



Les Echos

MARDI 22 OCTOBRE 2024

Divertissement La Star Ac, symbole d'une télé qui fait le pari gagnant de la nostalgie // P. 22

Europe Pour garder ses jeunes, le Portugal leur promet dix ans de réduction d'impôts // P. 8

Le gouvernement tenté par la manne des casinos en ligne

- Les machines à sous et autres blackjack pourraient être légalement accessibles via smartphones et ordinateurs.
- Le gouvernement espère 1 milliard d'euros de recettes fiscales.
- Les casinos historiques alertent sur les destructions d'emplois.

// PAGE 18



Stock - Laurent VU/Sipa

La cagnotte de l'Etat actionnaire

FINANCES PUBLIQUES Pour sortir de la spirale de la dette et limiter les hausses d'impôts l'an prochain, des élus macronistes, comme Gérard Darmanin, suggèrent à l'Etat de céder une partie de ses participations dans des entreprises cotées, telles Orange, Renault ou la Française des Jeux. Le gouvernement n'y est pas très favorable et vient même de faire l'inverse avec l'entrée de Bpifrance au capital d'Opella, le fabricant du Doliprane. L'Agence des participations de l'Etat gère un portefeuille de 85 entreprises, dont la valeur est estimée à 179,5 milliards d'euros au 30 juin 2024, peut-on lire dans la documentation budgétaire liée au projet de loi de finances pour 2025 parue ce week-end. La valorisation se situait à 153 milliards à mi-2023.

// NOS INFORMATIONS PAGE 2 ET L'ÉDITORIAL DE DAVID BARROUX PAGE 15



Sipa

Doliprane: une cession sous conditions



Fred Tumeau / AFP

SANTÉ Sanofi est entré en phase de négociations exclusives pour céder Opella au fonds américain CD&R. L'Etat, qui s'est invité dans la conclusion d'un accord tripartite, assure qu'« il y aura des sanctions fermes immédiates et très importantes en cas de non-respect des garanties ». Le repreneur s'engage notamment sur la protection de l'emploi, de la fabrication et de l'approvisionnement en France. Bercy évoque de lourdes sanctions financières si les promesses ne sont pas tenues. // PAGE 19

analyses

A la recherche du consommateur perdu

Par Jean-Marc Vittori

En cette fin d'année, les Français devraient épargner 18 % de leurs revenus. Un quart de plus qu'avant l'épidémie de Covid, et du jamais-vu depuis 1981 (sauf en 2020, quand les magasins étaient fermés). Cette sur-épargne massive qui pèse sur la consommation et l'activité économique en France s'explique. L'inflation, la peur des hausses d'impôts, les nouvelles habitudes de consommation héritées de la période Covid, l'augmentation des taux d'intérêt... tout cela stimule l'épargne des ménages tricolores et fragilise les recettes de TVA et donc de l'Etat. // PAGE 11



Poids des institutions: les leçons du Nobel d'économie 2024

par Philippe Aghion

Réinventer l'économie autour du « care »

par Eva Sadoun

Comment réconcilier agriculture et biodiversité

par Frank Niedercorn

// PAGES 10 À 13

La Moldavie dit « oui » de justesse à l'UE, malgré les ingérences russes

EUROPE Les Moldaves ont donné dimanche d'extrême justesse leur feu vert à l'adhésion de leur pays à l'Union européenne, alors que les sondages prédisaient une large victoire du « oui ». La cheffe de l'Etat, Maia Sandu, qui est arrivée en tête du premier tour de l'élection présidentielle ce week-end, a dénoncé une « attaque sans précédent » en provenance de la Russie. Moscou aurait influencé le scrutin, en achetant des voix. Les dirigeants européens ont soutenu lundi Maia Sandu, qui se prépare à un second tour difficile le 3 novembre. L'Union s'inquiète aussi pour les législatives géorgiennes de samedi prochain. // PAGE 6

Les Echos

Détectez les opportunités de votre marché.

Abonnez vos équipes au temps d'avance.

Découvrez nos offres Entreprises :

abo-entreprises.lesechos.fr

M 00104 - 1022 - F : 3,60



ISSN0153.4831 117^e ANNÉE
NUMÉRO 24322 36 PAGES

Antilles-Réunion 4,70 €. Belgique 4,20 €. Espagne 5,10 €. Luxembourg 4,40 €. Maroc 44 DH. Suisse 6,60 FS. Tunisie 9,8 TND.

S'il avait mieux épargné, Michel Polnareff n'aurait pas à faire la pub de nos solutions d'épargne.

yomoni
l'épargne en mieux

Polnareff joué par Polnareff

INVESTIR COMPORTE DES RISQUES NOTAMMENT DE PERTE EN CAPITAL.
Yomoni - 231 rue Saint-Honoré 75001 Paris, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) n°GP-15000014 et courtier en assurance, n°ORIAS 15003517. Prix : Label Société Investisseur - Meilleure Assurance Vie 2023 - Label Profifidéo - Excellence Assurance Vie 2023 - décerné par Profifidéo, 2023 - Oscar - Meilleur PER Individuel - décerné par Gestion de Fortune, 2023. Photographie retouchée.

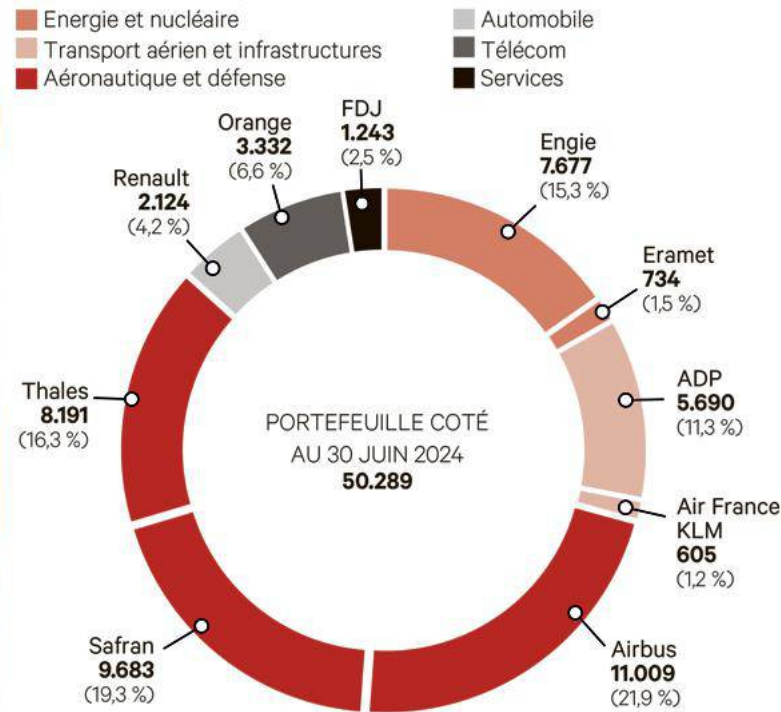
Ce que l'Etat actionnaire aurait à gagner et à perdre d'une vente de ses participations



Gérald Darmanin fait partie des élus qui suggèrent de céder « des participations dans lesquelles l'Etat lui-même ne comprend d'ailleurs plus vraiment ni son rôle ni sa mission ».

Les participations cotées de l'Etat

Portefeuille coté au 30 juin 2024, en milliards d'euros (part en %)



LES ECHOS / SOURCE : GOUVERNEMENT - PHOTO : JEANNE ACCORSINI/SIPA

FINANCES PUBLIQUES

Pour sortir de la spirale de la dette, des élus macronistes suggèrent à l'Etat de céder une partie de ses participations cotées.

Frédéric Schaeffer

Pour sortir de la spirale de la dette, l'Etat actionnaire doit-il revoir sa doctrine et vendre une partie de ses participations dans des entreprises cotées, comme Orange, Renault ou la Française des Jeux (FDJ) ? Récurrent, le débat vient d'être relancé à la faveur de la présentation du projet de budget pour 2025, prévoyant une potion amère de 60 milliards d'euros d'économies et de hausses d'impôts pour réduire le déficit.

Les députés macronistes Olivia Grégoire, Gérald Darmanin et Mathieu Lefèvre sont revenus à la charge, proposant la cession par l'Etat de « 10 % de ses participations » dans des entreprises cotées, dans « La Tribune dimanche », à la veille du début de l'examen du budget en séance à l'Assemblée.

Dénouant « un choc d'augmentation d'impôts qui va tuer la croissance », l'ex-ministre de l'Intérieur avait déjà ouvert la boîte de Pandore dans une interview aux « Echos » le 6 octobre : « Un travail doit être mené sur les participations de l'Etat dans les entreprises », indiquait-il

alors. Et de poursuivre en prenant pour exemple Orange, la FDJ, Stelantis ou Engie : « Il vaudrait mieux vendre ces participations qu'augmenter l'impôt sur les sociétés. L'Etat n'a rien à faire là. »

Trois entités pour l'Etat actionnaire

Si l'ancien ministre a réussi à rallier deux députés à sa cause dimanche, le gouvernement se montre réservé sur le sujet. Il vient même de suivre l'exemple inverse, avec l'entrée de Bpifrance au capital d'Opella, la filiale de santé grand public – et fabricant du Doliprane – de Sanofi dans le cadre de la cession au fonds américain CD&R. « L'Etat va entrer au capital d'Opella via Bpifrance pour être pleinement associé et informé sur le futur de l'entreprise », a annoncé le ministre de l'Economie, Antoine Armand, lundi matin.

Outre la Caisse des Dépôts (CDC) et Bpifrance, l'Agence des participations de l'Etat (APE) est la troisième et principale entité composante de l'Etat actionnaire.

Elle gère un portefeuille de 85 entreprises, dont la valeur est estimée à 179,5 milliards d'euros au 30 juin 2024, peut-on lire dans la documentation budgétaire liée au projet de loi de finances pour 2025 parue le week-end dernier. La valorisation de ces participations se situait à 153 milliards à mi-2023 et à 128 milliards mi-2022. EDF est la plus grosse entreprise dans le portefeuille de 85 participations géré par l'APE, aux côtés d'autres poids lourds comme la SNCF, la RATP ou

La Poste. La France reste en outre un investisseur de premier plan en Bourse, avec 10 participations cotées (Airbus, Safran, Thales, etc.), estimées à 50 milliards d'euros à fin juin (+0,6 % sur un an). Le taux de rendement actionnarial total dans ces entreprises s'établit à +4,6 % entre juin 2023 et juin 2024, contre +4,2 % pour le CAC 40.

Ce portefeuille reflète en grande partie les priorités stratégiques de l'Etat, avec des participations importantes dans la défense, l'aéronautique ou l'énergie. Autant de domaines qui ont profité de l'accroissement des tensions géopolitiques depuis l'invasion de l'Ukraine.

Derrière la stabilité globale des participations cotées de l'APE sur un an, le secteur de la défense (Safran et Thales) occupe ainsi une part croissante, pesant 35,6 % de la valeur totale, contre moins de 29 % en juin 2023. Safran a enregistré la meilleure performance du portefeuille avec une hausse globale de 37,6 % sur un an, devant Renault (+24 %). Inversement, les valorisations des participations de l'Etat dans Orange (-12,6 %), Engie (-12,4 %), ADP (-13,6 %) ou encore Airbus s'inscrivent en retrait sur un an.

Le nombre, l'importance et le champ des cessions se sont réduits ces dernières années. « La succession des crises et le nouveau paradigme économique renforcent la légitimité et l'utilité de l'Etat, actionnaire fort et stable », justifie Alexis Zajdenweber, le directeur général de l'APE dans le rapport annuel. Fin juin, l'agence a signé avec Nokia une promesse

d'achat portant sur 80 % du capital d'Alcatel Submarine Networks (ASN), la filiale de câbles sous-marins de télécommunications.

Dividendes exceptionnels réclamés à EDF

Si Gérald Darmanin incite l'Etat actionnaire à vendre ses bijoux de famille, le ministre chargé des Comptes publics, Laurent Saint-Martin, a jugé le « débat intéressant » mais a exprimé des réserves. « Il faut toujours soupeser entre la cession de parts qui permet le remboursement de la dette et le manque à gagner par les dividendes que cela crée si vous cédez vos parts », a-t-il souligné sur France Inter, prenant l'exemple de la participation de l'Etat dans EDF.

Le montant total des dividendes perçus par l'Etat en 2023 s'est élevé à 2,3 milliards, en légère hausse par rapport à l'année d'avant (+4,1 %). Pour les seules participations cotées, ces dividendes ont représenté 1,6 milliard, un montant modique comparé aux 67,1 milliards d'euros versés par les entreprises du CAC 40.

Les dividendes réclamés à EDF seront cependant les bienvenus pour boucler le budget 2025. Renonçant au projet de taxe sur la production d'électricité en France, Bercy mise en lieu et place sur le versement d'un dividende exceptionnel de 2 milliards à l'Etat actionnaire, une première depuis 2016.

L'éditorial de David Barroux Page 15

Les députés LR montent au créneau sur le gel des retraites

Opposés au report de six mois de l'indexation des pensions de retraite proposé par le gouvernement, les députés de droite devaient déposer, lundi, un amendement en commission pour supprimer la mesure. LR propose de réaliser davantage d'économies sur la dépense publique.

Jacques Paugam

C'est un amendement de suppression qui s'attaque directement à une mesure phare du budget. Au risque d'irriter le gouvernement. Farouchement opposés au gel pour six mois de l'indexation des pensions de retraite, les députés de la Droite républicaine (ex-LR) espèrent revenir sur cette disposition lors de l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) qui débute ce lundi, en commission des Affaires sociales. En guise de compensation, la droite renvoie aux principales mesures de son plan d'économie chiffré à 50 milliards d'euros.

La défense des retraités est érigée en véritable ligne rouge dans le groupe DR. « La revalorisation de toutes les retraites au 1^{er} janvier 2025 est une mesure de justice. La retraite n'est pas une aide sociale mais le fruit d'une vie de travail. Le redressement de nos finances publiques ne peut s'opérer sur le dos de la France qui travaille ou qui a travaillé toute sa vie », peut-on lire dans l'exposé des motifs.

Interrogé dimanche dans les colonnes du « JDD », le Premier ministre, Michel Barnier, a défendu le gel de l'indexation, arguant que les retraités avaient bénéficié « d'un coup de pouce important en janvier dernier » et

« Notre philosophie, c'est d'insister sur la réduction de la dépense avant de toucher aux pensions. »

VÉRONIQUE LOUWAGIE
Députée DR

que l'inflation avait fortement baissé. Mais il a fait une ouverture sur les plus petites retraites. La mesure permettrait d'économiser 3,6 milliards d'euros en 2025, selon Bercy. Face à l'opposition de la droite, Maignon juge que « chacun est dans son rôle » mais que « le Premier ministre reste vigilant à l'équilibre du budget ».

Pour compenser ce « manque à gagner », DR propose de s'attacher en priorité à l'immigration et à la « lourdeur administrative » dans la droite ligne de son plan d'économie de 50 milliards d'euros présenté en amont du débat budgétaire. « Notre philosophie, c'est d'insister sur la réduction de la dépense avant de toucher aux pensions », explique Véronique Louwagie, députée DR et spécialiste des questions fiscales au sein du groupe.

Le Premier ministre a défendu le gel de l'indexation, arguant que les retraités avaient bénéficié « d'un coup de pouce important en janvier dernier ».

Mais il a fait une ouverture sur les plus petites retraites.

DR défend, entre autres, la suppression du titre de séjour pour soins, une réforme de l'Aide médicale d'Etat (AME), la baisse du budget des opérateurs de l'Etat, le gel des recrutements d'un an dans l'administration (hors ministères régaliens) ou encore la baisse de l'aide publique au développement pour un total de 4,7 milliards d'euros. Egalement opposé au gel pour six mois de l'indexation des pensions de retraite, le RN pourrait voter un amendement allant dans ce sens.

A droite, on maintient que le Premier ministre est tenu informé. « On ne joue pas l'opposition dans l'opinion mais on investit le débat parlementaire », se défend l'entourage de Laurent Wauquiez, le chef de file des députés DR. ■

Le suivi « indigent » du plan « Marseille en grand » pointé du doigt

COLLECTIVITÉS LOCALES

Le « contrat d'ambition » voulu par Emmanuel Macron bute sur l'incapacité des élus à s'entendre sur sa conduite.

« Rien n'avance », tacle la Cour des comptes.

Paul Molga

— Correspondant à Marseille

Même avec l'aide massive de l'Etat, Marseille est incapable de remonter

la pente. C'est le constat en creux que viennent de faire les magistrats de la Cour des comptes dans une évaluation du plan « Marseille en grand », lancé par Emmanuel Macron le 2 septembre 2021. Le président de la République avait alors égrainé une liste de chantiers, assortie d'une enveloppe de 5 milliards d'euros, pour rattraper le retard d'aménagement de sa « ville de cœur » dans tous les domaines régaliens, de l'éducation à la mobilité.

« Mais rien n'avance », résumant les sages de la rue Cambon. La bataille idéologique stérile que continue d'entretenir la mairie – de gauche – et la métropole – de droite – n'arrange rien à l'affaire. Dans les médias locaux, pas un mois ne

passé sans que des coups pleuvent entre les deux collectivités. Pleinement conscient de ses « chicayas », l'exécutif avait exigé que l'effort financier de l'Etat soit précédé d'une réforme de l'organisation des administrations locales.

Objectifs non partagés

Elle n'a pas été engagée, et le plan souffre en conséquence « d'un défaut de formalisation, dont le contenu ne s'appuie sur aucun cadre contractuel, du fait de la réticence des collectivités territoriales », observent les magistrats financiers.

Deux logiques s'affrontent, par exemple, concernant le volet éducation. « Le plan se concentre sur

l'expérimentation de nouvelles modalités d'organisation pédagogique et l'amélioration du parc d'écoles publiques via des opérations de construction, reconstruction ou réhabilitation. Mais il n'intègre aucune mesure spécifique visant à répondre aux causes de l'échec scolaire », tance la Cour des comptes. Et pour cause : la municipalité a fait de la rénovation des écoles le totem de son mandat, mais elle prend ouvertement ses distances, comme les syndicats d'enseignants, avec le « laboratoire d'innovation pédagogique » voulu par Emmanuel Macron.

Même diagnostic sur le volet habitat : « Les mesures déployées ne portent que sur la résorption des logements dégradés, au détriment de la

lutte contre la ségrégation résidentielle ou la production de logements sociaux », critiquent encore les juges.

Seul 1,31 % du montant décaissé

Faute d'entente, la secrétaire d'Etat chargée des Politiques de la Ville, Sabrina Agresti-Roubache, avait dû reprendre la main l'an passé. Elle prévoyait de confier le suivi du dossier à l'établissement public d'aménagement Euroméditerranée qui a fait ses preuves pour transformer l'arrière-quartier malfamé des quais portuaires en un centre d'affaires riche de 44.000 emplois publics et privés. Une filiale devait être créée pour instruire et piloter directement les projets d'urba-

nisme, en accélérant notamment certaines procédures. « L'Etat reprend ses responsabilités opérationnelles », avait alors expliqué la ministre défaite, avec son programme, par la dissolution.

Fin 2023, seulement 1,31 % du montant total annoncé a été effectivement décaissé par l'Etat, selon le rapport qui note que les cofinancements nouveaux s'élevaient en réalité à seulement 28 % – soit 1,55 milliard d'euros – du montant global du plan. « Cette enveloppe n'est pas figée et peut encore évoluer au vu de la bonne volonté des collectivités », a laissé entendre la présidente de la chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur, Nathalie Gervais, coautrice du rapport. ■

Le projet de loi de simplification remis sur les rails

VIE ÉCONOMIQUE

Interrompu par la dissolution, le projet de loi sur « la simplification de la vie économique » reprend son parcours législatif et fera l'objet, ce mardi, d'un vote solennel au Sénat.

Nathalie Silbert

Dans le maelstrom de l'annonce surprise de la dissolution, au soir du 9 juin dernier, le chantier de « simplification de la vie économique » lancé par Bercy s'était arrêté net. L'examen du projet de loi par la Chambre haute venait d'être achevé, et le vote solennel, dont le processus était bien engagé, devait se tenir deux jours plus tard. Ce mardi, le texte fait son grand retour au Sénat pour cette étape décisive.

Présentée en avril dernier au Conseil des ministres à l'issue d'une vaste concertation avec les organisations patronales et des parlementaires, le projet de loi vise notam-

ment à alléger la charge administrative des entreprises, en particulier des plus petites.

Fin progressive des formulaires Cerfa

Parmi les mesures prévues dans le texte initié par l'ex-ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, sur la base des travaux d'une mission de parlementaires emmenée par le député Louis Marguerite, figuraient notamment la suppression progressive des formulaires Cerfa, l'allègement des demandes d'autorisations et des déclarations effectuées par les entreprises, ainsi qu'un « test PME », pour que toute nouvelle norme soit précédée d'une étude d'impact sur son effet sur les petites et moyennes entreprises, une demande récurrente de la Confédération des PME (CPME).

Au Sénat, l'un des dispositifs phare, la simplification de la fiche de paie, a néanmoins été retoqué en commission spéciale, critiqué tant par la droite que par la gauche. La méthode retenue a, elle aussi, été contestée. Alors que le gouvernement Attal souhaitait réformer certaines procédures par ordonnance,

les sénateurs n'ont pas manqué de marquer leur opposition. « L'objectif légitime de simplification ne saurait justifier un tel contournement du Parlement », s'était ainsi offusquée la sénatrice du Rhône, Catherine Di Folco (apparentée Les Républicains).

« Répondre aux réticences »

Le message a été entendu. Dans une interview aux « Echos », le ministre de la Fonction publique, de la Simplification et de la Transformation de l'action publique, Guillaume Kasbarian, indique vouloir « répondre à leurs réticences en inscrivant ces mesures dans des amendements qui seront présentés à l'Assemblée nationale ».

Autre signe d'ouverture, il se dit également prêt à retenir certains ajouts des sénateurs, par exemple, les dispositions pour faciliter la passation des marchés dans la commande publique. S'il est adopté ce mardi au Sénat – ce qui est probable –, le projet de loi sera ensuite transmis à l'Assemblée nationale en vue d'un examen « d'ici à la fin d'année ou, au plus tard, au début de l'année prochaine », précise Guillaume Kasbarian. ■



S'il est adopté ce mardi au Sénat, le projet de loi sera ensuite transmis à l'Assemblée nationale.

« Un gisement d'économies et de temps gagné pour nos entreprises »

Le projet de loi sur « la simplification de la vie économique » revient au Sénat ce mardi pour un vote solennel. Était-il urgent de reprendre ce texte ?

Oui, le Premier ministre Michel Barnier souhaite débureaucratiser à tous les étages, simplifier la vie des Français, des usagers et des agents publics, en embarquant l'administration dans cet effort. A sa demande, le parcours législatif du texte reprend donc aujourd'hui après avoir été interrompu en raison de la dissolution. Il sera ensuite transmis à l'Assemblée nationale en vue d'un examen d'ici à la fin d'année ou, au plus tard, au début de l'année prochaine si les débats budgétaires se prolongent. La simplification est un gisement majeur d'économies et de temps gagné pour nos entreprises et pour notre économie. C'est un vecteur de croissance et de production, un moteur pour notre réindustrialisation. C'est aussi un vecteur d'efficacité et d'optimisation du fonctionnement de l'administration, qui se traduira à moyen et long terme par des gains budgétaires. Selon l'OCDE, elle pourrait permettre à la France de gagner 0,3 point de PIB d'ici à dix ans, soit 6 milliards d'euros par an.

Quel est l'état actuel du projet de loi ?

Le texte est très riche puisqu'il compte une soixantaine d'articles, et les sénateurs l'ont approuvé et enrichi dans ses grandes lignes sur de nombreux sujets : par exemple, la simplification de l'installation des data centers ou encore des règles de l'aménagement commercial, la facilitation des relations avec les prestataires des services d'assurance, ou encore l'allègement des obligations pesant sur les TPE en matière bancaire. Certaines mesures ont été supprimées par les sénateurs. C'est le cas de la simplification de la fiche de paie, par exemple. Je comprends leurs appréhensions. Sur certains sujets comme la suppression des démarches d'autorisations et de déclarations des entreprises, les sénateurs n'ont pas souhaité déléguer leur pouvoir législatif à l'exécutif. Nous allons répondre à leurs réticences en ins-

crivant ces mesures dans des amendements qui seront présentés à l'Assemblée nationale. Il y a enfin des ajouts des sénateurs que nous trouvons intéressants et que nous retiendrons pleinement, par exemple les dispositions pour faciliter la passation des marchés dans la commande publique en allégeant les formalités applicables.

Le « test PME » suscite de fortes attentes. Êtes-vous favorable à la création d'un haut conseil indépendant de chefs d'entreprise pour évaluer l'impact des nouvelles règles avant leur mise en œuvre ?

Cela fera l'objet de concertations avec les acteurs et de discussions au Parlement. Le gouvernement soutient le principe du « test PME » mais les modalités précises de fonctionnement restent à définir. Le débat parlementaire doit permettre de clarifier comment ce bouclier normatif est mis en œuvre, en s'assurant que le dispositif soit le plus efficace et le plus agile possible.



Ludovic Martin/AFIP

« Nous devons faire mieux avec moins. Nos voisins européens ont montré qu'il est possible d'avoir moins d'agents publics tout en garantissant une administration efficace. »

GUILLAUME KASBARIAN
Ministre de la Fonction publique, de la Simplification et de la Transformation de l'action publique

Et la création d'un nouveau comité Théodule n'est pas forcément la meilleure méthodologie. Ce serait d'ailleurs paradoxal alors que le texte sur la simplification prévoit d'amplifier la suppression des comités qui n'ont pas fait la démonstration de leur utilité ou freinent l'action publique.

Avez-vous prévu d'enrichir le projet de loi avec de nouvelles propositions au moment de son passage à l'Assemblée nationale ?

La simplification est un travail de Sisyphe et il faut que Sisyphe porte le plus loin possible sa pierre. Il va avoir un travail de concertation avec les ministères concernés par la simplification pour voir comment enrichir le texte sur des questions relatives au logement, aux affaires intérieures, aux demandes des collectivités territoriales ou à l'agriculture, par exemple. Par ailleurs, nous sommes en train d'identifier les parcours de vie sur lesquels les citoyens sont les moins satisfaits et que nous pouvons améliorer. Si des mesures permettant de simplifier ces parcours relèvent du domaine législatif, nous les inscrirons dans le projet de loi simplification. Mais tout ne relève pas de la loi : la simplification implique un changement de culture sur ce sujet. Il y a aussi un chantier réglementaire, organisationnel et structurel qui doit être mené au sein de l'État pour que l'interaction entre le citoyen et l'administration soit la plus rapide et la plus efficace possible.

L'Assemblée nationale est morcelée en trois blocs. Êtes-vous confiant sur l'adoption du texte ?

Sur le papier, tout le monde est pour la simplification. Il faut que les actes suivent la parole. La simplification

fait partie des thèmes sur lesquels on peut réussir à créer du consensus dans une Assemblée morcelée, et ainsi à trouver une large majorité parlementaire. Certains sujets comme la suppression des comités ou les mesures concernant la commande publique vont susciter des oppositions. Mais le pragmatisme doit l'emporter quels que soient les clivages politiques. Je souhaite que les parlementaires soient au rendez-vous de la simplification et je suis convaincu qu'ils le seront.

La simplification va-t-elle entraîner des réductions d'effectifs ?

Comme l'a rappelé le Premier ministre, nous devons faire mieux avec moins. Nos voisins européens ont montré qu'il est possible d'avoir moins d'agents publics tout en garantissant une administration efficace. Dans cet esprit, nous allons engager un travail de fond pour responsabiliser les directeurs d'administrations centrales et les opéra-

teurs de l'État, avec des objectifs clairs de réduction des dépenses. Ils seront incités à participer à cet effort. Il ne peut être question de baisses qui réduiraient la qualité du service public. Nous savons tous qu'il y a aujourd'hui un maquis d'acteurs et d'organismes dont la multiplicité crée des coûts et des complexités : c'est pourquoi nous allons rationaliser le paysage des agences et opérateurs de l'État, ce qui passera par une série de fusions et de rapprochements d'organismes qui opèrent sur des missions similaires, voire redondantes. Concrètement, nous avons donc décidé de réduire de 10 % leur nombre sur les quatre prochaines années, dans la lignée de l'action engagée depuis 2017 sur les établissements de petite taille. Les avancées technologiques permises par le numérique et l'IA doivent nous amener, par l'amélioration de nos capacités de gestion prévisionnelle, à adapter nos effectifs en conséquence.

La surtransposition des directives européennes est aussi un facteur de complexité pointé du doigt par Michel Barnier. Qu'allez-vous faire ?

Avec ce projet de loi sur la simplification, nous devons rompre avec une habitude : celle de surproduire des règles. Les surtranspositions européennes représentent un enjeu majeur, particulièrement lorsqu'elles placent nos entreprises et nos agriculteurs dans une situation de désavantage par rapport à leurs concurrents européens. Il est temps d'apporter des ajustements à ces règles, surtout lorsque leur mise en place génère des charges excessives et souvent non proportionnées aux bénéfices attendus. Comme l'a annoncé le Premier ministre, nous réfléchissons à un dispositif qui pourrait différer de deux ou trois ans l'application des réglementations les plus lourdes, afin de mieux évaluer leur impact avant qu'elles ne deviennent obligatoires.

– Propos recueillis par N. S.

Réservé aux lecteurs du quotidien LesEchos

**4 ACHETÉES
2 OFFERTES**

SUR UNE SÉLECTION SPÉCIALE

-16%



CHÂTEAU CANTEMERLE 2016
Bordeaux Haut-Médoc

35,00€ au lieu de 42,00€

« Des notes de fruits noirs sublimes par des touches de tabac et de pins... »

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

LesEchosWINE CLUB

RETROUVEZ TOUTES LES OFFRES SUR wineclub.lesechos.fr
Commande par téléphone : 0 810 505 015 Prix appel local (Lundi-Vendredi / 9h-18h)



Michel Barnier et Bruno Retailleau étaient ensemble vendredi dernier à la frontière italienne pour évoquer la question migratoire.

Sur l'immigration, Barnier et Retailleau se répartissent les rôles

POLITIQUE

Quand le ministre de l'Intérieur multiplie les propositions, certaines très clivantes, le Premier ministre affiche un ton plus prudent et renvoie à plus tard les arbitrages définitifs.

Grégoire Poussiégue

Michel Barnier et Bruno Retailleau ont fait front commun pour évoquer l'immigration vendredi dernier, à l'occasion d'un déplacement à Menton. Mais entre les deux hommes, le ton n'est pas le même. Face à un ministre de l'Intérieur tout feu tout flamme qui fait de la question migratoire un de ses marqueurs politiques, le Premier ministre joue une note plus prudente.

Le contenu de la future loi d'immigration attendue en 2025 n'est pas arrêté mais celle-ci servira surtout à transposer en droit français le pacte asile immigration adopté au printemps dernier, a indiqué à

Menton Michel Barnier. Les propositions censurées dans la loi entrée en vigueur début 2024 n'ont pas été, à ce stade, évoquées par le locataire de Matignon. Le cabinet du Premier ministre mentionne des discussions à venir, qui feront intervenir de nombreux autres ministères (Travail, Santé, Quai d'Orsay, Économie).

Terrain miné

Michel Barnier sait qu'il avance en terrain miné tant l'ancienne majorité macroniste est, à une large majorité, opposée aux mesures proposées par le ministre de l'Intérieur (durcissement du regroupement familial, restriction des aides, instauration de quotas migratoires, etc.).

Très prudent, il se garde d'entrer dans les détails. « Nous allons également avancer sur tous les abus et tous les détournements. De manière concrète, en respectant l'Etat de droit », a déclaré Michel Barnier au « JDD ». Une réponse à Bruno Retailleau qui avait estimé, peu après sa nomination, que l'Etat de droit n'est « pas intangible, ni sacré », ce qui avait suscité une belle polémique.

Bruno Retailleau tient pourtant à ses propositions. « Il y a une loi qui a

été votée à une écrasante majorité, il y a à peu près un an, par l'Assemblée. Cette loi a été censurée pour des motifs de pure forme par le Conseil constitutionnel. J'espère qu'on va pouvoir être capable de remettre ce travail sur les Assemblées pour qu'on puisse enfin voter ce texte », a-t-il déclaré la semaine dernière.

Le ministre de l'Intérieur sait qu'il peut compter sur la majorité sénatoriale sur ses propositions. « Il y a aujourd'hui tout simplement besoin de retrouver ce texte », a déclaré Gérard Larcher la semaine dernière sur Europe 1. Bruno Retailleau plaide pour deux textes : un projet de loi sur la transposition du pacte asile immigration et une proposition de loi, qu'il voit débattue d'abord au Sénat, pour ses propositions.

Sur l'Aide médicale d'Etat, le discours n'est pas non plus le même entre les deux hommes. Quand Bruno Retailleau évoque la mise en place progressive d'une aide médicale d'urgence pour que la France n'ait plus le « dispositif le plus généreux d'Europe », Michel Barnier évoque plutôt une « maîtrise des dépenses » et évoque du bout des lèvres la question du périmètre de l'AME. Idem pour envoyer dans des pays

tiers des étrangers en situation irrégulière. Ce que tente de faire l'Italie avec l'Albanie n'est pas « transposable » en France, a indiqué Michel Barnier, alors que la mesure est expertisée par le ministère de l'Intérieur. Sur la question des OQTF (Obligation de quitter le territoire français), Bruno Retailleau est également sur une ligne beaucoup plus ferme que Michel Barnier.

« Good cop, bad cop »

Le premier, presque sur le ton de la menace, évoque une baisse de l'aide publique aux pays concernés et l'augmentation des tarifs douaniers, le second évoque un « cadre européen » et des « discussions » qui ne se feront pas « de manière agressive mais en mettant à plat tous les outils de la coopération bilatérale ».

Michel Barnier et Bruno Retailleau ont installé une chorégraphie sur l'immigration. Au premier rôle de « good cop » qui entend répondre aux aspirations de l'opinion tout en veillant à l'équilibre de sa majorité ; au second le rôle de « bad cop » au discours plus cliquant destiné, entre autres, à faire des appels du pied au Rassemblement national. ■

Attal : la solitude de celui qui a tout

L'ex-Premier ministre suscite l'enthousiasme chez les militants Renaissance et de fortes réticences au sommet. Passer outre ou tendre la main, telle est sa question.

LE FAIT DU JOUR POLITIQUE
de Cécile Cornudet



Gabriel Attal a tout. Un indéniable talent, la capacité (rare) à faire un 20 Heures, une ascension éclair (Premier ministre à 34 ans), l'amour immodéré que lui portent les militants. Son élection à la tête du parti Renaissance va être un boulevard. Et pourtant, il n'est même pas encore candidat que la précampagne s'engage dans une ambiance déléter. Les hostilités sont grandes contre lui, les échanges terribles des deux côtés, teintés de haine, comme lors du dernier bureau exécutif du parti. La dureté des uns engendre celle des autres. Au point que l'idée de créer un parti concurrent a traversé l'esprit de certains. A la sévère défaite des élections législatives s'ajoute une menace sur l'unité du camp macroniste. Mais que se passe-t-il donc ?

Publiquement, pas grand-chose. Elisabeth Borne, candidate depuis la fin août, évite la moindre pique. Tout au plus souligne-t-elle sur TFI son souhait de lancer une « aventure collective » et un travail sur les idées. Deux angles dont on devine qu'elle les juge insuffisants chez son adversaire. Du côté de Gabriel Attal, on n'a que les mots « serein », « rassemblement » et « discrétion » en bouche. Il s'apprête à déclarer sa candidature dans une lettre aux adhérents, « sans en faire un événement médiatique ». Les deux ne s'opposent pas sur le fond. Venus de la gauche, ayant porté des réformes classées à droite, convertis au « dépassement politique ». Président du groupe macroniste à l'Assemblée, Gabriel Attal

se trouve en première ligne pour défendre la politique de l'offre du chef de l'Etat, malmenée par le budget de Michel Barnier. Or c'est chez Emmanuel Macron et ses proches que l'on sent la réticence la plus forte. Il faut partager le pouvoir, s'ouvrir, réfléchir, ne pas vouloir tout tout de suite, ont-ils défendu lors du fameux « burex », par la voix notamment de Richard Ferrand. Il n'est pas loyal, il n'est même pas un historique, a-t-on aussi entendu en coulisse, avec des petites phrases de cet ordre : « Au meeting de Lyon en 2017, Attal se cachait, il était en train de négocier une investiture avec le PS. » Emmanuel Macron n'a pas digéré les critiques de son ex-Premier ministre sur la dissolution, ni sa prise de groupe à l'Assemblée quand il lui demandait d'attendre. La digestion est aussi difficile chez Gabriel Attal qui n'avait pas été informé de la décision de dissoudre. Les conseils, il les balaye, même quand ils viennent de responsables qui souhaitent son élection au parti. « On est pour ou contre lui », dit un macroniste. Il veut tout, tout de suite. Pas de report du congrès, la direction du parti, le cumul avec le groupe, pas de partage du pouvoir. « Sauf s'il comprend que son intérêt à lui est de lâcher quelque chose », poursuit-il. Ces dernières heures, des interlocuteurs croyaient comprendre « qu'il s'ennuie au groupe, et qu'il commence à voir qu'il s'y abîme ». Gabriel Attal qui vise la présidentielle de 2027 se veut fort, comme l'est Edouard Philippe sur son parti, comme peut l'être Laurent Wauquiez s'il reprend le sien. Mais qu'est-ce qu'être fort ? Tout avoir, ou savoir tendre la main ? « C'est au favori de faire un geste d'ouverture », dit l'un de ceux à qui il parle. En politique, on n'est jamais fort quand on est seul. ccornudet@lesechos.fr

Dessins Kim Rosellier pour « Les Echos »

Les pistes chocs pour anticiper la chute du nombre d'élèves à Paris

ÉDUCATION

En dix ans, l'académie de Paris a perdu 30.000 élèves, niveaux primaire et secondaire confondus.

Le rectorat veut anticiper et réfléchir à des aménagements pour « préparer la décennie à venir ».

Marie-Christine Corbier

La chute du nombre d'élèves est bien réelle : en septembre dernier, l'Éducation nationale comptait 78.000 écoliers en moins par rapport à l'an dernier, selon une étude publiée vendredi par le service statistique du ministère. Le gouvernement s'appuie sur cette démographie en berne pour justifier la suppression de 4.000 postes d'enseignants dans le projet de budget pour 2025. Avec 2.000 écoliers en moins en un an, l'académie de

Paris est particulièrement touchée. En dix ans, elle a perdu 30.000 élèves, niveaux primaire et secondaire confondus, souligne le rectorat.

Moins d'élèves par classe

Le déclin démographique permet d'avoir moins d'élèves par classe -20 écoliers en moyenne, contre 21,5 l'an dernier. Malgré tout, « le bilan est positif », a indiqué le recteur Bernard Beignier, mi-octobre, devant des chefs d'établissement et des cadres de l'Éducation nationale réunis quelques semaines après la rentrée : 15 classes ont été fermées, 24 autres ont été ouvertes.

Mais la tendance est lourde et l'académie veut « préparer la décennie à venir ». « Un jour ou l'autre, il faudra s'interroger sur le nombre d'écoles à Paris », pose Bernard Beignier. Cette option ne vaut pas pour la rentrée prochaine ni même celle d'après, insiste-t-il, mais pour les huit à quinze ans à venir.

« Quand on parle de 2.000 élèves en moins en un an, cela correspond à environ quatre collèges ! » glisse un chef d'établissement pour illustrer l'ampleur du déclin. Bernard Bei-

gnier suggère « de développer les cités scolaires » et de « retrouver le système napoléonien du XIX^e siècle, dans un ensemble rassemblant à peu près tous les niveaux ». La pratique est courante dans l'enseignement privé, parfois de la maternelle jusqu'au bac.

Ce rapprochement école-collège serait l'occasion de proposer de nouvelles pratiques pédagogiques « pour faire l'école du socle ou l'école du brevet », plaide Bernard Beignier. « D'une faiblesse quantitative, faisons une force et améliorons l'offre pédagogique », insiste-t-il. Ressuscitant de fait un vieux débat qui fait figure d'arlésienne dans l'Éducation nationale. L'académie réfléchit à « une articulation de services entre professeurs des écoles et de collèges », pour que des élèves de CM1 et de CM2 « puissent basculer très progressivement » vers le collège.

Le Code de l'éducation permet de tels rapprochements, assure le recteur. L'ancien ministre Jean-Michel Blanquer avait mis le sujet sur la table avec sa loi « Pour une école de la confiance », en 2019. L'amendement relatif aux nouveaux établis-

sements publics des savoirs fondamentaux avait alors été rejeté. « Mais le texte prévoit la possibilité de les expérimenter, sur une période de cinq ans qui peut être reconduite », rappelle l'ancienne députée Renaissance Cécile Rilhac, qui avait porté ce projet.

Face à la baisse d'élèves, une autre option pourrait consister à avoir un chef d'établissement « multisites », supervisant deux ou

trois collèges. Bernard Beignier veut associer directeurs d'écoles, représentants des chefs d'établissement, inspecteurs et élus locaux pour prendre à bras-le-corps l'évolution démographique avant qu'elle ne devienne « un tourbillon ». Et si, dans quinze ans, elle justifiait de fermer un lycée, on pourrait le transformer en établissement postbac, là où la demande est forte, suggère-t-il encore.

« Pas de plan caché »

« Ces pistes sont plus évoquées que travaillées », réagit Patrick Bloche. Le premier adjoint à la maire de Paris Anne Hidalgo (PS), chargé de l'éducation, « n'est pas dans l'idée de fermer des écoles ». « Quant à l'idée d'avoir de nouveaux établissements qui regrouperaient des élèves de CM1 et CM2 avec des collégiens, il ne va pas se passer grand-chose dans les années à venir, car on va rentrer dans une période préélectorale peu propice à cela », prédit-il.

« Il n'y a pas de plan caché de transformation d'établissements ou de fermetures », insiste Patrick Bloche, en se disant attaché « au maillage »

« Le rectorat est beaucoup plus moteur et volontariste sur l'idée de fermer des écoles ou des collèges. Du côté de la Ville de Paris, on ressent moins ce besoin. »

PATRICK BLOCHE
Premier adjoint à la maire de Paris

actuel. Paris compte 630 écoles. Et il ne faudrait pas qu'une réduction de la voilure amène à « malmener le concept de la ville du quart d'heure, qui doit mettre les enfants à distance d'un établissement à dix ou quinze minutes de chez eux », dit-il encore. « On prend en compte le problème démographique, cela nécessitera des concertations avec les enseignants et les parents d'élèves, mais le rectorat est beaucoup plus moteur et volontariste sur l'idée de fermer des écoles ou des collèges. Du côté de la Ville de Paris, on ressent moins ce besoin. Les maires d'arrondissement ne sont pas les plus enclins à fermer des écoles sur leur territoire... »

Une autre piste en réflexion pose la question des frontières de l'académie. En 2023, Stéphane Troussel, président (PS) du département de Seine-Saint-Denis (93) – qui dépend de l'académie de Créteil – avait proposé d'intégrer les services déconcentrés de l'Éducation nationale de son département dans l'académie de Paris. « Il faut s'interroger là-dessus, mais ne pas se focaliser sur le 93, et prendre en compte toute la petite couronne », conclut Bernard Beignier. ■



« Chouette ! »

s'exclame Maurice en voyant
les lampadaires de son village s'éteindre.
Enfin l'heure pour les oiseaux de nuit
de profiter de la soirée.

Les électriciens d'Enedis innovent avec une
solution d'extinction de l'éclairage public*
pour réduire la pollution lumineuse.

ENEDIS

Bienvenue dans la nouvelle France électrique.

On recrute, rejoignez-nous.

En Moldavie, stupeur et embarras après le référendum sur l'Europe

EUROPE

Les Moldaves ont approuvé d'extrême justesse une consultation populaire sur l'adhésion de leur pays à l'UE, alors que les sondages prédisaient une victoire confortable pour le « oui ».

La présidente, Maia Sandu, a dénoncé une « attaque sans précédent » en provenance de Russie.

Basile Dekonink
— Correspondant à Athènes

Un vent d'optimisme soufflait fort sur Chisinau et les autres bastions pro-européens de Moldavie, dimanche en fin d'après-midi. Résolument tourné vers l'Union européenne (UE) depuis le début de la guerre en Ukraine, le gouvernement moldave organisait ce 20 octobre, en même temps que les élections présidentielles, un référendum pour valider l'adhésion du pays. Tous les signaux semblaient au vert pour que le pays accentue encore le rapprochement avec Bruxelles.

« J'étais très heureux vers 16 heures, quand la commission électorale a annoncé que le seuil de participation de 33 %, nécessaire pour valider le référendum, avait été dépassé. C'était ma seule inquiétude à ce stade », rembobinait, lundi, Iulian Groza, directeur de l'Institut des politiques et réformes européennes.

Les nerfs à rude épreuve

Annoncé gagnant depuis des mois par les instituts de sondage, le « oui » ne paraissait alors plus qu'une formalité. De quoi conforter la présidente Maia Sandu dans son grand virage pro-européen, elle qui a coupé tout contact avec la Russie depuis l'invasion de l'Ukraine voisine et qui a obtenu en juin dernier l'ouverture des négociations avec l'UE. La confiance qui régnait dans les rangs pro-européens est bruta-

lement redescendue, sur les coups de 22 heures dimanche. Selon les résultats préliminaires de la Commission électorale, basés sur les bureaux de vote traditionnellement pro-russes, le « non » était alors loin devant, à 58 %. Le début d'une énorme surprise.

Jusqu'au dernier décompte, lundi matin, responsables et citoyens moldaves ont vu leurs nerfs mis à rude épreuve, tant le résultat s'est joué d'une extrême justesse. Après avoir longtemps été devancé, le « oui » l'a finalement emporté pour quelques milliers de voix (50,45 %) grâce aux bulletins de la diaspora, qui a voté à 77 % en faveur de l'UE.

Quelques heures plus tôt, à 1 heure du matin (heure locale), Maia Sandu était apparue devant les journalistes, après avoir repoussé deux fois son allocution.

La présidente moldave a évoqué une « fraude » visant l'achat de 300.000 votes.

Accusant sans la nommer la Russie, la présidente moldave a dénoncé une « attaque sans précédent contre la démocratie », évoquant une « fraude » visant l'achat de 300.000 votes.

Depuis l'annonce de la tenue du référendum, fin 2023, la Russie mène dans l'ancienne république soviétique une guerre hybride inédite, s'accordent à dire de nombreux experts et observateurs. Moscou y a déversé quelque 100 millions d'euros « pour faire balancer le résultat des votes », mettait en garde l'équipe de Maia Sandu à l'approche des scrutins. En juin, le Royaume-Uni, les Etats-Unis et le Canada avaient, eux, averti de l'existence d'un « complot » russe.

Ces tentatives de déstabilisations ont notamment pris la forme d'un système d'achat de votes de grande ampleur révélé par la police moldave, mais aussi de vastes campagnes de désinformation multiformes. Trois cents prêtres de l'Eglise orthodoxe, une institution centrale



La présidente moldave, Maia Sandu, lundi, à Chisinau après l'annonce des résultats. Photo Vladislav Culiomza/Reuters

en Moldavie, ont même été envoyés en « pèlerinage » à Moscou pour propager le narratif pro-russe dans leurs prêches. « Les gens s'informent désormais principalement en ligne, où ont migré les chaînes de télévision pro-russe fermées par le gouvernement et où la propagande du Kremlin se propage sans contrôle », en particulier sur les réseaux sociaux, note Nadine Gogu, directrice du Centre pour le journalisme indépendant.

Deuxième tour difficile

Si les effets de la guerre hybride menée par Moscou sont incontestables, Maia Sandu ne pourra pas s'exonérer d'un examen de conscience, elle qui a décidé de la tenue de ce référendum, que rien n'obligeait. La carte des résultats trace ainsi une frontière nette entre la diaspora et les districts environnants la capitale Chisinau, où est produit 60 % du PIB national, du reste du pays.

Là, le rapprochement avec l'UE s'est surtout traduit par le choc infla-

tionniste de 2022, quand la Moldavie s'est détournée du gaz russe et que les prix du gaz ont été multipliés par sept, ceux de l'électricité par quatre. « Maia Sandu suscite une véritable haine chez certains russophones, contre lesquels elle mène une politique très dure », indique une Moldave installée en France, dont la famille vit toujours dans l'ancienne république soviétique.

La dirigeante doit par ailleurs se préparer pour un second tour difficile aux élections présidentielles. Avec près de 42 % des voix, elle dispose certes d'une avance certaine sur le premier de ses poursuivants, le socialiste Alexander Stoianoglo (26 %). Mais ce dernier fait bien mieux que prévu et pourrait agréger les voix des nombreux candidats d'opposition au deuxième tour, prévu le 3 novembre. « Ce deuxième tour sera éminemment géopolitique, reprend Iulian Groza. Pour les électeurs, il s'agira de trancher pour de bon en faveur, ou pas, de l'adhésion à l'Union européenne. » ■

Ilan Shor, l'homme du Kremlin derrière la manipulation des élections

Cet homme d'affaires est considéré par les services de renseignement occidentaux comme le pilote des opérations de déstabilisation en Moldavie.

Il est rare qu'un protagoniste extérieur pèse autant sur une campagne. Ilan Shor ne vit pas en Moldavie, pas plus qu'il n'était candidat aux élections de dimanche. Cet oligarque israélo-moldave, exilé à Moscou, a pourtant joué un rôle central dans le résultat du référendum. « C'est une déroute. Le peuple moldave a parlé. Sandu, as-tu entendu ? [...] Même avec des ressources administratives de cheval, des blocages [de chaînes pro-russes], des arrestations, du bourrage d'urne, ils vous ont mis dehors avec fracas », jubilait, dans son style cynique caractéristique, l'homme d'affaires dimanche soir sur le réseau Telegram.

Le « non » était alors largement en tête et n'avait pas encore été renversé par l'avalanche de votes pro-européens de la diaspora : le « oui » l'a finalement emporté par 11.000 votes. Cet homme d'affaires et homme politique, reconverti en expert de la manipulation électorale, est considéré par les services de renseignement occidentaux comme l'homme du Kremlin en Moldavie, et le pilote des opérations de désinformation et de corruption qui ont pollué la campagne ces derniers mois.

Le « grand vol »

Son principal fait d'armes : un vaste système d'achat de votes orchestré via Telegram qui aurait corrompu le vote de 300.000 électeurs moldaves – soit 12 % des suffrages exprimés –, selon les chiffres communiqués dimanche soir par la présidente moldave.

Documenté par les médias et les autorités, ce réseau sophistiqué, doté d'un chatbot, proposait par exemple le versement de 500 lei (25 euros) pour l'inscription, et 5.000 lei (250 euros) si le bureau de vote de l'électeur votait en majorité « non » au référendum.

Des sommes importantes en Moldavie, où le PIB par habitant plafonnait à 6.400 euros l'an passé.

Autre procédé : le recrutement de manifestants pour garnir des protestations antigouvernementales. Ilan Shor bénéficie « d'un flot de financements russes sans précédent », avait averti l'entourage de Maia Sandu, qui estime à 100 millions d'euros le montant déversé par le Kremlin pour influencer la campagne.

Ilan Shor a débuté sa carrière politique dans la ville agro-industrielle d'Orhei, dont il fut maire de 2015 à 2019. La suite de sa carrière s'est effectuée en exil : condamné à quinze ans de prison pour le « grand vol », le détournement de 1 milliard de dollars auprès de trois grandes banques du pays, l'oligarque a fui le pays en 2019 pour Israël puis Moscou, où il a obtenu la nationalité russe.

Actions de désinformation

« Orhei a servi de plateforme à Shor pour tester ses techniques de manipulation avant de passer à l'échelle nationale », estime Nadine Gogu, directrice du Centre indépendant du journalisme. Moscou va en faire son principal relais en lieu et place du Parti socialiste, qui perd les élections présidentielles de 2020.

Elu député en 2019 puis en 2021, le trentenaire s'affiche ouvertement pro-russe et intensifie ses actions, cette fois à coups de dizaines de millions de dollars et soutenu par les campagnes de désinformation du Kremlin. Il se montre actif en Gagaouzie, la région autonome turcophone au sud du pays où il rénove des routes, crée une chaîne de magasins pour les plus démunis et même un parc d'attractions gratuit.

Démis de son mandat en 2023, sous le coup de sanctions américaines, européennes et suisses, Ilan Shor a poursuivi avec succès son entreprise de déstabilisation. Nul doute qu'il ne s'arrêtera pas en si bon chemin alors que se profile un entre-deux tours tendu entre Maia Sandu et son rival, le socialiste Alexander Stoianoglo. — B.D.

Bruxelles à la rescousse de la présidente Maia Sandu

Les principaux dirigeants européens ont soutenu la présidente moldave, Maia Sandu, qui se prépare à un second tour difficile le 3 novembre. L'Union s'inquiète aussi pour les législatives géorgiennes de samedi prochain.

Karl De Meyer
— Bureau de Bruxelles

L'Union européenne et plusieurs dirigeants de l'UE sont ostensiblement venus à la rescousse de la présidente moldave, Maia Sandu, lundi, après un référendum sur l'adhésion à l'Europe remporté d'extrême justesse après une massive opération d'interférence russe. « Exaspérer Moscou, impressionner l'Europe, sauver son pays une fois de plus – voilà qui est Maia Sandu. Une grande dirigeante et une nation courageuse », a par exemple écrit Donald Tusk, le Premier ministre polonais, sur le réseau social X. « Face aux stratégies hybrides de la Russie, la Moldavie montre qu'elle est indépendante, qu'elle est forte et qu'elle veut un avenir européen », a ensuite affirmé Ursula von der Leyen, présidente de la

Commission européenne, sur le même réseau.

« Nous avons relevé que le vote avait eu lieu dans un contexte d'interférence et d'intimidation sans précédent de la part de la Russie [...] visant à déstabiliser le processus démocratique dans la république de Moldavie », a encore déclaré un porte-parole de la Commission, lors du point-presse quotidien. Il corroborait ainsi les affirmations de Maia Sandu, selon laquelle le camp du « oui » a « gagné honnêtement dans un combat injuste », marqué par des « ingérences sordides ». Après une longue course en tête du « non » au cours de la nuit, le « oui » a finalement pris le dessus lundi matin (50,28 %), à quelques milliers de voix près.

L'UE, qui a ouvert avec Chisinau des négociations d'adhésion avant l'été, suivait avec attention les résultats de cette consultation et attend avec fébrilité le résultat du second tour de la présidentielle. Au premier tour, Maia Sandu est certes arrivée en tête avec 42 % des voix mais elle se prépare à un second tour difficile face à Alexandru Stoianoglo, soutenu par les socialistes prussiens et bénéficiant d'une plus grande réserve de voix du côté des petits candidats.

« La victoire du « non » au référendum n'aurait pas été un désastre total, car il portait sur l'inscription dans la constitution de l'objectif d'adhésion du pays à l'Union européenne. Cela n'aurait pas stoppé le processus d'adhésion lancé en juin », explique une source de la Commission, tout en reconnaissant qu'une victoire aussi serrée du « oui » envoie un mauvais signal sur la détermination pro-européenne de la population. « Et on ne peut pas lire ce résultat de manière isolée, à moins d'une semaine de la législative en Géorgie », ajoute la même source.

L'opposition pro-européenne de ce petit pays du Caucase, composée

de quatre principales alliances, affronte samedi prochain le parti conservateur au pouvoir, le Rêve géorgien, accusé par ses détracteurs de dérive autoritaire prorusse et de faire dérailler le projet d'adhésion à l'UE. En décembre 2023, l'UE a accordé à Tbilissi le statut de candidat à l'adhésion, une étape symbolique importante. « Pour autant qu'elle prenne les mesures pertinentes énoncées dans la recommandation présentée par la Commission ». Dans les faits, toutes les discussions sont aujourd'hui gelées.

L'Union européenne essaie depuis l'invasion de l'Ukraine de stabiliser son voisinage oriental, et notamment la Moldavie, pays le plus exposé à l'impérialisme russe et l'un des plus pauvres du continent. Ursula von der Leyen, lors d'une visite à Chisinau il y a deux semaines, a annoncé un plan d'investissement de 1,8 milliard d'euros sur 2025-2027 en faveur de la Moldavie. Il doit notamment contribuer à mieux connecter le pays au réseau énergétique de l'UE.

Le 30 octobre, la Commission doit présenter son rapport annuel sur tous les pays candidats à l'élargissement et l'état d'avancement de ceux qui ont entamé le processus. ■

« Face aux stratégies hybrides de la Russie, la Moldavie montre qu'elle est indépendante, qu'elle est forte. »

URSULA VON DER LEYEN
Présidente de la Commission

Aux Etats-Unis, la campagne présidentielle devient de plus en plus folle

AMÉRIQUE DU NORD

Deux semaines avant le scrutin, les candidats tentent leur va-tout.

Donald Trump danse sur scène, parle de sexe et insulte sa rivale alors que Kamala Harris oublie la « combattante joyeuse » et se recentre sur le combat démocratique.

Solveig Godeluck
— Bureau de New York

Il faut le voir pour le croire. Il y a une dizaine de jours, Donald Trump a interrompu une séance de questions-réponses face au public à Oaks, en Pennsylvanie, pour danser. Pendant quarante minutes, le candidat à la présidentielle des Etats-Unis a passé commande de ses morceaux préférés, de Village People à un Ave Maria, en esquissant quelques pas et en moulinant avec les bras.

Cette apparition est à l'image de la campagne présidentielle américaine, quinze jours avant le scrutin du 5 novembre : de plus en plus folle. Le candidat républicain multiplie les interventions hors cadre, qui choquent ou qui surprennent, sans retenir les affabulations et parfois les insultes. De leur côté, Kamala Harris et ses soutiens tournoient à toute vitesse dans les « swing states », ces Etats qui vont décider l'issue de l'élection, effrayés par l'érosion du vote démocrate.

Pour le camp Harris, il y a de quoi se faire du souci à la veille de l'élection la plus serrée de l'histoire américaine récente. Les sondages donnent Donald Trump vainqueur dans les six « swing states », selon RealClearPolitics. Certes, sa marge d'un point est trop faible pour être représentative, mais le leader popu-

liste était 4,1 points derrière Joe Biden en 2020. Après deux procédures en destitution, quatre attaques au pénal, une condamnation pour fraude et une autre pour agression sexuelle, l'ancien président est bel et bien en selle pour être réélu. Les crypto-bookmakers de Polymarket lui donnent 61 % de chances de l'emporter face à Kamala Harris.

Remarques graveleuses

Donald Trump n'est pas complètement rassuré non plus. Il a face à lui une femme presque vingt ans plus jeune, combative, et qui a réussi à le moucher sur scène lors de leur unique duel télévisé, en septembre — on ne l'y reprendra pas. Dimanche, il est allé servir des frites au McDo, rien que pour mettre en doute à nouveau, et sans preuves, le fait que Kamala Harris y ait travaillé quand elle était étudiante.

La vice-présidente le marque à la culotte sur les principaux sujets : la frontière avec le Mexique, la vie chère, et dans une moindre mesure, les cadeaux fiscaux. Donald Trump a d'ailleurs continué à dévider sa pelote clientéliste en évoquant la suppression de l'impôt pour les militaires, les policiers et les pompiers.

Le tribun retient de moins en moins son agressivité envers sa rivale. Samedi, lors d'un meeting à Latrobe, en Pennsylvanie, il l'a traitée de « vice-présidente de merde », en laissant scander par la foule que tout ce qu'elle touche « se transforme en... merde » ! Sur scène, il s'est aussi embarqué dans un étrange monologue de vestiaire au sujet du pénis « incroyable » du joueur de golf Arnold Palmer, « un vrai homme ». L'aéroport voisin a été baptisé du nom de ce champion né à Latrobe, décédé il y a huit ans, et Donald Trump a voulu lui rendre hommage à sa façon.

« Donald Trump est de plus en plus instable et déchaîné et il cherche à obtenir un pouvoir illimité », a accusé Kamala Harris, lors d'un

meeting à Erié, en Pennsylvanie. La démocrate qui communiquait initialement sur le fait qu'elle était une « combattante joyeuse » a laissé tomber l'épithète, et recentre son discours sur la menace démocratique, comme Joe Biden avant elle.

Dans l'entourage du leader populiste, on essaie de minorer les sorties extrêmes du candidat. Le « speaker » de la Chambre des représentants Mike Johnson a par exemple expliqué que Donald Trump ne parlait pas des démocrates quand il ciblait les « ennemis de l'intérieur ». Peine perdue : le tribun a renchéri et précisé que les députés Nancy Pelosi et Adam Schiff étaient bel et bien des « ennemis », et pas juste des « opposants ».

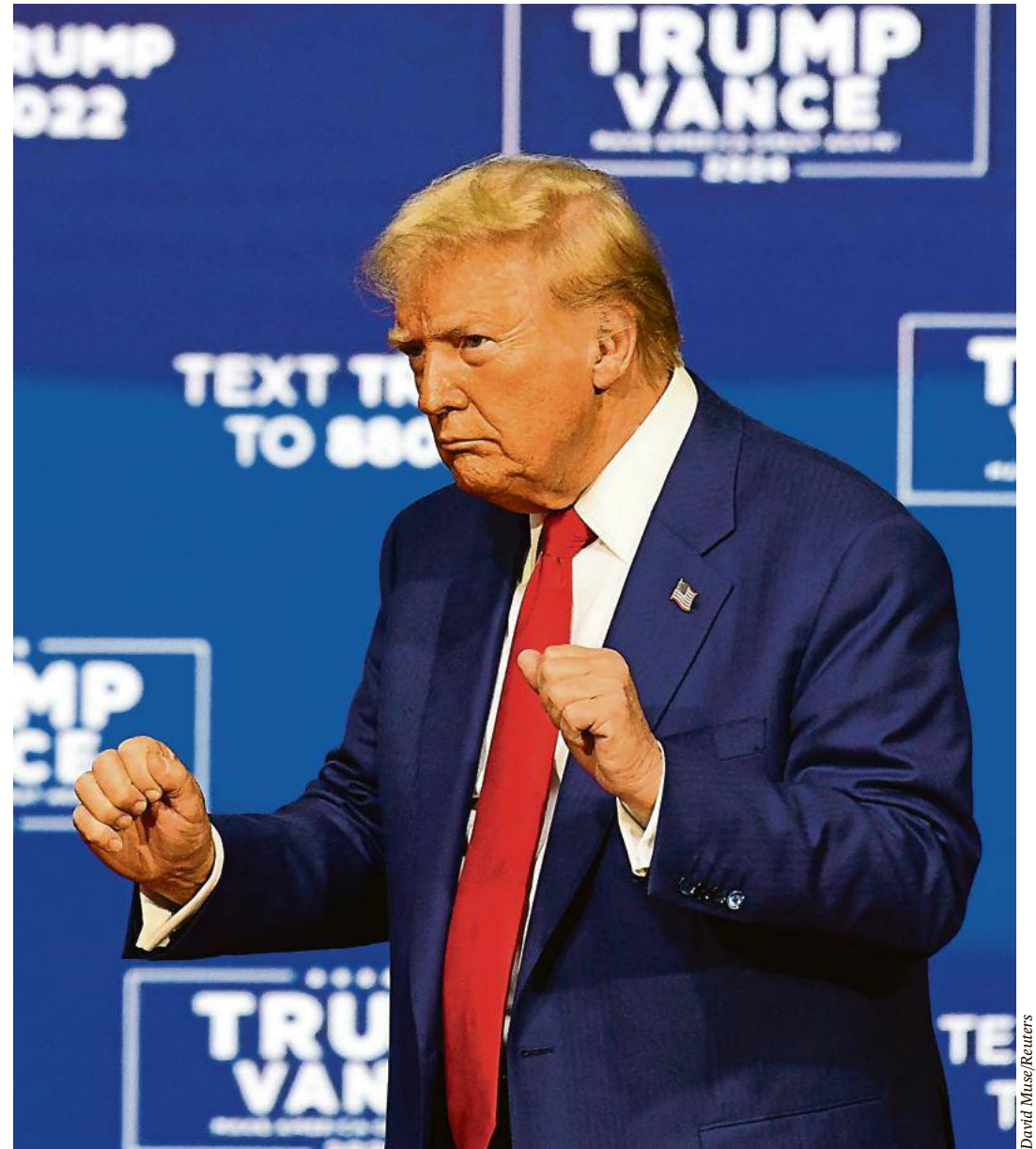
Par conséquent, les commentateurs s'interrogent : et si c'était le début de la sénilité ? Donald Trump s'est défendu d'avoir « des difficultés cognitives », assurant ne pas être « si près de 80 ans » (il a 78 ans). Néanmoins, la semaine dernière, il a annulé des événements parce qu'il était « épuisé », selon Politico.

Le joker Musk

Il y a de quoi. L'agenda des deux candidats à la veille des élections est fou. Kamala Harris a tenu trois meetings lundi, en Pennsylvanie, dans le Wisconsin, dans le Michigan. Pour démultiplier sa force de frappe, on fait appel à des alliés. Lundi, la républicaine anti-trumpiste Liz Cheney a accompagné la démocrate dans sa tournée. L'ex-président Barack Obama remonte aussi sur scène en solo pour réveiller les « frères » noirs déçus par Joe Biden. La très populaire Michelle Obama est attendue pour le bouquet final aux côtés de la candidate.

Quant à Donald Trump, il veut marquer les esprits à Madison Square Garden, dimanche prochain. Les New-Yorkais bon teint évoquent déjà le meeting de sinistre mémoire des nazis américains dans cette enceinte en 1939.

En attendant, le joker du candi-



A Oaks, en Pennsylvanie, Donald Trump a joué sur scène au DJ pendant quarante minutes.

David Muse/Reuters

dat s'appelle Elon Musk. L'entrepreneur milliardaire est peut-être encore plus déchaîné que lui. Non content d'avoir transformé son réseau social X en porte-voix du trumpisme, il a donné 75 millions de dollars à sa campagne et tient lui-même des meetings. Sa générosité ne suffit cependant pas à combler l'écart avec Kamala Harris, qui a

déjà levé plus d'un milliard de dollars. En septembre, elle a collecté trois fois plus que Donald Trump.

Pour faire voter les indécis, Elon Musk a promis de donner un million chaque jour à un électeur dûment enregistré, qui sera tiré au sort parmi les signataires d'une pétition défendant la liberté d'expression et le port d'armes.

Cependant, la légalité de cette initiative est douteuse. De même, le patron de Tesla finance du porte-à-porte électoral dans les « swing states », mais un quart des visites domiciliaires dans le Nevada et en Arizona semblent avoir été simulées. Ils sont moins consciencieux : c'est le problème quand on recrute des mercenaires. ■

« Les partisans de Donald Trump ne veulent pas qu'il s'adoucisse »

Propos recueillis par
Virginie Robert

Spécialiste de la politique américaine et auteur d'un récent ouvrage sur « L'Amérique face à ses fractures » (Tallandier), Amy Greene revient sur les stratégies de Donald Trump et Kamala Harris en fin de campagne pour déterminer l'issue d'une élection présidentielle extrêmement serrée.

Il est difficile de voir comment les candidats peuvent se départager dans une Amérique aussi polarisée. Qui reste-t-il à convaincre ?

Il existe un grand bloc d'électeurs indépendants, mais ils s'alignent assez systématiquement derrière l'un des deux partis, donc nous restons dans un système bipartisan. Les quelques indécis parmi eux peuvent être préoccupés par des enjeux différents, qui varient beaucoup d'un Etat à l'autre, soit être désengagés par rapport à l'élection, mais ils peuvent être remobilisés en fine par un sujet, comme le droit à l'avortement par exemple.

Ainsi, dans un Etat pivot comme la Pennsylvanie, un Etat industriel vieillissant de ce qu'on appelle « la ceinture de rouille », les électeurs se préoccupent de la désindustrialisation, de la fuite des jeunes, et seront sensibles aux propositions liées à la revitalisation de l'économie. En Arizona, les indécis peuvent se sentir

AMY GREENE
Professeur
à Sciences Po

concernés par la question de l'immigration parce que c'est un sujet très local. Les enjeux économiques évoluent avec les mouvements de population et les changements démographiques peuvent être massifs.

Pourtant, Donald Trump ne semble pas chercher à élargir au-delà de sa base ?

La réalité, c'est que les deux candidats veulent absolument mobiliser leurs électeurs pour qu'ils votent le jour J. Donald Trump ne change pas de thèmes. Il va même encore plus loin, dans ses discours, qu'en 2016. A l'époque, il parlait des clandestins mexicains en les qualifiant de « violeurs », maintenant il dit que certains ne sont même pas des êtres humains mais des animaux. Il est beaucoup plus violent.

Pour un certain public, ces discours outranciers sont très séduisants. Il apparaît comme un homme très viril, il affirme une masculinité dans la société qui plaît. Il est attendu là-dessus, sur son côté antisystème, ses partisans ne veulent pas qu'il s'adoucisse.

Kamala Harris reste, elle aussi, très ancrée sur son discours, qui est celui de la défense de la

démocratie, du choix des femmes. Mais elle recherche davantage des espaces de compromis, en adoptant des sujets portés par Donald Trump, comme la défiscalisation des pourboires ou la fracturation hydraulique pour le gaz et le pétrole de schiste. C'est une



« Un tiers des Américains veulent en savoir davantage sur Kamala Harris. Par conséquent, on la voit sur tous les médias, y compris Fox News, c'est un blitz médiatique total. »

Éditions Tallandier

façon de donner des gages et de montrer qu'elle parle à tous les Américains.

On dit que ce sera l'élection présidentielle la plus genrée ?

En effet, l'écart sur le genre se creuse. Les femmes ont trouvé un catalyseur avec la défense du droit à l'avortement. Et on note une appétence des hommes pour le discours de Trump, en particulier les jeunes blancs de moins de 30 ans et sans diplôme universitaire qui éprouvent des sentiments de frustration, ou d'exclusion sociale ou culturelle.

Donald Trump a enregistré de petits gains chez les hispaniques, un groupe qui vote pourtant démocrate mais qui veut voir la migration clandestine mieux gérée parce qu'elle crée de la pression sur la société. Catholiques pour certains d'entre eux, ils sont aussi socialement plus conservateurs.

Chez les hommes noirs, il y a également une légère fuite vers Trump. C'est pourquoi Obama est sorti du bois, en disant qu'il fallait soutenir Kamala Harris. Il suggère l'existence d'une misogynie qui leur fait trouver des prétextes pour soutenir Trump, notamment autour de l'économie. Il leur dit qu'avoir une masculinité forte, c'est être capable d'apporter son soutien à une femme noire.

Est-ce que c'est une bonne stratégie que d'insister sur

l'instabilité de Trump ?

Cela ne va pas marcher avec ses électeurs, car ils aiment leur candidat, ni avec ceux qui préfèrent de toute façon un républicain plutôt qu'une démocrate. C'est une manière de prolonger la stratégie provoquée par le commentaire de Tim Walz, le colistier de Kamala Harris, à propos de Donald Trump et de J. D. Vance qu'il avait qualifiés de « bizarres ».

Kamala Harris, en parlant de l'instabilité du candidat républicain, souligne que les postures de Donald Trump ne sont pas normales, qu'il faut sortir de cette complaisance. Et qu'elle incarne autre chose, une autre vision des Etats-Unis. En nommant les choses, cette bizarrerie, cette instabilité, elle peut attirer vers elle des électeurs qui voient un Donald Trump de plus en plus outrancier et déconnecté.

Elle cherche à projeter l'image d'une femme souriante...

Pour les démocrates, Kamala Harris représente une chance absolument inespérée de pouvoir emporter l'élection en 2024. La seule chose qu'ils n'avaient pas essayée, c'était le rire. Il faut sortir du jeu de Trump, qui attaque sans cesse. En souriant, elle montre qu'elle n'est pas dans une logique de colère mais de construction. C'est une femme procureur, qui sait faire valoir ses arguments avec calme. Là où Trump cherche à l'irriter, elle le déstabilise en se moquant de ses histoires de chiens mangés par des migrants haïtiens dans l'Ohio, ou en relevant que ses supporters quittent plus tôt ses meetings tant ils s'ennuient. Un tiers des Américains veulent en savoir davantage sur elle. Par conséquent, on la voit sur tous les médias, y compris Fox News, c'est un blitz médiatique total. ■

LesEchos SUR



RETROUVEZ DOMINIQUE SEUX
DANS « L'ÉDITO ÉCO »
À 7H45
DU LUNDI AU VENDREDI

Le Portugal promet dix ans de réduction fiscale aux jeunes

EUROPE

Afin d'éviter l'exode des jeunes diplômés et inciter au retour ceux qui sont partis travailler à l'étranger, le budget 2025 prévoit de fortes baisses d'impôts pour les moins de 35 ans. A certaines conditions toutefois.

Cécile Thibaud

—Correspondante à Madrid

Lisbonne offre un cadeau fiscal aux moins de 35 ans en annonçant la réduction de l'impôt sur le revenu durant les dix premières années après l'entrée de ces derniers dans le monde du travail. La mesure a comme objectif affiché de combattre l'émigration des jeunes diplômés, qui quittent le pays faute de

trouver un emploi à la hauteur de leurs espérances. Pour les convaincre de rester, le gouvernement de Luis Montenegro (PSD, droite modérée) a choisi de jouer l'argument fiscal. Ces jeunes seront totalement exemptés d'impôt sur le revenu la première année, et ils bénéficieront ensuite d'une adaptation progressive sur une période de dix ans.

Après un an d'impôt zéro donc, ils ne paieront, durant quatre ans, que 25 % seulement de ce qu'ils devraient, avant de passer à 50 % entre la cinquième et la neuvième année puis à 75 % la dixième année. Soit au total dix ans de contribution réduite. A condition, toutefois, que leurs revenus soient inférieurs à 28.000 euros par an, alors que le salaire annuel moyen portugais se situait à 23.700 euros en 2023. En France, le RN défend une exonération totale d'impôt sur le revenu pour les moins de 30 ans, quel que soit leur niveau de ressources.

Ces mesures portugaises sont inscrites dans le projet du budget 2025, qui devrait être voté à partir du 31 octobre prochain au parlement de Lisbonne. Elles ont été négociées avec le Parti socialiste, principale force d'opposition, qui a fait jouer sa minorité de blocage pour obtenir, d'une part, d'introduire une progressivité dans le dispositif au fil des années et, d'autre part, de le limiter aux revenus moyens.

Il s'agit pour les socialistes d'éviter une trop grande fracture avec le reste de la population, alors que le gouvernement prévoyait un rabais fiscal plus agressif, avec une taxation de 15 % pour tous les moins de 35 ans aux revenus allant jusqu'à... 81.199 euros par an. Satisfait d'avoir pu ainsi moduler la mesure, le secrétaire général des socialistes, Pedro Nuno Santos, a annoncé qu'il donnera son feu vert au projet du budget de la droite et opéra pour l'abstention, lors du vote au Parlement le 31 octobre prochain.

Outre le cadeau fiscal aux moins de 35 ans, la future loi de finances portugaise va inclure une baisse de l'impôt sur les sociétés, qui passera à 20 %, au lieu de 21 %, ainsi que des augmentations de salaires dans la fonction publique – professeurs, policiers, pompiers, personnel de santé et administration de la justice.

Cocktail dangereux

Cette hausse des dépenses vaut à Lisbonne les avertissements du FMI, ainsi que de Mario Centeno, le gouverneur de la Banque du Portugal, inquiet du cocktail dangereux entre baisses d'impôts et budget expansif. « Nous avons déjà eu suffisamment de problèmes avec ça dans le passé », insiste-t-il.

Pour l'instant, tout indique néanmoins que le pays devrait continuer à cadrer ses comptes, grâce à une croissance de 1,8 % cette année et de 2,1 % en 2025. L'excédent public, qui avait été de 1,2 % en 2023, sera de 0,4 % cette année et de 0,3 %



40.000 personnes entre 15 et 39 ans partent chaque année du Portugal. Photo Rafael Marchante/Reuters

en 2025, selon le projet de budget, tandis que la dette publique devrait continuer de baisser, à 93,3 % du PIB, contre 95,9 % cette année.

Faire face à l'urgence

En dépit des recommandations de prudence, les deux grands partis, de centre droit et centre gauche, se sont entendus pour faire face à l'urgence. L'important, aujourd'hui, est d'essayer de juguler les problèmes d'accès au logement, de freiner le départ des jeunes diplômés et d'encourager d'autres au retour, en leur prouvant que les politiques publiques peuvent jouer en leur faveur,

alors que les partis ont été accusés, ces dernières années, de négliger les nouvelles générations en privilégiant les plus âgés pour des raisons de clientélisme électoral.

Selon l'Observatoire de l'émigration de l'Institut universitaire de Lisbonne, le pays voit partir plus de 40.000 personnes d'entre 15 et 39 ans chaque année et un Portugais sur quatre de cette tranche d'âge vit actuellement à l'étranger. Le ministre des Finances, Joaquim Miranda Sacramento, estime qu'aux alentours de 350.000 à 400.000 jeunes pourraient bénéficier immédiatement du rabais d'impôt. ■

Dans le Donbass, l'exode des civils ukrainiens face à l'avancée des Russes

EUROPE

La récente progression russe dans la région de Donetsk, entraîne l'exode de la population civile.

Guillaume Ptak

—Envoyé spécial dans la région de Donetsk (est de l'Ukraine)

Il y a quelques jours, lundi 14 octobre au matin, une Lada cabossée s'immobilise sur la place centrale du village de Hryshyne, dans la région de Donetsk. Trois volontaires de l'ONG Proliska en descendent, vêtus de leur veste bleu ciel portant le logo de l'organisation – une colombe blanche. « Cela date de vendredi, un obus ou une roquette a sous-munitions s'est abattu sur le village », explique Vladyslav Tomilin, 28 ans, volontaire et chauffeur au sein de l'organisation, en désignant d'un geste un bâtiment résidentiel endommagé de l'autre côté de la rue. A l'entrée de Hryshyne, plusieurs habitations ont été pulvérisées par les bombardements russes, qui se sont progressivement intensifiés au fur et à mesure de l'avancée des Russes vers Pokrovsk, ville de 60.000 habitants avant l'invasion et nœud ferroviaire stratégique pour le ravitaillement des défenseurs ukrainiens de l'oblast de Donetsk.

Ce lundi, les volontaires de Proliska viennent apporter leur aide aux civils évacués des villes de Droujkivka, Kostiantynivka, Pokrovsk et Myrnohrad. « La situation est toujours la même, explique Vladyslav. Les gens pensent que la guerre n'atteindra pas leurs villes, qu'ils peuvent attendre qu'elle se termine et qu'ils seront en sécurité. » Après une heure d'attente, un autobus fatigué portant la mention en allemand « Sonderfahrt », ou « Voyage spécial », s'arrête sur la place centrale. A son bord, des habitants de la région ayant choisi d'évacuer.

Inna Krougovaya, 23 ans et assistante sociale au sein de Proliska, monte à bord pour entamer le processus d'enregistrement des déplacés. A tous sont délivrés un formulaire et un numéro, qui doivent leur permettre d'obtenir le statut de déplacé interne et ainsi bénéficier d'aides sociales de l'Etat, d'un montant de 2.000 hryvnias (environ 45 euros) par mois par personne et de 3.000 (67 euros) pour un enfant ou une personne en situation de handicap. Celles-ci s'accompagnent d'un versement unique de 10.800 hryvnias (241 euros) du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés.

Départ obligatoire

Parmi les personnes évacuées ce lundi se trouve Sveta, qui a quitté Droujkivka le matin même avec son fils de 5 ans. Lorsqu'on lui demande pourquoi elle a choisi de partir ce lundi 14 octobre, elle répond ne pas avoir eu le choix : « C'est désormais obligatoire pour les familles avec enfants, les autorités nous ont dit d'évacuer, explique-t-elle. Je n'ai jamais eu à m'abriter dans un sous-sol avec mon fils et je n'en ai pas l'intention, alors mieux vaut partir maintenant. »

Selon Ioula Ryzhakova, responsable du service des enfants de l'administration civile militaire de Donetsk, 364 familles avec enfants résideraient toujours dans les communes visées par l'obligation d'évacuation au 18 octobre. Au total, une trentaine de personnes seront évacuées ce lundi par autobus. « Beaucoup attendent le dernier moment pour évacuer, souffle Vladyslav. Mais parfois, au moment où ils réalisent qu'ils doivent partir, ils ne sont plus en mesure de le faire. » Le même jour, les autorités régionales ont annoncé que la ville de Koutrakove, située à une quarantaine de kilomètres au sud de Pokrovsk, était désormais inaccessible aux organisations humanitaires. Environ 334.000 civils résident toujours dans la région de Donetsk. ■

LE VINYLE
DE 20H

TOUS LES JOURS SUR NOSTALGIE
ÉCOUTEZ UN TUBE EN
VERSION VINYLE !

NOSTALGIE

LES PLUS GRANDS TUBES !

TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION
NOSTALGIE



Israël s'attaque aux finances du Hezbollah

PROCHE-ORIENT

L'aviation israélienne a mené plus d'une vingtaine de raids au Liban contre les agences d'une association présentée comme la banque du « parti de Dieu ».

Pascal Brunel

— Correspondant à Tel Aviv

Israël est décidé à s'en prendre au nerf de la guerre dans son combat contre le Hezbollah. L'aviation israélienne a mené des raids contre 25 bâtiments dans la nuit de dimanche à lundi à Beyrouth, dans la vallée de la Bekaa et dans le sud du Liban, non pas contre des objectifs militaires habituels du Hezbollah, mais contre des agences de l'association Al Qard Al Hassan.

Officiellement, il s'agit d'une ONG impliquée dans des œuvres sociales. En fait, cet établissement sert de banque à la milice chiite pour financer notamment les salaires des milliers de membres de la branche armée de l'organisation, qui perçoivent en moyenne 500 dollars par mois, et pour gérer l'aide financière de l'Iran, estimée à 700 millions de dollars par an, selon des sources militaires israéliennes.

Liste noire

« La but de ces attaques est de déstabiliser le Hezbollah en s'en prenant à sa capacité de fonctionner économiquement durant la guerre actuelle, mais pour aussi empêcher à l'avenir de se réorganiser et de se réarmer, c'est pourquoi nous avons visé l'association Al Qard Al Hassan, qui est au cœur de tout le dispositif financier », explique un responsable du ministère israélien de la Défense.

Le Hezbollah, qui se trouve sur la liste noire des organisations terroristes établie par les États-Unis, ne peut pas recourir au système financier international. Toute banque

libanaise ou étrangère, qui accepterait de gérer les fonds destinés au Hezbollah, pourrait courir le risque d'être immédiatement sanctionnée par les Américains.

Pour contourner cet obstacle, le Hezbollah utilise cette association. Elle a été créée dans les années 1980 pour accorder initialement des microcrédits à taux zéro en vue de respecter la charia, qui interdit le prêt à intérêts selon les commandements de l'islam.

L'association Al Qard Al Hassan financerait notamment les salaires des milliers de membres de la branche armée du Hezbollah, qui perçoivent en moyenne 500 dollars par mois.

Pour fonctionner, les emprunteurs devaient déposer de l'or, souvent sous forme de bijoux par exemple, ou présenter une caution d'un tiers. L'argent récolté servait également pour régler tout une série de services sociaux en faveur de la communauté chiite du Liban, notamment pour financer des soins, des frais d'éducation, des aides alimentaires...

L'établissement a ensuite pris un réel essor. Il dispose actuellement d'une trentaine d'agences, dont la moitié dans la région de Beyrouth et les autres disséminées au Liban, avec entre 200.000 à 300.000 clients. Le montant des prêts accordés approche un demi-milliard de dollars par an, selon des estimations américaines.

Crise de confiance

Mais avec la montée en puissance du Hezbollah, devenu un Etat dans l'Etat, « l'association » a elle-même changé de nature au point de se retrouver au cœur de l'économie de



Des documents d'une agence de l'association Al Qard Al Hassan sont dispersés dans les décombres après les frappes israéliennes dans la banlieue sud de Beyrouth, lundi. Photo Hassan Ammar/Api/Sipa

la milice chiite. En la prenant pour cible, a expliqué le radio de l'armée israélienne, le but est de « provoquer une crise de confiance des membres du Hezbollah, en perturbant par exemple le paiement des miliciens armés, qui se battent contre nous, afin d'enfoncer un coin entre la base et la direction du Hezbollah ».

Tsahal entend également s'en prendre indirectement à l'Iran, l'ennemi numéro de l'Etat hébreu.

« La plus grande partie des opérations terroristes du Hezbollah est financée par le budget de l'Etat iranien. Ces fonds servent à entretenir l'organisation militaire du Hezbollah, à l'acquisition de biens immobiliers pour entreposer des stocks d'armes, à l'achat d'équipements militaires et au paiement des salaires des miliciens. En réalité, cette soi-disant association, sert de camouflage pour la gestion des actifs du

Hezbollah », souligne un porte-parole de l'armée.

Ce dernier souligne que pour éviter des dommages collatéraux, l'armée israélienne a diffusé sur les réseaux sociaux des messages appelant à l'avance les Libanais, qui résidaient près des bâtiments de l'association visés, à s'éloigner de plus de 500 mètres pour leur sécurité. Lundi, lors d'un entretien avec le Premier ministre israé-

lien, Emmanuel Macron a demandé que « les infrastructures soient préservées », que « la population civile soit protégée » et qu'« un cessez-le-feu soit établi au plus vite » au Liban. Il a aussi plaidé pour que « les Nations unies jouent tout leur rôle au sud du Liban, pour permettre le retour des populations civiles dans leurs foyers, en sécurité, des deux côtés de la frontière entre le Liban et Israël ». ■

Au sommet des BRICS, Poutine veut prouver que la Russie n'est pas isolée

Une vingtaine de dirigeants de pays émergents, dont le président chinois, Xi Jinping, et le chef du gouvernement indien, Narendra Modi, est attendue au sommet du groupe à Kazan, mardi et mercredi. Une preuve que le président russe n'est pas entièrement isolé.

Richard Hiault

Sur les rives de la Volga, dans la ville russe de Kazan où se déroule, mardi et mercredi, le sommet des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud), Vladimir Poutine, l'hôte de la réunion va pouvoir pavoiser. Malgré l'absence de poids de son homologue brésilien, Lula, pour des raisons médicales, l'événement rassemble une vingtaine de dirigeants étrangers ou de partenaires. Les présidents chinois, Xi Jinping, et le chef du gouvernement indien, Narendra Modi, seront du voyage. Tout comme le président iranien, Massoud Pezeshkian, celui de la Turquie, Recep Tayyip Erdogan, ou encore le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres.

Le poids prépondérant de la Chine

L'événement « sera sans doute considéré comme un succès diplomatique par le président Poutine et comme une preuve que les Occidentaux ne parviennent pas à isoler la Russie », commente dans une note de recherche William Jackson, économiste spécialiste des marchés émergents chez Capital Economics.

« Les pays de notre association sont essentiellement les moteurs de la croissance économique mondiale.

Dans un avenir prévisible, les BRICS seront à l'origine de la principale augmentation du PIB mondial », a affirmé le président russe lors d'un forum économique à Moscou. « La croissance économique des BRICS dépendra de moins en moins de l'influence ou de l'ingérence extérieures », a-t-il ajouté.

Il est vrai que ces pays émergents, plus dynamiques que ceux du G7 en termes de croissance économique, prennent de l'importance depuis l'élargissement annoncé l'an passé. Lors du précédent sommet organisé par l'Afrique du Sud, l'Iran, l'Égypte, l'Éthiopie, les Emirats arabes unis et l'Arabie saoudite avaient fait acte de candidature. L'Argentine, un temps intéressée, est revenue sur sa décision en décembre dernier. Mais d'autres pays frappent à la porte comme la Turquie, la Thaïlande, le Vietnam, le Nigeria...

Certes, mais pour l'heure, les dix pays du groupe ne représentent

encore que 35 % du PIB mondial. Avec un poids considérable de la Chine. « La Chine est prépondérante puisqu'elle assure à elle seule près de 65 % du PIB des BRICS », souligne Léa Dauphas, cheffe économiste de TAC Economics. Pour Christian de Boissieu, professeur à Paris 1 Panthéon-Sorbonne, « l'élargissement va se poursuivre », avance-t-il. Mais, à terme, « ce groupe sera confronté au même dilemme que les pays de l'Union européenne. Plus on élargit, plus on fait face à des problèmes de cohérence interne et de leadership », explique-t-il.

« Un essor des échanges bilatéraux »

A Kazan, il sera d'abord question de coopération financière et de dédollarisation. « Le commerce entre les pays des BRICS se développe bien plus que le commerce mondial. On y constate un essor des échanges bilatéraux. La Russie compense à l'Est et au Sud ses pertes de débouchés à l'Ouest », observe Christian de Boissieu.

Sur ce plan commercial, le yuan est probablement amené à prendre de l'importance dans la facturation des échanges commerciaux. « La Chine a développé des instruments de règlement avec CIPS, un système concurrent de celui qu'utilise l'Occident, Swift. Elle a créé des banques offshore pour la compensation en yuan », observe Léa Dauphas.

A l'heure où les BRICS évoquent une monnaie commune, « ce sera probablement le yuan », juge Christian de Boissieu. Même si aujourd'hui, la monnaie chinoise n'est pas totalement convertible. C'est une affaire de long terme.

Côté partenariat, Moscou et Téhéran qui ont développé leur

relation sur le plan militaire tenteront d'élargir les discussions au domaine économique et commercial. « Le sommet de Kazan devrait accélérer le processus d'un partenariat stratégique entre les deux pays. L'annonce ne devrait intervenir que plus tard », avance Léa Dauphas.

« Décision économique tactique »

Mais, les BRICS restent des pays disparates, et leur adhésion ne signifie pas qu'ils endossent les positions

antioccidentales de la Russie. Les pays continuent d'utiliser leurs relations, soit avec l'Occident, soit avec le nouveau bloc Chine-Russie, comme un moyen de pression pour atteindre leurs objectifs. Que ce soit pour obtenir des technologies clés, du matériel militaire avancé ou une position de force dans les négociations commerciales.

L'éventuelle intégration de la Turquie et de la Thaïlande relève plus « d'une décision économique tactique plutôt qu'une preuve tangi-

ble d'un changement de position géopolitique », analyse William Jackson. L'Indonésie a ainsi choisi de ne pas demander son intégration l'an passé. L'Arabie saoudite quant à elle est toujours en train d'examiner son entrée. P

our l'économiste, « cela s'apparente à une forme de refus poli ». D'ailleurs, le prince héritier, Mohammed Ben Salmane, ne sera pas présent à Kazan. Il y sera représenté par son ministre des Affaires étrangères. ■

Les informés

de Jean-Rémi Baudot et Agathe Lambret, du lundi au jeudi à 20h
1h de décryptage et d'analyse de l'actualité

chaque mardi avec Les Echos

franceinfo:
radio . web . tv canal 27



analyses



Sports : la ligne de fracture du streaming



Aux Etats-Unis, les géants du streaming s'ajoutent à ceux de la télévision pour investir dans le sport made in USA, faisant flamber les droits de la NBA, la NFL ou la MLS. Mais ils se tiennent à distance des marchés européens, dominés par des acteurs locaux moins dépensiers et où les droits plafonnent.

Stéphane Loignon

Dans l'univers des droits sportifs, l'Europe atterrit et les Etats-Unis décollent. Mi-juillet, la Ligue de Football Professionnel (LFP) cédait pour 500 millions d'euros par saison, entre 2024 et 2029, les droits domestiques de la Ligue 1 à DAZN et BeIN Sports, acceptant une baisse d'environ 20 % par rapport au cycle précédent. Une dizaine de jours plus tard, la NBA annonçait un accord de 76 milliards de dollars sur onze ans, pour la commercialisation de ses droits auprès de ESPN, NBCUniversal et Amazon. Soit un quasi-tripler de la valeur des droits par rapport à la phase antérieure.

Ces deux mouvements contraires sont en fait à l'unisson de leurs marchés respectifs. Le marché mondial des droits sportifs est en croissance : selon le rapport « Global Media 2023 » du site spécialisé Sport Business, sa valeur globale a atteint 56 milliards de dollars en 2023, contre 54,7 milliards de dollars en 2022. Il devrait grimper à 62,4 milliards de dollars en 2024 (grâce notamment aux JO et à l'Euro de football). Mais cette hausse masque de grandes disparités des deux côtés de l'Atlantique.

Aux Etats-Unis, les records sont tombés les uns après les autres ces dernières années. En 2021, la NFL (National Football League) a ratifié un accord à 110 milliards de dollars sur onze ans pour ses droits de diffusion aux Etats-Unis (avec notamment l'apport d'Amazon), soit un quasi-doublement de ses droits par rapport à la phase précédente.

Plateau en Europe

A une moindre échelle, la NHL a aussi environ doublé ses droits dans son accord signé en 2021, selon l'estimation du « New York Times », tandis que la MLS (Major League Soccer) a signé un contrat mondial record avec Apple pour 2,5 milliards de dollars sur dix ans. « Les droits de la NFL, de la MLB ou de la MLS atteignent des plus hauts historiques aux Etats-Unis, en raison notamment de la montée en puissance des géants du numérique sur le marché des droits TV », résume une analyse récente du cabinet NPA Conseil.

Mais sauf opportunité en or, comme les matchs de Ligue 1 rafiés par Amazon pour une bouchée de pain en 2021, ces géants du numérique sont nettement moins attirés par les droits sportifs du Vieux Continent. En conséquence, en

Europe, le marché, laissé aux acteurs historiques ou à des pure players aux poches moins profondes, comme DAZN, atteint un plateau, même pour les championnats les plus prisés.

Le drame du football européen est le manque de diffuseurs viables capables d'encherir de manière réaliste pour les droits sportifs.

Fin 2023, la Premier League, a certes signé un accord record avec Sky et TNT pour 6,7 milliards de livres sur quatre ans. Mais la valeur de ses droits domestiques pour le direct n'a crû que d'un modeste 4 %, selon la Premier League. Lors du précédent renouvellement en 2021, la Liga, en Espagne, avait vu la valeur de ses droits domestiques progresser d'à peine 1 %.

Manque de concurrence

De l'autre côté des Alpes, le dernier appel d'offres s'est conclu fin 2023 en faveur de DAZN et Sky Italia pour 4,5 milliards d'euros sur 5 saisons

(un peu plus sous conditions), soit une baisse d'environ 3 % du montant garanti, selon un rapport de l'UEFA. En Allemagne, où l'appel d'offres a été suspendu après un recours de DAZN et doit reprendre, la valeur des droits domestiques de la Bundesliga avait aussi légèrement baissé lors du dernier accord en 2020. « Le principal facteur limitant qui a causé les tourments des droits domestiques du football européen est le manque de diffuseurs viables capables d'encherir de manière réaliste pour ces droits, dans un environnement où leur valeur a explosé au cours des années 2010 », résume le consultant Alessandro Oehy, dans sa newsletter spécialisée sur l'économie du sport.

La menace du piratage

Comme l'a illustré la difficile commercialisation des droits de la Ligue 1, pour lesquels aucun diffuseur n'avait encheri lors d'un appel d'offres trop ambitieux l'an passé, la compétition est nettement moins vive en Europe qu'aux Etats-Unis, où les rivalités entre grands réseaux de télévision, qui s'accrochent au sport pour survivre, et acteurs du streaming, font grimper les enchères.

En France, la position d'agrégateur de Canal+ a aussi atténué la

concurrence, en permettant au partenaire historique du football français de ne pas investir dans la Ligue 1, tout en proposant un match du championnat grâce à la distribution de BeIN Sports. En Italie, DAZN et Sky Italia ont eux aussi fait alliance, en signant ensemble un contrat de distribution en 2022, plutôt que de se concurrencer frontalement.

Dans ce marché atone, le sport européen et en particulier le football ont aussi un autre motif d'inquiétude, le piratage sportif, qui menace la valeur des droits. Le championnat de football le mieux valorisé d'Europe, la Premier League, est justement l'un des mieux protégés contre les nouvelles formes de piratage IPTV. « On n'a pas d'autre choix que de taper fort là-dessus, ou sinon de repenser complètement un modèle qui va ressembler à celui de l'industrie musicale il y a une dizaine d'années », avertissait récemment Vincent Labrune, le président de la LFP. Les Etats-Unis n'échappent pas au phénomène, qui coûterait chaque année 28 milliards de dollars aux ayants droit et diffuseurs dans le monde, selon une étude de Synamedia et Ampere Analysis de 2021. ■

LA CHRONIQUE de Philippe Aghion

Poids des institutions : les leçons du Nobel d'économie 2024

Le jury du Nobel d'économie vient de récompenser trois proches collègues et amis – Daron Acemoglu, Simon Johnson et James Robinson – pour des travaux séminaux qui utilisent des données historiques en vue de démontrer le rôle prééminent des institutions dans le développement économique. A l'époque où ces travaux ont été menés, l'idée dominante était que le climat était le principal facteur de développement, avec cette vieille idée datant de Montesquieu que les climats chauds condamnent l'être humain à la paresse et à la soumission, d'où la persistance du sous-développement dans les pays proches de l'équateur.

Nos trois auteurs s'appuient sur plusieurs exemples historiques pour établir la prééminence du facteur institutionnel sur le facteur

géographique et climatique. Un premier exemple est celui de la partition de la Corée en 1953 à l'issue de la guerre fratricide entre les communistes alliés de l'URSS et de la Chine et les anticommunistes soutenus par les Etats-Unis. Au Nord, s'installe un régime communiste avec une économie totalement étatisée. Au Sud, se met en place un capitalisme dirigiste. Le verdict est sans appel : la Corée du Sud décolle tandis que la Corée du Nord stagne dans la pauvreté. Pourtant, la géographie et le climat sont restés les mêmes au Nord et au Sud.

Industrialisation

Un second exemple est celui de l'industrialisation des Etats-Unis. A l'ère préindustrielle, ce sont les Etats du Sud des Etats-Unis qui tiennent le haut du pavé : profitant d'un cli-

mat propice et d'une main-d'œuvre abondante notamment grâce à l'arrivée d'esclaves venus d'Afrique, les grands propriétaires terriens prospèrent en produisant notamment du coton, du tabac, et de la

Les 3 lauréats du Nobel d'économie s'appuient sur plusieurs exemples historiques pour établir la prééminence du facteur institutionnel sur le facteur géographique et climatique.

canne à sucre, à grande échelle.

Ce faisant, ils mettent en place des institutions « extractives » qui en particulier entravent la mobilité du travail et la concurrence. Mais la roue se met à tourner lorsque la révolution industrielle démarre en Europe au début du XIX^e siècle traverse l'Atlantique. Pour pouvoir tirer parti de cette révolution, il faut de la finance et il faut pouvoir facilement embaucher et commercer. Et c'est là que le Nord prend sa revanche sur le Sud, en se hissant à la pointe en termes d'innovations ou de croissance du produit par habitant. Pourtant, le climat est resté le même dans ces deux moitiés des Etats-Unis.

Colonisation

Le troisième exemple est celui de la colonisation de l'Afrique par les

pays occidentaux. Dans les contrées où ils étaient les plus susceptibles de succomber aux maladies locales, les colonisateurs se sont contentés d'établir des comptoirs tandis qu'ils se sont implantés et investis plus profondément dans les contrées où ils survivaient plus facilement. D'après les auteurs, cela explique les différences de développement institutionnel, et par suite les différences de niveaux de vie, observées de nos jours entre les deux types de contrées ex-coloniales. Ceci n'est qu'un tout petit aperçu de l'œuvre gigantesque produite par ces trois chercheurs. Quel magnifique prix que le Nobel d'économie 2024 !

Philippe Aghion est économiste, professeur au Collège de France et à l'Insee.

Santé mentale et travail : fini de réagir, il faut prévenir

Les entreprises doivent développer la culture d'une collaboration apaisée en tenant mieux compte de l'impact humain de chaque transformation.

LA
CHRONIQUE
de Marie Lacroix
et Gaëtan de
Lavilléon



Longtemps perçue comme une affaire relevant du privé, la santé mentale devient un sujet de société. Le gouvernement annonce qu'elle sera la « grande cause de 2025 ». Et ce sujet, aussi complexe que vaste, doit devenir une priorité stratégique pour les entreprises et leurs dirigeants. Non seulement, car le mal-être au travail est une des causes de détresse psychologique, mais aussi car les directions ont tout à gagner à créer des conditions de travail qui protègent la santé mentale de leurs collaborateurs et garantissent une performance durable.

Le 10 octobre, à l'occasion de la Journée mondiale de la santé mentale, l'OMS nous rappelait que santé mentale et travail sont étroitement liés, faisant écho au vieil adage « le travail, c'est la santé... » à considérer au conditionnel. En effet, les individus sont exposés à divers risques pour leur santé mentale dans le cadre professionnel (rappelons qu'un salarié français sur deux déclare se trouver en situation de détresse psychologique, selon le baromètre 2023 Opinion Way/Empreinte Humaine). Et cela a un coût : à l'échelle mondiale, la dépression et l'anxiété sont responsables de la perte d'environ 12 milliards de jours de travail chaque année.

Surcharge et pression

Pour inverser ce phénomène, il est nécessaire de prendre en compte les impacts prouvés de certaines situations de travail sur la cognition des salariés, telles que la surcharge mentale, la pression temporelle, la surcharge émotionnelle, ou encore le manque de contrôle. La présence prolongée et cumulée de ces « stress-seurs » peut entraîner une altération progressive des capacités cognitives et physiques.

Par exemple, l'absence de temps suffisant de récupération peut diminuer les performances et affecter durablement l'engagement individuel, voire l'estime de soi, fragilisant d'autant l'individu. A ces risques s'ajoute désormais une incertitude croissante pour les salariés. Au-delà des crises économiques, climatiques et sociales, l'environnement de travail est soumis à des évolutions constantes, qui s'accompagnent encore trop rarement d'une prise en compte de l'impact humain des

transformations. Or les études scientifiques nous montrent que l'incertitude peut avoir de lourdes conséquences sur notre santé mentale et notre capacité à avancer collectivement dans une direction. Face à ces risques avant tout structurels, les directions ne peuvent donc pas se contenter de solutions palliatives comme le fait de négocier les départs, compenser des arrêts de travail ou encore donner accès à une assistance psychologique, des formations de gestion du stress ou des séances de coaching. Bien que ces actions soient bénéfiques, elles ne traitent pas les causes profondes du malaise au travail.

Soutenir les capacités cognitives et sociales plutôt que de les épuiser

Les directions doivent à tout prix déployer des stratégies préventives, axées sur l'adéquation entre travail et fonctionnement humain. Par exemple, la qualité des interactions dans un collectif de travail est protectrice. Ces ressources sociales, qu'on appelle également « capital social », permettent aux individus d'agir ensemble, de s'entraider et de se soutenir, de se faire confiance. Elles sont indispensables pour faire face aux contraintes et diminuer d'autant le stress.

L'absence de temps suffisant de récupération peut diminuer les performances et affecter l'estime de soi de l'individu.

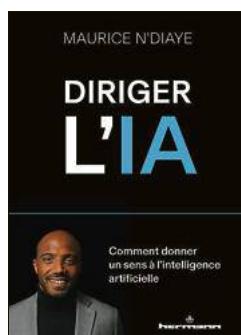
En régulant l'hyperconnexion, en développant la culture d'une collaboration apaisée et en tenant compte de l'impact humain de chaque transformation, les entreprises protégeront la santé mentale de leurs salariés tout en apportant aux équipes les moyens d'une performance durable. Ainsi, elles pourront à la fois réduire l'absentéisme, développer de nouveaux leviers d'engagement et d'attractivité, mais surtout participer à la création d'un cercle vertueux au service de la société et de l'humain, dont la France a cruellement besoin. C'est pourquoi repenser l'organisation pour soutenir, plutôt que d'épuiser, les capacités cognitives et sociales des salariés doit devenir la grande cause professionnelle de 2025.

Marie Lacroix et Gaëtan de Lavilléon sont docteurs en neurosciences et cofondateurs de Cog'X.

LE LIVRE DU JOUR

Tirer le meilleur de l'IA

LE PROPOS Ingénieur consultant, Maurice N'Diaye réussit la triple prouesse de la synthèse, de la clarté et du volontarisme autour de l'intelligence artificielle. Face à l'emballement et aux fantasmes des techno-prophètes qui agitent les peurs et attirent les investisseurs, il plaide pour une IA contribuant au bien commun. En se connectant, individuellement, aux besoins des gens et en s'orientant, collectivement, sur les objectifs de développement durable de l'ONU, ce « changement civilisationnel » sera utile. En période de « spirale d'accélération technologique », quand les applications remplissent nos smartphones, quand les agents conversationnels se répandent et quand se profilent nos jumeaux numériques, il faut mettre cette puissance au service des grandes causes et des grands dossiers, pas uniquement en quête d'optimisation et d'automatisation des tâches. Optimiste, N'Diaye voit dans l'IA



la technologie efficiente pour considérablement améliorer diagnostics et décisions.
L'INTÉRÊT Sans grandiloquence, soulignant les tendances oligopolistiques du secteur, se méfiant des algorithmes pour la justice ou les rencontres amoureuses, cet ouvrage fait confiance à l'alchimie humaine. En indiquant qu'il ne faut pas, d'abord, craindre l'IA, mais, d'abord, décider de ce que l'on souhaite en faire.
— Julien Damon

ESSAI
Diriger l'IA. Comment donner un sens à l'intelligence artificielle, Maurice N'Diaye, Hermann, 2024, 128 p., 19,90 euros



Martin Bertrand / Hems Lucas / AFP

A la recherche du consommateur perdu

En épargnant toujours davantage, les Français déjouent les pronostics. S'ils vont sans doute calmer leurs ardeurs de fourmi, ils gardent cependant de bonnes raisons de mettre plus d'argent de côté qu'avant.

LA
CHRONIQUE
de Jean-Marc
Vittori



Le consommateur est en pleine déprime. Son pouvoir d'achat recommence à progresser, mais il préfère mettre cet argent de côté. Comme si son logiciel avait changé. Et cette rupture bouscule l'économie tout entière. Plus précisément, l'économie européenne, car le consommateur américain continue, lui, d'acheter allègrement.

Le constat surprend et intrigue. « Les ménages ne cessent d'accroître leur effort d'épargne », s'étonnent les experts de l'Insee dès la troisième ligne de leur dernière note de conjoncture, avant de relever plus loin que « leur consommation est au point mort depuis trois trimestres ».

En cette fin d'année 2024, les Français devraient épargner 18 % de leurs revenus. C'est un quart de plus qu'avant l'épidémie de Covid, et du jamais-vu depuis 1981 (sauf en 2020, quand les magasins étaient fermés). Les experts de l'institut de conjoncture OFCE évoquent une « surépargne » qui atteindrait 270 milliards d'euros en cinq ans. Et pourrait encore gonfler de 50 milliards l'an prochain.

Le traumatisme de l'inflation

Ces montagnes de noisettes forment un boulet. Car la consommation est le principal moteur de la croissance (elle en constitue à elle seule la moitié). C'est aussi la plus grosse source d'impôts. Servant de base à la TVA, elle a fait rentrer dans les caisses de l'Etat 176 milliards d'euros l'an dernier (près de 40 % de ses recettes brutes). Sa faiblesse inattendue constitue l'une des explications de la dérive du déficit budgétaire en 2024.

La première explication de cette maladie mystérieuse qui semble faire de nous des écreuils est évidente : c'est l'inflation. Depuis l'avant-Covid, l'indice français des prix à la consommation a augmenté de 14 %. La hausse totale est plus forte, car cet indice n'intègre pas des postes dont les prix ont davantage monté, comme le logement.

En faisant reculer le pouvoir d'achat, ce bond sans précédent depuis plus d'une génération a choqué les particuliers. Le traumatisme est toujours là, même si la hausse des prix est revenue aujourd'hui aux alentours de 1 % en France, même si les salaires progressent désormais plus vite que les prix.

Au-delà, il faut regarder ce qui se passe à la fois sur la consommation et sur l'épargne. Concernant le premier front, trois facteurs pèsent sur les dépenses : l'automobile, l'immobilier et les chocs des dernières années, qui provoquent des changements sans doute durables.

Les constructeurs ont fait flamber les prix des voitures, à la fois pour répercuter la hausse de matières premières, arrondir leurs marges et se conformer aux normes de plus en plus coûteuses. Les acheteurs sont d'autant plus circonspects qu'ils ne savent pas à quelle sauce technologique et réglementaire ils vont être mangés.

La faiblesse inattendue de la consommation constitue l'une des explications de la dérive du déficit budgétaire en 2024.

Dans l'immobilier, la chute des transactions reflète une moindre mobilité des Français. Or quand on déménage moins, on va moins souvent acheter de la peinture chez Leroy Merlin, des meubles chez Ikea ou de l'électroménager chez Darty.

Troisième cause : l'enchaînement des confinements, des pénuries, des flambées de tarifs et des craintes climatiques ont changé les habitudes. Le déclin s'est accéléré dans l'habillement. Les consommateurs basculent du boeuf vers le poulet, faisant ainsi d'une pierre trois coups : budgétaire, sanitaire et environnemental.

Du côté de l'épargne, les Européens ont deux bonnes raisons de vouloir en faire davantage. D'abord, ils veulent sans doute reconstituer la valeur de leur patrimoine érodé par l'inflation – davantage que les Américains, qui investissent beaucoup en actions, plus

performantes que les obligations ces dernières années. « La valeur réelle de l'encours de patrimoine financier détenu par les ménages était en 2024 au-dessous de son niveau pré-Covid de fin 2019 », relève ainsi l'OFCE.

Les foyers aisés consomment moins que les autres

Ensuite, les Français entendent parler chaque jour de hausses d'impôts et pourraient vouloir s'y préparer. Sans parler d'autres motifs d'inquiétude, des incertitudes politiques nationales à la géopolitique mondiale en passant par la perspective d'une remontée du chômage. Mais il faut plonger dans l'épargne elle-même pour trouver des explications de son accumulation plus faciles à étayer. D'abord, l'épargne est faite surtout par les femmes et les hommes qui ont les moyens d'épargner. C'est-à-dire par les plus aisés. D'après des calculs de la Banque centrale européenne, la moitié de la surépargne accumulée depuis l'épidémie de Covid serait dans les mains des 20 % de foyers aux plus hauts revenus. Or les foyers aisés consomment moins que les autres. Ou, pour être plus précis, ils dépensent une proportion moins élevée de leurs revenus. John Maynard Keynes parlait d'une « propension marginale à consommer » plus faible chez les mieux lotis.

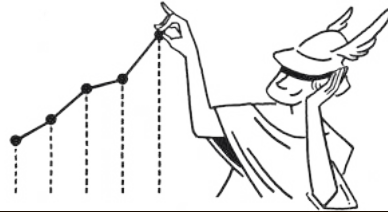
La hausse des taux d'intérêt a aussi joué un rôle dans l'accumulation d'épargne. Car elle a fait gonfler les revenus du capital. En France, les revenus de la propriété ont monté de 61 % en trois ans, tandis que les autres revenus des ménages n'ont progressé que de 16 %.

Ces revenus du capital ne sont pas dépensés de la même manière que les autres, même quand ils sont perçus par des ménages peu aisés. Si un Livret A de 7.000 euros (encours moyen en 2023) rapporte 210 euros en 2024 contre 35 euros en 2020, son détenteur ne va pas pour autant foncer dans les magasins pour dépenser ces 210 euros.

Le consommateur va peu à peu oublier le choc inflationniste. Les taux d'intérêt vont devenir moins attirants. Une partie de l'effort d'épargne va donc disparaître. Mais une autre partie va sans doute durer. Cela pourrait être une chance... A condition de savoir orienter cet argent vers le financement de la transition écologique. ■

opinions

Retrouvez
tous nos graphiques sur
lesechos.fr/infographies



LE POINT DE VUE

de Marek Halter

Lettre au président de la République, après ses propos sur Israël

Monsieur le Président,
Cher Emmanuel Macron,
Voici que, pour la première fois, je vous écris publiquement. Vous le savez certainement, votre dernière sortie à propos d'Israël et de l'ONU a provoqué un tollé. J'avoue qu'elle m'a heurté moi aussi.

Vous êtes, cher Emmanuel Macron, un être spontané, donc sympathique. Mais en diplomatie, cela joue souvent de mauvais tours. Vos déclarations secouent. Parfois exprimées à la hâte, elles ne correspondent pas à la réalité. En désaccord avec la politique du Premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, et surtout avec sa récente attitude à l'égard de la Finul [force intermédiaire des Nations unies au Liban, NDLR], vous lui rappelez qu'Israël doit son existence à l'ONU. Comme si l'ONU avait le pouvoir de créer et de défaire des États.

Votre phrase, si elle est exacte, limiterait donc la légitimité d'Israël et de ses millions d'habitants à la décision des Nations unies de 1947. Une décision qui, certains le pensent encore aujourd'hui, fut prise pour compenser la perte de 6 millions de Juifs européens dans les fours crématoires. Or, pour un peuple enraciné dans la mémoire, rien ne compense un génocide.

La vérité, c'est qu'Israël doit son existence à la lutte acharnée de la communauté juive, qui n'a jamais abandonné la terre de ses ancêtres (voir « Itinéraire de Paris à Jérusalem », de Chateaubriand, écrit il y a près de deux cent vingt ans). Une lutte contre l'occupation ottomane, d'abord, puis contre l'occupation britannique. Donc bien avant la Shoah.

Cette résistance, devenue de plus en plus intense, et plus sanglante aussi, ensuite, coïncidait alors avec celle menée pour leur indépendance par les Indiens contre les colonisateurs britanniques.

Ces deux mouvements anticolonialistes sonnèrent le glas de l'empire britannique. Cependant, avant de partir, les Anglais humiliés ont attisé les tensions communautaires entre les hindous et les musulmans en Asie, et entre les Juifs et les Arabes au Proche-Orient.

La vérité, c'est qu'Israël doit son existence à la lutte acharnée de la communauté juive, qui n'a jamais abandonné la terre de ses ancêtres.

Aussi, pour mettre fin à ces deux guerres fratricides, l'ONU a reconnu deux États en Asie, l'Inde et le Pakistan, partition actée par une loi du Parlement britannique, le Indian Independence Act, en août 1947, et deux États au Moyen-Orient, Israël et la Palestine.

Je sais, Monsieur le Président, cher Emmanuel Macron, que vous connaissez aussi bien que moi cette page de l'histoire. Mais ma lettre rendue publique devait aussi rappeler à ses lecteurs les prémices du conflit qui dure toujours et la recherche d'une issue à laquelle j'ai consacré des années de ma vie.

L'indépendance d'Israël a été proclamée par David Ben Gourion le 14 mai

1948. La Palestine, elle, n'a pas vu le jour alors, à cause de l'opposition farouche des États arabes.

Malgré cela, malgré les haines accumulées, malgré le massacre du 7-October, la coexistence entre les deux revendications nationales, israélienne et palestinienne, reste possible. La fameuse poignée de main entre Yasser Arafat et Yitzhak Rabin, le 13 septembre 1993, en présence du président américain Bill Clinton, et à laquelle j'ai eu le privilège d'assister, a bien eu lieu. Il y en aura d'autres. Surtout après la mort du président iranien Ebrahim Raïssi et l'élimination, par Israël, des trois personnages qui prônaient la liquidation pure et simple de l'État juif : le chef politique du Hamas en exil Ismail Haniyeh, le secrétaire général du Hezbollah Hassan Nasrallah, et maintenant du chef du Hamas Yahya Sinouar.

Il reste, Monsieur le Président, à la France, outre la voie diplomatique classique, le devoir, je dirais sacré, de réintroduire, dans la politique en général et dans le conflit du Proche-Orient en particulier, une notion que nous avons malheureusement oubliée : la paix.

Paix, « shalom », « salam » : une notion, un mot, répété à l'infini dans les textes des trois religions monothéistes, et qui était si cher aux illustres figures françaises tels Victor Hugo, Anatole France, Romain Rolland, Péguy ou Barbusse. Cette notion, dont dépend l'avenir de nos enfants, la France doit la faire sienne et œuvrer pour qu'elle adviennne. Avec respect.

Marek Halter est écrivain.

LE POINT DE VUE

d'Eva Sadoun

Réinventer l'économie autour du « care »

Le budget 2025 n'est plus une surprise. Et comme en 2024, les activités les plus touchées seront les secteurs du « care », c'est-à-dire du soin porté aux autres et à la planète : l'écologie, la santé, l'aide sociale ou encore l'éducation. Ce sont là des choix politiques révélateurs d'une incompréhension profonde des défis contemporains et d'un manque de vision long terme : la création de la valeur.

Les besoins sont pourtant indéniables. Les difficultés financières des Français ne faiblissent pas, la précarité ressentie s'aggrave, et l'accès aux biens essentiels comme l'énergie ou la santé se dégrade fortement. Les travailleurs et travailleuses du soin n'ont pas les ressources pour bien faire leur travail, qu'ils soient agriculteurs, entrepreneurs sociaux, infirmières et infirmiers. Il suffit de regarder le nombre d'infirmières qui quittent les hôpitaux ces dernières années, la précarité des agriculteurs, ou la complexité rencontrée par les entreprises qui portent des enjeux sociaux ou écologiques pour se financer.

Alors, pourquoi parler d'une économie du « care » ? L'enjeu est de redonner de la valeur à ce qui en crée vraiment. Il est donc temps de changer de logiciel. Un nouveau paradigme économique et politique centré sur la revalorisation du « care » pourrait apporter une réponse aux crises actuelles. Cette planification passera par la revalorisation des métiers du « care », de celles et ceux qui

font tenir notre société debout en temps de crise et en dehors. Des fonctions qui sont trop souvent précarisées et qui pâtissent de conditions de travail difficiles. Le salaire mensuel moyen des aides à domicile est de 902 euros. 97 % des enseignants français considèrent que le métier d'enseignant n'est pas valorisé dans la société.

De nouveaux indicateurs prenant en compte l'état de bien-être actuel et futur de la société permettraient de redéfinir les orientations de nos politiques publiques.

Il existe pourtant des solutions concrètes pour revaloriser ces métiers à prédominance féminine. Prenons exemple sur la méthode québécoise d'équité salariale, qui se fonde sur l'évaluation objective des compétences et des responsabilités associées à chaque emploi, indépendamment de son genre ou de la perception sociétale. Cette méthode permet de reconnaître la « valeur égale » des métiers du soin qui sont culturellement sous-estimés et par conséquent financièrement sous-dotés.

Cette planification du « care » ne pourra se faire sans nouveaux indicateurs. Maintenir une prise de décision

économique uniquement fondée sur le PIB ne permet pas de bien orienter nos décisions économiques. De nouveaux indicateurs prenant en compte l'état de bien-être actuel et futur de la société permettraient de redéfinir les orientations de nos politiques publiques.

Inspirons-nous du budget « bien-être » de la Nouvelle-Zélande porté par Jacinda Arden, qui avait permis de consacrer 2 milliards de dollars à la lutte pour la santé mentale des citoyens. Ou encore la Finlande de l'ancienne Première ministre Sanna Marin, qui avait intégré les indicateurs du bien-être dans l'orientation et l'évaluation de ses politiques publiques en incluant la satisfaction des citoyens, l'égalité, l'accès à la santé, et la soutenabilité environnementale. A partir de ces indicateurs plus complets, notre vision de ce qui fait la richesse de notre nation sera renouvelée pour ainsi réorienter les budgets des « secteurs bruns » vers les « secteurs du soin ».

Après la French Tech, pourquoi ne pas envisager un investissement public autour de la French Care ? Après tout, il manque environ 200.000 places en crèche et en 2040 près d'un habitant sur trois aura plus de 60 ans : le « care » est le métier d'avenir par excellence ! Et, cela finira par se refléter dans le PIB, alors anticipons-le !

Eva Sadoun est autrice du podcast « Loin des yeux, loin du Care » et cofondatrice de LITA.

art&culture

Sublime « Amante anglaise » au Théâtre de l'Atelier

Philippe Chevilley

THÉÂTRE

L'Amante anglaise

de Marguerite Duras
Mise en scène de Jacques Osinski. Paris Théâtre de l'Atelier. 2 h 10.www.theatre-atelier.com
A Versailles - Montansier du 9 au 11 janvier.
A Poitiers le 14, à Toulon, les 16 et 17, etc.

Elle se tient immobile, assise sur une chaise, seule sur le devant de la scène du Théâtre de l'Atelier. Le regard fixe, intense, par instants perdu vers un ciel lointain, elle répond d'une voix limpide à l'Interrogateur. Parfois, elle sourit, lorsqu'elle parle de son jardin refuge et de « la menthe anglaise » qui poussait au pied de sa maison de Viorne... Puis, elle se fait grave, visage fermé, tressaillant à peine quand elle évoque son crime, atroce...

Sandrine Bonnaire est impressionnante dans le rôle de Claire Lannes, héroïne de « L'Amante anglaise », coupable d'avoir sans raison apparente trucidé et dépecé sa cousine sourde et muette. Par son jeu concret, jamais éthéré, mettant en relief les non-dits du texte, elle donne une densité phénoménale à son personnage tutoyant la folie et confère une fulgurante modernité à la pièce de Marguerite Duras, créée en 1968.

Le public ne perd pas une miette de ses mots et de ses gestes en suspens. Il réserve la même écoute à l'interrogatoire serré, mené de sa voix sortilège par Frédéric Leidgens, et aux justifications embarrassées du mari qui n'a rien vu venir, Pierre, incarné avec une distance subtile par Grégoire Oesterman. Cette « quintessence du petit-bourgeois haïssable » selon Duras est saisie dans sa mâle assurance, soudainement ébranlée. Le

comédien le montre plus décontenancé que vraiment attristé par ce crime qui va le débarrasser de sa femme dérangée.

Abîmes

Variation sur un fait divers, « L'Amante anglaise » est une mécanique implacable. C'est un faux drame policier, divisé en deux interro-

gatoires d'égale longueur (le mari, puis la meurtrière) exige l'épure. Jacques Osinski est un maître en la matière comme en témoignent ses récentes mises en scène de l'œuvre de Beckett. Il s'est donc effacé derrière le texte. Il a réuni un trio d'acteurs hors-norme et les a accompagnés avec soin dans toutes les nuances d'un drame où chaque réplique ouvre des abîmes, chaque silence nous renvoie à la folie qui rôde aux confins du monde. Un seul effet spectaculaire marque le spectacle : quand le rideau de fer bornant le premier interrogatoire se lève sur la scène vide et laisse apparaître tout au fond Sandrine Bonnaire, avançant tel un ange noir surgi de l'enfer.

Evidemment, ce qui vient à l'esprit quand la représentation s'achève est la célèbre formule de Duras, « sublime, forcément sublime », qui fit scandale en 1985 au moment de l'affaire Grégory et alors mal à propos. Elle sied mieux à cette « Amante anglaise », insaisissable et tragique, transcendée par trois comédiens incandescents. ■



Sandrine Bonnaire est impressionnante dans le rôle de Claire Lannes, héroïne de « L'Amante anglaise ». Photo Théâtre de l'Atelier

La compagnie Alvin Ailey exalte la danse américaine à Paris

Philippe Noisette

DANSE

Alvin Ailey American

Dance Theater

Paris, Palais des Congrès
www.palaisdescongres
paris.com
Jusqu'au 26 octobre

Après une – trop – longue absence, le Alvin Ailey American Dance Theater vient enfin de retrouver son public parisien. Les 25 minutes de retard, ce soir de première vendredi 18 octobre, n'auront pas touché les ardeurs. Pour ce programme A, la troupe souhaitait mettre en avant d'autres talents dans la lignée du maître. A la vue de « Me, Myself and You » d'Elizabeth Roxas-Dobrich, ancienne danseuse de la compagnie, on ne peut qu'adhérer.

Duo sensuel à souhait, la pièce dépie les affres d'un couple, entre fusion et... séparation. Caroline T. Dartey, magnifique soliste, se love dans les bras de son partenaire, James Gilmer, solide, lequel semble la bercer. La chorégraphie abonde en portés et autres sauts vifs, la gestuelle rendant hommage à Alvin Ailey, disparu en 1989, sans tomber dans la copie conforme. Il est question de lâcher-prise : les interprètes excellent dans cet exercice, peu impressionnés par les 3.500 spectateurs présents !

Quant à Amy Hall Garner, signature repérée du côté de Broadway, elle ose un « Century » tout empreint d'une culture du music-hall. Le rideau se teinte d'argent, le rose des tenues explose : la chorégraphe multiplie les entrées et sorties, soigne les ensembles sur

un montage musical à vif. Les danseurs prennent un plaisir fou à cette comédie musicale de poche... sans histoire. On repère ici ou là des mouvements aux accents jazz ou afro-contemporains. Pas question de boudier son plaisir, « Century » fait le job.

Chef-d'œuvre inégalé

Une soirée avec le Alvin Ailey American Dance Theater ne serait pas complète sans « Revelations », chef-d'œuvre d'Ailey créé en 1960. On imagine sans mal que cette chorégraphie a été pour son créateur une bénédiction et, peut-être, une « malédiction ». Comparées à ce ballet, certaines œuvres de l'Américain ne tiennent pas toujours la route. A commencer par son « Survivors » ouvrant le programme parisien.

Pièce spirituelle entre chants sacrés et blues profonds, « Revelations » est une démonstration de force. Alvin Ailey y façonnait sa danse, du travail des bras incurvés aux silhouettes dessinées dans l'espace du théâtre. Cet héritage afro-américain, avec ses joies et ses pleurs, est ici magnifié par une nouvelle génération de danseurs. « Love is the message », semble dire Alvin Ailey. On retrouvera ce succès jamais démenti dans l'autre programmation avec des créations d'Alonzo King et Ronald K. Brown. ■



Alerte inondations !

LA
CHRONIQUE
de Françoise
Vimeux



Ces derniers jours, de nombreux territoires en France ont subi de graves inondations. Dans le département de l'Essonne, où j'habite et je travaille, l'Orge et l'Yvette ont débordé. A tel point que la bucolique ville de Gif-sur-Yvette aurait pu momentanément s'appeler Gif-sous-Yvette ! Les hauteurs d'eau ont dépassé les crues historiques de décembre 1999 et juin 2016. Avec le changement climatique, les pluies torrentielles vont s'intensifier et revenir plus régulièrement. Face à ces aléas, limiter le réchauffement, et donc atteindre la neutralité carbone, est crucial pour réduire les impacts. L'adaptation doit aussi nous préoccuper. Nous avons aujourd'hui des armoires remplies de rapports sur l'adaptation au changement climatique, issus de la Cour des comptes, du Haut Conseil pour le climat ou encore du Sénat. Tous pointent des retards énormes et le développement d'une adaptation réactive plutôt qu'anticipative. Face aux inondations, la relocalisation et l'arrêt des constructions en zone inondable selon la réglementation sont les deux solutions les plus efficaces et les plus pérennes, bien qu'elles demandent un temps long de planification et de mise en œuvre, et qu'elles possèdent un coût économique, social et psychologique. D'autres options visent à protéger l'existant. Il s'agit de la réalisation de systèmes d'endiguement et de lacs-réservoirs, de la rénovation du bâti et des réseaux pour les rendre moins vulnérables, et d'opérations de ralentissement de la dynamique des crues, comme la restauration des capacités naturelles d'infiltration. Enfin, les dispositifs d'aide à la gestion de crise comme les systèmes de secours et d'alerte doivent être opérationnels. Sur ce dernier aspect, le département de l'Essonne avait été placé en vigilance « orange pluie-inondation » par Météo France, un dispositif d'avertissement de phénomènes météorologiques dangereux et qui nous incite à être « très vigilant ». Mais comment expliquer que des dégâts évitables par une simple anticipation ne l'aient pas été ? Une première explication pourrait résider dans la récurrence d'une telle vigilance. Deviendrait-elle si courante qu'elle en perdrait sa capacité de sensibilisation auprès des populations ? Une explication plus probable est le niveau macroscopique de l'alerte. Les villes concernées et les syndicats chargés des cours d'eau relaient sur leur site des informations anticipatives sur les crues attendues. Mais, à la différence de l'alerte Météo France diffusée par tous les médias, et à laquelle il est difficile d'échapper, les informations locales, bien que disponibles, ne rentrent pas dans les foyers malgré eux. Aujourd'hui, un Français sur quatre vit en zone inondable. En Ile-de-France, un tiers des communes comptent au moins 25 % de leur population en zone inondable ; et environ 3 millions d'emplois et plus de 3 millions d'habitants sont exposés au risque inondation. Parmi les actions de réduction de ce risque, la diffusion auprès des populations des alertes à l'échelle locale doit prendre une envergure nouvelle avant l'explosion de dommages matériels et humains.

Françoise Vimeux est climatologue à l'Institut de recherche pour le développement.



SUR LE WEB

L'APPLICATION Parcours sur mesure
Runnrz a créé la première application proposant des itinéraires de course en partant de la localisation de l'utilisateur.

📄 A lire sur lesechos.fr/idees-debats/sciences-prospective

Newsletter sciences & prospective
Médecine, biologie, climatologie, espace, archéologie... Chaque samedi, un concentré d'expertise pour mieux comprendre le monde.

📄 Abonnement gratuit sur lesechos.fr/newsletters

ENVIRONNEMENT // Lancé en France, Solu-Biod est le premier programme de recherche à travailler sur l'efficacité de solutions fondées sur la nature pour dépasser le dilemme entre exploitation et préservation de nos terres.

Comment réconcilier agriculture et biodiversité

Frank Niedercorn

L'agriculture pourrait-elle devenir la meilleure amie de la biodiversité ? On en est encore loin tant elle est mise en cause dès que l'on énumère les responsables des atteintes à l'environnement. Elle en paye aussi les conséquences puisque les rendements ont tendance à baisser depuis les années 1990. En cause, une perte de biodiversité qui entraîne une dégradation de la qualité des sols. La clé pourrait se trouver dans les solutions fondées sur la nature (SFN), une discipline émergente que le programme de recherche Solu-Biod entend bien développer en France. Lancé en fin d'année dernière et doté d'un budget de 44 millions d'euros, il vise à expérimenter ces solutions dans quatre milieux : côtiers, urbains, aires protégées et zones agricoles.

Le concept de SFN est apparu il y a une dizaine d'années. Il découle des réflexions autour des services écosystémiques, ces biens et services que les hommes tirent des écosystèmes : régulation du climat avec les forêts, régulation des inondations grâce aux mangroves, pollinisation par les abeilles... « Les SFN consistent à actionner ces écosystèmes en les protégeant et en les gérant de façon durable afin de générer des bénéfices en faveur de l'être humain, de la société mais aussi de la biodiversité », précise Philip Roche, directeur de recherche à l'Inrae et codirecteur du programme Solu-Biod.

Solu-Biod va ainsi expérimenter ces SFN sur onze « living lab » répartis en France. Deux d'entre eux concernent directement l'agriculture : Bacchus en Gironde pour la viticulture et 2.Sèvres pour les grandes cultures céréalières. Sur ces deux « sites ateliers » les scientifiques étudient déjà depuis une dizaine d'années l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement. En Gironde les expérimentations portent sur un territoire à cheval entre le vignoble de Saint-Emilion, dominé par la monoculture de la vigne et celui de l'Entre-Deux-Mers où subsistent des forêts et des prairies. A partir de 42 parcelles, les scientifiques ont montré comment certains paysages et modes de culture favorisent la biodiversité. Les chauves-souris, certains insectes et les oiseaux débarrassent le vignoble des insectes et des papillons ravageurs.

Plusieurs nouveaux projets interdisciplinaires vont être menés dans le cadre de Solu-Biod. « Nous allons mesurer plus précisément

les contaminations par les pesticides dans le sol, l'eau, l'air et certains organismes dans différents contextes paysagers et avec différentes pratiques agricoles », explique Adrien Rusch directeur de recherche à l'Inrae de Bordeaux. Les scientifiques vont aussi étudier l'effet de ces produits sur la santé. En s'appuyant sur les données de l'Inserm, ils feront le lien entre l'évolution des pratiques viticoles et la santé des viticulteurs (cancers et maladies neurodégénératives). Des enquêtes pourraient aussi être menées pour étudier d'autres pathologies de court terme (allergies, problèmes respiratoires).

Les SFN peuvent aussi présenter un intérêt à court terme pour les viticulteurs. Bordeaux School of Economics travaille ainsi sur les attentes des consommateurs et « leur consentement à payer » une bouteille de vin plus écologique. « L'affichage environnemental peut avoir un réel intérêt économique. La difficulté tient au grand nombre de labels qui existent déjà », analyse Adrien Rusch.

Chiffres-clés

● **154 milliards de dollars** sont investis dans des actions consistant à faire de la nature un allié. Un chiffre qu'il faudrait porter à 484 milliards en dix ans pour mettre un terme au déclin de la biodiversité.

● **170 milliards de dollars** : c'est l'estimation des bénéfices mondiaux apportés par les écosystèmes au service du climat.

● **57 milliards de dollars** de dommages causés par les inondations sont évités chaque année par les mangroves en Chine, en Inde, au Mexique, aux Etats-Unis et au Vietnam.

Source : UICN

Agriculteurs partenaires

A Chizé, l'environnement est différent. La zone atelier de 450 km² se trouve au milieu des plaines céréalières des Deux-Sèvres. Les scientifiques observent depuis une dizaine d'années le travail des agriculteurs et l'état de la biodiversité. Vincent Bretagnolle, directeur de recherche au CNRS, dresse un constat inquiétant : « Nous observons un déclin massif de l'état de la biodiversité en région Nouvelle-Aquitaine, comme sur la zone atelier, notamment les espèces spécialistes des milieux agricoles (plantes messicoles, papillons diurnes, abeilles sauvages, oiseaux) ».

Pourtant après avoir analysé précisément le travail des agriculteurs, ils en ont déduit que l'usage massif des intrants chimiques ne constitue pas la panacée. Ainsi les rendements des exploitants utilisant moitié moins d'azote et de pesticides ne baissaient que de 5 % en moyenne. Avec la clé de meilleurs revenus. Les résultats sont à peu près identiques pour les agriculteurs bio ayant testé la réduction du labour et le désherbage mécanique.

Avec le projet 2.Sèvres, financé dans le cadre de Solu-Biod, les scientifiques vont aller plus loin. Leur travail qui s'effectuait à l'échelle de la parcelle se fera à celle de l'exploitation. « Nous allons travailler avec 30 agriculteurs partenaires, afin d'analyser

la façon dont ils mobilisent à des degrés variables les solutions fondées sur la nature et examiner les conséquences sur leurs rendements, l'économie de leur exploitation, la biodiversité, jusqu'à leur santé et leur bien-être. En prenant par exemple en compte le temps de travail », explique Vincent Bretagnolle, directeur de recherche au CNRS.

« Nous voulons essayer de formaliser ce qu'est une exploitation valorisant des solutions fondées sur la nature. On a déjà des idées sur les processus écologiques, l'impact sur l'environnement mais qu'en est-il de l'exploitation, de son organisation ? Un agriculteur est aussi un entrepreneur et les choses n'ont jamais été étudiées sous cet angle-là », complète Sabrina Gaba, directrice de recherche à l'Inrae.

A partir de 42 parcelles en Gironde, les scientifiques ont montré comment certains paysages et modes de culture favorisent la biodiversité.

Les chauves-souris, certains insectes et les oiseaux débarrassent le vignoble des insectes et des papillons ravageurs.

Dans ces régions, les travaux des scientifiques sont percutés par la réalité. Le sujet de l'eau est très sensible dans les Deux-Sèvres avec sept projets de mégabassines dont un se situe en bordure de la zone atelier. En Gironde, en plein marasme, on arrache 15 % d'un vignoble qui après avoir trop grandi se rétracte. Dès lors des projets plus ou moins sérieux de nouvelles cultures apparaissent. L'un des volets du projet Bacchus est justement d'éclairer les différentes stratégies possibles d'aménagement des paysages viticoles. « Nous pouvons apporter de la connaissance pour aiguiller la prise de décision. Tout le problème est que les choses vont presque trop vite face au rythme de la science qui reste lent », analyse Adrien Rusch.

Des solutions fondées sur la nature vont sans doute se développer mais lentement. Elles ont en effet leurs limites. En viticulture elles sont ainsi impuissantes face au mildiou. Ce champignon, fléau de la vigne, ne se traite qu'à coups de produits de synthèse ou de cuivre dans les vignes conduites en bio. Très techniques, elles exigent aussi beaucoup de maîtrise de techniques et de connaissances de l'environnement. Il faudra donc être patient estime Vincent Bretagnolle : « Les SFN ne vont sans doute pas se diffuser toutes seules dans l'agriculture. Cela sera le cas quand la transition agroécologique sera vraiment en marche. » ■

Trois Vallées : le génie végétal pour restaurer les talus

L'été, les pistes de ski des Trois Vallées se transforment en zones de grands travaux et sont arpentées par des engins qui interviennent pour réhabiliter ou prévenir les dégâts. Le living lab Vivalp, qui étudie les solutions fondées sur la nature en zone de montagne, va mener une expérimentation pour restaurer les talus grâce au génie végétal et contribuer ainsi à arrêter les éboulements. Le travail associera les exploitants des domaines skiables. Les scientifiques devront prendre en compte plusieurs types de facteurs, notamment le type de semences et l'exposition. « L'enjeu est aussi avec l'Inrae de pouvoir développer une filière de plantes locales », précise Camille Morel, cheffe de projet au living lab Vivalp.



Le programme de recherche Solu-Biod, doté d'un budget de 44 millions d'euros, vise à expérimenter les solutions fondées sur la nature dans quatre milieux : côtiers, urbains, aires protégées et zones agricoles.

enquête

Isabelle Couet

Moins de 100 kilos. Pari gagné. Stéphanie (*), cadre sup' dans une multinationale, qui partage sa semaine entre le quartier d'affaires de Paris-La Défense et la Bretagne, a fondu de 18 kilos depuis janvier. Son secret ? Le programme Weight Watchers. Cette hyperactive s'est abonnée à l'application mobile, dont le système de points permet de bien choisir ses aliments au quotidien. Elle a aussi suivi les ateliers en groupe, qui font la réputation de la marque depuis soixante ans.

Elles étaient une vingtaine de femmes à se réunir chaque jeudi soir dans la salle d'un hôtel de Saint-Brieuc pour des sessions de trente minutes. Repas en famille, sport, sorties... Les participantes et leur coach discutaient d'un thème différent chaque semaine.

« C'était un peu la réunion des fortes personnes anonymes », plaisante la quinquagénaire. « On s'échangeait des tuyaux, on parlait des galères. » Certaines venaient quelques minutes avant les sessions pour le rituel de la « pesée ». Pas Stéphanie, qui recherchait avant tout un moment de partage.

Tout s'est arrêté au début de l'été. La nouvelle a été un choc pour les participantes. Débarqués en France dans les années 1970, les ateliers ont baissé le rideau le 8 juin. Selon nos informations, qui confirment celles de L'Informé, l'entreprise, fondée par la charismatique femme au foyer américaine Jean Nidetch, a annoncé qu'elle allait cesser toutes ses activités dans l'Hexagone d'ici au 31 décembre. Un plan de sauvegarde de l'emploi touchant les trois sociétés – WW France (le holding), WW Operations France (les ateliers) et WW.fr (le numérique) – a été signé en avril. A la clé, 112 licenciements, soit la totalité du personnel.

Les effectifs se sont amenuisés au gré des plans sociaux. Le personnel a été rattaché à une hiérarchie basée en Amérique du Nord.

Premières touchées : les coaches, souvent d'anciennes clientes qui ont eu une seconde carrière grâce à Weight Watchers. Après le 8 juin, aucune n'a été reclassée, même dans les ateliers virtuels. Pour des raisons sans doute financières, l'entreprise a délocalisé les séances en « visio » vers la Belgique, comme les « Echos » ont pu le constater.

Au siège en banlieue parisienne, les effectifs se sont amenuisés au gré des plans sociaux. Le personnel a peu à peu été rattaché à une hiérarchie basée en Amérique du Nord. En 2023, le dirigeant français a même été remplacé par une Canadienne. Une « centralisation » assumée qui apparaît aujourd'hui comme une étape avant la fermeture complète.

L'Hexagone subit avec un peu de retard ce qu'ont connu d'autres pays où Weight Watchers est implanté. Cela fait déjà longtemps que le spécialiste du régime essuie des vents contraires. Il y a dix ans, déjà, quand la firme, cotée au Nasdaq, a pris le tournant du numérique avec sa nouvelle application, le marché était saturé d'offres sur mobile.

Elon Musk et Oprah Winfrey

Aujourd'hui, WW – son nom officiel – affronte une tempête qui pourrait cette fois lui être fatale : la concurrence des médicaments coupe-faim, dont le succès se ressent jusque dans les rayons alimentaires des supermarchés Walmart. Ces adversaires se nomment Ozempic, Wegovy, Mounjaro ou encore Zepbound.

« Conçus à l'origine pour stimuler la production d'insuline chez les diabétiques de type 2 [non-génétique, NDLR], ces médicaments imitent l'action de l'hormone intestinale GLP-1 qui stimule la libération d'insuline par le pancréas après chaque repas », explique une analyste de Lombard Odier. « Des études ont montré qu'ils entraînaient une perte de



Weight Watchers, la fin d'une époque

BIENS DE CONSOMMATION // Cessations d'activités, effondrement en Bourse, limogeage de la PDG... La célèbre franchise de régimes créée dans les années 1960 est percutée par la révolution des coupe-faim. Elle va baisser le rideau en France à la fin de l'année.

poids de 15 à 20 % en réduisant l'appétit et en ralentissant la digestion. » Rien qu'aux Etats-Unis, la banque Morgan Stanley a estimé que ces traitements par injection mis au point par Novo Nordisk ou Lilly pourraient être utilisés par 24 millions de personnes, soit 7 % de la population d'ici à 2035.

« Penny stocks »

Le phénomène est irrésistible. Le milliardaire fantasme Elon Musk en a vanté les effets sur X (ex-Twitter). Les vidéos à la gloire de ces traitements foisonnent sur TikTok. Même Oprah Winfrey, la voluptueuse reine des talk-shows, égérie de Weight Watchers pendant près d'une décennie, a cédé aux sirènes des médicaments anti-obésité. La superstar américaine l'a avoué en début d'année, annonçant du même coup quitter le conseil d'administration du groupe et faire don de ses actions WW au Musée national de l'histoire et de la culture afro-américaines. Un départ qui a fait l'effet d'un séisme en Bourse.

Depuis cet été et une nouvelle salve de mauvais résultats trimestriels, un sentiment d'urgence – voire de panique – s'est emparé de Weight Watchers. Le 1^{er} août, la PDG Sima Sistani, arrivée début 2022 pour redresser la barre avant d'être débarquée brutalement fin septembre, a surpris les milieux financiers en dévoilant des perspectives nettement plus sombres que prévu : l'année 2024 devrait se solder par une perte opérationnelle supérieure à 180 millions de dollars.

A cette occasion, la quadragénaire venue de la Silicon Valley – Epic Games et Yahoo! –

après un passage chez Goldman Sachs, a annoncé un plan d'économies de 100 millions de dollars et une réduction de 40 % du top management. Elle ne s'incluaient évidemment pas dedans.

Ce mois d'août restera l'un des plus effroyables de l'histoire de la firme du 675 avenue of the Americas, berceau des grands magasins new-yorkais. La publication trimestrielle est si calamiteuse que le cours plonge sous 1 dollar. Du jamais-vu depuis l'introduction en Bourse de Weight Watchers, à l'aube du XXI^e siècle. L'action WW est reléguée dans la catégorie des « penny stocks », comme on dit dans le jargon de Wall Street.

L'année 2024 devrait se solder par une perte opérationnelle supérieure à 180 millions de dollars.

Un compte à rebours s'enclenche, qui va donner des sueurs froides à tout l'état-major. Les dirigeants savent qu'au bout de 30 jours sous ce seuil symbolique, plane la menace d'une expulsion de l'indice Nasdaq. Autant dire que Weight Watchers marche au bord du précipice. Difficile de ne pas imaginer qu'en coulisses, les plans de restructuration ne sont pas déjà en train d'être revus. Le 27 septembre, alors que le cours de clôture est embourbé sous 1 dollar depuis un mois exactement, Sima Sistani est démise de ses fonctions. Cette fonceuse a pourtant entraîné l'entreprise dans un virage très

audacieux. En mars 2023, le spécialiste des régimes met la main sur la plateforme de télémédecine Sequence, aujourd'hui connue sous le nom de WeightWatchers Clinic. Cette acquisition à 106 millions de dollars est un premier pas vers le monde des médicaments et le début d'une révolution de l'ampleur de celle de Netflix et Facebook, estime la PDG interrogée par le « Financial Times ».

Préparations magistrales

Sequence permet en effet à ses 27.000 membres de se faire prescrire du Wegovy et d'autres analogues du GLP-1. « Notre programme de santé pondérale sur ordonnance utilise des médicaments autorisés par la FDA [agence de santé américaine, NDLR], qui neutralisent les facteurs biologiques empêchant de nombreuses personnes de perdre du poids », indique la plateforme. Sima Sistani justifie ce changement. « Il est de notre responsabilité, en tant que leader reconnu de la gestion du poids, de soutenir ceux qui désirent savoir si les médicaments sont adaptés à leur cas », déclare-t-elle. La Bourse applaudit celle qui touchera 9 millions de dollars de rémunération cette année-là.

Dévoilée aux analystes quelques semaines avant son départ, la deuxième étape est franchie le 8 octobre. Weight Watchers entre officiellement dans le business des préparations magistrales, autrement dit des formules utilisant les principes actifs des médicaments stars contre l'obésité. La société va permettre à ses clientes d'accéder à des copies de Wegovy, à un prix plus faible que l'original. Le reniement n'est pas loin. La

L'entreprise Weight Watchers va cesser toutes ses activités en France d'ici au 31 décembre.

Photo Jim Cavanagh/Newsday RM via Getty Images, iStock. Montage Arnaud Poilleux/Les Echos

firme créée par Jean Nidetch a toujours martelé que sa mission était d'aider les membres à adopter de bonnes habitudes et à mener une vie saine et équilibrée. La force de la volonté plutôt qu'un « shoot » ou une pilule miracles. Mais Weight Watchers ne peut pas se laisser distancer par son concurrent de la télémédecine, Hims & Hers Health. Lui a tout de suite profité de l'opportunité offerte par les autorités américaines. Face aux pénuries des médicaments des laboratoires Lilly et Novo Nordisk, celles-ci ont autorisé la mise sur le marché de leurs principes actifs sous une autre forme. WW doit faire vite s'il ne veut pas rater le coche. A tout moment, la FDA peut décréter la fin des tensions d'approvisionnement et donc... l'interdiction des copies ou dérivés. Elle l'a d'ailleurs fait début octobre avant de se rétracter.

« Beaucoup de femmes de mon groupe sont à la retraite et n'ont pas non plus envie de discuter derrière un écran. Venir dans ce lieu était une sortie, un moyen de tisser un lien social. »

UNE PARTICIPANTE DES ATELIERS EN GROUPE DE WEIGHT WATCHERS

Quel développement possible en dehors des coupe-faim ? Le groupe aux près de 4 millions d'abonnés, dont 3 millions sur la partie numérique, ne semble pas regorger de possibilités. Il vient de renoncer à l'activité de licences de marque et de vente de produits de consommation, comme les plats cuisinés WW, visibles dans les supermarchés. Ce segment représentait 6,2 % des revenus totaux en 2023 et dégagait des marges jugées trop faibles.

La firme est aussi bousculée sur certains marchés locaux. En France, elle affronte un rival très agressif : Comme j'aime, le spécialiste des livraisons de repas de régime. Son fondateur Bernard Canetti, ancien président des éditions Atlas, n'a pas hésité à dépenser en publicité cinq fois plus que Weight Watchers pour se faire une place, selon « Le Parisien ». Mais même ce bulldozer se casse les dents dans le business des ateliers en présentiel. Cette branche a été placée en liquidation judiciaire à la fin 2023.

Clientèles trahies

La légende Weight Watchers va-t-elle perdurer encore soixante ans, comme Sima Sistani le souhaite dans sa lettre de départ postée sur LinkedIn ? L'ex-patronne sait mieux que personne que la base d'abonnées, si précieuse, menace de s'étioler. Les réponses à son message d'adieu en témoignent : nombre de clientes se sentent trahies depuis que WW a mis fin aux sessions collectives.

Ce jeudi 6 juin 2024, pour sa dernière séance, Stéphanie a apporté une rose, comme toutes les autres participantes. L'émotion la submerge au moment d'offrir leur bouquet à leur coach. « Je venais pour elle », confie la cadre sup'. Elle ne s'inscrira pas aux réunions en « visio ». « Ça ne m'intéresse pas », tranche Stéphanie. « Beaucoup de femmes de mon groupe sont à la retraite et n'ont pas non plus envie de discuter derrière un écran. Venir dans ce lieu était une sortie, un moyen de tisser un lien social. »

Cette Bretonne d'adoption n'a pas non plus l'intention de se tourner vers les traitements anti-obésité. « Ici tout le monde garde en mémoire le scandale du Médiateur et le combat d'Irène Frachon, médecin au CHU de Brest, pour en faire reconnaître les dangers », assène-t-elle. Pour Stéphanie, comme pour d'autres membres de Weight Watchers, les fameux analogues du GLP-1 ont déjà fait une victime : leurs ateliers.

(*) Le prénom a été changé

**FONDATION
FRANCIS
BOUYGUES**

“
**La Fondation
m'a permis de réaliser
mon rêve**

Amélie est pharmacien hospitalier au CHU de Dijon. En tant que praticien hospitalier, elle occupe le poste de coordonnateur régional de matériovigilance et réactovigilance pour la région Bourgogne-Franche-Comté, en lien avec l'ANSM et l'ARS de sa région. Elle est également pharmacien sapeur-pompier volontaire au SDIS de la Côte-d'Or. Docteur en pharmacie hospitalière de la Faculté de Pharmacie à Dijon (2017)

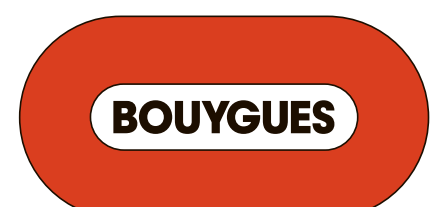
*Boursière de la Fondation de 2006 à 2013
et marraine à la Fondation depuis 2015*

Amélie

Photo : Coco Amardéil • Design : Dragon Rouge
Bouygues SA • 32 avenue Hoche • 75318 Paris CEDEX 08 • France • 572 015 246 RCS Paris

Créée en 2005, la Fondation Francis Bouygues accorde chaque année des bourses d'excellence à des bacheliers motivés confrontés à des difficultés financières dans la poursuite de leurs études. Pendant son cursus, chaque élève boursier est accompagné par un parrain ou une marraine, collaborateur du groupe Bouygues, ou par un ancien boursier de la Fondation. Depuis sa création, la Fondation a soutenu 1 414 étudiants.

www.fondationfrancisbouygues.com



Donnons vie au progrès

Les Echos

Entreprises & Marchés

CAC 40
7.536,23 points
-1,0091 %

DOW JONES
42.950,77 points
-0,7513 %

EURO/DOLLAR
1,082 \$
-0,4325 %

ONCE D'OR
2.736,45 \$
0,8829 %

PÉTROLE (BRENT)
74,18 \$
1,3803 %

Mardi 22 octobre 2024
www.lesechos.fr

DEVICES | EUR/GBP 0,8336 | EUR/JPY 162,8625 | EUR/CHF 0,9368 | GBP/USD 1,2981 | USD/JPY 150,525 | USD/CHF 0,8659 TAUX | €STER 3,415 | EURIBOR 3 MOIS 3,201 | OAT 10 ANS 2,8594 | T-BONDS 10 ANS 4,0724

Taxe sur l'aérien : le gouvernement fait quelques retouches mais vise toujours un milliard d'euros

AÉRIEN

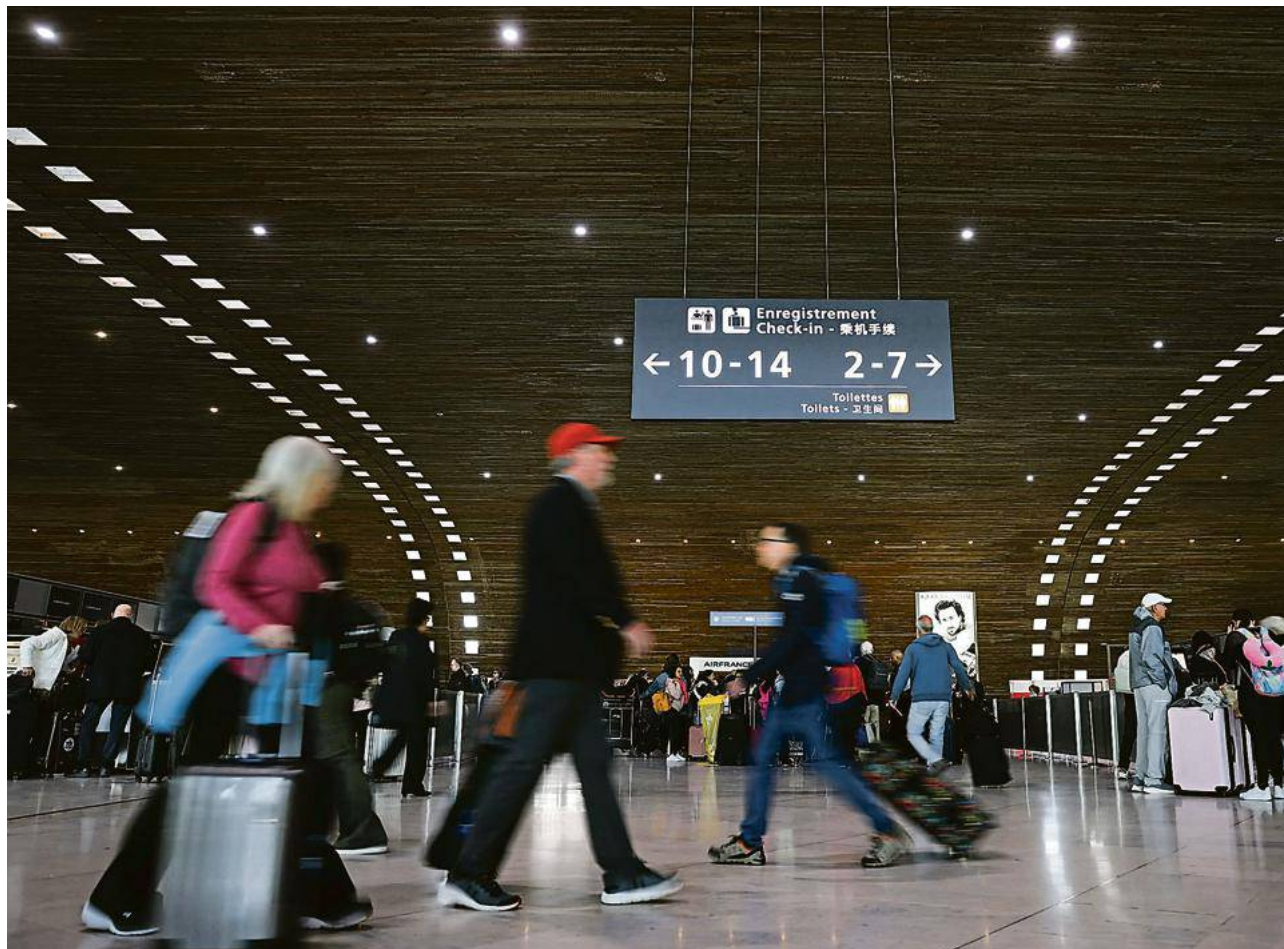
Bruno Trévidic

Malgré les protestations des organisations professionnelles du transport aérien, le gouvernement persiste et signe. Il a dévoilé samedi un amendement au projet de loi de finances 2025, visant à tripler le produit de la taxe dite de « solidarité » (TSBA) sur les billets d'avion. Le montant de la « douloureuse » n'a pas changé : l'objectif est toujours de prélever un milliard d'euros de plus dès l'an prochain, qui s'ajoutera aux 460 millions déjà récoltés chaque année au titre de la TSBA, sur tous les vols au départ de France. Sur ce milliard, 850 millions proviendront des compagnies aériennes régulières, avec un effort accru demandé aux passagers en partance pour des destinations lointaines (au moins 5.500 km) et 150 millions de l'aviation d'affaires, pour laquelle un tarif spécial est créé, pouvant aller jusqu'à 3.000 euros par passager. Cependant, si l'objectif n'a pas changé, la grille tarifaire a sensiblement évolué à la baisse pour les vols long-courriers, comparée aux avant-projets.

Des long-courriers un peu ménagés

Pour les passagers des classes « avec services additionnels », du type première et affaires, le montant maximal de la taxe est finalement fixé à 120 euros sur les vols d'au moins 5.500 km au lieu des 200 à 300 euros envisagés initialement, et à 80 euros au lieu de 100 pour les trajets de 1.000 à 5.500 km. Pour les passagers de classe éco de vols long-courriers, la taxe est portée à 40 euros pour les vols de 5.500 km et plus, au lieu des 60 euros prévus précédemment, et à 15 euros au lieu de 42 euros, pour les distances intermédiaires, de 1.000 km à moins de 5.500 km.

La hausse n'en reste pas moins massive, comparé aux tarifs actuels de 67,03 euros



Le France est déjà le seul pays d'Europe où les taxes représentent une part majoritaire des coûts d'atterrissage et de décollage. Photo Thomas Samson/AFP

pour tous les vols long-courriers en classe affaires et de 7,51 euros en classe éco. Néanmoins, le gouvernement semble avoir un peu entendu les craintes d'Air France et de tous les autres acteurs du transport aérien hexagonal, quant au risque de voir une partie de la clientèle long-courrier se détourner des aéroports, au profit des aéroports

étrangers frontaliers ou d'autres grands « hubs » internationaux. L'amendement prévoit aussi de « préserver » les vols vers les départements et collectivités d'outre-mer, ce qui était aussi l'une des revendications des compagnies françaises et des élus locaux. Ces vols long-courriers vers les DOM seront classés dans la même catégo-

rie tarifaire que les vols domestiques et intra-européens.

Mais si le gouvernement a la main moins lourde que prévu sur le long-courrier, il se rattrapera en relevant substantiellement les prélèvements sur tous les vols courts et moyen-courriers, domestiques et intra-européens, qui constituent la majorité du

trafic des aéroports français. Pour tous ces vols, sur lesquels le montant total des taxes et redevances représente déjà 40 % du prix du billet, la TSBA passera de 20,27 à 30 euros en classe « affaires » et de 2,63 à 9 euros en classe éco. Une hausse qui ne passera probablement pas inaperçue auprès des clients des compagnies low cost, dont le prix moyen du billet avoisine les 50 euros.

270 millions de surcoût pour Air France

Ces modifications de dernière minute sont toutefois loin de calmer les craintes pour la compétitivité du transport aérien en France. Dans une lettre ouverte au gouvernement, toutes les organisations syndicales, y compris le syndicat de pilotes SNPL, ont mis en garde le gouvernement contre « un risque mortel pour l'emploi en France ». « Sans étude d'impact, sans concertation et sans limitation dans le temps, cette taxation, dont la vocation est purement budgétaire, est un véritable suicide pour la filière », affirment-elles, en laissant vaguement planer la menace d'une grève. L'association des aéroports, l'UAF, évoque pour sa part une « destruction massive de liaisons aériennes notamment sur les aéroports régionaux ».

Le poids de ces surtaxes restera en effet massif. Pour le seul groupe Air France, qui est déjà le plus gros contributeur à la TSBA pour plus de 140 millions d'euros par an, la hausse se traduirait par un surcoût de plus de 270 millions d'euros, dont 150 ne pourraient probablement pas être repassés aux passagers.

Cette hausse fera aussi de la France, le pays d'Europe où l'aérien est le plus taxé. Avec ce que cela implique de perte d'attractivité, sachant que 20 des Vingt-Sept de l'Union européenne n'appliquent aucune taxe spécifique sur les billets d'avion et qu'elle est déjà le seul où les taxes représentent une part majoritaire des coûts d'atterrissage et de décollage des compagnies. De quoi avoir envie d'aller voir ailleurs. ■

Les derniers sites industriels des papetiers tricolores font de la résistance

INDUSTRIE La pression monte sur les derniers 80 sites industriels des papetiers français. La hausse du prix de l'énergie en particulier et l'inflation en général pèsent sur une filière qui dégage 6 milliards d'euros de chiffre d'affaires par an et qui doit continuer d'investir. Le secteur est traversé de vents contraires. « Le papier journal et tous les papiers graphiques reculent. Le papier d'emballage progresse, poussé par l'e-commerce et les choix alternatifs au plastique », explique Paul-Antoine Lacour, le délégué général de l'union professionnelle Copacel. // PAGE 24

Santé et énergie : le Crédit Agricole affiche ses nouvelles ambitions

BANQUE Deux des principaux dirigeants des 39 caisses régionales du Crédit Agricole qui se sont réunies en convention le 9 octobre dernier détaillent la feuille de route du géant mutualiste. Une première feuille de route avait été adoptée en 2019, mais tout ou presque a changé depuis : l'inflation est revenue, les taux faibles ont disparu et les risques géopolitiques ont fait un retour en force. Le groupe veut toujours gagner un million de nouveaux clients (brut) par an en misant sur ses agences et le crédit immobilier, mais aussi la santé et l'énergie. // PAGE 26

Le FBI arrête le jeune pirate derrière le « fake tweet » à 80 milliards de dollars

BITCOIN

Nessim Aït-Kacimi

Ce n'est ni la Corée du Nord, en pointe dans le « cryptocybercrime » du bitcoin (BTC), ni la Russie, ni les forces occultes d'un complot mondial qui ont piraté le compte du régulateur des plus puissants marchés de la planète, ceux des Etats-Unis. Eric Council Jr., 25 ans, résidant de la ville d'Athens aux Etats-Unis (Alabama), a été arrêté par le Federal Bureau of Investigation (FBI) pour vol d'identité et accès frauduleux à des appareils électroniques. Un juge statuera cette semaine sur son maintien en détention ou sur sa libération sous caution.

Encourant cinq ans de prison, il est inculpé de complot, car il a été aidé de complices, activement recherchés, pour usurper l'identité de Gary Gensler, président de la Securities and Exchange Commission (SEC), grâce au contrôle de sa carte SIM de téléphone. Il a pu ensuite envoyer un message depuis le compte de la SEC sur le réseau social X qui avait toute l'apparence de la légalité. Grâce à ce coup audacieux, il a établi un record sur les

cryptos et bitcoin. Son « fake tweet » a fait bondir de 80 milliards de dollars la capitalisation totale du marché, à un moment clé pour le secteur.

Dans la dernière ligne droite du lancement d'ETF en bitcoin (fonds cotés en Bourse qui suivent la valeur de la cryptomonnaie leader), le marché n'attendait plus en début d'année que le feu vert de la SEC. Elle devait enfin se prononcer sur ces nouveaux instruments cotés à Wall Street pour investir sur le bitcoin.

Crypto canular

Pourtant, la veille, le 9 janvier, le compte X de la SEC annonçait en avant-première que le régulateur avait autorisé le lancement de ces ETF. Ce message était censé émaner de Gary Gensler, le président de l'agence de régulation, pourtant connu pour son opposition farouche et idéologique aux cryptos et détesté en conséquence par tout le secteur. Le cours avait bondi de 1.000 dollars, provoquant une hausse de 80 milliards de dollars de la capitalisation mondiale, le bond éphémère du bitcoin profitant à la plupart des cryptos.

La leader des cryptos avait ensuite reperdu 2.000 dollars quand le régulateur

avait démenti cette annonce. Ce n'est que le lendemain, le 10 janvier, que la SEC autorisa les ETF, ouvrant une nouvelle phase de hausse pour le bitcoin. Le marché avait été soulagé, car certains redoutaient que cette affaire, embarrassante pour la SEC, ne retarde, voire compromette, le lancement des ETF.

Depuis « le canular » du 9 janvier, le bitcoin a vu son cours bondir de 46 %, autour de 68.000 dollars aujourd'hui, à quelques pourcents de son record de 73.800 dollars, en mars. Sa part de marché (poids dans la capitalisation totale des cryptos) a progressé de 54 % à 57 %.

Eric Council a-t-il profité financièrement de son piratage en achetant des bitcoins avant sa « fake news » afin de les revendre ensuite avec un bénéfice grâce à la hausse du cours ? La justice américaine n'a pas communiqué d'éléments en ce sens. Il était tout de même conscient d'avoir commis un délit qui allait lui valoir des ennuis pour avoir piraté le compte d'une des principales agences fédérales. Les enquêteurs ont mis la main sur ses recherches sur Internet telles que « Comment puis-je avoir la certitude que je fais l'objet d'une enquête du FBI ? » Il a maintenant la réponse. ■

LES ENTREPRISES CITÉES

Afflelou 23	Crédit Agricole SA 26	Hartmann Capital 28	Microsoft 23
Air Austral 25	Eon motors 21	Herta 25	Next Pack 25
Airbnb 20	ETX Majelan 22	HSBC Asset	Opella 19
Amazon 23	FalcoX 28	Management 29	Sanofi 19
Biolmp 25	Française des Jeux 18	Inapa Packaging 25	Semaq 25
Booking.com 20	GMD 21	Kalshi 28	TFI 22
Bovada 28	Google 23	Key Square 28	Triple A 28
Carton Service 25	Habert Dassault	Laleo 21	Valeo 21
CASA 26	Finance 22	LMAX Digital 28	Yaday 23

Le gouvernement veut autoriser les casinos en ligne... et les taxer au passage

JEUX

En quête de nouvelles recettes, l'exécutif souhaite tout à la fois réguler et taxer lourdement ce type de jeux, qui ne cesse de se développer en toute illégalité.

Le dossier s'annonce explosif.

Yann Duvert

Quatorze ans après l'ouverture à la concurrence des jeux d'argent en ligne, un nouveau big bang se prépare. Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2025, le gouvernement a déposé un amendement qui lui permettrait, par voie d'ordonnance, d'autoriser le casino en ligne et de l'ouvrir à la concurrence. Une mesure souhaitée de longue date par certains acteurs du secteur, comme les opérateurs de paris sportifs, mais redoutée par d'autres, notamment les casinos.

Longtemps réticents à ouvrir ce dossier explosif, les pouvoirs publics semblent disposés à franchir le pas. « En vue de limiter l'impact sur la santé publique des consommateurs de jeux en ligne, de contrôler cette offre de jeux qui ne cesse de croître et de tenter d'assécher l'offre illégale, il convient d'assurer une réelle régulation des jeux de casino en ligne », souligne l'amendement gouvernemental.

Il faut dire que l'équation ne cesse de se complexifier au fil du temps. Très addictif et comportant d'évidents enjeux de santé publique, le casino en ligne ne cesse de se développer en France... en toute illégalité. Séduits par une multitude de sites opérant depuis l'étranger, plus de 3 millions de personnes y auraient joué en France en 2023, selon l'Autorité nationale des jeux (ANJ).

Une bouffée d'oxygène pour les sites de paris en ligne

De quoi fournir un argument de poids aux partisans d'une ouverture du marché. Beaucoup d'opérateurs de jeux en ligne, qui proposent déjà des paris sportifs ou du poker, y sont logiquement favorables, puisqu'une telle mesure leur apporterait une réelle bouffée d'oxygène. D'autant que certains

L'évolution du marché des jeux en France
Produit brut des jeux, en milliards d'euros ■ Dont casinos



« LES ECHOS » / SOURCE : AUTORITÉ NATIONALE DES JEUX - PHOTO : MILINDRI/GETTY IMAGES/STOCKPHOTO

proposent déjà du casino en ligne à l'étranger, la France restant le seul pays européen (avec Chypre) à prohiber totalement ce type de jeu.

La Française des Jeux, plus gros acteur français du secteur, adopte quant à elle une position prudente sur le sujet. Mais la récente acquisition du suédois Kindred, l'un des leaders européens du casino en ligne, la placerait en position de force si les règles venaient à changer en France.

Quant aux casinotiers, ils défendent une solution alternative, consistant à ouvrir le marché aux seuls propriétaires d'établissements physiques, sur le principe de

l'effet miroir (l'offre virtuelle correspond à l'offre physique). Une ouverture à la concurrence, en revanche, serait accueillie comme une très mauvaise nouvelle, avec le risque de voir leurs clients se déporter vers un marché en ligne où la concurrence est bien plus féroce. Le syndicat Casinos de France estime que la baisse du chiffre d'affaires global se situerait entre 20 et 30 %, mettant en péril près d'un tiers des établissements.

Mais une telle mesure offrirait une manne supplémentaire aux comptes publics, au moment où toutes les possibilités de recettes supplémentaires sont passées en

revue. « Ce serait un milliard d'euros de recettes fiscales par an de manière pérenne », estime ainsi l'un des par-

L'acquisition du suédois Kindred par la Française des Jeux la placerait en position de force si les règles venaient à changer en France.

tisans d'une régulation. L'ANJ, de son côté, évoque plutôt un produit brut des jeux (PBJ) compris entre

750 et 1,5 milliard d'euros, ce qui rapporterait au maximum un peu plus de 800 millions à l'Etat.

De fait, le gouvernement prévoit de taxer lourdement ce nouveau marché avec « un prélèvement sur le produit brut des jeux de casino en ligne fixé à 27,8% pour le prélèvement Etat et le même prélèvement [...] pour la Sécurité sociale. Les jeux de casino en ligne seront ainsi taxés à 55,6% du PBJ, c'est-à-dire au même niveau que la catégorie générale des jeux de loterie en ligne », indique le texte.

Du côté de Bercy, on pourrait également vouloir faire d'une pierre deux coups, avec en parallèle une taxation supplémentaire de

Les chiffres clés

800

MILLIONS D'EUROS
Les recettes fiscales maximales que pourrait rapporter l'autorisation de casino en ligne et l'ouverture à la concurrence.

-20 %

La baisse minimale (-30% au maximum) du chiffre d'affaires global des casinotiers si la mesure était appliquée, selon le syndicat Casinos de France.

l'ensemble du secteur des jeux, qui pourrait rapporter un peu moins de 500 millions d'euros. Absent du projet de budget de la Sécurité sociale pour 2025, ce projet dévoilé par « Les Echos » pourrait revenir dans le débat public.

Inquiétude du régulateur

L'ouverture du marché du casino en ligne aurait, en plus de renflouer les comptes publics, l'avantage de limiter les dégâts pour les opérateurs de jeux en ligne, dont certains estiment que leur modèle serait en péril en cas d'alourdissement de la fiscalité. Cette hypothèse n'est toutefois pas sans inquiéter le régulateur des jeux d'argent et de hasard : « l'ouverture du marché du casino en ligne ne peut pas être une décision de stricte opportunité », a ainsi prévenu Isabelle Falque-Pierrotin, la présidente de l'ANJ, dans un entretien aux « Echos ».

En cause : le risque de voir augmenter le nombre de joueurs excessifs, en particulier chez les jeunes. Le risque étant que l'offre illégale continue de prospérer tandis que l'offre légale attire de nouveaux joueurs, élargissant ainsi le marché. « Les jeux de casino en ligne présentant des caractéristiques particulières, notamment en termes d'addiction, cette autorisation doit s'accompagner d'une régulation spécifique qui'il est proposé de définir, en lien avec l'Autorité nationale des jeux et l'ensemble des acteurs concernés, par voie d'ordonnance », précise le texte gouvernemental. ■

« Cette autorisation va signer notre arrêt de mort »

Propos recueillis par Y. D.

Véritable serpent de mer depuis des années, la légalisation du casino en ligne pourrait bien devenir réalité, puisque le gouvernement a déposé un amendement en ce sens au projet de budget 2025. Du côté des casinos « terrestres », la nouvelle a fait l'effet d'une bombe. Grégory Rabuel, directeur général du groupe Barrière et président du syndicat Casinos de France, ne décolère pas. Il dénonce un « choix totalement irréfléchi » du gouvernement et les conséquences « catastrophiques » qu'entraînerait une autorisation du casino en ligne.

Le casino en ligne sera peut-être bientôt autorisé en France. Comment accueillez-vous cette nouvelle ? C'est un choix totalement irréfléchi, sans aucune concertation avec les parties prenantes. Selon nos

calculs, l'ouverture à la concurrence du casino en ligne entraînera une baisse du produit brut des jeux de casinos terrestres de 20 à 30 %, et la fermeture de 30% des établissements. Il y aura des conséquences catastrophiques, notamment sociales : on estime que 15.000 emplois seront supprimés. Plus globalement, cela revient à signer l'arrêt de mort des casinos terrestres.

Quelles seront les autres conséquences ?

Il y aura des conséquences fiscales, car les contributions versées aux communes vont drastiquement baisser. Cela représentera 450 millions d'euros de pertes par an pour l'Etat et les collectivités.

Les grandes villes pourront s'en relever mais ce ne sera pas forcément le cas des petites communes : je pense à Châtel-Guyon ou La Bourboule dans le Puy-de-Dôme, Villard-de-Lans en Isère ou même Aix-les-Bains en Savoie.

GRÉGORY RABUEL
Directeur général du groupe Barrière et président de Casinos de France

Et en matière de santé publique ?

Il est tout de même assez étrange de faire de la santé mentale une grande cause nationale et d'exposer ensuite des millions de Français à un risque d'addiction, notamment les mineurs. Nous avons affaire à une hypocrisie générale de l'Etat qui va mettre à mal des entreprises françaises et des emplois français au profit de plateformes souvent hébergées dans des paradis fiscaux.

Pourquoi les casinos ne peuvent-ils pas tirer profit de la situation ?

Concrètement, nous allons avoir 20 à 30 acteurs qui vont arriver du

jour au lendemain. Il y aura la Française des jeux, qui vient de boucler son OPA sur Kindred – ce qui interroge d'ailleurs sur le timing de cette décision gouvernementale. Mais aussi Betclac, Winamax... et des dizaines d'autres plateformes qui opèrent parfois déjà de manière illégale en France.

Aujourd'hui, les casinos sont les seuls à proposer légalement ce type de jeux. Demain, nous serons beaucoup plus nombreux, ce qui nécessitera d'investir des dizaines de millions d'euros en publicité.

Il y a aussi le projet de taxation supplémentaire sur l'ensemble des jeux d'argent...

C'est la triple peine. D'abord, l'ouverture du casino en ligne qui va nous pénaliser. Ensuite, un possible alourdissement de la fiscalité. Enfin, une probable baisse du nombre de clients, car beaucoup de nos concitoyens vont voir leur fiscalité



« Il y aura des conséquences catastrophiques, notamment sociales : on estime que 15.000 emplois seront supprimés. »

Lewis Joby / JDD / Sipa

augmenter et donc leur pouvoir d'achat diminuer.

Vous vous sentez trahis ?

Que l'on soit clair : personne ne va pleurer sur le sort de notre filière. En revanche, j'espère qu'un salarié d'un casino a la même valeur qu'un salarié des usines où se pressent les politiques quand leurs emplois sont menacés.

Que réclamez-vous ?

D'abord, nous appelons l'Assemblée nationale et le Sénat à ne pas voter cet amendement.

Ensuite, afin de limiter les impacts sur les filières et sur la santé des Français, nous souhaitons que les pouvoirs publics considèrent notre proposition d'ouvrir le casino en ligne aux seuls établissements physiques, de manière proportionnelle : l'offre en ligne de chaque casino virtuel serait le miroir de l'offre de jeu du casino réel. ■

Doliprane : l'Etat entoure la cession d'Opella de garanties assorties de sanctions inédites

PHARMACIE

Bercy a détaillé les garanties écrites prévues par l'accord signé entre l'Etat, Sanofi et le repreneur américain de sa filiale de santé grand public.

Les sanctions en cas de non-respect sont lourdes.

Myriam Chauvot

« Doliprane continuera à être produit en France », a souligné le ministre de l'Economie, Antoine Armand, ce lundi. Il n'avait jamais été question de le délocaliser à l'occasion de sa cession, mais Bercy a paré à toute éventualité pour l'avenir. Après des semaines de tempête politique autour de la vente par Sanofi des 50 % de contrôle de sa filiale de santé grand public Opella au fonds américain CD&R, le ministère espère avoir déminé le sujet avec succès par un accord tripartite Etat-Sanofi-CD&R gravant dans le marbre des garanties particulièrement musclées.

Antoine Armand les a détaillées lundi matin aux côtés de son ministre délégué à l'Industrie, Marc Ferracci, et du patron de Bpifrance. « L'Etat va entrer au capital d'Opella via Bpifrance pour être pleinement associé et informé sur le futur de l'entreprise », a annoncé Antoine Armand.

Et pour veiller au respect de l'accord tripartite, « il y aura des sanctions fermes immédiates et très importantes en cas de non-respect de ses garanties », a prévenu le locataire de Bercy. L'accord prévoit en effet, pour chaque garantie, des sanctions financières lourdes (jusqu'à 100 millions d'euros pour certaines), que les ministres ont pris soin d'énumérer.

Liste de sanctions

Interrogé sur la durée de cet accord un peu inédit, Antoine Armand a simplement commenté : « Il n'a pas vocation à échoir dans le temps, pour un certain nombre de ses dispositifs. » Qui ne sont pas attachés aux actionnaires du moment et seraient donc reconductibles en cas de changement d'actionariat. « A chaque fois qu'une part importante du capital sera cédée, les procédures des investissements étrangers en France pourront être déclenchées », a conclu Antoine Armand.

Gardien de l'accord, Bpifrance prend un ticket pour siéger au conseil d'Opella. « Il s'agira de 1 % à 2 % du capital, pour 100 à 150 millions d'euros, afin d'assurer l'ancrage national d'actifs stratégiques », a justifié son directeur général, Nicolas Dufourcq. Un siège avec droit de vote est sanctuarisé pour ce bras armé de l'Etat.

CD&R a intérêt à bien se tenir au vu de la liste des sanctions énumérées par Marc Ferracci, à commencer par « le premier engagement, de maintien de la production de Doliprane à Lisieux et à Compiègne », qui « est assorti d'une sanction allant jusqu'à 40 millions d'euros si la production devait s'arrêter ». L'engagement porte sur le maintien d'un niveau minimum de valeur ajoutée produit sur ces sites pendant cinq ans, et « pourra être prolongé par la suite », indique Bercy. Le maintien du siège d'Opella et des activités de R&D en France est également gravé dans le marbre.

Pour le deuxième engagement lié à l'emploi, l'accord tripartite interdit tout licenciement économique contraint et prévoit « 100.000 euros pour chaque licenciement dans le cadre d'un PSE », a poursuivi Marc Ferracci. Par ailleurs, Sanofi et CD&R s'engagent à davantage d'efforts pour que le développe-



Gardien de l'accord, Bpifrance prend un ticket pour siéger au conseil d'Opella. Photo Castel Franck / Abaca

ment d'Opella se traduise par une croissance des emplois en France.

Sanctuarisation de la production

L'accord prévoit le maintien de volumes minimaux de production en France pour les produits sensibles d'Opella : Doliprane, Lanzor et Aspegic. CD&R et Sanofi (qui reste actionnaire à 48 % ou 49 % selon le ticket que prendra Bpifrance) prennent « un engagement de volume de production de 250 millions de boîtes de Doliprane par an pour assurer la sécurité d'approvisionnement du marché français », a poursuivi Marc Ferracci. L'an dernier, Opella a produit 454 millions de boîtes de Doliprane, et un investissement de 20 millions est en cours à Lisieux pour accroître encore la capacité de 140 millions de boîtes.

CD&R s'engage à s'approvisionner en principe actif français pour le Doliprane par un contrat à long terme avec l'usine iséroise de Seqens, qui doit démarrer dans un an. De manière générale, il main-

tiendra l'approvisionnement d'Opella auprès de fournisseurs et sous-traitants français. A défaut, une pénalité pouvant atteindre 100 millions d'euros est prévue.

C'est un rempart que l'Etat dresse autour du Doliprane tout en essayant de rassurer les investisseurs étrangers, que Bercy ne veut pas faire fuir.

Enfin, pour entretenir le dispositif industriel français, l'accord prévoit « le maintien et même le rehaussement des investissements à 70 millions d'euros sur notre sol en cumul sur cinq ans », a souligné Antoine Armand, assorti « de sanctions proportionnelles au niveau d'éventuel sous investissement », a renchéri Marc Ferracci. De la cosmétique, pour le syndicat CFE-CGC, car « c'était déjà le niveau des inves-

tissements prévus par Opella », remarque-t-elle.

En plus du catalogue de sanctions de l'accord, l'Etat jure de se pencher sur les crédits d'impôt recherche perçus par Sanofi. « J'ai demandé à l'Inspection générale des finances une mission sur l'ensemble des dispositifs publics dont l'entreprise a pu bénéficier. C'est de l'argent public et nous devons cette transparence à nos compatriotes », a déclaré le ministre de l'Economie.

Par ailleurs, Sanofi ayant annoncé lundi entrer officiellement en négociations exclusives avec CD&R, « la procédure de contrôle des investissements étrangers en France s'appliquera également, sous le pilotage de la Direction générale du Trésor, dans le calendrier fixé par le décret », indique Bercy.

C'est un rempart que l'Etat dresse autour du Doliprane tout en essayant de rassurer les investisseurs étrangers, que Bercy ne veut pas faire fuir. « La France doit pouvoir garantir son attractivité aux investissements étrangers, dont elle

est devenue la première destination en Europe, tout en s'assurant qu'ils servent la stratégie industrielle nationale », a plaidé Antoine Armand. La sanctuarisation d'Opella ne concernant que la France, soit 8 % seulement des ventes (contre 25 % pour les Etats-Unis) et se concentrant sur le Doliprane, qui n'est pas la plus importante de sa centaine de marques, les investisseurs étrangers devraient pouvoir avaler la pilule.

La pilule passe mal

Reste à voir si les syndicats l'avalent aussi. La réponse est non pour la CGT. « Le gouvernement est une fois de plus venu faire le SAV de Sanofi en lui permettant de vendre sa branche santé grand public, Opella. En faisant prendre 2 % du capital aux côtés de CD&R et de Sanofi par la BPI, il s'offre une place de plante verte au conseil d'administration mais n'aura aucun moyen d'influer sur les décisions futures », réagit Fabien Mallet de la coordination CGT Sanofi. La CFE-CGC est plus conciliante, applaudissant notamment

la protection pendant cinq ans des emplois français, mais réclame « un représentant des salariés au conseil d'administration » ainsi qu'un plan d'actionnariat salarié et la reprise à l'identique des accords groupe qui tombent avec la cession (temps de travail, participation intéressement, tout le système de bonus, etc.).

Surtout, la CFE-CGC veut « rencontrer CD&R rapidement pour savoir quelle est son ambition pour Opella » et s'il est prêt à financer son développement. La crainte qu'il se contente de restructurer hors de France pour revendre d'ici à sept ans plane toujours.

Même circonspection du côté de la FCE-CFDT, majoritaire chez Sanofi. Le syndicat salue les garanties obtenues et « appelle à suspendre temporairement la mobilisation » sur les sites de Compiègne et Lisieux. Mais « on reste dans l'expectative, on attend de voir comment ça va se traduire dans les faits », résume le coordinateur FCE-CFDT de Sanofi, Humberto De Sousa. ■

Coup d'envoi des négociations exclusives entre Sanofi et l'américain CD&R

Sanofi a officiellement annoncé lundi son entrée en négociations exclusives avec le fonds CD&R. Il lui cède les 50 % de contrôle de sa filiale de santé grand public Opella pour un prix la valorisant 16 milliards et Bpifrance en prend 2 %.

Après des semaines d'agitation politique et sociale, Sanofi donne le coup d'envoi de la cession de sa filiale de santé grand public Opella et sa centaine de marques dont le Doliprane. « Sanofi et CD&R entrent en négociations exclusives pour le transfert d'une participation de contrôle de 50 % dans Opella », a annoncé Sanofi lundi avant Bourse. La finalisation de la transaction est prévue au plus tôt pour le deuxième trimestre 2025.

Sanofi fait valoir la capacité de CD&R à financer le développement futur de sa filiale, déjà numéro trois mondial des médicaments sans ordonnance, vitamines, minéraux et compléments alimentaires. Pour vérifier le respect du suivi des engagements de maintien des activités en France pris par CD&R envers l'Etat, Sanofi précise

que « Bpifrance devrait participer en tant qu'actionnaire minoritaire à hauteur d'environ 2 % » à la transaction.

Le laboratoire français garde 48 %

Cette dernière « assigne à Opella une valeur d'entreprise d'environ 16 milliards d'euros, qui correspond à environ 14 fois son Ebitda estimé pour 2024 », indique le géant pharmaceutique. L'offre de CD&R est ferme et entièrement financée. Le géant pharmaceutique va conserver 48 % d'Opella aux côtés de CD&R.

Pour combien de temps ? « C'est ouvert, car Opella a du potentiel », répond le directeur général de Sanofi Paul Hudson.

Céder le contrôle signifie que Sanofi peut déconsolider Opella de ses comptes groupe. Il n'a plus le temps de le faire pour ses comptes trimestriels, qui paraîtront le 25 octobre. Mais dès le quatrième trimestre 2024 « la transaction proposée entraînera la classification des activités d'Opella comme activités discontinuées », indique-t-il. Avec 5 milliards d'euros de ventes l'an dernier, Opella représente 12 % des

43 milliards de chiffre d'affaires du géant pharmaceutique français. Ce dernier profite de l'annonce du jour sur Opella pour relever sa prévision de bénéfice par action 2024 : elle ne sera finalement pas stable mais en légère croissance (moins de 5 %).

Deux marques d'Opella jugées risquées par l'acquéreur CD&R sont exclues du champ de la transaction : le protecteur gastrique Zantac (la marque est l'objet d'actions en justice aux Etats-Unis) et la marque canadienne de crème à base de talc Gold Bond (la contamination à l'amiant du talc Johnson & Johnson fait ranger ce type de produit dans la catégorie à risque).

Réactions émotionnelles

« Pour le Doliprane, rien ne change ! » souligne Paul Hudson. Le dirigeant anglais, devant l'avalanche de réactions émotionnelles que suscite cette marque commerciale franco-française de paracétamol, fait valoir que CD&R aura les moyens financiers de développer Opella, contrairement à Sanofi. « CD&R bénéficie d'un solide historique en matière d'investissements en

« Il existe des opportunités significatives de renforcer le leadership d'Opella et d'accélérer sa croissance en tirant parti de notre profonde expertise industrielle... »

ERIC ROUZIER
Associé de CD&R responsable du pôle Santé Europe

Europe et de vingt ans d'expérience dans la création de champions français, en soutien de l'emploi dans le pays, comme en témoignent ses investissements et partenariats réussis avec Rexel, Spie, BUT Conforama et Socotec », souligne le laboratoire français.

Volet social

Mais c'est justement les restructurations mises en œuvre chez But Conforama qui sont rappelées aujourd'hui par les syndicats d'Opella, que CD&R va devoir rassurer. « Il existe des opportunités significatives de renforcer le leadership d'Opella et d'accélérer sa croissance en tirant parti de notre profonde expertise industrielle, de notre vaste réseau de talents et de nos ressources financières », a déclaré Eric Rouzier, l'associé de CD&R responsable du pôle Santé Europe, dans le communiqué de Sanofi publié lundi.

Bercy va également s'employer à rassurer en détaillant lundi les garanties apportées par Sanofi et CD&R pour préserver les activités en France où Opella a 1.700 de ses 11.000 salariés et deux de ses treize sites de production. — M. C.

Le Grand Palais rayonne à nouveau

CULTURE

Après plus de trois ans de travaux, l'institution accueille de nouveaux des Salons prestigieux, même si beaucoup reste à faire pour une ouverture totale en juin 2025.

L'avenir du Grand Palais éphémère paraît scellé.

Martine Robert

Deux lieux, deux ambiances. L'ouverture de Art Basel Paris a signé le retour des foires au Grand Palais, au cœur d'un vaste programme de rénovation. Suivront en novembre Paris Photo et FAB Paris pour les antiquités. « Nous sommes prêts pour accueillir ces foires, dans la foulée d'un défilé Chanel et du Sommet de la francophonie. Après avoir préparé la Nef pour les Jeux Olympiques, nous avons continué à parfaire les grandes galeries pour y installer des exposants. Mais les travaux sont loin d'être finis, et nous

devons procéder par étapes, devant, à chaque changement, trouver nos marques », avoue le président du Grand Palais, Didier Fusillier.

Dans le même temps, son petit frère, le Grand Palais éphémère, bâti de façon provisoire sur le Champ-de-Mars, paraît près de baisser le rideau. Après des mois de polémique – entre ceux qui souhaitent prolonger sa présence au-delà de la date prévue en automne, et ceux qui s'y opposaient – ce bâtiment devrait finalement bien être démonté à la fin du mois de novembre, ont appris « Les Echos ».

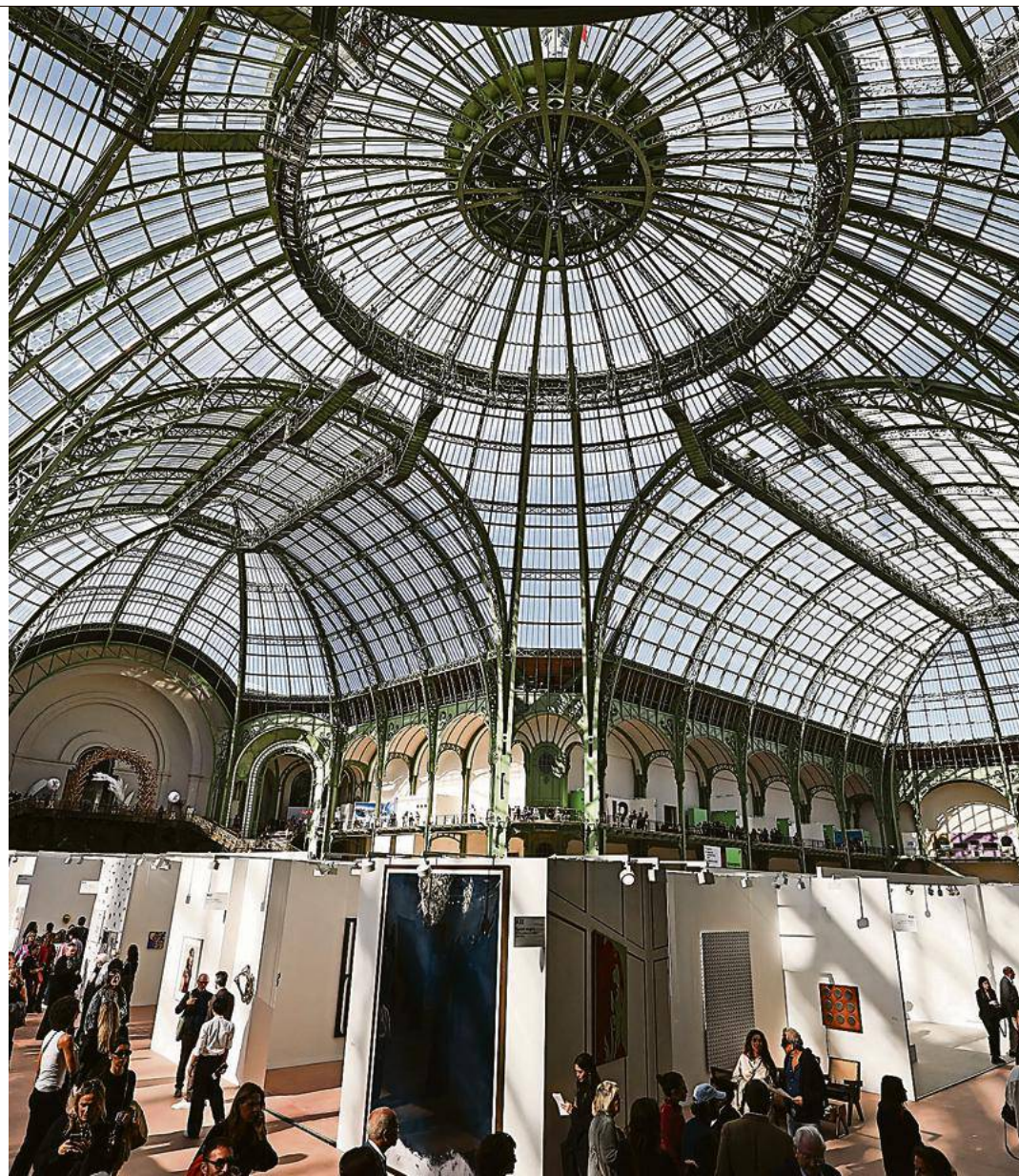
Les tarifs ont explosé

S'il a trouvé des défenseurs, c'est que ses tarifs sont bien moins élevés que ceux du Grand Palais rénové, lesquels ont explosé, et tous les Salons ne peuvent pas répercuter ces augmentations sur leurs exposants.

Il faut dire que le chantier du Grand Palais est titanesque, et que les prestations montent en gamme. « Notre offre n'est plus la même, avec des espaces supplémentaires, de nouvelles prestations, davantage de confort avec du chauffage dans la Nef, par exemple, 41 ascenseurs... », met en avant Didier Fusillier.

Outre la nef, désormais accessible, l'ensemble du site de 72.000 m², lui, ne sera livré que le 5 juin prochain. A cette date, le centre Pompidou pourra investir six galeries du Grand Palais pour ses expositions. Dans l'intervalle, des événements de moindre envergure pourront se tenir, comme celui consacré aux installations faites de fils entrelacés de la plasticienne japonaise Chiharu Shiota, dès le 11 décembre, et quelques jours plus tard, le Grand Palais des Glaces retrouvera sa patinoire de Noël.

D'ici au 5 juin, le bâtiment intermédiaire entre la nef et le palais d'Antin (hall d'entrée du Palais de la découverte), sera aménagé, soit 7.000 m² qui seront ensuite en accès libre pour le public, avec boutiques, auditoriums, restaurant de Thierry Marx, cafétéria, espace de médiation pour enfants sur les arts et la science. Hormis pour les Salons, l'entrée des visiteurs ne se fera plus par l'avenue Winston-Churchill



La nef du Grand Palais a recommencé à accueillir de grands événements comme Art Basel Paris.

mais par le square Jean-Perrin, et de là les flux seront répartis vers le Grand Palais ou le Palais de la découverte, lequel ne rouvrira toutefois que début 2026.

« C'est un rythme de travaux trépidant, compliqué dans un site en activité, ce qui suppose d'adapter en permanence les plannings de 400 ouvriers », poursuit Didier Fusillier. Au plus fort du chantier, ils ont été trois fois plus nombreux.

Le budget de ces travaux est à la hauteur de ces ambitions : 466 millions d'euros, qu'il faut bien financer. Si l'Etat a mis 288 millions, le reste provient essentiellement d'un emprunt, hors mécénat de Chanel. « Il nous faut trouver 10 millions d'euros par an, pendant vingt-cinq ans, pour rembourser les prêts, alors que nous n'avons jamais dégagé plus de 1,5 million d'euros de bénéfice annuel », pointe-t-il.

Alors le président du Grand

Palais cherche toutes les recettes possibles. L'établissement public qu'il dirige, regroupant la Réunion des musées nationaux et le Grand Palais, est devenu la 8^e maison d'édition de France, la 25^e en Europe. Il a également regagné la concession des boutiques du Louvre et du châ-

« Il nous faut trouver 10 millions d'euros par an, pendant vingt-cinq ans, pour rembourser les prêts... »

Didier Fusillier
Président du Grand Palais

teau de Versailles un temps perdues, malgré l'arrivée de nouveaux concurrents américains et asiatiques puissants. « Nous comptons d'ailleurs déployer un concept de cafés-boutiques dans les grandes musées en région que nous gérons », précise encore Didier Fusillier.

Le Grand Palais immersif – filiale dans laquelle figurent la Banque des territoires et Vinci Immobilier – qui organise des expositions numériques à l'opéra Bastille, a ouvert son capital en septembre à Chargeurs Museum Studio, lequel a mis 3 millions d'euros pour entrer au tour de table. Des licences de marques sont développées et le mécénat d'entreprise se renforce, à l'instar de ceux de Chanel, Bank of America ou Engie. Sur un budget de fonctionnement d'une centaine de millions d'euros, les subventions publiques ne représentent que 20%. ■

annonces judiciaires & légales

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE

Direction départementale des territoires

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes de Viarmes (95)

Avis d'ouverture d'enquête publique, au profit de l'établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF), l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) et de l'enquête parcellaire conjointe relatives au projet de restructuration de l'entrée de ville de la commune de Viarmes avec la mise en œuvre d'une opération de logements sociaux.

Par arrêté préfectoral N°2024-17814, il sera procédé, du lundi 04 novembre 2024 09h00 au mercredi 20 novembre 2024 17h00 inclus, soit pendant 17 jours consécutifs, au profit de l'EPFIF, à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) et de l'enquête parcellaire conjointe relatives au projet de restructuration de l'entrée de ville de la commune de Viarmes avec la mise en œuvre d'une opération de logements sociaux.

Le siège de l'enquête publique est fixé à l'hôtel de ville de Viarmes Place Pierre SALVI 95270 Viarmes.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, un exemplaire du dossier d'enquête publique préalable à la DUP, ainsi qu'un exemplaire du dossier d'enquête parcellaire comprenant le plan parcellaire régulier des terrains et bâtiments et la liste des propriétaires, ainsi que des registres seront déposés au lieu, jours et horaires suivants :

du mardi au samedi de 08h45 à 11h45 sauf jour(s) férié(s)
Hôtel de ville de Viarmes
Place Pierre SALVI 95270 Viarmes

Monsieur Rémy PIEDVACHE, cadre retraité des Voies Navigables de France, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise. Il se tiendra à la disposition du public avec les dossiers d'enquêtes et les registres d'enquête lors de 2 permanences qu'il assurera dans la salle « salle bibliothèque » de l'hôtel de ville aux jours et heures suivants :

- Lundi 04 novembre 2024 de 09h00 à 11h45 ;
- Mercredi 20 novembre 2024 de 14h00 à 17h00.

Au plus tard à compter de la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, les pièces du dossier soumis à l'enquête seront par ailleurs mises à disposition du public :

- sur le site dédié au projet : <https://www.registre-numerique.fr/viarmes-entree-de-ville>
- sur le site de la préfecture du Val-d'Oise : <https://www.val-doise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire-et-construction/Urbanisme-Planification-Logement/Les-declarations-d-utilite-publique/DUP>

Les observations et propositions du public pourront être envoyées par écrit à l'attention personnelle du commissaire-enquêteur, à l'hôtel de ville de Viarmes, siège de l'enquête. Ces observations et propositions seront annexées aux registres d'enquête sans délai.

Le public pourra consigner ses observations et propositions, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, sur l'utilité publique de l'opération et sur la limite des biens à exproprier sur le registre unique ouvert à cet effet sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-numerique.fr/viarmes-entree-de-ville> ou par courriel à l'adresse suivante : viarmes-entree-de-ville@mail.registre-numerique.fr

Les courriers et courriels réceptionnés le mercredi 20 novembre 2024 après 17h00, après la clôture de l'enquête, ne seront pas pris en compte.

Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai d'un mois, à compter de la clôture de l'enquête publique préalable à la DUP et de l'enquête parcellaire conjointe, pour établir un rapport et consigner, dans un document séparé, ses conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes initialement requises.

Ces documents seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à l'hôtel de ville de Viarmes et à la préfecture du Val-d'Oise ou pourront être consultés sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise : <https://www.val-doise.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-et-construction/Urbanisme-Planification-Logement/Les-declarations-d-utilite-publique/DUP>

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication de ces pièces à la préfecture du Val-d'Oise (Direction Départementale des Territoires – Service Urbanisme et Aménagement Durable – Pôle Aménagement Opérationnel).

Les personnes intéressées autres que les propriétaires, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois à compter de la notification individuelle faite par l'expropriant, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions des articles L311-1 à L311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, déchues de tous droits à l'indemnité.

EP 24-562 / contact@publlegal.fr

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points didot.

Le calibrage de l'annonce est établi de filet à filet.

Les départements habilités sont 75,78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.

Saint-Malo remporte une manche importante contre Airbnb

TOURISME

La cité corsaire a obtenu gain de cause face à 14 propriétaires de meublés touristiques qui tentaient de faire annuler les arrêtés municipaux encadrant ces locations.

Guillaume Roussange
— Correspondant à Rennes

Le jugement pourrait faire jurisprudence dans la lutte engagée par les collectivités contre la prolifération des meublés touristiques. Le tribunal administratif de Rennes a débouté, jeudi dernier, quatorze propriétaires qui contestaient les arrêtés pris par la ville de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), en juin 2021 et février 2022, visant à encadrer fortement ces locations proposées sur des plateformes telles qu'Airbnb ou Booking.com.

Pour les requérants, ces mesures – présentées comme les plus strictes de l'Hexagone – constituaient un « abus de pouvoir » de la municipalité conduite par le maire divers

droite Gilles Lurton. Le nouveau règlement a ainsi introduit un zonage avec des quotas par quartier, en particulier pour le centre-ville historique, mais aussi réservé les autorisations de changement d'usage des habitations aux seules « personnes physiques ».

Une mesure qui, de fait, exclut du marché les professionnels constitués en SCI ou en SAS. Le collectif de plaignants dénonçait un traitement « discriminatoire », ainsi qu'un numerus clausus peu « objectif et transparent ».

Pas de discrimination

De son côté, Gilles Lurton a toujours réfuté vouloir faire la « chasse aux Airbnb ». L'édile justifie son action par la nécessité d'endiguer la spéculation immobilière sur un territoire déjà soumis à de fortes tensions en matière de logement. Selon les professionnels, les prix de vente ont augmenté de plus de 40 % en cinq ans dans la zone.

La justice s'est donc rangée aux arguments de la collectivité. Le tribunal de Rennes a reconnu la légalité de ces arrêtés qui, conformément au droit européen, permettent « sans discrimination » de répondre à un « objectif d'intérêt général ». En l'occurrence, celui de la

lutte contre « la pénurie structurelle de logements dans la commune », selon le juge administratif. A Saint-Malo, la réglementation a d'ailleurs commencé à porter ses fruits, 70 locations de courte durée ayant été soustraites du marché entre 2023 et 2024.

La décision du tribunal administratif pourrait renforcer la mobilisation d'autres communes.

Quoi qu'il en soit, le jugement breton constitue un signal encourageant pour les communes, contre lesquelles les propriétaires mènent une véritable guérilla juridique afin de contrer les tentatives de régulation. A Annecy (Haute-Savoie), la Rochelle (Charente-Maritime) ou encore Melun (Seine-et-Marne), des associations de propriétaires ont ainsi obtenu la suspension des arrêtés intercommunaux.

Idem à Nice (Alpes-Maritimes), où en janvier dernier, la commune – deuxième au niveau du nombre de meublés touristiques après Paris avec 12.000 annonces – a vu son

règlement relatif aux changements d'usage censuré par la justice. Le maire de la ville, Christian Estrosi, a immédiatement annoncé son intention de faire appel. Dans la plupart des cas, ces décisions ont été motivées par l'atteinte abusive de ces réglementations aux droits fondamentaux des propriétaires.

La décision de justice concernant Saint-Malo intervient aussi dans un contexte où, au niveau national, les initiatives fleurissent pour mieux réguler les locations touristiques. Une proposition de loi sur le sujet, portée par les députés Annaïg Le Meur (Renaissance) et Inaki Echaniz (Parti socialiste), pourrait arriver en commission mixte paritaire dans les toutes prochaines semaines.

Elle prévoit la création de nouveaux outils à la disposition des maires pour limiter la prolifération des offres de location de courte durée. Notamment, justement, la possibilité d'instaurer dans certains quartiers des quotas de logements dédiés aux meublés de tourisme. Plusieurs amendements portés dans le cadre de l'examen du budget de l'Etat pour 2025 proposent par ailleurs une remise à plat de l'avantage fiscal lié à ces locations. ■

Les Echos
Le Parisien
ANNONCES

Publiez ou consultez de nombreuses offres de reprise d'entreprise dans Les Echos

annonces.lesechosleparisien.fr
01 87 39 70 08

Le milliardaire Pierre-Edouard Stérin au secours de l'équipementier auto GMD

AUTOMOBILE

L'entrepreneur Pierre-Edouard Stérin serait prêt à reprendre l'équipementier automobile GMD, plombé par sa dette.

Une nouvelle réunion à Bercy est prévue ce mardi avec les représentants du personnel du groupe.

Anne Drif
et Lionel Steinmann

Après la tech, le milliardaire Pierre-Edouard Stérin s'intéresse désormais de très près aux industriels au bord du gouffre. Selon nos informations, Montyon Capital, la société d'investissement affiliée à Otium Capital – holding de l'entrepreneur conservateur –, est prête à reprendre l'équipementier automobile GMD et ses milliers de salariés.

Une nouvelle réunion au Ciri (Comité interministériel de restructuration industrielle) doit se tenir ce mardi avec les représentants du personnel de ce groupe plombé par de lourdes difficultés financières, qui comptait encore fin 2023 plus de 5.200 collaborateurs dont quelque 1.800 en France.

Il y a exactement sept ans, l'équipementier s'était déjà trouvé au cœur du premier dossier chaud du quinquennat d'Emmanuel Macron. C'est autour de la reprise du sous-traitant au bord de la liquidation GM & S par GMD qu'avaient éclaté des échanges vifs avec le président, alors que plus de la moitié des 277 emplois allaient être supprimés.

A son tour au cœur de la tempête et en quête d'un repreneur dans une filière en grandes difficultés, GMD et ses 34 sites industriels dans le

monde tentent depuis plus d'un an de trouver une issue avec une quinzaine de banques.

Un conglomérat chinois aurait approché le spécialiste de l'emboutissage, de la fonderie et des pièces plastiques qui génère près d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires, pour l'essentiel avec Stellantis et Renault (75 % de ses revenus). Mais pas de quoi convaincre ses créanciers et l'Etat.

Dette considérablement réduite

A ce stade, l'accord financier avec Montyon Capital ne serait pas complètement scellé, mais en bonne voie. La société d'investissement affiliée à Pierre-Edouard Stérin voudrait effacer quasiment 80 % des 360 millions d'euros de dette senior de GMD.

Près de la moitié de cet endettement serait constituée d'un prêt garanti par l'Etat (PGE). Les pouvoirs publics couvrant en général les banques à hauteur de 90 % de ces financements de secours accordés tous azimuts lors du Covid, les créanciers de GMD devraient pouvoir limiter leurs pertes. Les banques, essentiellement françaises, chercheraient cependant à réduire encore cette très forte décote finale. La figure de GMD, Alain Martineau, son fondateur il y a près de quarante ans, serait, lui, amené à sortir du capital.

En 2018 déjà, sous pression des constructeurs et des pouvoirs publics, le dirigeant, alors âgé de 72 ans, avait engagé des discussions avec l'espagnol CIE Automotive. Le virage du fondateur de Smartbox vers une filière qui accumule les difficultés et les plans sociaux a de quoi surprendre. D'autant que Pierre-Edouard Stérin entendrait investir plusieurs dizaines de millions d'euros de fonds propres dans l'équipementier.

GMD serait rentable sur le plan opérationnel, mais étranglé par ses



Pierre-Edouard Stérin, cofondateur et principal actionnaire du groupe Smartbox, créateur d'Otium Capital. Photo Stéphane Lagoutte/Challenges-RÉA

950.000

VOITURES PARTICULIÈRES seulement, ont été assemblées dans l'Hexagone l'an dernier (sans compter les véhicules industriels).

investissements dans l'outil industriel et ses frais financiers. En France, où l'équipementier compte 17 sites, Montyon Capital entendrait optimiser l'outil industriel une fois la restructuration financière finalisée. En parallèle, le fonds d'investissement veut accroître ses capacités au Maroc, au Portugal, au Mexique, en Hongrie et en République tchèque, dont certaines géographies sont au cœur de la stratégie des constructeurs automobiles, selon des proches du dossier. D'après ses

plans, le chiffre d'affaires réalisé à 45 % en France serait ramené in fine à un tiers.

Avec un bilan assaini, la société d'investissement d'Otium compterait aussi rassurer davantage ses grands clients pour décrocher des appels d'offres pluriannuels. Une fois la restructuration finalisée, Montyon Capital aurait l'objectif de se poser en consolideur de la filière. Ce qui répondrait à la préoccupation des constructeurs de limiter les risques avec leurs fournisseurs.

Les entreprises en difficulté sont en effet de plus en plus nombreuses dans le secteur. Les fournisseurs de

pièces liées aux moteurs thermiques voient leur activité décliner structurellement avec le passage programmé au 100 % électrique dans le neuf en 2035. Plus largement, la production automobile en Europe a dégringolé ces dernières années. Le marché était en début d'année inférieur de 15 % comparé à son niveau de 2019, et les ventes sont orientées à la baisse depuis le printemps. Selon les derniers chiffres de S&P, le recul de la production a atteint 6,9 % en un an sur le Vieux Continent au troisième trimestre. Une baisse observable en France depuis plusieurs années, suite aux décisions de délocalisations vers la Turquie, l'Espagne ou le Maroc prises par Renault et Stellantis. L'an dernier, seules 950.000 voitures particulières (sans compter les véhicules industriels) ont été assemblées dans l'Hexagone selon le cabinet Inovev. Soit autant qu'en 1960.

« Rayée de la carte »

Cet effondrement des volumes a déjà des conséquences sur l'emploi. Valeo a annoncé début juin qu'il comptait se séparer de trois usines employant au total 1.150 personnes. L'usine d'emboutissage MA France (280 salariés) a été placée en liquidation judiciaire au printemps. « Une filière entière est en train d'être rayée de la carte », s'est alarmée auprès de l'AFP la secrétaire générale de la CGT Sophie Binet à l'occasion d'une manifestation jeudi devant le Mondial de l'auto.

L'équipementier GMD, que Pierre-Edouard Stérin veut consolider avec d'autres sous-traitants en difficulté, n'est cependant que la première pierre du projet de l'entrepreneur. Alors que les fonds français restent à distance des restructurations, lui veut combler le vide avec Montyon Capital et en faire une nouvelle cible d'allocation de ses fonds. Au même titre qu'Alfeor, son bras d'investissement dans les équipementiers nucléaires piloté avec Arnaud Montebourg. Et de là aussi, attirer de nouveaux capitaux extérieurs. ■

Mondial de l'auto : les voitures sans permis profitent de l'essor de l'électrique

Mobiliens, l'organisation professionnelle qui fédère les distributeurs automobiles, annonce la création d'une nouvelle branche consacrée à ces micro-véhicules électriques.

Enrique Moreira

Finis l'image du « pot de yaourt » pour adultes trop portés sur la boisson. Les « sans P » – comprenez les voitures sans permis – comme les appelle l'un des leaders français du secteur, le groupe Ligier, ont revu leur image et partent, doucement mais sûrement, à l'assaut des nouvelles mobilités en s'électrifiant.

Au point que Mobilians, principal syndicat professionnel du secteur automobile, a décidé de leur consacrer sa 24^e branche. Au sein de l'organisation, « 15 constructeurs de micro-véhicules électriques ont décidé de se rassembler pour créer un nouveau métier », a annoncé Xavier Horent, délégué général de Mobilians, jeudi au Mondial de l'auto.

Croissance du marché

« L'idée est de pouvoir parler d'une seule voix avec le législateur sur la question du bonus écologique par exemple. Il atteint 900 euros pour nos micro-voitures contre 4.000 euros pour des électriques classiques. Mais aussi pour peser dans nos discussions avec les équipementiers ou encore avec les banquiers afin de faire baisser les prix des commandes groupées ou réévaluer la valeur résiduelle de nos véhicules », détaille le président d'Eon motors,

Denis Mergin, l'un des initiateurs de cette nouvelle branche.

Ces acteurs entendent profiter de l'essor du marché pour être perçus comme « un objet de mobilité à part entière au milieu d'autres solutions », selon les termes de François Ligier, PDG du groupe du même nom. « En 2023, 26.000 immatriculations neuves ont été enregistrées [...] avec une croissance annuelle estimée à 15 % », affirme Mobilians. Soit près du double du score atteint en 2019, lorsque les ventes s'élevaient à un peu moins de 13.400 unités.

Malgré cette belle performance, les voitures sans permis électriques ne représentaient que « 1,4 % des ventes totales de véhicules neufs » l'an dernier. De quoi laisser une belle marge de progression.

Pour l'heure, les indicateurs précis sur les segments de marché ou le profil des consommateurs manquent. « J'aimerais mettre en place un observatoire des micro-véhicules électriques d'ici à janvier 2025 », confie aux « Echos » Xavier Horent. Le délégué général de Mobilians entend pour cela se rapprocher de l'Ademe et son programme « Extrême défi », qui a déjà œuvré pour la mise en place de cette 24^e branche.

Attirer les jeunes

François Ligier, dont le groupe présente au Salon deux nouveaux modèles parmi lesquels la dernière version de sa JS50, une « sans P » électrique affichant 192 km d'autonomie, donne quelques précisions. « Environ 45 % de nos clients sont des 14-18 ans et 30 % un public plus tradi-

tionnel de seniors sans permis. Le solde est constitué d'adultes n'ayant pas le permis, de personnes handicapées... », détaille-t-il.

Ces chiffres confirment l'impact majeur de l'abaissement de l'âge permettant de conduire ces véhicules, de 16 à 14 ans, réalisé par arrêté en 2014, sur le développement des ventes. De nombreuses familles et des adolescents font ce choix, explique François Ligier, qui estime qu'on « est quand même plus en sécurité sur quatre que sur deux roues ». Aucune norme de crash-test n'est toutefois soumise dans l'homologation de ces véhicules, bridés à 45 km/h, ou 90 km/h pour leur version à partir de 16 ans.

Les grands constructeurs automobiles aussi s'y sont mis, apportant leur puissance de frappe commerciale et de communication. L'arrivée de l'Ami de Citroën en 2020, cette voiture sans permis ultra basique à moins de 8.000 euros et rechargeable sur une prise de courant classique, a braqué les projecteurs sur ce type de véhi-

cules. Stellantis a vite été rejoint. Après la Twizy, Renault vient de présenter au Mondial sa nouvelle micro-voiture, la Mobilize duo, tandis que Fiat a créé la Topolino.

Montée en gamme

Pour conserver leurs parts de marché, les leaders français du secteur Ligier et Aixam, n'hésitent pas à monter en gamme : climatisation, direction assistée, jantes alu, tablette 10 pouces ou encore tapis à induction pour recharger le smartphone... Mais aussi des coffres volumineux, égaux à ceux d'une Clio parfois, sont autant d'atouts pour séduire une clientèle souvent en recherche de praticité.

Toutes ses options ont un coût, surtout pour des modèles fabriqués en France. Il faut compter un peu plus de 11.000 euros pour des entrées de gamme et jusqu'à un peu plus de 23.000 euros en haut de gamme avec toutes les options. Loin du prix très attractif de l'Ami donc.

« Notre perspective, c'est de mordre sur le marché des petites citadines électriques des grands constructeurs qui ont du mal à proposer un prix attractif », explique Denis Mergin d'Eon motors. Et de citer en exemple, la R5 100 % électrique de Renault, dont le prix de lancement a été fixé à près de 34.000 euros, pour sa version haut de gamme. Une version à 25.000 euros arrivera ultérieurement. D'où l'importance pour les fabricants de voitures sans permis de se regrouper pour faire bouger les lignes sur le bonus écologique. ■

« L'idée est de pouvoir parler d'une seule voix avec le législateur sur la question du bonus écologique par exemple. »

DENIS MERGIN
Président d'Eon motors

annonces judiciaires & légales

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE
Commune de CRETEIL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 2024-1149 en date du 14 octobre 2024 a été prescrite l'ouverture de l'enquête publique de déclassement du domaine public communal de la rue Davy à Créteil.

Cette enquête publique se déroulera pendant 15 jours consécutifs, du mercredi 6 novembre 2024 au vendredi 22 novembre 2024 inclus.

Le dossier d'enquête et son registre, seront déposés à l'hôtel de ville de Créteil – Direction Générale de l'Urbanisme et du Développement (7^{ème} étage) – 1 Place Salvador Allende – 94000 Créteil, et mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de cette direction :

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h,

Monsieur Christophe BAYLE, désigné commissaire enquêteur, siègera à l'hôtel de ville de Créteil – 1 Place Salvador Allende – 94000 Créteil les :

- mardi 12 novembre 2024 de 9h00 à 12h00 (direction de l'urbanisme - 7^{ème} étage de l'hôtel de ville)
- vendredi 22 novembre 2024 de 14h00 à 17h00 (direction de l'urbanisme - 7^{ème} étage de l'hôtel de ville)

afin de recevoir toute personne intéressée par le présent projet. Pendant la durée de l'enquête, les observations du public pourront :

- soit être consignées sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Créteil,
- soit être adressées par écrit, au commissaire enquêteur à l'hôtel de ville de Créteil, 1 Place Salvador Allende 94000 Créteil,
- soit être adressées par message électronique au mél : urbanisme@ville-creteil.fr

Des informations sur le projet de déclassement de la rue Davy peuvent être demandées auprès de la direction de l'urbanisme de la commune de Créteil, à l'hôtel de ville, 1 Place Salvador Allende 94000 Créteil.

A l'expiration de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra son avis accompagné de ses conclusions et de l'ensemble des pièces du dossier à Monsieur le Maire de Créteil.

Ces conclusions seront tenues à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à l'hôtel de ville de Créteil aux heures et jours d'ouverture au public et publiées sur le site internet de la commune.

EP 24-597 / contact@publilegal.fr

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points didot.

Le calibrage de l'annonce est établi de filet à filet.

Les départements habilités sont 75,78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.

Pour doper ses audiences, la télévision exploite le filon de la nostalgie

AUDIOVISUEL

Du « Maillon faible » à la « Star Ac », les émissions cultes font leur retour sur les grilles des chaînes et en streaming.

Fabio Benedetti Valentini et Marie Delumeau

« Souvenirs, souvenirs. » Depuis le retour de la « Star Academy » sur TF1 en 2022, les « come-back » d'anciens programmes de télé-réalité ou de jeux se multiplient un peu partout. M6 a ainsi repris deux émissions historiques de la première chaîne : « Le Juste Prix » et « Le Maillon faible ». La première est de retour depuis mars. Diffusée mercredi dernier, la seconde a fait un retour réussi en « prime time » avec 16 % de part d'audience sur la population nationale (et 31 % sur les 25-49 ans). Des niveaux élevés, qui pourraient encore croître grâce au streaming.

Beaucoup d'autres exploitent ce filon. En septembre, Amazon Prime Video a relancé le télécrochet « Popstars » – jadis sur M6 – et RMC Story (groupe CMA CGM) travaille au retour en 2025 du « Bigdil », diffusé en... 1998. Autre revenant, « Intervilles » : le mythique jeu, animé par Nagui, sera diffusé sur France Télévisions l'été prochain.

« Un phénomène mondial » « Il y a un phénomène mondial : l'affection pour les anciens formats, décrypte Guillaume Charles, directeur des programmes chez M6. Nous l'avions déjà fait avec "Pékin Express" (revenu depuis 2018 après une césure de quatre ans) mais désormais nous le faisons aussi sur les jeux. Mais comme les jeux ne sont pas un genre qui est dans l'ADN de la Six, nous préférons reprendre des formats et les retravailler à notre sauce. » Selon Europe 1, M6 travaillerait aussi à un retour de « La Roue de la fortune ».

Au Mipcom, le plus grand marché mondial de l'audiovisuel qui s'ouvre cette semaine à Cannes, le constat a des allures d'évidence. Une étude de Glance (Médiamétrie), présentée à l'occasion du Salon, confirme l'engouement mondial pour le retour de franchises bien établies – à côté d'autres tendances comme celle des jeux d'investigation – qui alimentent la grille de programmes des diffuseurs et séduisent le public. « Les effets de la nostalgie sont très

recherchés depuis quelques années, estime Candice Alessandra, directrice d'études et des relations clients chez Glance. Ces formats tirent sur la corde des souvenirs en jouant sur des registres légers pour les téléspectateurs. Ce sont aussi des marques reconnues, qui ont prouvé leur succès par le passé. C'est rassurant et cela facilite les choix d'investissement. »

La « Star Ac » est là pour le démontrer. A l'antenne depuis mi-octobre pour sa troisième saison depuis sa relance, l'émission animée par Nikos Aliagas enregistre des audiences élevées sur cible commerciale (33 % de part d'audience ou PdA pour la quotidienne diffusée à 17h30) et chez les jeunes (41 % chez les 15-34 ans).

Quant au « prime time » du samedi, malgré une certaine érosion en linéaire, le visionnage reste important en streaming sur TF1+, tant pour l'émission que pour tous les autres contenus conçus pour le numérique (flux live 24/24, interviews par une influenceuse, etc.). « Parfois, mieux vaut une bonne reprise qu'une mauvaise chanson originale, philosophe Xavier Gandon, directeur des antennes chez TF1. Ce qui est intéressant, c'est la capacité de la "Star Ac" à fédérer des publics de générations différentes. L'émission se prête au visionnage en famille ou entre amis. »

Le bon tempo

Chez TF1, les retours de programmes célèbres s'enchaînent : émission anniversaire de « Qui veut gagner des millions », « Une Famille en or », ou encore « Secret Story ». Issu du même producteur que la « Star Ac » (Endemol France, groupe Banijay), ce programme vintage des années 2000 a été relancé début 2024. Programmé en deuxième partie de soirée, il a eu du succès auprès de la cible commerciale (29 % de PdA) et auprès du jeune public (37 % de PdA chez les 15-34 ans). Mais sa reprise, cette saison, n'est pas encore décidée.

L'un des paramètres clé pour relancer un vieux format demeure celui de la tranche horaire. « Le Juste Prix » avait bien fonctionné en mars à 17h30 sur M6. En août, après les JO, la chaîne l'avait diffusé une heure plus tard. De retour à cet horaire depuis le 7 octobre, le jeu est tombé à 7 % de PdA sur la population nationale (4 ans et plus). Pour la chaîne, il faudra sans doute ajuster le tir. « Pour réussir une relance, il faut continuellement l'adapter à l'époque et au public, conclut Guillaume Charles chez M6. Le tempo de diffusion fait partie de l'alchimie. » ■



M6 a diffusé une émission spéciale du « Maillon faible » avec des célébrités. Photo Laura Gilli/M6

« Star Academy » : les recettes de TF1 pour prolonger le succès de son émission culte

La Une a lancé le 12 octobre une nouvelle saison de sa télé-réalité musicale, la troisième depuis son grand retour en 2022. Cette année, la chaîne mise sur plusieurs nouveautés.

En matière de relance réussie, TF1 aurait difficilement pu espérer mieux. Depuis le 12 octobre, la chaîne diffuse la nouvelle saison de la « Star Academy » – la troisième depuis le grand retour en 2022 de l'émission de télé-réalité musicale produite par Endemol France (Groupe Banijay).

Les deux premières saisons du « reboot » de ce programme phare des années 2000 ont été particulièrement suivies – l'année dernière, les émissions du samedi soir ont réuni en moyenne 3,6 millions de téléspectateurs. Et avec 75 dates à guichets fermés et plus de 450.000 places vendues, la tournée des candidats de la « Star Academy 2023 » a été la plus grosse tournée francophone de l'année. Un succès que la chaîne espère renouveler : 30 dates de concert ont déjà été

annoncées pour cette saison 2024.

Pour Xavier Gandon, le directeur des antennes TV et digitales du groupe TF1, cette réussite est en partie liée à la dimension « fédératrice » de l'émission, qui arrive à réunir plusieurs générations : « Les parents, qui regardaient la "Star Academy" quand ils étaient plus jeunes ont envie de faire découvrir le programme à leurs enfants. Et les plus jeunes y prennent goût aussi. »

Les bons ingrédients

Quant à l'engouement autour de la saison dernière, Xavier Gandon l'explique aussi par un casting réussi, à l'image du gagnant, Pierre Garnier.

La Une espère réitérer ce succès. En reprenant d'abord les ingrédients qui marchent depuis 2001. L'indéboulonnable Nikos Aliagas reste le maître de cérémonie le samedi, et les « académiciens » passent toujours la semaine au château de Dammarie-les-Lys, où ils suivent cours de chant, danse et expression scénique. Un casting XXL a été réalisé pendant six mois,

avec 20.000 candidats, et le corps professoral a également été renouvelé, indique Jean-Louis Blot, le président d'Endemol France, désireux de « raconter une nouvelle histoire ».

Des extraits qui font parler

Cette nouvelle saison garde aussi le dispositif d'émissions quotidiennes : TF1 se targue d'une semaine record pour le redémarrage avec 1,4 million de téléspectateurs en moyenne (pour l'audience cumulée J+7 en streaming, les données ne sont pas encore disponibles). Depuis le reboot de la « Star Academy », les abonnés premium de TF1+, la plateforme de streaming ont aussi accès à un live. Ce flux 24 heures sur 24 permet aux fans de suivre les aventures des « académiciens » en quasi direct.

En plus de la chaîne live, des extraits vidéo sont aussi publiés au fur et à mesure sur TF1+. De quoi alimenter la communauté de superfans de la « Star Ac », qui commentent tout au long de la journée le live. « Les comptes sur les réseaux sociaux sont particulière-

ment suivis, assure Xavier Gandon. En générant de la discussion constante, les fans de la "Star Ac" sont nos ambassadeurs. »

Une influenceuse en plus

Pour cette troisième édition, la chaîne a aussi mis en place quelques nouveautés. Plus de caméras ont par exemple été installées dans les coulisses – les fans peuvent ainsi mieux suivre la journée du samedi, consacrée à la préparation du show. Autre innovation de la saison : les candidats éliminés sont interviewés à leur sortie de l'émission par l'influenceuse Alix Grousset. Ces interviews sont publiées en exclusivité sur TF1+.

Les deux premiers primes ont attiré près de 3,5 millions de téléspectateurs (audience J+7) et 2,6 millions de personnes (en J+1). La part d'audience s'élevait à environ 18 % sur le public âgé de 4 ans ou plus, soit des niveaux proches de 2023. Reste à savoir si le programme pourra rééditer ses succès sur la durée, comme lors des saisons précédentes.

– F. B. V. et M. D.

ETX Majelan revend son agence de presse à la famille Habert-Dassault

PRESSE

La start-up française ETX Majelan cède au fonds Habert Dassault Finance son agence de presse, l'ex-Relaxnews, qui va changer de nom.

Stéphane Loignon

Nouvelle étape pour ETX Majelan. Afin de se concentrer pleinement sur le développement de son activité d'audio IA, technologie de passage du texte à la voix par l'intelligence artificielle, l'entreprise

dirigée par Jérôme Doncieux cède son pôle agence de presse, l'ex-Relaxnews, au fonds Habert Dassault Finance.

Le fonds de la famille Habert-Dassault prend 100 % du capital de l'agence, pour un montant non précisé. Cette activité historique d'ETX Majelan, qui comprend les pôles ETX Studio (création de contenus) et ETX Talents (mise à disposition de profils au sein des rédactions), affiche un chiffre d'affaires de 5,5 millions d'euros annuels.

Nouveau positionnement

La société est rentable avec environ 25 % d'Ebitda, selon sa nouvelle directrice générale, Emmanuelle Charpentier, ancienne directrice

des contenus de l'agence Babel et ex-directrice de la rédaction de Relaxnews.

A l'occasion de cette opération, l'entreprise adopte un nouveau nom, « Socrate » ; un nouveau positionnement, axé sur « l'intelligence utile » ; et une nouvelle identité graphique. Un déménagement dans de nouveaux locaux parisiens est également à l'ordre du jour pour la trentaine de salariés.

« L'enjeu est de consolider l'activité de Socrate et d'aller chercher de nouveaux clients côté marques et institutions, avec des contenus corporate et grand public, mais aussi côté médias », résume Emmanuelle Charpentier, qui veut aussi développer l'activité de conseil éditorial aux

grands groupes, afin de doubler l'Ebitda d'ici trois ou quatre ans. « Le produit de la cession est intégralement réinvesti dans le développement de notre activité d'audio IA », souligne Jérôme Doncieux, le fondateur et directeur général d'ETX Majelan.

Le produit de la cession doit servir au développement de l'activité d'audio IA.

Celle-ci repose sur une technologie de passage du texte à la voix par l'IA dans 80 langues et accents, et sur le catalogue de podcasts du stu-

dio Majelan, racheté en 2022 et cofondé par Mathieu Gallet, l'ex-PDG de Radio France (également membre indépendant et président du conseil de surveillance des « Echos »).

Levée de fonds dans les mois à venir

Jérôme Doncieux affiche de grandes ambitions pour cette offre à destination des professionnels, qui vise, outre les éditeurs de presse pour la lecture automatisée de leurs articles, les grands groupes qui veulent communiquer ou former leurs salariés par l'audio, notamment en mobilité.

Grâce à l'effet d'échelle permis par l'IA, la start-up aux 70 salariés,

qui a signé un partenariat avec l'équipementier automobile Continental en 2022, vise, en 2030, 200 millions d'euros de revenus et 40 % de bénéfice avant intérêts et impôts. Pour y parvenir, ETX Majelan, désormais pure player de l'audio IA, prévoit de lever progressivement 20 millions d'euros dans les mois qui viennent.

Le capital d'ETX Majelan reste inchangé après cette cession, avec Jérôme Doncieux comme premier actionnaire et Habert Dassault Finance comme actionnaire minoritaire. Les deux sociétés ETX Majelan et Socrate conserveront des liens privilégiés et pourront se recommander mutuellement auprès de leurs clients. ■

L'incursion des fonds d'infrastructure dans la French Tech

INFRATECH

A mesure que les start-up s'émancipent de plus en plus du pur logiciel, comme dans la greentech ou l'intelligence artificielle, le financement d'infrastructures devient un enjeu clé.

Camille Wong

Ces dernières semaines, les Microsoft, Amazon ou encore Google ont investi dans le développement de petites centrales nucléaires pour alimenter leurs data centers. Cette alliance de deux mondes, la tech et l'énergie, est au cœur des nouveaux besoins du secteur : celui des infrastructures.

Certains, comme la banque d'affaires Cambon Partners, appellent l'« infratech », soit la conception et l'exploitation des infrastructures combinées à la tech pour en améliorer l'efficacité et la durabilité. Dans l'intelligence artificielle, il s'agit par exemple des data centers ; dans la transition écologique, des bornes de recharge, des panneaux photovoltaïques, des usines de production de matériaux...

Nouveaux débouchés

« Sur les cinq plus gros tours de table en France au premier semestre, quatre concernent directement ou indirectement l'infrastructure », souligne Romain Dehaussy, associé chez Cambon Partners. A savoir : Mistral AI et H (intelligence artificielle), Electra (bornes) et Hyssetco (hydrogène). Plusieurs fonds d'infrastructures ont fait irruption dans la French Tech. C'est le cas par exemple d'Antin, Rgreen, Meridiam ou encore Eurazeo, qui a récemment levé une poche sur cette thématique.

« Des mondes aux antipodes, où l'un réfléchit à vingt ans, l'autre à trois ans. »

ROMAIN DEHAUSSY
Associé chez Cambon Partners



Les fonds d'infrastructure interviennent en phase de croissance, après le financement en capital-risque par des fonds d'amorçage ou des business angels. Photo Shutterstock

« Les fonds d'infrastructures sont à l'affût de nouveaux débouchés », estime le banquier d'affaires, qui vient d'intermédiaire un « deal » en ce sens, avec la start-up suisse Polar (centre de données) et le fonds HIG Infrastructure. Dans le détail, l'argent investi dans ces sociétés ne va pas financer les actifs tech et risqués, mais justement les infrastructures. Le fonds va investir projet par projet, à travers des SPV (special purpose vehicle), des véhicules financiers.

Parfois, ces fonds, aux poches très profondes, investissent directement dans l'entreprise (« topco » dans le jargon). « L'alliance de ces mondes est saine des deux côtés : les start-up intègrent des visions long terme et d'excellence opérationnelle pour protéger des investissements qui ont de faibles marges (l'infrastructure). Les fonds,

ont besoin de se diversifier pour trouver du rendement », souligne Clovis Parmentier, ex-investisseur chez Rgreen, recruté depuis peu chez Swish, spécialiste de l'installation de bornes de recharge.

Maîtriser toute la chaîne de valeur

Le modèle de « l'infratech » permet de capter et maîtriser toute la chaîne de valeur. « Les clients ne vont pas mettre des millions dans la photovoltaïsation de leur toit, par exemple. Si une entreprise arrive avec une solution clé en main, c'est beaucoup plus intéressant pour eux, et pour la start-up, cela assure des revenus récurrents de maintenance sur la durée », glisse Romain Dehaussy.

Ces acteurs interviennent en phase de croissance, après le finan-

cement en capital-risque par des fonds amorçage ou des business angels. « Ils ont des contacts forts avec les institutionnels et les industriels. Ils sont présents depuis plus longtemps que les fonds de capital-risque, avec des moyens très supérieurs. C'est une opportunité pour nous », glisse Thomas Bajas, investisseur chez Founders Future.

D'autres sociétés de gestion, non pas estampillées « infrastructure », mais « transition énergétique » ou « growth » remplissent plus ou moins le même rôle et sont à l'aise pour financer des start-up qui ont de forts besoins d'équipements physiques. Le mariage entre l'infrastructure et les start-up, mais aussi les fonds de capital-risque, qui ont d'autres mécanismes de valorisation, nécessite néanmoins quelques adaptations. Historiquement,

les fonds « infra » financent des autoroutes ou des réseaux télécoms et sont sur du temps long, avec des actifs peu risqués. Tout le contraire des jeunes pousses.

Exigence en reporting extrafinancier

« Des mondes aux antipodes, où l'un réfléchit à vingt ans, l'autre à trois ans », résume Romain Dehaussy. « Le volume, associé à une clientèle industrielle, représente pour eux la stratégie gagnante. Mais pour une start-up en phase d'amorçage, atteindre cet objectif ne se fait pas du jour au lendemain », renchérit un entrepreneur spécialisé dans le stockage par batterie pour le solaire.

« Ils sont plus regardants et exigeants, notamment en reporting extrafinancier. Ils nous accompagnent beaucoup sur le finance-

ment, en particulier bancaire, ou la structuration de joint-ventures. Le capital-risque, lui, nous a permis d'avoir la liberté de tâtonner à nos débuts », souligne Elise Erbs, directrice d'investissement chez Electra, régulièrement contactée par des entrepreneurs ou des conseillers dans la transition énergétique.

Si l'infrastructure commence à prendre racine dans l'écosystème, tous les entrepreneurs ne sont pas pour autant coutumiers de ces modes de financements, ni des modèles. « Cela dépend de leur maturité, mais je vois tout de même de plus en plus de projets avec des modèles de tiers financeurs », précise Thomas Bajas. Un virage dans la French Tech, où le simple logiciel n'est plus forcément l'alpha et l'oméga du secteur. ■

Yaday, l'inclassable family office des Afflelou

FINANCEMENT

Après avoir investi dans plus de 300 jeunes pousses de façon directe et indirecte, Romain Afflelou lance un club d'investisseurs.

Charlie Perreau

L'écosystème de financement de la French Tech s'est considérablement agrandi ces dernières années. Les family offices font de plus en plus irruption dans les tables de capitalisation des start-up tricolores.

Parmi les plus actifs, on trouve celui de la famille Afflelou, créé sous l'impulsion de Romain, qui est aussi entrepreneur dans la tech.

Ce passionné de technologies – qui s'occupait du service Web de la marque au début des années 2010 – a commencé par investir à titre personnel dans des start-up. « La famille a trouvé que c'était intéressant de se diversifier et que c'était une bonne façon d'accéder à des technologies », raconte Romain Afflelou, qui a récemment rebaptisé la structure en Yaday (« Yad » signifiant « main » en hébreu et en arabe).

Une dizaine de membres par opération

Après plus de dix années à investir de façon directe ou indirecte (dans des fonds de capital-risque) dans plus de 300 start-up pour un montant de 60 millions d'euros, Yaday lance un club d'investisseurs qui réunit près de 200 membres (business angels et family offices) dans le monde. Son premier « deal » – tout juste finalisé – est Palazzo, une pla-

teforme de design intérieur dopée à l'IA créée par Venus Williams et Raffi Holzer.

Ce club mise sur deux thèses : l'amorçage avec une forte appétence pour l'intelligence artificielle, et les tours de table plus matures sur des start-up déjà présentes au portefeuille. Seuls une dizaine de membres peuvent investir dans une opération. « Nous ne ferons pas une plateforme d'investissement comme Blast [financement participatif en equity, NDLR] avec des milliers de personnes, ni un Kickstarter avec des centaines de projets, car on se porte caution quand on investit », indique Romain Afflelou, qui vise entre 10 et 15 opérations par an.

Les clubs deals, qui se sont développés ces deux dernières années en France, sont souvent portés par des business angels et family offices dans un secteur. Cette tendance est permise par le développement de pla-

« On n'est pas là pour faire des introductions, mais pour aider sur de gros sujets comme une implantation à l'étranger. »

PAULINE BOVYN
Membre de l'Afflelou's Family Office

teformes qui automatisent les aspects administratifs et juridiques, à l'instar de Roundtable.

Activité de conseil

Ce nouveau projet rajoute une corde à l'arc de Yaday, qui a développé une plateforme à destination des entrepreneurs de son portefeuille. Ces derniers peuvent y trouver des contenus divers et demander des contenus divers et demander des experts (les « operating partners » dans le jargon) ou des cabinets comme Lila Consulting (financement) ou Skillz (pour le coaching et le recrutement). Cette « plateforme » du monde du capital-risque, qui se développe depuis peu en France, permet d'automatiser certaines tâches des acteurs de l'investissement. Mais elle est surtout devenue un argument, à l'heure où un chèque ne suffit plus à entrer au capital des start-up (en

particulier les plus en vue). Autre nouvelle corde du family office : Yaday Partners, sorte de société de conseil pour les « projets à gros potentiel ». « On n'est pas là pour faire des introductions, mais pour aider sur de gros sujets comme une implantation à l'étranger », indique Pauline Bovyn, qui a rejoint le family office fin 2022. Les start-up qui ont un « gros » besoin devront donc s'acquitter de frais, comme pour un cabinet classique. « Nous devons valoriser notre temps. Il faut rappeler que nous sommes tout petits dans la table de capitalisation des start-up », souligne cette ancienne directrice marketing et stratégie de TotalEnergies.

Yaday va ainsi se focaliser sur son activité de club deal, sa plateforme et la partie conseil. L'activité d'investissement en direct sera stoppée une fois que la poche sera totalement déployée. ■

La résistance acharnée des derniers papetiers tricolores

INDUSTRIE

En France, la fabrication du papier est dominée à 85 % par des entreprises étrangères.

Quelques ETI et PME survivent dans une filière très capitaliste, secouée par la crise de l'énergie et l'évolution des marchés.

Léa Delpont

— Correspondante à Bordeaux

En octobre, le tribunal de commerce d'Angoulême a prononcé la liquidation des Papeteries Saint-Michel, une entreprise de Charente spécialisée dans le « papier pour ondulé » (PPO) dont on fait les cartons d'emballage. C'était l'une des dernières PME en activité parmi 80 usines en activité dans une industrie lourde très largement dominée par des grands groupes étrangers. Les Suédois Alshrom et Essity, le Belge VPK, l'Américain DS Smith, l'Espagnol Lecta et d'autres possèdent 85 % de la capacité de production dans l'Hexagone.

La papeterie industrielle, qui transforme du bois, de la cellulose ou des papiers recyclés et emploie 11.000 personnes en France, « est extrêmement capitaliste : en matériel, en entretien, en consommables, en énergie » explique Paul-Antoine Lacour, délégué général de l'union professionnelle Copacel. Saint-Michel, un petit opérateur avec 70.000 tonnes de capacité et 65 salariés, accusait un trou de 4 millions d'euros post-Covid. Sa facture mensuelle d'énergie a flambé en 2022, de 400.000 à 1,3 million d'euros. « On a dû arrêter une ligne pour faire face, alors que la demande était pourtant revenue après la pandémie ». Mais la réduction d'activité ne permettait plus de couvrir les coûts fixes. « On n'avait plus de trésorerie, ni de possibilité d'emprunter, pour relancer la ligne arrêtée. On perdait trop d'argent », décrit le directeur général, Maxime Thiollet, résumant la spirale négative d'une PME précaire.

Inversement, la papeterie Wizpaper, dans le Nord, a été relancée en 2019 par un imprimeur local, Henri Brébant, dans un site ArjoWiggins resté plusieurs années en friche. Une success story fragile. Elle produit le même « papier pour ondulé » à partir de papiers recy-

clés, adossée à un petit groupe familial de transformation : des cartons pour l'entreprise Ondulxpress et des emballages imprimés pour Express Packaging. Si l'ensemble Be Paper fait 200 millions de chiffres d'affaires avec 500 salariés, son PDG, Damien Bridoux, admet que « la papeterie elle-même est déficitaire » : « C'est le modèle intégré [couvrant l'amont et l'aval, NDLR] qui nous permet de tenir la tête hors de l'eau ». Le même qui prévaut chez l'Alsacien Rossmann, leader européen indépendant du carton ondulé : 350.000 tonnes de PPO, le double en cartons transformés, pour 900 millions de chiffre d'affaires.

En dehors de l'énergie, chère pour tout le monde, la papeterie industrielle — une filière de 6 milliards d'euros — est traversée de vents contraires. « Le papier journal et tous les papiers graphiques reculent. Le papier d'emballage progresse, poussé par l'e-commerce et les choix alternatifs au plastique », explique Paul-Antoine Lacour.

1 % de la production

Parmi les gagnants, le Landais Gascoigne : le numéro un du papier kraft (150.000 tonnes produites à base de pâte vierge) vient de recevoir dans son usine de Mimizan le plus grand cylindre en acier au monde, pièce maîtresse de sa nouvelle machine — un investissement de 220 millions. Le groupe diversifié de 1.700 salariés et 460 millions de chiffre d'affaires en 2022, sauvé in extremis il y a dix ans, est également un modèle d'intégration, pratiquement depuis le pin sur pied jusqu'à la construction bois d'un côté et le sac en kraft de l'autre.

Autre ETI qui porte les couleurs tricolores, le groupe familial Clairefontaine (4.500 collaborateurs et 34 sites industriels pour 850 millions de revenus en 2023) défend ses papeteries de Mandœuvre (Doubs), Evergnicourt (Aisne) et Etival (Jura), son siège historique. Elles produisent 240.000 tonnes de papier pour ses gammes de bureautique, écriture, beaux-arts ou impression — a contrario de son concurrent en cahiers et agendas, Hamelin, groupe normand qui ne fait plus que de la transformation.

« Les véritables PME ne sont plus qu'une demi-douzaine et représentent moins de 1 % de la production. Elles subsistent en jouant leurs atouts dans des catégories de niche », constate Paul-Antoine Lacour. Dans le luxe, Léon Martin (Ariège) et la papeterie de Montségur (Drôme) tiennent leur épingle du jeu grâce aux emballages décoratifs — papier cré-



Les papeteries françaises subsistent en jouant leurs atouts dans des catégories de niche. Jean-Christophe Verhaegen/Agf

pe et « mousseline » pour la première, papier de soie pour la seconde. Mais le segment étroit de Lana, à Strasbourg, spécialisé dans les papiers d'art et de sécurité, ne l'a pas protégé de la liquidation l'an dernier. La fabrique quatre fois centenaire a fermé faute d'avoir pu réunir les capitaux suffisants pour se moderniser.

La papeterie industrielle emploie 11.000 personnes en France

A Truys, en Indre-et-Loire, Catherine Colbert, présidente de la Cartonnerie Oudin, dans sa famille depuis 1815, revendique « une stratégie de niche pour ne pas être avalée par la logique volume-prix qui prévaut dans notre industrie ». Pour ses 40.000 tonnes de cartons plats, elle cherche « de la valeur ajoutée avec des recettes, des tailles et des grammages adaptés à chaque client ».

La société de 100 salariés ne fabrique qu'à la commande pour des cartonnettes qui embelliront les feuilles vierges par des imprimés, gravures, dorures ou glaçages afin de fabriquer des coffrets de parfums ou de spiritueux. « On est à l'écoute du marché pour proposer des réponses innovantes en phase avec les besoins ». Des solutions qui portent loin, avec 40 % d'export.

Le franc-comtois Zuber-Rieder ne connaissait pas la crise : il est présent dans tous les vignobles du monde avec cinquante références de papier pour étiquettes à bouteilles. C'est la difficulté de s'agrandir qui l'a poussé, avec l'aval de ses 130 salariés, à se jeter dans les bras de l'Italien Fedrigoni, champion du papier de luxe. De même, en Isère, les Papeteries de Vizille (30.000 tonnes) n'existeraient sans doute plus si elles n'appartenaient depuis 1984 au géant industriel local, le cimentier Vicat, son premier client pour conditionner dans des grands sacs les poudres minérales. Mais celles-ci sont restées françaises... ■

La stratégie d'« évitement » de Papeco

La PME de la Manche, qui figure dans le carré des derniers papetiers français, mise sur sa réactivité et sa proximité avec ses clients face aux mastodontes du secteur

La première usine française de papier toilette fête ses cent ans. Mais Papeco, anciennement Bouton-Brocard à Orval sur Siennes dans la Manche, a déjà vécu plusieurs vies. Rachetée par un géant américain en 1968, elle a été condamnée par son propriétaire Scott Paper Company en 1990, quand celui-ci décida d'en construire une plus grande, plus moderne et plus centrale près d'Orléans — laquelle a fermé depuis.

En revanche, Papeco, spécialiste du papier d'hygiène, est toujours debout grâce au directeur d'alors, Gérard Coulon, reprenant le site avec une trentaine de salariés qui y investissent leur prime de licenciement. Son fils Emmanuel, directeur actuel et actionnaire majoritaire, raconte comment l'entreprise a quitté les grandes surfaces pour se tourner vers les utilisateurs professionnels — industries et collectivités — à travers les grossistes, et en diversifiant son offre dans les papiers absorbants.

« Maîtriser les coûts » « Notre stratégie, explique-t-il, a été l'évitement des mastodontes par la proximité avec nos clients et la réactivité. On leur fait des produits packagés à leur marque, en petits volumes et sans rupture, avec des livraisons rapides ». Les premières années, les actionnaires ont réinvesti leurs bénéfices dans la modernisation de l'outil industriel vieillissant. « On aurait pu faire rentrer des capitaux extérieurs pour aller plus vite, mais on a préfé-

ré notre indépendance ». Trente ans plus tard, même logique : « Priorité à l'investissement dans l'usine. On ne se verse pas de dividendes s'il n'y a pas d'intérêt pour les 68 salariés ». Papeco fait ce qu'il faut « pour maîtriser les coûts », mais « sans faire la course aux machines plus grosses, plus rapides pour écraser les prix ; ce n'est pas notre combat ».

Depuis son arrivée à la tête de l'entreprise, Emmanuel Coulon a impulsé un virage écologique : station d'épuration biologique, certification Iso 14 001, diminution de 40 % de la consommation de gaz...

Virage écologique

La PME a aussi choisi de limiter les intrants, et donc de « moins désencrer et blanchir » son papier issu de matière recyclée. L'avantage : un meilleur rendement avec 90 kg de papier fini pour 100 kg de matière première.

Ce gain de 30 % compense un rythme de production ralenti (500 mètres par minute au lieu de 2.000) par les imperfections du papier recyclé par rapport à de la pâte vierge. « On ne sera jamais les premiers en volume mais pour l'environnement, on est en avance sur nos concurrents », plaide Emmanuel Coulon.

Un positionnement qui « n'intéresse pas tout le monde, mais il nous suffit de convaincre quelques clients ». Il a permis à Papeco de revenir en 2018 dans la distribution par le circuit des magasins spécialisés bio, « où il y avait un décalage sur leur positionnement et leur offre de papier toilette ».

Cette activité représente déjà 15 % du chiffre d'affaires de 20 millions d'euros et progresse constamment. « L'évitement, ça demande d'être toujours en mouvement. » — L. D.

L'américain Avery Dennison renforce son site isérois

Les nouveaux bâtiments, totalement automatisés, de l'usine située en périphérie de Grenoble accueillent un équipement pouvant presque doubler la capacité de production.

Florian Espalieu

— Correspondant à Grenoble

Un investissement record pour un demi-siècle de présence locale. Avery Dennison a officiellement inauguré, en octobre, ses nouveaux bâtiments à Champ-sur-Drac (Isère), dans l'agglomération de Grenoble. Le groupe papetier américain a déboursé 45 millions d'euros dans ce qui est sa principale usine en Europe avec celle implantée au Luxembourg. Pour le site employant 380 personnes, il s'agit du plus important montant depuis l'ouverture

en 1974. Un tiers de cette enveloppe est consacré à une nouvelle machine, baptisée « G5 » : une « coucheuse » permettant de produire des bobines de papier adhésif. Celles-ci, vendues à des imprimeurs qui fabriquent des étiquettes pour le grand public — grande distribution, logistique, pharmacie, agroalimentaire —, constituent l'un des principaux marchés du groupe, dont le chiffre d'affaires mondial s'élève à 8,4 milliards de dollars en 2023. « Notre projet a bénéficié du soutien de la région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 200.000 euros », souligne Davide Brognoli, le directeur de l'usine. La métropole et la commune ont aidé sur les aspects réglementaires.

Mise en route depuis fin juin, G5 tourne depuis quelques semaines 24 heures sur 24 et poursuit sa phase de montée en charge. Elle effec-

tuera à terme un travail sensiblement identique à G4, précédent équipement mis en route en 2003, doublant ainsi la capacité de production de l'usine sur les produits à forts volumes.

Plus économe

Outre des performances et notamment sa vitesse supérieure, la nouvelle machine est plus économe en gaz et en électricité, consommant près de deux fois moins que sa grande sœur. Les précédentes générations sont également toujours en fonctionnement — G1 et G2 depuis 1974 et G3 depuis 1989 —, mais dévolues à des marchés « de niche ».

Pour installer G5 sur l'emplacement de l'ancien entrepôt logistique, un nouvel entrepôt a été construit dans un nouveau bâtiment de 26 mètres de haut sur une centaine de long. Entièrement automatisé, il

est capable de stocker et de manipuler presque 4.000 bobines de près de 2 tonnes chacune sans intervention humaine, pour des dizaines de camions journaliers à la réception comme à l'expédition. « Au total, les nouveaux bâtiments totalisent plus de 8.700 mètres carrés », détaille le dirigeant, dont le site s'étend désormais sur près de 36.000 mètres carrés. Outre la pérennisation de l'activité locale, cette extension permet à la multinationale de rééquilibrer son réseau de plus d'une quinzaine d'usines en Europe. ■

45

MILLIONS D'EUROS déboursés pour l'usine de Champ-sur-Drac.

BioImp veut accélérer la fabrication française de biomédicaments

INNOVATEURS

Monique Clémens
— Correspondante à Besançon

Produire plus vite et moins cher des biomédicaments fabriqués aujourd'hui à 95 % à l'étranger à des coûts très élevés. C'est l'objet du projet BioImp (« Bioprocesses améliorés ») mené à Besançon (Doubs). Ces thérapies innovantes issues de produits sanguins ou dérivés, comme les fameuses Car-T Cells, constituent un enjeu de souveraineté sanitaire, avait estimé Emmanuel Macron en 2021 en fixant l'objectif de vingt biomédicaments produits sur le sol français dans le cadre du programme France 2030. A lui seul, le projet BioImp espère donner naissance à deux ou trois d'entre eux d'ici à quatre ans, mais aussi à cinq prototypes de procédés de fabrication.

Soutenu par la région Bourgogne-Franche-Comté et bénéficiant d'un financement européen Feder de près de 18 millions d'euros, sur un budget total de 20 millions, le projet a été lancé mi-octobre au siège de l'Établissement français du sang de Bourgogne-Franche-Comté (EFS-BFC). L'établisse-

ment public, qui emploie 550 personnes sur huit sites et dispose, à Besançon, d'un laboratoire pharmaceutique intégré, est le chef de file de ce « projet d'envergure », selon le président de l'EFS, Frédéric Pacoud. BioImp fédère un consortium de huit partenaires publics et privés locaux. « C'est un projet 100 % bisontin et c'est une vraie force », souligne Clémentine Gamonet, ingénieure de recherche, qui a piloté le montage du projet à l'EFS-BFC. « Un consortium aussi complémentaire sur un si petit périmètre sur des questions de biotechnologies et biomédicales, à ma connaissance, il n'y en a pas d'autre dans le monde. »

Technologies de rupture
Au côté de l'EFS-BFC figurent des laboratoires académiques comme l'unité mixte de recherche Right et l'institut Femto-ST, au titre de l'université de Franche-Comté, mais donc aussi six partenaires industriels locaux : CellQuest (systèmes de production de thérapies personnalisées), Diaclone (réactifs immunologiques), la fondation FC'Innov, Lymphobank (biosourcing de produits dérivés du sang), Med'Inn'Pharma et RD-Biotech.

Tous ou presque ont déjà travaillé ensemble dans le cadre du projet MimedI (Microtechniques pour les médicaments innovants) entre 2017 et 2022, qui avait donné naissance à quelques start-up, comme CellQuest, et dont BioImp est en quelque sorte le prolongement. Mais cette fois, le projet monte d'un cran. En réunissant des acteurs industriels et académiques et en combinant sciences de l'ingénieur, immunologie et biologie, il vise à améliorer l'exploitation des produits sanguins et les procédés, à les tester en conditions réelles et à contrôler leur qualité grâce à des systèmes intelligents.

« Nous allons pouvoir travailler avec l'EFS, un client potentiel, pour qualifier nos automates de production, et nous sommes très intéressés par ce que développent les autres partenaires », explique Guillaume Wallart, le dirigeant fondateur de CellQuest. ■



Air Austral traverse une des phases les plus délicates de son histoire. Photo Air Austral

La Réunion : un nouveau pilote pour la compagnie Air Austral

OUTRE-MER

Hugues Marchessaux, nommé récemment président du directoire d'Air Austral, va devoir remettre à l'équilibre la compagnie réunionnaise qui perd encore beaucoup d'argent.

Bernard Grollier
— Correspondant à La Réunion

Après avoir misé sur un vétéran de l'entreprise, Joseph Bréma, pour en redresser les finances en 2022, les actionnaires d'Air Austral sont allés lui chercher un successeur au sein de la concurrence. Hugues Marchessaux, directeur général d'Air Caraïbes Atlantique il y a quelques mois encore, a pris en octobre son poste de président du directoire

de la compagnie réunionnaise. Dès son arrivée, il a tenu à souligner ses états de service au sein de compagnies en période de crise : chez Corsair en 2010 au moment d'un plan de restructuration, et l'an passé chez Air Caraïbes Atlantique (groupe Dubreuil, qui possède aussi French bee, en forte croissance sur l'axe Paris-La Réunion).

Hugues Marchessaux arrive en effet sous le tropique du Capricorne dans un climat tendu. Après avoir accepté un accord de performance collective il y a quelques mois, le Comité économique et social d'Air Austral a décidé d'exercer le mois dernier son droit d'alerte économique pour en savoir plus sur l'état de l'entreprise.

« Coûts trop élevés »

Air Austral traverse une des phases les plus délicates de son histoire, commencée en 1990. Si la compagnie a terminé l'exercice 2023-2024 avec un chiffre d'affaires en forte hausse, à 440 millions d'euros, ses

dirigeants n'ont pas communiqué sur son déficit d'exploitation, seulement qualifié d'« important ». Lors de l'exercice précédent, il était proche de 59 millions d'euros.

Après avoir bénéficié de plus de 100 millions d'euros d'effacement de dettes publiques l'an passé, la compagnie a obtenu du tribunal de

Air Austral est le deuxième transporteur sur la ligne Paris-La Réunion derrière Air France.

commerce, il y a quelques semaines, un protocole de conciliation lui laissant plusieurs mois pour négocier un étalement du remboursement de la centaine de millions qu'elle doit encore. Les actionnaires d'Air Austral, un consortium privé emmené par le groupe réunionnais Deleflie, majoritaire, et le conseil ré-

gional ont récemment donné leur accord pour apporter ensemble 15 millions d'euros supplémentaires d'argent frais. « Cela nous permettra de passer le point bas de trésorerie du début d'année 2025 », commente Hugues Marchessaux.

Le nouveau président du directoire veut maintenant s'attacher à faire baisser « des coûts de production trop élevés » et à « travailler sur les recettes », notamment celles de l'activité moyen-courrier, encore déficitaire malgré quelques fermetures de lignes secondaires. Hugues Marchessaux se montre optimiste en évoquant un retour à l'équilibre en 2025 avant de renouer avec la rentabilité en 2026.

Deuxième transporteur sur la ligne Paris-La Réunion derrière Air France, Air Austral a été pénalisé ces dernières années par des coûts élevés de restitutions d'avions et, comme de nombreuses autres compagnies, par les défaillances de ses Airbus A220 – l'un d'eux est toujours en attente de nouveaux moteurs. ■

Elle a dit



« Un consortium aussi complémentaire sur un si petit périmètre sur des questions de biotechnologies et biomédicales, à ma connaissance, il n'y en a pas d'autre dans le monde. »

CLÉMENTINE GAMONET
Ingénieure de recherche qui a piloté le projet à l'EFS.

Herta investit pour renforcer sa plateforme logistique dans l'Oise

HAUTS-DE-FRANCE

Le géant français de la charcuterie va doubler sa capacité de stockage.

Juliette Poulain
— Correspondante à Amiens

Herta, le leader français de la charcuterie (1.700 salariés et un milliard d'euros de chiffre d'affaires en 2023), est en train de construire un nouveau bâtiment sur son site logistique à Le Meux, près de Compiègne, dans l'Oise. L'entreprise vient d'investir 19 millions d'euros pour automatiser ses équipements et accroître la capacité de stockage de sa plateforme, qui arrive à saturation. Cette nouvelle unité sera mise en service en septembre 2025.

Opérationnel depuis 1991, ce site implanté en Picardie permet à Herta de desservir tous ses clients dans le nord de la France. Aujourd'hui, cette plateforme logistique représente environ 60 % du volume total de produits livrés par Herta en France, soit l'équivalent de 65.000 tonnes de charcuterie et de

produits « traiteur ». Avec son nouvel équipement, Herta va doubler la capacité totale de stockage – en passant de 6.000 à 12.000 palettes – sur son site de 32.500 m² sans acheter de foncier, dont l'accès se raréfie avec la loi ZAN. Pour économiser de la place tout en augmentant l'entreposage, la marque de charcuterie va installer un « transstockeur », une tour qui gèrera automatiquement les palettes dans le nouveau bâtiment.

L'installation d'un « transstockeur »

« Le site va être réorganisé. Dans le bâtiment actuel, 6.000 palettes sont stockées sur 10 mètres de haut et sur une emprise au sol d'environ 5.000 m². L'année prochaine, il n'y aura plus que 2.000 palettes dans cet espace. Dans l'extension, le transstockeur permettra d'entreposer 10.000 palettes supplémentaires sur 20 mètres de haut pour une emprise au sol de seulement 2.500 m² », détaille Christophe Picot, le responsable de la plateforme logistique à Le Meux. Ce nouvel investissement permettra à Herta de réceptionner davantage de produits directement envoyés par ses usines situées dans le Pas-de-Calais, en Alsace, en Alle-

magne et en Espagne, qui ne possèdent pas d'entrepôts sur place.

Autre enjeu sur le site de Le Meux : stocker des volumes importants pendant plusieurs jours entre zéro et quatre degrés, le temps d'effectuer des analyses bactériologiques avant la livraison aux clients. « Concrètement, le site possède des grandes tours aéroréfrigérantes qui fonctionnent par évaporation continue de l'eau. Avec les futures tours, l'eau sera désormais maintenue dans des buvards. C'est l'évaporation de l'eau contenue dans les buvards, sous l'effet de l'air extérieur, qui permettra de réduire la température », explique Daniel Amaro, le directeur de la supply chain de Herta en France et en Belgique. Ce système, déjà installé sur le second site logistique de Herta à Lozanne (Rhône), près de Lyon, permet de réduire la consommation d'eau du site de 80 %. ■

19

MILLIONS D'EUROS
Le coût de l'investissement d'Herta pour automatiser ses équipements.

Next Pack change de dimension avec Inapa Packaging

PAYS DE LA LOIRE

Cette acquisition représente plus de la moitié du chiffre d'affaires du distributeur nantais.

Emmanuel Guimard
— Correspondant à Nantes

Du petit flacon au fût de 1.000 litres en passant par le pot en verre ou la boîte en métal, le groupe familial Next Pack propose plusieurs milliers de références de contenants, notamment pour les industriels. Le distributeur nantais, dont la principale entité est Fidel Fillaud, une société quasi centenaire, va encore enrichir son catalogue avec la reprise d'Inapa Packaging, filiale française du groupe portugais Inapa.

Ce dernier, qui fait l'objet d'une procédure judiciaire auprès du tribunal de commerce de Lisbonne, doit se délester de ses filiales. Inapa Packaging, qui est bénéficiaire, a donc été acquise pour 20 millions d'euros par Next Pack. Le périmètre repris comprend trois en-

tités : la société Semaq à Peujard, en Gironde, Embaltec à Nieppe, dans le Nord, et Carton Service à Dourdan, dans l'Essonne.

« Bag in box »

Ces trois entités réalisent un chiffre d'affaires de 60 millions d'euros avec 120 salariés sur huit dépôts et servent 5.000 clients. De son côté, Next Pack atteindra 110 millions d'euros de chiffre d'affaires cette année, contre 105 millions en 2023, avec 200 salariés. L'opération permet en outre au groupe de renforcer son maillage territorial en gagnant 27.000 m² de surfaces logistiques supplémentaires contre 45.000 précédemment.

Embaltec et Carton Service, qui représentent environ la moitié des ventes d'Inapa Packaging, sont des spécialistes de l'emballage tertiaire de type carton, calage, cerclage pour la palettisation et l'expédition dans l'industrie, dont celle de l'automobile, la logistique et l'e-commerce.

Quant à Semaq, elle est spécialisée dans l'emballage primaire en plastique, métal et carton, à destination des fabricants de produits liquides, pâteux et granuleux, no-

tamment ceux de l'alimentaire, de la cosmétique, de la chimie ou du vin. L'entreprise est en effet bien placée sur le marché des Bib (« Bag in box »). « Il y a beaucoup d'emballages rigides, comme les jerricans que l'on peut remplacer par du souple », estime Jacques de Sonis, directeur général de Fidel Fillaud, considérant que ce type de contenants, peu volumineux à vide, peut être décliné pour d'autres marchés dont la détergence ou de l'hygiène.

Next Pack, qui se trouve entre les fabricants d'emballages et les industriels utilisateurs, se distingue par ailleurs par ses avancées dans la réduction de l'impact environnemental des emballages. L'entreprise a mis en place un « pack-score », un indicateur prenant en compte plusieurs critères techniques afin d'évaluer l'impact d'un produit.

En janvier, l'entreprise a aussi lancé un plan, baptisé « Copernic », visant à limiter les volumes d'emballages, notamment les contenants pétrosourcés, en développant les plastiques recyclés, mais aussi les produits de substitution, comme l'innox, permettant le lavage et le réemploi. ■

Santé et énergie : les nouveaux terrains de jeu du Crédit Agricole

BANQUE

Les 39 caisses régionales de Crédit Agricole se sont réunies en convention le 9 octobre dernier à Aix-en-Provence.

Deux de ses principaux dirigeants présentent aux « Echos » les grandes orientations à venir pour le géant mutualiste à horizon 2030.

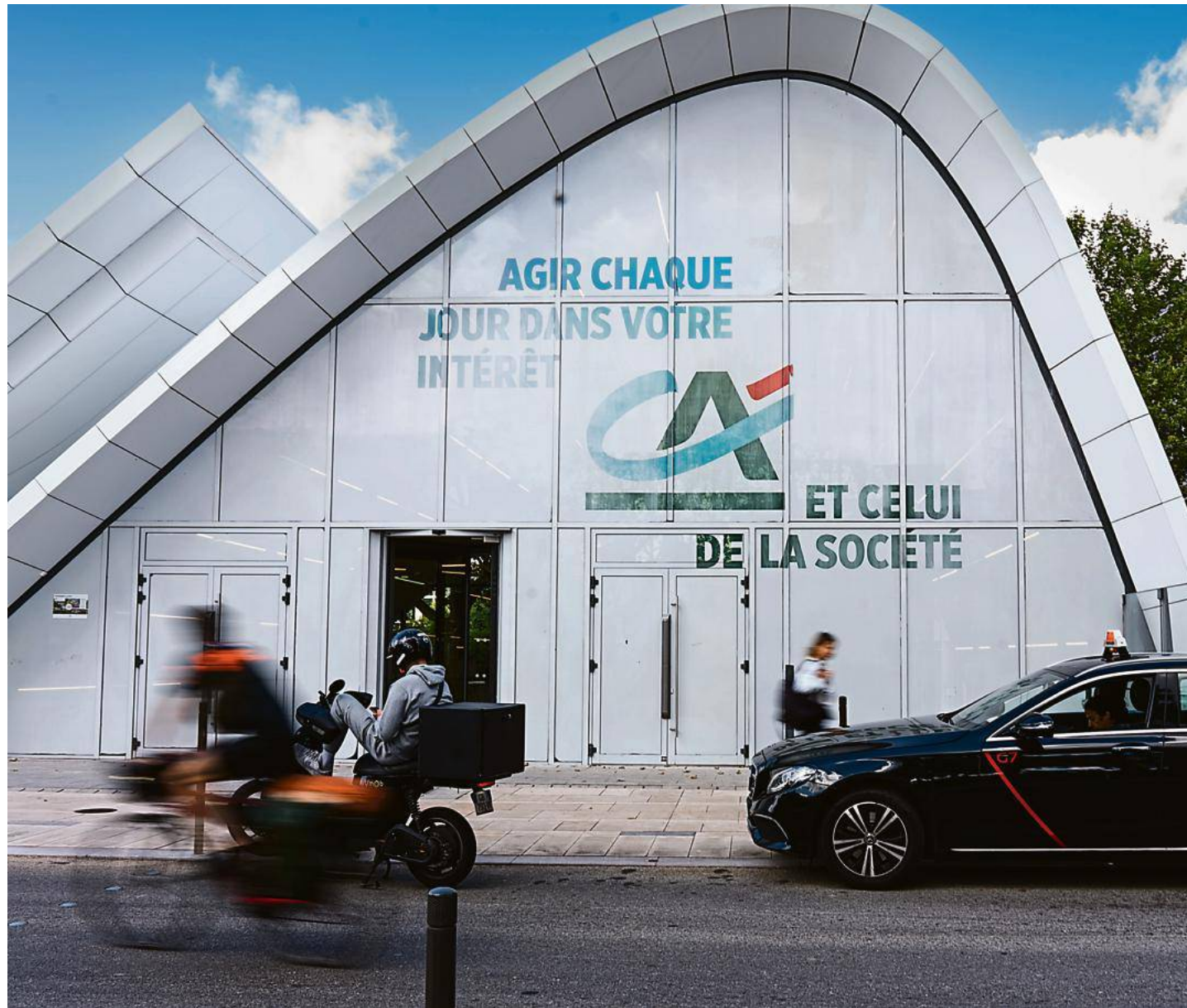
Krystèle Tachdjian, Ingrid Feuerstein et Edouard Lederer

La période est décidément charnière pour le groupe Crédit Agricole. Alors que Crédit Agricole SA (CASA, l'entité cotée du groupe mutualiste) vient de lancer la succession de son directeur général, Philippe Brassac, les 39 caisses régionales du géant bancaire se sont réunies en convention le 9 octobre dernier à Aix-en-Provence, une première en cinq ans.

Il s'agissait de remettre à jour leurs ambitions communes à horizon 2030, et notamment les nouvelles pistes de développement du groupe. Une première feuille de route avait été adoptée en 2019, mais tout ou presque a changé depuis : l'inflation est revenue, les taux faibles ont disparu, et les risques géopolitiques ont fait un retour en force.

Dans cette convention où se sont retrouvés l'ensemble des dirigeants et de nombreux administrateurs, « nous parlons d'ambitions de long terme, c'est-à-dire de tracer le chemin de ce qui nous réunit collectivement à la fois au sein des caisses régionales et avec les autres entités », notamment les filiales de CASA, souligne Raphaël Appert, premier vice-président de la Fédération nationale du Crédit Agricole (FNCA) et vice-président de CASA, dans un entretien aux « Echos ».

L'exercice ne relève donc pas du classique plan stratégique, mais davantage d'une mise en cohésion des parties prenantes de ce géant bancaire aux multiples métiers et centres de pouvoir. Le travail plus fin de plan à moyen terme (PMT) revient à « nos caisses régionales qui sont des banques de plein exercice », rappelle Raphaël Appert. Reste que de grandes orientations ont pu être confirmées : en 2019, le groupe



Les 39 caisses régionales détiennent 60 % de l'entité cotée Crédit Agricole SA. Photo Nathan Laine/Bloomberg

appelait à gagner, tous métiers confondus, un million de nouveaux clients (brut) par an. Objectif tenu, affirment les dirigeants qui insistent sur le besoin de « conquête ». « Ce que nous nous sommes dit [lors de la convention] porte sur notre volonté de conquête, et sur notre volonté de continuer à appuyer les territoires », souligne Dominique Lefebvre, président à la fois de la FNCA et de CASA, dans ce même entretien.

Dans cette stratégie, à la différence de grands réseaux centralisés, l'agence bancaire reste un maillon fort du dispositif, même si de petites implantations disparaissent. « Si un jour les clients nous disaient qu'ils ne veulent plus de conseillers, nous répondrions à cette demande. Mais ce n'est pas du tout ce que nous voyons », estime le prési-

dent du groupe. Avec plus de 5.500 agences à travers le territoire (pour les caisses) auxquelles s'ajoutent 1.400 agences LCL ainsi que 5.000 points relais installés chez les commerçants, « notre sujet, ce n'est pas de baisser les charges, ou de rationaliser. Au contraire, l'enjeu c'est de faire émerger des compléments à nos présences en proximité pour développer de nouvelles offres », explique Raphaël Appert.

Lutte contre les déserts médicaux

Ce besoin de se développer et d'explorer de nouveaux terrains de jeu est d'autant plus fort que le crédit immobilier, l'un des piliers du secteur bancaire en France, a vu sa production fortement ralentir, tout comme son niveau de marge. « La place du crédit immobilier est pour

l'heure moins centrale dans nos comptes d'exploitation. Mais cette situation est temporaire, nous voyons déjà la production reprendre depuis le mois de juillet et nous continuons de gagner des parts de marché », souligne Dominique Lefebvre. Plus largement, le crédit immobilier « reste au cœur de nos stratégies parce qu'il est lié aux besoins de la société en matière de logement », ajoute Raphaël Appert.

Outre le crédit, le groupe entend couvrir d'autres besoins, qu'il s'agisse de rénovation énergétique ou d'accompagnement patrimonial. Au-delà, « nous avons ajouté des conseils dans le domaine de l'énergie, et nous sommes en train de réfléchir à des métiers autour de la santé », poursuit Raphaël Appert.

Pour Crédit Agricole, il s'agit à la fois de lutter contre les déserts

médicaux en contribuant à la création de maisons ou de pôles de santé mais aussi de faciliter l'installation de médecins en lien avec les collectivités territoriales. Dans les zones géographiques où il est impossible d'avoir une activité viable, cela peut aussi passer par le financement de dispositifs de télémédecine.

« Le plus gros désert médical en France est situé autour de Paris, dans un endroit où on ne s'y attend pas. Ce sont des écosystèmes fragiles et subtils », et « des bombes à retardement », avertit Dominique Lefebvre.

Déjà très implantée auprès des professions libérales, la banque verte revendique plus de 40 % de part de marché sur ce segment de clientèle grâce à LCL et aux caisses régionales. Après avoir fait face à une vague de départs dans la période post-Covid, à l'instar des

« La place du crédit immobilier est pour l'heure moins centrale dans nos comptes d'exploitation. Mais cette situation est temporaire. »

DOMINIQUE LEFEBVRE
Président de la FNCA
et de CASA

autres établissements, la banque mutualiste a indiqué devant les 900 dirigeants réunis à Aix-en-Provence que la tendance s'était depuis stabilisée.

En se projetant sur un horizon 2030, les caisses risquent-elles de voir leurs plans contrecarrés par de nouveaux chocs inattendus ? « C'est parce que vous avez des événements de plus en plus brutaux, cruels, imprévisibles et lourds que vous êtes obligés d'être forts, efficaces et de dire ce que vous voulez faire. Parce que sinon vous êtes au gré du vent », analyse Dominique Lefebvre.

Processus enclenché chez CASA

Les 39 caisses régionales détiennent 60 % de Crédit Agricole SA, l'entité cotée. A ce titre, quelle feuille de route entendent-elles donner au futur successeur de Philippe Brassac, qui devrait être choisi parmi les six candidats actuellement en lice ? « Le groupe repose sur des équilibres et sur une vision collective. Nous ne sommes pas un groupe aligné et centralisé », répond Raphaël Appert. Par prudence, le dirigeant ne souhaite pas s'avancer sur l'identité du prochain président de CASA : « Dès que l'on commence à agiter des noms de personnes, c'est un sujet qui vient rompre des équilibres. Le processus qui vient de démarrer se passe très bien », assure-t-il.

En attendant d'y voir clair, l'équilibre du groupe repose sur sa gouvernance actuelle : Dominique Lefebvre préside à la fois la « Fédé » (donc l'ensemble politique où se réunissent les caisses) et CASA. Ce fonctionnement est une simple pratique qui n'est pas gravée dans les statuts. Il constitue néanmoins une pièce importante du dispositif mis en place ces dix dernières années au sein du groupe pour assurer la coordination entre les caisses et CASA. ■

HSBC veut se séparer de son assurance-vie en France

BANQUE

La banque britannique continue de recentrer son activité européenne sur le financement d'entreprises.

HSBC Assurance Vie représente plus de 20 milliards d'encours et environ 300.000 clients.

Gabriel Nedelec

Le désengagement continue pour HSBC. Après sa banque de détail, l'établissement britannique serait en train d'étudier le scénario d'une

nouvelle cession dans ses activités françaises : la branche assurance vie. Contacté, le groupe ne souhaite pas commenter cette information, et encore moins à une semaine de la publication de ses résultats trimestriels.

Selon Bloomberg, HSBC espère valoriser cet ensemble environ de 500 millions d'euros. La banque britannique aurait reçu des marques d'intérêt de la part de plusieurs acquéreurs potentiels, dont BNP Paribas – qui vient de se porter acquéreur de la branche Wealth management en Allemagne – BPCE, Matmut, Groupama ou encore Crédit Mutuel Arkéa, indique l'agence.

Ni BNP Paribas ni BPCE n'ont souhaité commenter cette information. De premières offres non contraignantes sont attendues

d'ici la fin du mois d'octobre. En 2023, HSBC Assurance Vie – filiale à 100 % de HSBC Holding Plc – comptait 20,3 milliards d'euros d'encours (en recul de 22 % sur un an) pour un résultat net de 81 millions d'euros. Le gros de ses quelque 300.000 contrats était distribué par sa banque de détail (CCF), aujourd'hui passée aux mains de Cerberus Capital Management, via My Money Bank.

Le fonds américain est d'ailleurs également cité par Bloomberg parmi les acteurs financiers potentiellement intéressés.

Cessions en série

Cette nouvelle cession permettrait en tout cas à HSBC de poursuivre la rationalisation de son activité européenne au profit d'un « modèle économique de banque internationale

de financement de marchés pour les entreprises », comme l'expliquait le groupe au moment de la vente de CCF. C'est également la logique à l'œuvre derrière la cession de sa banque privée en Allemagne au profit de BNP Paribas, pour un montant situé entre 300 et 600 millions d'euros. Cette opération annoncée le mois dernier doit être bouclée au deuxième trimestre de l'année prochaine.

Nouvelles mesures d'économie

Plus globalement, le géant britannique opère un repositionnement en direction de l'Asie, zone géographique qui concentre aujourd'hui un tiers de ses revenus. HSBC s'est également désengagé de plusieurs secteurs aux Etats-Unis (2021), au Canada (2022) ou encore en Argen-

tine et en Afrique du Sud cette année. Cette vaste transformation a été impulsée par le précédent dirigeant d'HSBC, Noel Quinn, qui a annoncé son départ surprise au mois d'avril dernier après cinq ans de service.

La poursuite de cette stratégie incombe maintenant à son successeur, Georges Elhedery, qui a officiellement pris ses fonctions le mois dernier. Il pourrait annoncer un certain nombre de nouvelles mesures d'économie à l'occasion des résultats trimestriels du groupe, le 29 octobre prochain. Il est notamment envisagé de fusionner les divisions de banque commerciale et de banque d'investissement pour supprimer les doublons au sein du groupe et réduire ses coûts. Selon le Financial Times, ces économies s'élèveraient à environ 300 millions de dollars par an. ■

500

MILLIONS D'EUROS

La valorisation espérée par HSBC pour la cession, en cours d'étude, de sa branche assurance vie.

Les banques peinent à quantifier l'impact de leurs financements sur la biodiversité

BANQUE

L'intérêt de la finance pour la protection de la nature progresse.

Mais les institutions financières et les banques cherchent encore les bons outils pour mesurer leur exposition, faute d'indicateur commun. Des pistes de réflexion commentent néanmoins à faire consensus.

Tifenn Clinkemallié

« Passer de la parole aux actes ». L'ambition de la COP16, la conférence de l'ONU sur la biodiversité, organisée jusqu'au 1^{er} novembre dans la ville colombienne de Cali, est claire. Elle se fait aussi de plus en plus pressante. « Nous ne sommes pas sur la bonne voie », a prévenu dimanche le chef de l'ONU, Antonio Guterres. Deux ans après l'adoption, lors de la COP15, d'une feuille de route sans précédent pour sauvegarder la nature, l'application de l'accord de « Kunming-Montréal », tarde à se concrétiser. Si les pays s'étaient engagés à présenter une « stratégie nationale biodiversité », reflétant comment ils comptent agir pour tenir une vingtaine d'objectifs mondiaux d'ici à 2030, peu ont présenté leur plan d'action. Les détails de ces mécanismes restent à encore adopter.

Ils sont pourtant cruciaux pour responsabiliser les Etats, mais aussi pour orienter les décisions du secteur financier. « Le milieu des affaires fait preuve de beaucoup d'enthousiasme sur la question de la biodiversité, mais il lui est difficile de s'aligner sur des objectifs quand



Les grandes banques françaises font partie de la « Taskforce on Nature-related Financial Disclosures ». Photo iStock

ceux-ci ne sont pas clarifiés », explique Max Boucher, de la coalition d'investisseurs FAIRR, qui aide les investisseurs institutionnels à prendre en compte ce nouvel enjeu.

Banques centrales, établissements bancaires et investisseurs se heurtent aussi à une difficulté à quantifier les effets de leurs financements. Car contrairement aux émissions de CO₂, il n'existe pas d'indicateur commun et unique en matière de protection de la nature.

Stabilité du système financier

« Les outils pour que la biodiversité entre dans le processus de décision des banques sont encore très loin d'être matures, avance Franck Amalric, superviseur des domaines RSE et Finance durable pour le cabinet de conseil Square Management. La biodiversité touche aux écosystèmes,

mais aussi aux espèces qui les composent, les enjeux sont par ailleurs très localisés. On ne peut pas agréger les données aussi simplement que pour le carbone. » L'enjeu s'annonce pourtant central. Selon une étude publiée fin septembre par la Banque centrale européenne (BCE), environ 72 % des sociétés non financières (SNF) de la zone euro dépendent de façon critique d'au moins un service écosystémique rendu par la nature. « La solidité même du secteur financier pourrait être impactée », souligne Franck Amalric.

Certains outils, comme la directive européenne qui vise à encadrer le reporting extra-financier au niveau européen, devraient néanmoins aiguiller les banques.

La CSRD concernera dès 2025 les entreprises de plus de 500 salariés, et intègre la biodiversité. D'autres indicateurs, comme la MSA (Mean

Species Abundance) – qui traduit l'abondance moyenne des espèces terrestres originelles d'un territoire, rapporté à leur abondance dans les écosystèmes originels non perturbés – commencent par ailleurs à se faire une place. « Ils permettent de

donner des ordres de grandeur, mais la biodiversité nécessite des indicateurs plus sophistiqués, notamment une prise en compte de l'aspect local », tempore Alix Chosson, analyste senior ESG, climat et environnement pour la société de gestion européenne Candriam.

Certains s'en emparent néanmoins, à l'instar de La Banque Postale. Dans son rapport « Climat & Nature » – le premier du genre – la banque publie une série d'indicateurs, sur la base des recommandations de la « Taskforce on Nature-related Financial Disclosures » (TNFD), une initiative internationale qui travaille à l'élaboration d'un cadre commun permettant aux institutions financières de quantifier les impacts de leur activité sur la biodiversité ainsi que les risques associés à son déclin.

Indicateurs multiples

Les grandes banques françaises font partie de l'initiative, mais seule la filiale du groupe La Poste revendique la publication de ce reporting volontaire. En plus de mesurer son empreinte biodiversité sous forme de score MSA, La Banque Postale s'est efforcée d'effectuer un travail de localisation des projets qu'elle finance. « La qualité des données n'est pas toujours bonne, reconnaît néanmoins Adrienne Horel-Pagès, direc-

trice de l'engagement citoyen pour la banque. Dans les collectivités locales, par exemple, les données ne sont pas granulaires, et on ne sait pas forcément quel projet on va financer. »

72 % des sociétés non financières de la zone euro dépendent de façon critique d'un service écosystémique rendu par la nature.

Pour s'assurer de la pertinence des données, beaucoup militent pour des indicateurs multiples et concrets, portant par exemple sur la déforestation, les volumes d'eau préservés, les émissions de gaz à effet de serre ou encore l'artificialisation des sols. C'est le cas notamment de BNP Paribas qui, depuis la COP15, a inclus ses actions dans le cadre de l'accord Kunming-Montréal, revu ses outils d'analyse de risque ou encore développé des formations à destination de ses collaborateurs. « La complexité des enjeux liés à la biodiversité ne doit pas nous empêcher d'agir », plaide Sébastien Soleille, responsable Transition énergétique et environnement chez BNP Paribas. ■

Dettes : les Etats menacés par des défauts de plus en plus fréquents

DETTE

Selon un rapport de S&P, les pays émergents risquent de faire plus fréquemment défaut sur leur dette en devises étrangères au cours de la prochaine décennie.

En cause : l'alourdissement de leur endettement et la hausse des coûts d'emprunt.

Rachel Cotte

C'est une alerte inquiétante alors que les défauts de paiement sur les dettes souveraines se sont multipliés ces dernières années. Selon un rapport de S&P Global Ratings, les Etats risquent, au cours de la prochaine décennie, de faire plus souvent défaut sur leur dette en devises étrangères que par le passé.

Les montants d'endettement menacent en effet de s'alourdir encore jusqu'à devenir insoutenables, dans un contexte de coûts d'emprunt élevés. « Ces facteurs créent rapidement des problèmes de liquidité à mesure que l'accès au financement se tarit et que la fuite des capitaux s'accélère », indique S&P. Selon la Banque mondiale, une quarantaine de pays connaissent actuellement une crise de la dette

ou en sont proches, notamment en raison d'une forte augmentation du coût de son remboursement.

Les Etats observés par S&P ont dépensé en moyenne 20 % de leurs recettes publiques en paiements d'intérêts dans l'année qui a précédé ledit défaut. Le nombre de défauts de paiement enregistrés depuis 2020 représente déjà plus d'un tiers des 45 défauts en devises étrangères comptabilisés depuis 2000.

Succession de crises

Les crises qui se sont succédé depuis la pandémie de Covid-19 ont mis la situation financière de nombreux pays à rude épreuve. En 2020, le Belize, la Zambie, l'Equateur, l'Argentine, le Liban et le Suriname se sont retrouvés en situation de défaut. Les tensions se sont exacerbées en 2022, à la faveur de la flambée des prix de l'énergie et des denrées alimentaires provoquée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Ce choc inflationniste a entraîné une hausse des taux d'intérêt ayant lourdement pesé sur les finances publiques des pays en augmentant leurs coûts d'emprunt sur les marchés. Les prix de plusieurs ressources essentielles comme le pétrole sont désormais affectés par la montée des tensions au Moyen-Orient.

De nouvelles séries de défauts pourraient globalement entamer la confiance des investisseurs à l'égard de la dette souveraine. Certains pays à risque verraient

leurs coûts d'emprunt augmenter et seraient alors incapables d'accéder aux marchés à cause de ces taux prohibitifs.

93 % du PIB mondial

Les conclusions de S&P semblent contredire celles, émises lors de son rapport annuel 2023, du Club de Paris, qui regroupe les pays créanciers les plus riches. Celui-ci estimait alors que le risque de crise de la dette pesant sur l'économie mondiale commençait à s'estomper.

Les montants d'endettement menacent de s'alourdir encore jusqu'à devenir insoutenables, dans un contexte de coûts d'emprunt élevés.

Plusieurs grandes économies, dont les Etats-Unis et la Chine, voient leur dette continuer à grimper, a rappelé le Fonds monétaire international, qui estime que la dette publique mondiale devrait atteindre 100.000 milliards de dollars d'ici à la fin de l'année, soit 93 % du PIB mondial.

La tendance n'est pas près de s'infléchir selon l'institution, qui prévoit un ratio de 100 % d'ici la fin de la décennie. ■

annonces judiciaires & légales

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité
PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de l'environnement
RAPPEL
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France (DRIEAT), service de la prévention des risques située au 12, Cours Louis Lumière à Vincennes (94080) a présenté le projet du plan de prévention de risques naturels de mouvements de terrain de la commune de Bagnolet en Seine-Saint-Denis. Cette commune est en effet exposée à des risques d'affaissement et d'effondrement de terrain liés à la présence d'anciennes carrières.

Au regard de la présence d'enjeux dans les zones d'aléas et après examen des différentes études menées, ce plan a été prescrit pour cette commune, par l'arrêté préfectoral n° 04-1509 du 31 mars 2004. L'objectif est de délimiter les zones d'exposition aux risques dans lesquelles les aménagements ou les constructions sont interdits et de définir des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde. Une fois approuvé, l'établissement public territorial « Est Ensemble » sera responsable de l'application du plan de prévention de risques naturels de mouvements de terrain dans le cadre de son PLUi et le maire compétent en matière de délivrance de permis de construire sera responsable de l'application du plan à ce moment.

Le dossier du projet de plan de prévention de risques naturels de mouvements de terrain a été soumis à l'avis des collectivités et des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale, conformément à l'article R. 562-7 du code de l'environnement. Elle a donné lieu à une consultation officielle préalable réalisée le 16 mai 2024.

En exécution de l'arrêté préfectoral n° 2024-3639 du 30 septembre 2024, il sera procédé du **Lundi 21 octobre 2024 (9 h) au mardi 19 novembre 2024 (17 h) inclus**, soit une durée de 30 jours consécutifs, sur le territoire de la commune Bagnolet à une enquête publique régie par le code de l'environnement relative au projet de plan de prévention des risques naturels de mouvements de terrain sur la commune de Bagnolet présenté par la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, service de la prévention des risques.

Par décision du 25 septembre 2024, le premier vice-président du tribunal administratif de Montreuil a désigné Madame Françoise ANGELINI-SOUDIERE, retraitée, ancienne directrice du conseil général de la Seine-Saint-Denis, en qualité de commissaire-enquêteur, et Monsieur Michel RELAVE, retraité, ancien cadre juridique en qualité de commissaire-enquêteur suppléant chargés de procéder à l'enquête publique.

Le dossier, comprenant notamment une note de présentation, un règlement, une carte de zonage réglementaire, le bilan de concertation, les documents cartographiques complémentaires ainsi qu'un registre sera déposé dans le lieu d'enquête suivant, où il pourra être consulté aux jours ouvrables et heures habituelles d'ouverture au public :

- Mairie de Bagnolet, direction du développement territorial, service Études et planification, accueil du 6^{ème} étage, place Salvador Allende, 93171 Bagnolet

Le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public sur le site internet dédié à l'enquête, à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/pprn-mouvements-de-terrain-de-bagnolet>

Il sera également consultable sur un poste informatique situé à la préfecture de la Seine-Saint-Denis, 1 esplanade Jean

Moulin, 93007 Bobigny cedex, du lundi au vendredi de 09h00 à 16h00 après prise de rendez-vous au 01.41.60.60.60 - choix 3.

Des informations relatives à l'enquête publique peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture de la Seine-Saint-Denis : <https://www.seine-saint-denis.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-paysage-risques-naturels-et-technologiques-bruit-nuisances-publicite/4-Risques-naturels-et-technologiques/Les-plans-de-prevention-des-risques/Plans-de-prevention-des-risques-naturels/Les-projets-de-plans-de-prevention-des-risques-PPR/Bagnolet-mouvements-de-terrain>

Toute information relative au projet peut être demandée par courrier auprès de Monsieur Nicolas FONTANIEU, chargé de mission mouvements de terrain de la DRIEAT, service de la prévention des risques située au 12, Cours Louis Lumière à Vincennes (94080) ou par courriel à l'adresse suivante : pprn-mouvements-de-terrain-de-bagnolet@mail.registre-numerique.fr

Toute personne qui aurait à formuler des observations concernant cette opération pourra les faire connaître pendant la durée de l'enquête publique :

- en les consignants sur le registre d'enquête prévu à cet effet dans les lieux d'enquête cités ci-dessus, aux jours ouvrables et heures d'ouverture habituelle des services,

- en les adressant par écrit à Madame Françoise ANGELINI-SOUDIERE, commissaire-enquêteur, à la préfecture de la Seine-Saint-Denis, Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, Bureau de l'Environnement, 1 Esplanade Jean Moulin – 93007 Bobigny cedex.

- par voie électronique, du 21 octobre 2024 à 08h00 au 19 novembre 2024 à 18h00, via un registre dématérialisé accessible sur le site dédié à l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/pprn-mouvements-de-terrain-de-bagnolet> ou par courriel à l'adresse suivante : pprn-mouvements-de-terrain-de-bagnolet@mail.registre-numerique.fr

Les observations reçues par voie électronique seront consultables sur le site dédié à l'enquête.

La commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations au lieu de permanences, aux dates et heures fixées ci-après :

Mairie de Bagnolet
salle de réunion n°625 – 6^{ème} étage
Place Salvador Allende
93170 Bagnolet
Lundi 21 octobre 2024 de 9h00 à 12h00

Mairie de Bagnolet
Bureau minute de la Direction Service à la Population, après les guichets d'accueil de l'État Civil
Rez-de-chaussée
Place Salvador Allende
93170 Bagnolet
Samedi 9 novembre 2024 de 9h00 à 12h00

Mairie de Bagnolet
bureau n°621 – 6^{ème} étage
Place Salvador Allende
93170 Bagnolet
Mardi 19 novembre 2024 de 14h00 à 17h00

À l'issue de cette enquête, le rapport et les conclusions de la commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Bagnolet, dans le département de la Seine-Saint-Denis, ainsi qu'en préfecture de la Seine-Saint-Denis, et sur son site internet.

La décision susceptible d'intervenir à la fin de cette procédure sera prise par arrêté préfectoral du préfet de la Seine-Saint-Denis.

EP 24-592 / contact@publilegal.fr

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points didot.

Le calibrage de l'annonce est établi de filet à filet.

Les départements habilités sont 75, 78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.

« L'effet Trump » porte le bitcoin vers les 70.000 dollars

CRYPTOACTIFS

Soutenu par l'espoir d'une réglementation plus favorable en cas de victoire de Donald Trump, le roi des cryptos a gagné plus de 8 % sur un mois.

Les ETF bitcoin ont attiré plus de 2 milliards de dollars de nouveaux capitaux, en net des sorties.

Rachel Cotte

Tiré par les espoirs d'assouplissement réglementaire aux Etats-Unis, le bitcoin flirtait avec les 70.000 dollars lundi. Le roi des cryptos a atteint près de 69.300 dollars avant de retomber autour des 68.200 dollars en fin de matinée.

Il a gagné plus de 8 % sur un mois quand les ETF (fonds indiciels cotés) sur le bitcoin ont attiré, eux,

près de 2,4 milliards de dollars la semaine dernière, selon Bloomberg. En mars, la forte demande en ETF avait permis au jeton d'atteindre un record de 73.798 dollars.

Les investisseurs parient sur une régulation plus clémente à l'issue de l'élection présidentielle américaine, surtout en cas de victoire de Donald Trump. Les cryptos sont l'un des thèmes phares de la campagne et l'ex-président américain a multiplié les promesses à l'attention du secteur. S'il est élu, le candidat républicain a même promis de limoger sur-le-champ Gary Gensler, le président de la Securities and Exchange Commission (SEC) qui s'est montré particulièrement hostile à l'égard de l'industrie depuis le début de son mandat.

L'avantage croissant de Donald Trump

La candidate démocrate Kamala Harris s'est, elle, engagée à soutenir l'innovation dans le secteur et semble, en la matière, vouloir prendre ses distances avec son prédécesseur Joe Biden, plutôt favorable à une régulation stricte. Malgré ses tentatives pour rassurer les investis-

seurs, les analystes de LMAX Digital jugent que son engagement « manque de cohérence », mais que ces gestes pourraient « contribuer à soutenir les actifs numériques ».

Le marché des options sur le bitcoin indique que « la volatilité implicite à terme est fortement concentrée

« [Le marché des options sur le bitcoin indique que] la volatilité implicite à terme est fortement concentrée autour du jour de l'élection et quelque peu atténuée avant et après. »

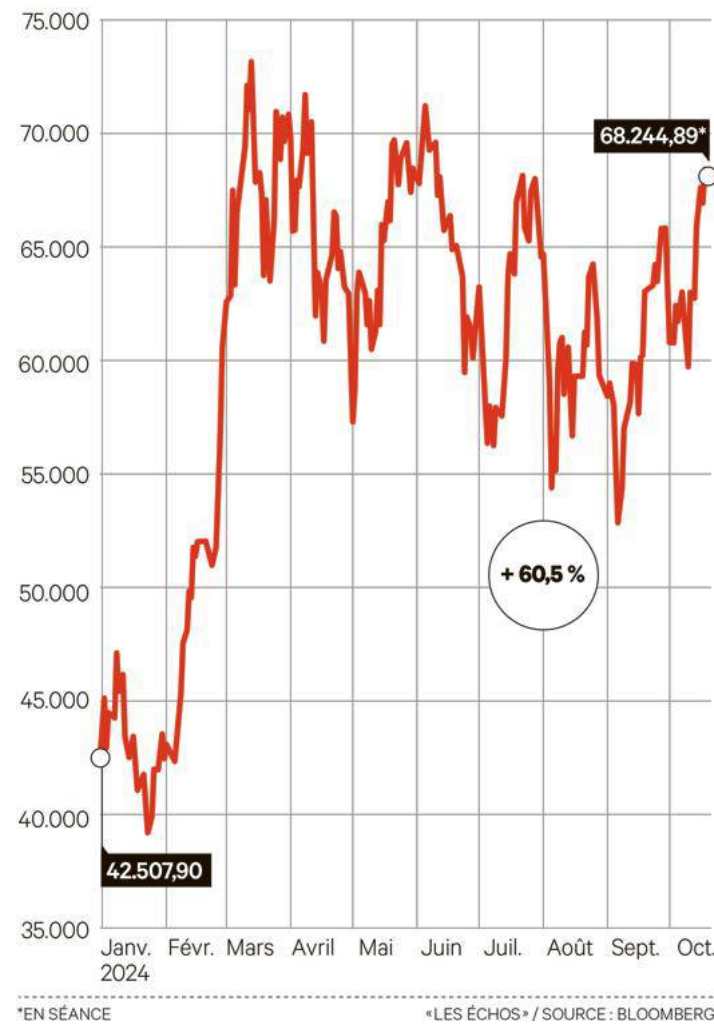
DAVID LAWANT
Responsable de la recherche pour FalconX

autour du jour de l'élection et quelque peu atténuée avant et après celui-ci », observe David Lawant, responsable de la recherche pour le courtier en cryptos FalconX, dans une récente note. Selon Felix Hartmann, associé chez Hartmann Capital, l'accélération récente du bitcoin est directement liée à l'avantage croissant de Donald Trump sur les sites de prévisions et de paris en vue du scrutin présidentiel. Le bookmaker américain Kalshi le donne gagnant à 57 %, et sa cote est aussi bien supérieure sur la plateforme Bovada, selon l'AFP.

Le candidat républicain n'a pourtant pas toujours été un fervent défenseur des cryptomonnaies. En 2019, il n'hésitait pas à les qualifier « d'arnaque » dont la valeur est « basée sur du vent ». Mais l'adoption des actifs numériques n'a fait que croître, depuis, au sein de la population américaine. Plus de 50 millions d'Américains en détiendraient, selon une étude de la plateforme Triple A. Un autre rapport de Security.org estime que 40 % des adultes américains ont investi en cryptos, ce qui porterait ce nombre à 100 millions. ■

Les ETF font bondir le bitcoin

En dollars



Cet ancien de Soros qui murmure à l'oreille du candidat républicain

HEDGE FUNDS

Scott Bessent, qui fait partie du noyau de conseillers écoutés sur les grands sujets financiers, soutient le camp Trump.

Nessim Aït-Kacimi

« Vous savez pourquoi la Bourse se porte bien ? C'est parce que je suis en tête dans les sondages. Scott l'avait écrit à ses investisseurs », avait lâché Donald Trump au printemps lors d'un meeting. « Scott », c'est Scott Bessent, qui a longtemps travaillé pour George Soros comme directeur des investissements, dans son hedge fund ou son family office après 2011. Il a quitté le milliardaire en 2015 pour lancer son propre hedge fund, Key Square. Alors que son ex-mentor reste un soutien inconditionnel des démocrates pour cette campagne, Scott Bessent est devenu un des conseillers économiques très écoutés par Donald Trump. Ce donateur républicain, venu sur le tard en politique, estime que la victoire de l'ancien président serait une bonne nouvelle pour Wall Street et les investisseurs.

Indépendance de la Réserve fédérale, dollar, guerre commerciale... il soutient ou tente d'influer sur les propositions souvent iconoclastes du républicain. Il s'est d'abord voulu rassurant sur la monnaie américaine. Trump n'a cessé de critiquer le niveau élevé du dollar, qui pénalise les exportations américaines. Le candidat laisse planer la menace d'une dévaluation pour restaurer la compétitivité des entreprises.

Bras de fer inévitable

L'ancien gérant de hedge fund sait pertinemment qu'une telle décision, du ressort du Trésor, porterait atteinte à l'attractivité et à la sûreté des actifs américains (Wall Street, dette) et donc au billet vert, première monnaie mondiale. « Trump soutient les Etats-Unis et le dollar comme monnaie de réserve. C'est un homme d'affaires, il comprend l'économie », a ainsi assuré Scott Bessent au « Financial Times ». Une dévaluation ouvrirait un conflit avec la Fed,

opposée à toute intervention sur le dollar, hormis dans des conditions exceptionnelles de crise. Dévaluation ou pas, l'affrontement entre la Maison-Blanche et sa banque centrale paraît inévitable en cas de victoire du républicain. Donald Trump veut reprendre la main sur la politique monétaire en revenant aux premières années de la Fed.

Avant 1935, le secrétaire au Trésor et le contrôleur de la monnaie, tous deux nommés par le président, siégeaient au conseil d'administration de la banque centrale créée près de 20 ans plus tôt. Il pourrait engager un complexe combat juridique. Il plaiderait que les agences gouvernementales américaines comme la Fed sont inconstitutionnelles, comme certains juristes conservateurs semblent le croire, selon David Wilcox du Peterson Institute.

Isolement stratégique

La Constitution américaine ne mentionne pas d'agences « indépendantes » qui seraient hors de la sphère du pouvoir. Seulement ce bras de fer judiciaire inédit, qui pourrait finir devant la Cour Suprême, serait très mal perçu par les marchés et investisseurs. Scott Bessent propose plutôt d'isoler Jerome Powell, le président de la Fed avec qui Trump avait des relations tendues quand il était à la Maison-Blanche, et de rendre sa position intenable sous la pression.

Il veut que le remplaçant de l'actuel président de la banque centrale soit nommé le plus tôt possible et bien avant la fin de son mandat en mai 2026. Ce « nouveau gouverneur », pas encore en fonction, serait ainsi très écouté par les marchés, de telle sorte que « plus personne ne se souciera de ce que Jerome Powell a à dire », a-t-il expliqué au magazine « Barron's ». Cet isolement serait un moyen d'obtenir sa démission.

En cas de victoire à l'élection, Donald Trump nommera-t-il un ancien gérant de hedge fund, John Paulson, 68 ans ou Scott Bessent, 61 ans, au poste très sensible de secrétaire au Trésor ? En 2015, l'activiste Carl Icahn se serait vu proposer un tel poste par le républicain s'il devenait président. Le financier avait refusé, mais il avait gagné gros en pariant sur la victoire de Trump, jugée à l'époque hautement improbable par les marchés. ■

annonces judiciaires & légales

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité
PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE DU PROJET DE REAMENAGEMENT DU POLE GARE DE NOISY-LE-SEC

NOISY-LE-SEC

Par arrêté **PREFECTORAL N° 2024-3784** EN DATE DU 09 OCTOBRE 2024, il sera procédé **du jeudi 07 novembre 2024 au lundi 09 décembre 2024 inclus**, soit une durée de 33 jours consécutifs, sur le territoire de la commune de Noisy-le-Sec, à une enquête publique, régie par le code de l'environnement, préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de réaménagement du pôle gare de Noisy-le-Sec.

Cette enquête est conduite par Jordan BONATY, chef d'entreprise en activité de recrutement, en qualité de commissaire enquêteur ou, en cas d'empêchement, en application de l'article L123-4 du code de l'environnement, par Jean-Paul MONAURY en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le siège de l'enquête est situé à la mairie de Noisy-le-Sec, centre administratif - 1, rue de Chaâlons 93130 Noisy-le-Sec

Le maître d'ouvrage du projet est Ile-de-France Mobilités (IDFM).

Le présent arrêté est publié sur le site internet de la préfecture de la Seine-Saint-Denis www.seine-saint-denis.gouv.fr (rubrique Politiques publiques / Aménagement du territoire et constructions / Enquêtes publiques).

Le dossier soumis à l'enquête se compose notamment, au titre de l'évaluation environnementale du projet, des documents suivants, consultables aux lieux mentionnés à l'article 5 du présent arrêté :

- une étude d'impact ;
- l'avis de l'autorité environnementale (AE) en date du 16 mai 2024, également consultable sur le site internet de l'AE de l'IGEDD : <https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/autorite-environnementale-les-avis-deliberes-2024-a3916.html> ;
- les avis des collectivités rendus au titre de l'évaluation environnementale du projet, également consultables sur le site internet de la préfecture de la Seine-Saint-Denis www.seine-saint-denis.gouv.fr (rubrique Politiques publiques / Aménagement du territoire et constructions / Enquêtes publiques).
- le mémoire en réponse à l'avis de l'AE.

Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire du support papier du dossier soumis à l'enquête ainsi qu'un registre d'enquête, préalablement coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sont déposés dans le lieu défini ci-dessous afin que chacun puisse, aux heures habituelles d'ouverture au public, en prendre connaissance et éventuellement consigner ses observations et propositions.

MAIRIE DE NOISY-LE-SEC

Direction des projets urbains
Centre administratif
1, rue de Chaâlons 93130 Noisy-le-Sec

Le dossier soumis à l'enquête publique peut également être consulté sur un poste informatique dans le lieu défini ci-dessus, aux heures habituelles d'ouvertures au public.

Une version numérique du dossier est également

consultable sur Internet à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/pole-noisysec>

Chacun peut également adresser ses observations écrites au commissaire enquêteur au siège de l'enquête défini à l'article 2 du présent arrêté, par courrier libellé comme suit :

Monsieur le commissaire enquêteur
Enquête publique unique relative au projet de réaménagement du pôle gare de Noisy-le-Sec
Mairie de Noisy-le-Sec, Direction des projets urbains
centre administratif - 1, rue de Chaâlons
93130 Noisy-le-Sec

Elles sont annexées sans délai au registre d'enquête du siège de l'enquête et seront consultables sur place pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations et propositions pourront également être déposées par voie électronique sur un registre dématérialisé et sécurisé ouvert du **jeudi 07 novembre 2024 à 9h00 jusqu'au lundi 09 décembre 2024 à 17h30** à l'adresse suivante : pole-noisysec@mail.registre-numerique.fr

Chacun peut également adresser ses observations au commissaire enquêteur par courrier électronique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/pole-noisysec>. Seuls les courriers électroniques reçus entre le **jeudi 07 novembre 2024 à 9h00 et le lundi 09 décembre 2024 à 17h30** seront pris en compte.

Les observations et propositions transmises par voie électronique (registre ou courriel) seront consultables par le public sur le site internet mentionné ci-dessus.

Les informations relatives au projet soumis à l'enquête peuvent être demandées auprès de :

Monsieur Arnaud LIGIER
Chargé de projet,
département Projets de Métros & Pôles
Direction des Infrastructures
Ile-de-France Mobilités
48-50 rue de la Victoire
75009 Paris

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique ainsi que des observations et propositions du public auprès du préfet de la Seine-Saint-Denis (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, bureau de l'utilité publique et des affaires foncières, 1, esplanade Jean Moulin, 93007 Bobigny Cedex).

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux de permanence, dates et horaires suivants :

MAIRIE DE NOISY-LE-SEC

Centre administratif
Salle des permanences
1, rue de Chaâlons 93130 Noisy-le-Sec
Jeu 7 novembre 2024 De 09h00 à 12h00
Lun 9 décembre 2024 De 14h30 à 17h30

SALLE POLYVALENTE JEAN RENOIR
9 rue Jean Renoir 93130 Noisy-le-Sec
Mercredi 20 novembre 2024 De 16h00 à 19h00

MAIRIE DE NOISY-LE-SEC

Salle des permanences
Hôtel de ville, place du Maréchal Foch
93130 Noisy-le-Sec
Samedi 30 novembre 2024 De 9h00 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur peut auditionner toute personne ou service qu'il lui paraît utile de consulter pour compléter son information sur le projet soumis à enquête publique.

À l'expiration du délai d'enquête, les registres et les documents annexés sont transmis sans délai au commissaire enquêteur et clos par lui.

Le commissaire enquêteur établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies.
Le commissaire enquêteur consigne, dans un document

séparé, ses conclusions motivées en précisant si les conclusions sont favorables, défavorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le commissaire enquêteur transmet au préfet de la Seine-Saint-Denis l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné du ou des registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées.

Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à la présidente du tribunal administratif de Montreuil.

Copie du rapport et des conclusions est également adressée par le préfet à la commune concernée pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

De même, ces documents sont consultables pendant un an sur le site internet de la préfecture de la Seine-Saint-Denis www.seine-saint-denis.gouv.fr (rubrique Politiques publiques / Aménagement du territoire et constructions / Enquêtes publiques).

Les décisions susceptibles d'intervenir au terme de l'enquête publique sont :

- La déclaration de projet

Conformément à l'article L. 122-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, au terme de l'enquête publique et sur demande du préfet, l'organe délibérant du responsable de projet se prononce par une déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération projetée dans les conditions prévues à l'article L. 126-1 du code de l'environnement. La délibération intervient dans le délai fixé par le préfet, qui ne peut excéder six mois.

La déclaration de projet mentionne l'objet de l'opération tel qu'il figure dans le dossier soumis à l'enquête et comporte les motifs et considérations qui justifient son caractère d'intérêt général. Elle prend en considération l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, les observations du public ainsi que celles issues des autres consultations, dont elle présente une synthèse. Elle indique, le cas échéant, la nature et les motifs des principales modifications qui, sans en altérer l'économie générale, sont apportées au projet au vu des résultats de l'enquête publique. En outre, elle fait mention des mesures prises par le maître d'ouvrage destinées à éviter, réduire ou compenser les effets négatifs notables du projet sur l'environnement, ainsi que les modalités de suivi de ces incidences.

• La déclaration d'utilité publique prononcée par le préfet de la Seine-Saint-Denis, au bénéfice de la ville de Noisy-le-Sec et du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis pour le périmètre intermodal et de SNCF Gares & Connexions pour le périmètre ferroviaire.

Après transmission de la déclaration de projet ou à l'expiration du délai fixé par le préfet, et au plus tard dans le délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête, ce dernier se prononce sur la déclaration d'utilité publique.

Les données relatives à l'évaluation environnementale des projets et à la consultation du public seront consultables sur Internet sur la plateforme www.projets-environnement.gouv.fr.

Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis, la sous-préfète chargée de mission auprès du préfet, secrétaire générale adjointe chargée de l'arrondissement chef-lieu, le maire de la commune de Noisy-le-Sec, le commissaire enquêteur et la présidente d'Ile-de-France Mobilités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Saint-Denis, et dont copie est également adressée au directeur de l'unité départementale de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports et à la présidente du tribunal administratif de Montreuil.

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général de la préfecture
Signé
Frédéric ANTIPHON

EP 24-588 / contact@publiclegal.fr

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points didot.

Le calibrage de l'annonce est établi de filet à filet.

Les départements habilités sont 75, 78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.

Les Echos GESTION D'ACTIFS

LA PERSONNALITÉ



Pierin Menzli devient directeur mondial de la gestion actions d'HSBC AM

Son actualité

Pierin Menzli a été nommé directeur mondial de la gestion actions d'HSBC Asset Management. Basé en Suisse, il reportera directement à Xavier Baraton, directeur mondial des investissements. Il sera en charge du pôle de gestion active actions, une équipe de plus de 100 professionnels, gérant près de 30 milliards de dollars d'actifs. « La nomination de Pierin Menzli vise à accélérer la croissance de l'activité de gestion, avec un focus sur les marchés émergents, l'Asie, les solutions thématiques et autres stratégies spécialisées », indique le groupe.

Son parcours

Diplômé d'un master de l'université de St Gallen, en Suisse, Pierin Menzli a commencé sa carrière en 2002 chez le gestionnaire d'actifs suisse SAM (aujourd'hui dans le giron de Robeco) à Zurich. D'abord analyste financier et de développement durable, il est devenu responsable de la recherche en investissement en 2008. En 2011, il a cofondé sa propre société de conseil en investissement, Contrast Capital. En 2013, il a rejoint la Banque J. Safra Sarasin en tant que responsable de la recherche sur les investissements durables. Il avait été recruté en 2022 chez HSBC AM comme directeur des actions thématiques.

Sa société

Filiale de gestion du groupe bancaire éponyme, HSBC AM gère 712 milliards d'euros d'actifs à fin mars 2024. Ses clients sont les grands investisseurs institutionnels, les entreprises, les intermédiaires financiers, les particuliers et la clientèle de banque privée. Le groupe est présent dans 23 pays et compte plus de 600 professionnels de l'investissement. Un septième de ses encours est géré et distribué en France. — C.M.



SUR LE WEB

Retrouvez notre page gestion d'actifs tous les mardis et sur le site lesechos.fr

Après deux années catastrophiques, les fonds de « small et mid caps » attirent de nouveaux flux.

Les fonds de petites et moyennes valeurs renaissent de leurs cendres

Caroline Mignon

Rarement les fonds de petites et moyennes capitalisations européennes auront autant souffert qu'au cours de ces deux dernières années. Entre une décollecte de près de 16 milliards d'euros et les revers boursiers, leurs encours ont fondu à 59 milliards d'euros fin 2023 – contre 94 milliards d'euros fin 2021 –, selon les données de Morningstar. L'hémorragie a été particulièrement marquée en 2022, année noire sur les marchés.

Les entreprises ont d'abord pâti de la remontée des taux, d'une vigueur inédite, pour lutter contre l'inflation. « Même si, hors secteur immobilier, elles ne sont pas plus endettées que les grandes sociétés, l'accès au financement des entreprises de taille moyenne est plus compliqué, et les conditions d'emprunt plus serrées », explique Stéphanie Bobtcheff, responsable de l'équipe « small et mid caps » à La Financière de l'Echiquier (LFDE).

Aversion au risque

À cela s'est ajoutée une montée de l'aversion au risque, défavorable à cet univers jugé plus fragile et plus volatile, offrant moins de liquidité. En cause, l'éclatement de la guerre en Ukraine en février 2022. Une bonne occasion pour les investisseurs de prendre leurs bénéfices, alors que les valorisations ont atteint des sommets et se traitaient avec une prime de 40 % par rapport au reste du marché. Habituellement, les petites et moyennes capitalisations sont valorisées 15 à 20 % de plus que le marché. Parties de peu, elles offrent logiquement des potentiels de progression des bénéfices plus importants, souvent à deux chiffres. Elles font aussi plus souvent l'objet d'acquisitions.

Aujourd'hui, la situation est inversée. Elles se traitent avec une décote de 8 % par rapport au marché. Et depuis le début de l'année, les fonds qui y sont consacrés ont enregistré près de 200 millions d'euros de collecte nette, selon Morningstar. Le mouvement est surtout perceptible depuis le mars. Il a été accéléré par la baisse des taux directeurs, amorcée par la Banque centrale européenne en juin et suivie par la Réserve fédérale le mois dernier. « Les perspectives économiques se sont améliorées, la crainte de récession semble désormais écartée, et l'inflation semble être sous contrôle », indique Cristina Matti, responsable gestion actions small & mid cap européennes d'Amundi.

Les opérations de fusion-acquisition se sont multipliées, attirant de nouveau l'intérêt pour ces actifs : Berenberg a recensé 240 opérations sur les capitalisations inférieures à 5 milliards d'euros depuis le début de l'année (Neoen, Esker...). Confrontés à des valorisations déraisonnables dans le non coté, les fonds de capital investissement se sont tournés vers la Bourse. Les groupes industriels les ont suivis.

Signe de temps meilleurs, les sociétés récemment introduites en Bourse ont connu de beaux débuts – comme la société suisse de dermatologie Galderma, le groupe de défense allemand Renk ou l'éditeur de logiciel Planisware – ce qui a pu aiguïser l'appétit des investisseurs.

Les dix premiers fonds de « small et mid caps » européennes

Fonds domiciliés en Europe, encours à fin 2023, en millions d'euros



Historiquement, les petites valeurs affichent de meilleures performances

Evolution en points, base 100 au 31 décembre 1999



LES ÉCHOS / SOURCES : MORNINGSTAR, BLOOMBERG

« Les petites valeurs ont souvent un profil plus industriel et vont profiter à plein du déploiement des politiques budgétaires telles que RePower EU », relève Philippe Schweneke, gérant du fonds DWS European Opportunities Fund. Le marché des valeurs

moyennes européen regorge par exemple de spécialistes des installations dans les domaines de l'énergie et des communication (l'italien Prysman, le danois NKT ou les français Nexans et Spie).

Mais certains gérants restent

prudents. « Les marchés ont souvent été très perturbés par la situation politique et ce risque reste élevé en Europe, notamment en France et en Allemagne », prévient Philippe Schweneke.

Autre raison de modérer son

enthousiasme face à cette timide reprise des fonds de « small et mid caps », certains facteurs structurels plutôt irréversibles ont participé à leur érosion de ces dernières années. Même si cette classe d'actifs est relativement préservée de la concurrence des ETF (fonds cotés), elle pâtit néanmoins de la montée en puissance de ces produits peu chers. « Une grande institution a ainsi décidé fin 2019 de vendre toutes ses positions en gestion active pour investir dans des ETF thématiques mondiaux », rappelle Pascal Riégis.

Or les ETF sont surtout pondérés en grandes capitalisations, américaines de surcroît. Sur un an, fin août, le fonds actions domicilié en Europe ayant eu le plus de succès est le iShare Core S&P 500, le fonds de BlackRock sur l'indice phare américain. Il est suivi de l'iShare Core MSCI World ETF, composé à 72 % de valeurs américaines, et de moins de 3 % de valeurs françaises.

Par ailleurs, « l'appétit pour les actions européennes, et notamment les small et mid caps, s'est asséché ces deux dernières décennies au rythme des réglementations prudentielles pour les banques et les assureurs, contraints de réorienter leurs investissements dans des classes d'actifs jugées plus solides comme les obligations d'Etat », explique Olivier de Berranger, directeur général de LFDE. Chez Amundi, Cristina Matti confirme elle aussi la prudence des institutionnels sur un segment de marché jugé plutôt volatil et risqué. ■



En savoir plus sur l'offre



h2o.is.kroll.com

Vous êtes porteur de parts de fonds cantonnés ?

H2O AM vous offre une solution de sortie définitive des fonds cantonnés (SP).

Rapprochez-vous de votre conseiller.

H2O Adagio SP / H2O Allegro SP / H2O Moderato SP / H2O MultiBonds SP / H2O MultiEquities SP / H2O MultiStrategies SP / H2O Vivace SP.

H2O AM LLP est autorisée et réglementée par la Financial Conduct Authority (FCA) au Royaume-Uni sous le numéro de référence 529105, Numéro d'entreprise : OC 356207



SÉANCE DU 21 - 10 - 2024
CAC 40 : 7536,23 (-1,01 %) NEXT 20 : 1162,25 (-1,34 %)
CAC LARGÉ 60 : 8124,93 (-1,03 %)
CAC ALL-TRADABLE : 5588,51 (-1,02 %)
DATE DE PROJECTION : 28 OCTOBRE

CAC 40

VALEURS MNÉMO / INFO / OST / DEVISE / DATE DÉTACH. / DIV	OUV VOL NB TITRES	CLOT	% VEIL	% AN	BPA
		+ HAUT	% MOIS	+ HAUT AN	PER RDT
		+ BAS	% 52 S.	+ BAS AN	
ACCOR (AC) ◆	A 4188 659272	4157	+ 0,98	+ 20,14	
FR0000120404	05/06/24 138	243622860	4157	+ 40,82	317,3 2,84
AIR LIQUIDE (AI) ◆	A 1725 517776	1718,8	- 1,04	+ 7,35	
FR0000120073	20/05/24 3,2	578,233363	1715,6	+ 23,88	150618 1,86
AIRBUS GROUP (AIR) ◆	A 139 501298	138,84	- 0,52	+ 0,67	3,4
FR0000023590	16/04/24 2,38	792,283683	138,18	+ 14,5	12,72 2,02
ARCELORMITTAL (MT) ◆	A 22,41 152826	22,13	- 1,56	- 13,81	
FR000013104	16/05/24 0,2	852,639772	22,58	+ 2,98	26,95 40,89
AXA (CS) ◆	A 35,74 2525686	35,72	- 1	+ 21,13	
FR0000120628	30/04/24 198	2,201188658	35,66	+ 31,52	290,4 5,54
BNP PARIBAS (BNP) ◆	A 65,97 1753455	65,8	- 0,71	+ 5,13	
FR0000121053	21/05/24 4,6	1130,910671	65,08	+ 6,11	17,79 40,89
BOUYGUES (EN) ◆	A 30,05 427712	29,8	- 1,26	- 12,66	
FR0000120503	30/04/24 19	378,265439	29,8	- 4,4	28,28 6,38
CAP-GENIMI (CAP) ◆	A 184,2 260277	181,1	- 1,87	- 4,05	
FR0000125338	29/05/24 3,4	172,608113	180,7	+ 10,97	170,15 1,88
CARREFOUR (CA) ◆	A 15,08 1509420	15,05	- 1,35	- 9,24	
FR0000120172	28/05/24 0,87	677969188	15,015	- 3,28	16,92 5,79
CREDIT AGRICOLE (ACA) ◆	A 14,28 292674	14,27	- 0,31	+ 13,02	
FR0000045072	29/05/24 1,05	30,0410327	14,25	+ 27,18	12,118 7,36
DANONE (BN) ◆	A 64,52 859715	64,86	- 0,22	+ 10,19	
FR0000120844	03/05/24 2,1	920583991	64,84	+ 0,31	66,34 3,25
DASSAULT SYSTEMES (DSY) ◆	A 33,26 1159947	33,01	- 0,9	- 25,38	
FR0000403778	27/05/24 0,23	13,36449712	32,8	- 2,8	32,25 0,7
EDENRED (EDEN) ◆	A 33,59 260277	33,26	- 1,28	- 38,57	
FR0000120833	10/06/24 1,1	105,85597	33,22	- 35,54	33,78 3,31
ENGIE (ENI) ◆	A 15,9 3659146	15,93	+ 0,22	+ 16,64	
FR0010208488	02/05/24 14,3	2,435285011	15,755	+ 7,78	13,07 9,03
ESSILORLUXOTTICA (EL) ◆	A 218 52768	217,6	+ 0,32	+ 19,82	
FR0000121667	06/05/24 3,95	457,318291	215,9	+ 33,45	172,82 1,82
EUROFINS SCIENT. (ERF) ◆	A 5614 1912993	5376,6	- 4,72	- 8,85	
FR0000120083	03/07/24 0,43	180,318683	56,4	+ 2,4	62,1 0,93
HERMES INTL (RMS) ◆	A 2081 2066	2064	+ 11	+ 7,57	
FR0000052292	02/05/24 21,5	105,569412	2062	+ 24,89	178,88 1,04
KERING (KER) ◆	A 234,95 1240278	234,45	- 2,35	- 41,74	
FR0000121485	02/05/24 9,5	124,020778	234,45	+ 3,2	438,45 4,09
L.V.M.H. (LVM) ◆	A 62,08 343944	61,1	- 1,96	- 16,71	
FR0000121014	23/04/24 7,5	500,141700	60,97	- 7,98	578,88 1,23
LEGRAND (LR) ◆	A 106,05 413803	105,85	- 0,47	+ 12,49	
FR0010307819	31/05/24 2,09	262,245733	105,55	+ 30,91	88,44 1,97

SRD

VALEURS MNÉMO / INFO / OST / DATE DÉTACH. COUPON / DIV	OUV VOL NB TITRES	CLOT	% VEIL	% AN	BPA
		+ HAUT	% MOIS	+ HAUT AN	PER RDT
		+ BAS	% 52 S.	+ BAS AN	
AB SCIENCE (AB) ◆	B 0,97 61904	0,935	- 3,61	- 7,37	
FR0010552864	57/04/24 3,74	0,997	+ 4,89	4,46,5	
ABC ARBITRAGE (ABC) ◆	A 71655	4,68	+ 0,86	- 2,68	
FR0004040608	09/10/24 0,1	596,08879	4,585	- 13,33	3,58 2,14
ABIVAX (ABVX) ◆	A 9,53 15778	9,53	- 1,04	- 2,95	
FR0012333284	63,294653	9,38	+ 9,41	8,12	
ABIONYX PHARMA SA (ABNX) ◆	B 117 1176	116,2	- 1,19	- 9,78	
FR0012618852	34,931012	114,8	- 13,28	14,82	
ADOCIA (ADOC) ◆	A 7,63 313575	7,61	+ 1,6	- 34,06	
FR001184241	15,26443	7,1	+ 74,9	5,1	
AÉROPOSTALES DE PARIS (ADP) ◆	A 112,7 1139	110,2	- 2,86	- 5,97	
FR0010304014	10/06/24 3,82	90,960602	110	+ 8,68	107,3 3,47
AIR FRANCE-KLM (AF) ◆	A 9078 1000929	8,92	- 1,94	- 34,37	
FR0014001770	262769899	9,13	+ 10,4	13,828	
AKWEL (AKW) ◆	A 969 24404	9,61	- 0,83	- 40,53	
FR0000053027	03/06/24 0,3	25,505240	9,61	- 38,79	9,6 3,12
AYVENS (AYV) ◆	A 6,4 242822	6,42	+ 1,27	- 0,39	
FR0013258662	31/05/24 0,47	816,960428	6,355	+ 2,56	5,11 7,32
ALPES (CIE DES) (CDA) ◆	A 13,86 1412	13,94	+ 0,58	- 1,27	
FR0000053324	20/03/24 0,91	50,622242	13,82	+ 15,2	12,32 5,74
ALTAREA (ALTA) ◆	A 9,91 2751	9,89	- 0,5	- 23,63	
FR0000033219	11/06/24 2,1	218,94605	9,76	+ 36,04	66,8
ALSTOM (ALO) ◆	A 20,39 544062	20,41	- 0,49	+ 67,57	
FR0010220475	17/07/23 0,25	461,609585	20,26	+ 67,78	20,68
ALTAREIT (AREIT) ◆	B 462 1	462	+ 0,43	- 4,80	
FR0000039216	17,50487	462	- 3,35	- 44,4	
ALTEA (ATE) ◆	A 90,8 19803	89,05	- 2,3	- 33,84	
FR0000079146	24/06/24 1,5	35,209501	89,1	- 8,24	146,9 1,68
AMUNDI (AMUND) ◆	A 105 18231	69,95	- 0,46	- 13,56	
FR0000120478	03/06/24 0,1	2,49	- 2,35	- 5,86	
ANTIN INFRA PARTNERS (ANTIN) ◆	A 10,64 48133	10,46	- 1,32	- 24,09	
FR0010050540	17/06/24 0,39	179,193288	10,4	- 0,38	101 3,73
ARAMIS (ARAM) ◆	A 6,2 81444	5,97	- 3,71	- 37,24	
FR0014003094	82,856671	5,85	+ 70,09	3,3	
ARGAN (ARG) ◆	A 71,3 7361	69,7	- 2,24	- 18,19	
FR0010481960	27/03/24 3,15	25,402673	69,4	+ 10,81	69,4
ARKEMA (AKE) ◆	A 84,1 190455	83,3	- 1,19	- 19,13	
FR0010313833	17/05/24 3,5	75,043514	83,2	+ 0,05	76,7 4,2
ARTMARKET.COM (PRC) ◆	A 3,96 1700	3,96	- 11,01	- 6,15	
FR0000074783	6,651515	3,83	- 25,98	3,79	
ASSYSTEM (ASY) ◆	B 47,8 35119	47,25	- 2,17	- 4,55	
FR0000027448	10/07/24 5,5	15,688216	48,4	+ 6,54	61,2 11,64
ATOS SE (ATOS) ◆	A 0,743 1360320	0,706	- 4,13	- 89,99	
FR0000051732	14/05/21 0,9	112,136778	0,706	- 84,9	0,637
AUBAY (AUB) ◆	A 44,8 10433	43,7	- 2,46	- 47,3	
FR0000033737	17/05/24 0,7	13,06446	43,2	+ 10,91	23,9 1,6
AVENIR TELECOM (AVT) ◆	C 0,086 118135	0,087	- 114	- 20,08	
FR001400CF17		0,085	- 35,56	0,67	
AXWAY SOFTWARE (AXW) ◆	B 24,5 9400	24,6	+ 1,24	- 6,82	
FR001040500	05/06/23 0,4	29,716194	24,9	+ 4,24	30,9
BAINS MER MONACO (BAIN) ◆	B 108,5 1096	101	- 6,91	- 0,98	
FR0000003187	08/10/24 1,5	24,516661	101	- 3,81	93,4 14,9
BALYO (BALYO) ◆	C 0,477 502	0,476	- 0,73	- 42,58	
FR0013258399	34,396767	0,468	- 4,347	0,441	
BASTIDE LE CONFORT (BLC) ◆	C 20,05 2284	20,1	+ 0,25	- 2,25	
FR0000035370	07/01/22 0,27	7,358328	20,05	- 5,19	13,8
BELIEVE (BLV) ◆	A 15 211	15,02	+ 0,13	+ 43,05	
FR0014003FE9	200814896	14,96	+ 85,66	8,79	
BÉNÉTUPE (BEN) ◆	B 101 102910	98,8	- 2,18	- 20,83	
FR0000035164	12/06/24 0,73	82,789840	98,5	- 13,03	7,92 7,39
BIC (BB) ◆	A 594 21829	591	- 0,51	- 5,97	
FR0000120966	16/09/24 14,2	42,270689	59	+ 0,51	50,6 2,4
BIGBEN INT. (BIG) ◆	C 197 34285	20,65	+ 6,44	- 40,32	
FR0000074072	27/07/22 0,3	18,538970	20,65	+ 6,44	3,88
BIOMÉRIEUX (BIM) ◆	A 105,9 68620	104,7	- 1,13	+ 4,08	
FR0013280286	07/06/24 0,85	118,361220	104,5	+ 21,07	88,25 0,81
BOIRON (BO) ◆	A 32,7 166	32,75	+ 2,83	- 18,57	
FR0000061219	03/06/24 1,35	15,545408	32,7	+ 6,88	42,8 4,12
BOLLORE (BOL) ◆	A 5,9 5,93	5,905	- 0,09	+ 6,42	
FR0000039299	03/09/24 0,02	2,852174816	5,87	+ 17,63	5,28 0,34
BONDUELLE (BON) ◆	A 6,83 37296	6,83	- 2,64	- 39,4	
FR0000063935	02/01/24 0,25	32,630114	6,83	- 0,3	10,94 3,77
BUREAU VERITAS (BV) ◆	A 30,22 644858	30,22	- 1,71	- 30,39	
FR0006174348	02/07/24 0,83	4,53871520	29,8	+ 32,53	22,52 2,78
CARMILA (CARM) ◆	C 1,87 55709	1,86	- 1,18	- 18,49	
FR0010828137	29/04/24 1,2	142,4411073	1,846	+ 38,38	14,72

VALEURS FRANÇAISES

VALEURS MNÉMO / INFO / OST / DATE DÉTACH. COUPON / DIV	OUV VOL NB TITRES	CLOT	% VEIL	% AN	BPA
		+ HAUT	% MOIS	+ HAUT AN	PER RDT
		+ BAS	% 52 S.	+ BAS AN	
CASINO GUICHARD (CO) ◆	A 24,38 107461	2,315	- 3,94	- 97,05	
FR0010400K83	02/09/23 6,16	420,999713	2,48	- 22,83	2,30
CATANA GROUP (CATG) ◆	A 5,033 4243	4,5	+ 0,11	- 21,33	
FR0010193052	05/03/24 0,15	30,706178	4,25	- 16,82	4,085 3,33
CEGEDIM (CGM) ◆	A 12,35 1297	12,4	- 1,59	- 30,57	
FR0000053506	29/06/22 0,5	14,97155	12,35	- 30,26	11,3
CHARGEURS (CR) ◆	C 108 103	10,74	+ 0,56	- 8,05	
FR0000130692	02/05/23 0,54	2,662439	10,74	+ 65,9	13,3
CHRISTIAN DIOR (CDI) ◆	A 586,5 575	582,4	- 2,54	- 18,73	
FR0000130403	23/04/24 7,5	180,507516	574,5	- 8,09	54,8 1,3
CLARANOVA SE (CLA) ◆	B 14,74 170510	14,14	+ 0,47	- 33,46	
FR001426004	57,206910	14,14	- 1,53	12,58	
CLARIANE (CLAR) ◆	A 1599 462855	1598	- 0,68	- 33,53	
FR0010386334	21/06/23 0,25	355,980761	1597	- 68,45	1,321
COFACE (COF) ◆	A 15,16 150921	15,19	- 0,13	+ 28,29	
FR0000053027	22/05/23 1,3	150,179792	15,15	+ 34,19	11,53 8,56
COVIVIO (COV) ◆	A 54,55 69044	53,1	- 2,75	+ 9,08	
FR0000064578	19/04/24 3,1	11623468	53,1	+ 40,03	39,54
DASSAULT AV (AM) ◆	A 191,6 23078	189	- 1,01	+	



«Les Echos de l'IA», votre nouveau podcast hebdomadaire dédié à l'intelligence artificielle.

Finance, médecine, culture, tech...
Chaque semaine,
écoutez l'interview
d'un professionnel
qui raconte comment
l'intelligence artificielle
transforme son quotidien
et la manière dont il conçoit
son métier.



Retrouvez tous les épisodes sur :

lesechos.fr/podcasts

Et sur toutes les plateformes de podcast

Les Echos
Prenez un temps d'avance

carnet

ENTREPRISES

IPG MEDIABRANDS
Bertrand Beaudichon
devenu CEO pour la France d'IPG Mediabrands, branche média et solutions marketing d'Interpublic Group.

Bertrand Beaudichon, 52 ans, est titulaire d'un DESS audit et d'un master sciences de gestion de Paris-Dauphine. Entre 2009 et 2015, il fut vice président du groupe Omnicom Media France et CEO de PHD. Il a ensuite dirigé Mediaplus France (groupe ServicePlan), qu'il a cofondé. C'est en 2018 qu'il a intégré IPG Mediabrands France en tant que CEO d'Initiative France.

CNP ASSURANCES
Céline Byl
Michel Genin
sont promus respectivement, au sein de l'assureur de biens et de personnes, directrice du programme stratégique, et responsable de la communication financière et du suivi des agences de notation.

Céline Byl, 42 ans, titulaire d'un master 2 méthodes scientifiques de gestion et d'un magistère modélisation appliquée à l'économie et à la gestion, est actuaire qualifiée. Elle conserve la fonction de directrice des relations investisseurs et agences de notation qu'elle assume depuis 2021. Elle est entrée chez CNP Assurances en 2006.

Michel Genin, 30 ans, diplômé de Télécom SudParis, est titulaire d'un master d'actuariat et actuaire qualifié de l'Institut des

actuaire. C'est en 2016 qu'il a intégré CNP Assurances. En 2022, il était devenu chargé de mission auprès du directeur général adjoint, directeur financier et extra-financier.

STRUCTURE INTER-PROFESSIONNELLE

INTERCÉRALES
Isabelle Tailhan
Anne-Laure Paumier
sont promues respectivement directrice générale et directrice générale adjointe de cette instance représentative de la filière céréalière française.

Isabelle Tailhan, 55 ans, titulaire d'une maîtrise en sciences économiques et d'un DEA en stratégie et management d'entreprise à l'HEC-Essec-université de Paris-X, a parfait sa formation en audit, contrôle interne et comptable à l'Institut français de l'audit et du contrôle internes (IFACI), puis au PNSR. Elle fut déléguée filières grandes cultures et apiculture au sein de FranceAgrimer. Depuis 2022, elle était directrice générale adjointe et directrice du département animation filières et territoires.

Anne-Laure Paumier, 52 ans, ingénieur agricole de l'ESA d'Angers, conserve ses fonctions de directrice des relations internationales. Au cours de sa carrière, elle a travaillé en chambre d'agriculture, chez Hurtebize & Cie et à la Coopération Agricole - Métiers du grain. C'est en 2022 qu'elle a intégré Intercé-

Envoyez vos nominations à carnetlesechos@nomination.fr

Ils sont nés un 22 octobre

- **Bérangère Abba**, ex-secrétaire d'Etat chargée de la Biodiversité, 48 ans.
- **Philippe Askenazy**, économiste, 53 ans.
- **Laure Bouleau**, footballeuse, 38 ans.
- **Philippe Chalmin**, économiste, 73 ans.
- **Philippe Decoufflé**, chorégraphe, 63 ans.
- **Catherine Deneuve**, actrice, 81 ans.
- **Nicolas d'Halluin**, banquier, 60 ans.
- **Jérôme Doncieux**, PDG de l'agence ETX (ex-Relaxnews), 58 ans.
- **Laurent Gillard**, CEO de La Pataterie, 61 ans.
- **Jeff Goldblum**, acteur, 72 ans.
- **Bénédicte Haubold**, fondatrice d'Artélie Conseil, 53 ans.
- **Hassan Jameel**, homme d'affaires saoudien, 36 ans.
- **Yann Jéhanno**, président de Laforêt France, 54 ans.
- **Christopher Lloyd**, acteur, 86 ans.
- **Pierre Loustric**, président de Scentsys, 63 ans.
- **Emmanuel Moulin**, ex-directeur général du Trésor, 56 ans.
- **Claire de Montaigu**, ex-présidente de Leaders Trust, 74 ans.
- **Katherine Pancol**, romancière, 70 ans.
- **Nicolas Wolikow**, cofondateur de Qare, cofondateur et président de Cure51, 53 ans.

EURONEXT HORS SRD ACTIONS FRANÇAISES

ISIN	VALEUR	OUV	+HT	+BS	CLÔT	ÉCART	VOL
FR0012616852	ABIOMYX PHARMA	Δ	B 117	1176	1148	1.162	- 119 14961
FR0000684602	ACANTHE DEV.	C	0,34	0,345	0,339	0,345	+ 117 13154
FR000076861	ACTEOS	Δ	C 1,295	1,295	1,225	1,225	- 5,41 5757
FR004007284	AEILIS FARMA	B	3,72	3,82	3,72	3,72	+ 3,33 343
FR001333077	AFFLUENT MEDICAL	B	1,72	1,725	1,72	1,72	- 1,71 1025
FR0000662485	ALAN ALLMAN	C	5,95	6	5,65	5,65	- 3,42 879
FR000055387	ALTAMIR	B	24,6	24,8	24,5	24,5	- 0,41 1023
FR001278967	AMPLITUDE	Δ	C 3,18	3,18	3,12	3,12	- 1,89 2169
FR001400JWR8	ARVERNE GROUP	B	4	4,01	4	4	+ 1,52 719
FR0011992700	ATEME	Δ	B 3,57	3,84	3,54	3,72	+ 4,2 20045
FR000061780	AUGROS CP.	C	6,9	6,9	6,9	6,9	+ 0,73 572
FR000402308	AUREA	Δ	C 6,5	6,5	6,46	6,46	+ 1,25 373
FR001400CF77	AVENIR TELECOM	C	0,086	0,089	0,085	0,087	- 1,14 118315
FR0013258399	BALYO	Δ	C 0,477	0,477	0,468	0,476	- 0,73 502
FR000402308	BASSAC	B	45,8	46	45,8	45,8	- 0,44 854
FR000035370	BASTIDE CONF.MED.	Δ	C 2,005	2,02	2,005	2,01	+ 0,25 2364
FR0000039299	BOLLORE	▲	A 5,9	5,93	5,87	5,905	+ 0,09 400094
FR0000053506	CEGEDIM	B	12,35	12,4	12,35	12,4	+ 0,05 1237
FR0013426004	CLARANOVA SE	Δ	B 1,474	1,536	1,414	1,414	- 4,07 170510
FR0004031763	COHERIS	Δ	C 7,52	7,7	7,52	7,7	- 0,52 1043
FR000060303	COVIVIO HOTELS	A	18,45	18,6	18,25	18,4	+ 0,15 1619
FR0000044323	CRCAM ALPES PROV.	C	7,5	75,99	7,5	75,7	+ 1,46 1258
FR0000185506	CRCAM ATL.VENDEE	C	79,39	79,8	78,5	79,8	+ 1,79 981
FR0014083768	CRCAM BRIE PIC. CC	B	17,65	17,878	17,65	17,878	+ 1,58 6070
FR0000045213	CRCAM ILLE-VILAINE	C	57,98	58,5	57,98	58,5	+ 0,85 819
FR0014016053	CRCAM LANGUED CCI	C	47,99	48,55	47,8	47,8	- 0,14 831
FR0000045239	CRCAM LOIRE HAUTE	C	55	55,48	54,98	55,2	+ 0,38 2073
FR0000045551	CRCAM MORBIHAN	C	61,99	62,5	61,99	62,5	+ 0,82 712
FR0000185514	CRCAM NORD FR.	B	121	121,5	121	121,5	+ 2,98 14145
FR0000044364	CRCAM NORM. SEINE	C	72,99	73,51	72,5	73,5	+ 0,7 453
FR0000045528	CRCAM PARIS IDF	B	58,7	59,38	58,65	59,1	+ 0,72 2121
FR0000045346	CRCAM SUD RHONE	C	112,1	112,52	111,8	112,5	+ 1,26 403
FR0000045304	CRCAM TOUR.POITOU	C	69,2	69,98	69,2	69,98	+ 0,75 666
FR001400AYG6	DEEZER	2	14,95	15	14,8	14,8	- 0,67 3545
FR0013283108	DELTA PLUS GROUP	Δ	B 69,4	69,4	69	69	- 0,58 244
FR001202497	DIAGNOSTIC MEDICAL	Δ	C 0,752	0,752	0,716	0,742	+ 0,27 9070
FR0010428771	EAGLE FOOTBALL GR.	Δ	C 2,29	2,29	2,25	2,29	+ 1,33 1619
FR0000038184	FLIPP.	C	0,137	0,142	0,129	0,142	+ 1,43 282251
FR001127600	FERMENTALG	Δ	C 0,327	0,385	0,327	0,342	+ 0,92 479939
FR001665280	FIGEAC AERO	Δ	C 5,72	5,72	5,64	5,64	+ 0,7 2414
FR0010341032	FONCIERE INEA	B	31,2	31,5	30,3	30,8	+ 0,7 2740
FR0014005883	FORSEE POWER SA	B	0,75	0,77	0,721	0,725	+ 2,69 45786
FR0013030152	FRANCAISE ENERGIE	Δ	C 27,6	28	27,2	27,3	+ 1,27 5520
FR0010588079	FREY	B	29,2	29,2	29,2	29,2	+ 2,1 455

EURONEXT HORS SRD Suite ACTIONS FRANÇAISES

ISIN	VALEUR	OUV	+HT	+BS	CLÔT	ÉCART	VOL
FR0000061549	GERARD PERRIER	B	83,4	83,4	83	83,4	- 0,24 297
FR000005997	GRAINES VOLTZ	C	24,3	24,5	24,3	24,3	- 0,41 475
FR0004010338	GROUPE JAJ	C	0,92	0,92	0,92	0,92	- 14,82 2676
FR0012612646	GROUPE PARTOUCHE	B	21,2	22	21,2	22	+ 3,29 2986
FR0004155000	GROUPE SFPI	Δ	C 2,02	2,05	2,01	2,02	- 74,09
FR0000096722	GUILLEMOT	Δ	C 6,56	6,56	6,4	6,48	- 1,22 5428
FR0000066755	HAILLOTTE GROUP	Δ	B 2,97	2,97	2,9	2,9	- 2,03 3154
FR0000054231	HIGH CO.	Δ	C 2,65	2,65	2,62	2,63	- 0,76 12650
FR0012821916	HIPAY GROUP	Δ	C 5,3	5,6	5,28	5,46	+ 1,49 7708
FR0000065278	HOPSCOTCH GROUPE	Δ	19,3	19,3	19	19	- 1,55 444
FR0014003Y4	HYDROGPN FRANCE	▲	B 5,37	5,38	4,8	5	- 6,89 11208
FR0000051393	IDI	B	68,6	68,6	68	68,6	+ 4,13
FR0000033243	IMMO DASSAULT	B	49,6	50,6	49,6	50,2	+ 0,8 952
FR0000071797	INFOTEL	Δ	C 4,25	4,27	4,24	4,25	+ 58,29
FR0013230012	INVENTIVA	Δ	B 2,58	2,76	2,545	2,63	+ 5,2 169018
FR0000079343	LABO EUROMEDIS	C	5,18	5,18	5,18	5,18	+ 601
FR0000066607	LACROIX GROUP	Δ	C 13,9	13,9	13,8	13,85	+ 0,36 633
FR0012634822	MAAT PHARMA	Δ	C 0,007	0,008	0,007	0,007	+ 2924038
FR0008648484	LAURENT-PERRIER	B	101	102	99	99,2	- 2,27 2828
FR0014009YQ1	LHYFE	B	3,61	3,63	3,54	3,63	+ 3,71 21964
FR0012634822	MAAT PHARMA	C	7,28	7,28	7,28	7,28	- 0,82 495
FR0010692693	MAUNA KEA TECH	Δ	C 0,306	0,306	0,299	0,301	- 1,63 74361
FR0000051070	MAUREL ET PROM	Δ	B 5,06	5,45	5,055	5,11	+ 0,69 151268
FR0000060873	MBWS	Δ	C 3,87	3,87	3,84	3,87	+ 1887
FR0004056605	MEDINCELL	B	15,6	16,22	15,6	15,8	+ 10,2 66794
FR0010298620	MEMSCAP	C	3,985	4,15	3,985	4,095	+ 0,37 16239
FR0014008W6	MRM	C	3,51	3,51	3,51	3,51	+ 323
FR001400167	MYHOTELMATCH	C	0,372	0,372	0,369	0,37	- 0,8 1928
FR0013482791	NACON SAS	B	0,62	0,621	0,611	0,619	- 1,29 73435
FR0004050250	NEURONES	B	4,6	4,6,8	4,6	4,6,8	+ 1,74 1898
FR0012650166	NHOA	C	1,254	1,26	1,254	1,256	- 0,16 53948
FR000012691	NRJ GROUP	B	7,5	7,52	7,46	7,5	+ 0,27 2930
FR0000052880	OENEO	Δ	B 9,7	9,82	9,66	9,66	- 0,41 1764
FR001069206	OREGE	C	0,326	0,328	0,322	0,328	+ 1,24 5471
FR0012127173	OSE IMMUNO	Δ	C 9,91	10,54	9,56	10,36	+ 5,39 502206
FR0004038263	PARROT	B	1,92	1,99	1,91	1,95	+ 1,56 2201
FR0000038465	PASSAT	Δ	C 4,68	4,7	4,6	4,6	- 2195
FR001027135	PATRIMOINE ET COMM	B	21,5	21,5	21,2	21,2	- 1,4 573
FR001147135	PHAXIAM TX	C	1,8	1,8	1,75	1,776	+ 0,91 5479
FR0013252186	PLASTIQUES DU VAL	Δ	C 14,3	14,4	14,25	14,25	- 1,04 8715
FR0012432516	POXEL	Δ	C 0,317	0,317	0,304	0,305	- 4,24 174583
FR0004052561	PROACTIS	C	0,067	0,075	0,057	0,075	+ 3,25 9154
FR0012613610	PROWAYS GROUP	Δ	C 0,516	0,523	0,516	0,52	- 0,95 14686
FR0013344173	ROCHE BOBOIS SA	▲	B 4,26	4,39	4,26	4,32	+ 0,47 1096
FR0000054199	ST.DUPONT	C	0,077	0,08	0,077	0,079	- 1 12438
FR0000039199	SECHE ENVIRONNEM.	Δ	B 84,9	84,9	82,6	82,8	- 2,13 1643
FR0011950682	SERGERRARI GP	Δ	C 5,18	5,25	5,18	5,19	- 114 1287

EURONEXT HORS SRD Suite ACTIONS FRANÇAISES

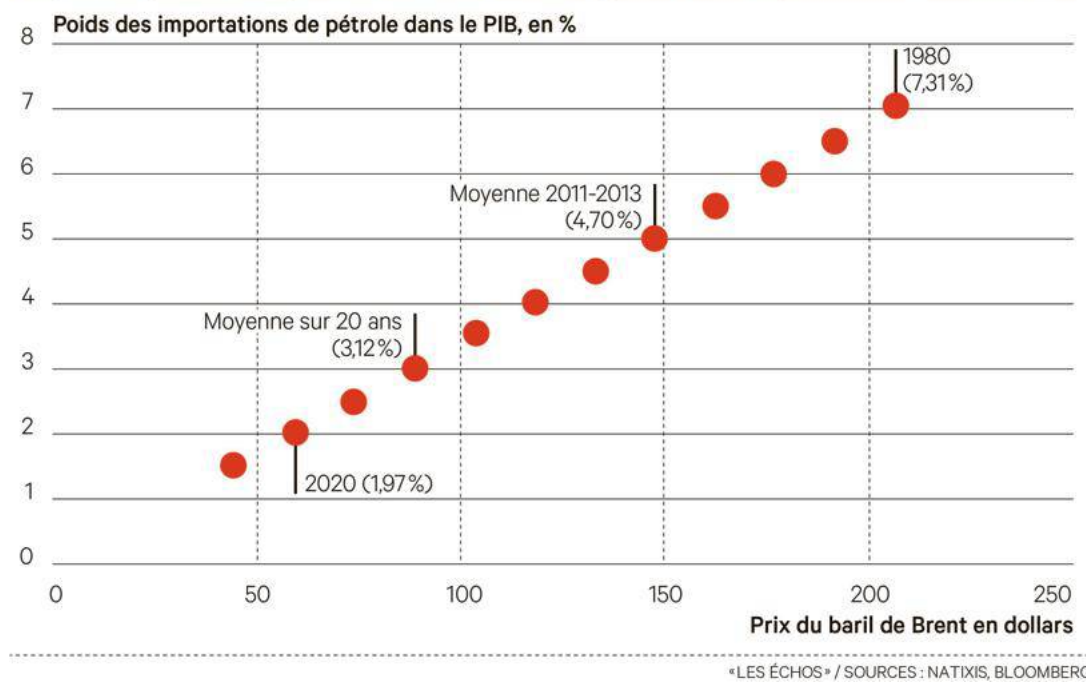
ISIN	VALEUR	OUV	+HT	+BS	CLÔT	ÉCART	VOL
FR001400609	SOLOCAL GROUP	B	0,003	0,003	0,003	0,003	+ 12987042
FR001289040	SOLI	Δ	C 5,35	5,4	5,35	5,4	+ 0,94 543
FR0004188670	TARKETT	▲	B 10	10,05	9,82	9,94	- 0,6 9994
FR001400BMH7	TERACT	B	0,686	0,686	0,66	0,662	- 3,5 1631
FR0000033003	TOUAX	Δ	C 4,82	5	4,5	4,83	- 13191
FR0000036816	TOUR EFTEL	Δ	B 6,9	6,98	6,9	6,98	+ 1198
FR0000035784	TRANSIT.EVERGEEN	▲					



Sur un baril de poudre

Le **marché pétrolier** a du mal à installer une prime de risque géopolitique.

Le prix implicite du pétrole en fonction du poids des importations dans le PIB



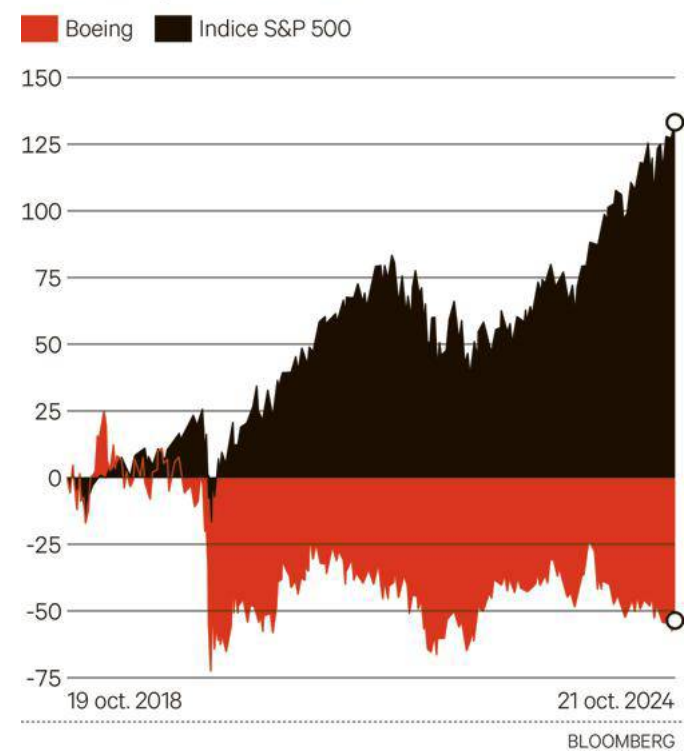
Dans un monde de brutes où flambent les crises internationales, voir le cours du baril scotché autour des 75-80 dollars a quelque chose d'incongru. L'expert de Natixis, Joël Hancock, observe ainsi que, malgré la montée du conflit latent entre Israël et l'Iran depuis un an, une prime de risque géopolitique n'a pas réussi à s'installer dans la durée sur le marché pétrolier. Pour les traders, il valait d'ailleurs mieux vendre les pics atteints par les cours lors des récentes attaques et de leurs ripostes que de prendre des positions d'achat à long terme. Si, depuis septembre, les spéculateurs à la baisse ont ramené à la normale des positions qui étaient inhabituellement élevées, les réserves de production disponibles dans l'Opep et l'éventuelle disparition d'une partie de la demande dissuadent pour l'instant toute anticipation d'un embrasement des prix.

Tant pis pour Michael

Boeing n'est pas loin de satisfaire les demandes des syndicats.

Boeing face au S&P 500

Variation en %, dividendes réinvestis



Ah, si seulement les actionnaires et les créanciers de Boeing avaient la bonté d'âme de Michael O'Leary ! Voilà un client qui ne cessait de houpiller le fabricant des 737 MAX, l'accusant de plomber sa compagnie, Ryanair, par ses retards répétés de livraison. Mais qui exhorte maintenant le nouveau PDG de l'avionneur, Kelly Ortberg, à tenir le plus longtemps possible face à 33.000 de ses salariés en grève depuis plus d'un mois ! Les finances du groupe d'Arlington (Virginie), scrutées par les investisseurs, n'ont cependant pas la résistance de l'Irlandais, pas plus que l'entêtement de son patron-ingénieur en mécanique n'est à la hauteur de l'exaspération des ouvriers de la région de Seattle. Boeing n'est pas loin de satisfaire la demande initiale des syndicats d'une hausse de 40 % des salaires sur quatre ans : l'entreprise accepte un coup de pouce de 35 % en moyenne, soit 39,8 % pour les employés effectuant le maximum d'heures. S'il est voté mercredi par le personnel, l'accord mettra fin au huitième arrêt de travail en un siècle d'histoire, drainant les caisses du groupe de 1,3 milliard de dollars par mois. Il faudra alors lever de 10 à 15 milliards en fonds propres et dette hybride, après un crédit bancaire de 10 milliards. Et procéder à des cessions, pour le plus grand bonheur de Thales, qui récupère ainsi le fabricant de systèmes de surveillance DRT.

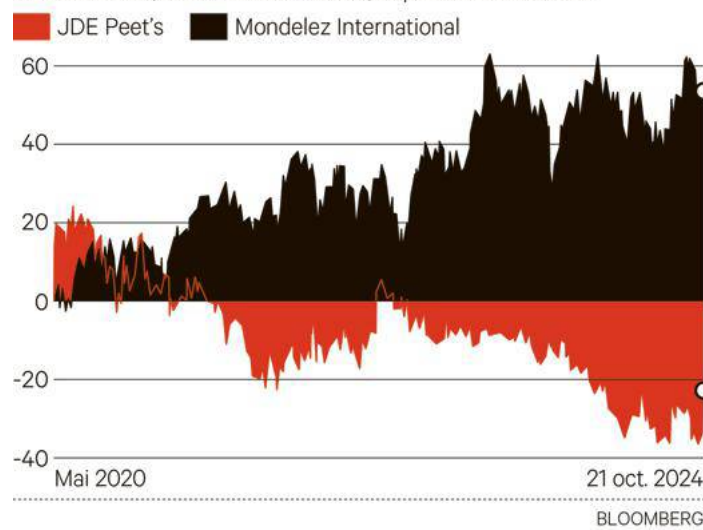
Plus fort en café

JDE Peet's (Maison du Café) relance son histoire boursière.

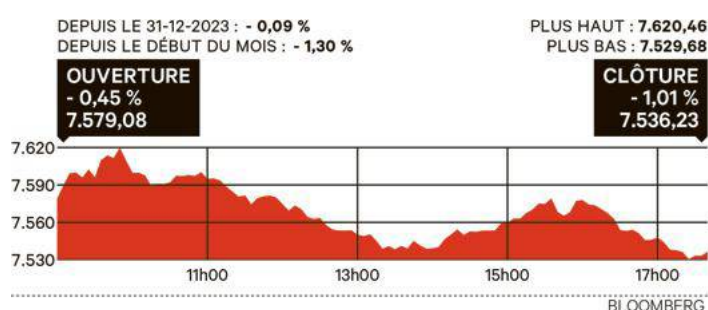
« Le café est un breuvage qui fait dormir quand on n'en prend pas. » Comme inspirée par Alphonse Allais, la famille Reimann a tiré l'histoire boursière de JDE Peet's (Douwe Egberts et Maison du Café) d'un assoupissement alarmant, en renforçant sa dose de capital à 67 %. Son holding JAB Holdings a racheté la participation de Mondelez International, soit 18 %, tout en distribuant simultanément 9 % aux investisseurs de son fonds d'investissement JAB Consumer Partners. Le géant américain n'avait pas vocation à rester indéfiniment au tour de table du numéro deux mondial du café. Sa sortie lève la menace d'un afflux de titres sur le marché boursier, à un prix supérieur de près d'un tiers au dernier cours coté, mais inférieur d'un cinquième au cours d'introduction de 2020. Le cours de l'action n'a pourtant gagné que 16 %, comme si la nouvelle était surtout bonne pour lui, qui obtient 2,2 milliards d'euros de cash, à un prix supérieur de 29 % à la valeur de cette ligne dans ses livres, lourdement dépréciée à la fin mars dernier. Cet enthousiasme boursier aurait cependant été encore un peu fort de café – faute de prix de marché – s'il n'était accompagné d'une annonce encore plus importante. Le nom du nouveau patron de JDE Peet's a enfin été annoncé, Rafael Oliveira, un ancien de Kraft. Et les objectifs pour 2024 ont été confirmés, à la différence de ceux du leader mondial diversifié Nestlé.

JDE Peet's depuis son introduction à la Bourse d'Amsterdam face à Mondelez

Variation en %, dividendes réinvestis, depuis le 28 mai 2020



Séance de baisse à Paris



Comme les principaux indices européens, le CAC 40 parisien a terminé la séance en baisse. Le baromètre des actions françaises a perdu 1,01 %, à 7.536,23 points.

Les investisseurs se sont montrés nerveux, car la semaine s'annonce chargée en résultats d'entreprises, aussi bien sur le Vieux Continent qu'outre-Atlantique.

Les marchés d'actions ont également été pénalisés par la hausse des rendements obligataires en raison des incertitudes liées à l'élection américaine. Une victoire de Trump alimenterait les pressions inflationnistes et pourrait pousser la Réserve fédérale à ralentir les baisses de taux.

Ailleurs en Europe, le FTSE 100 londonien (le « Fointsie ») a reculé de 0,48 % et à Francfort, le DAX a perdu 1,02 %. L'indice paneuropéen EuroStoxx 50 s'est replié de 0,90 %.

Du côté des valeurs, l'ensemble de l'indice a terminé dans le rouge, à l'exception de **TotalEnergies** (+0,47 %), d'**EssilorLuxottica** (+0,32 %) et de **Renault** (+0,2 %).

Eurofins Scientific a lâché 4,71 % plus forte baisse du CAC 40. Le laboratoire d'analyse est suivi par **L'Oréal**, qui a perdu 2,41 % à la veille de publier ses résultats. Le groupe de cosmétique est suivi de **Kering** qui a lâché 2,35 %. Les autres géants du luxe, **LVMH** et **Hermès** ont respectivement cédé 1,96 % et 1,1 %.

EN VUE

Maia Sandu

On ne sort pas comme ça du giron de Moscou. Maia Sandu, la présidente de la Moldavie, se l'est vu rappeler dimanche. Certes, elle est arrivée en tête du premier tour de la nouvelle élection présidentielle. Mais avec surtout la mauvaise tête de celle qui sortait d'une sacrée partie de roulette russe. Toute la nuit, elle a craint de voir sa grande consultation publique (organisée au même moment) sur l'adhésion du pays à l'UE tourner au fiasco.

Les sondages annonçaient pourtant un grand OUI sur son grand projet. Celui que cette économiste de formation, fille d'un vétérinaire et d'une professeuse de musique, défend depuis sa prise du pouvoir aux pro-russes en 2020. Ce n'est, à l'arrivée, qu'un tout petit oui (50,2 %), sauvé par le vote de la diaspora. A peine sortie des montagnes russes, elle a dénoncé une « attaque sans précédent » de Moscou, à coups d'achats massifs de votes via Telegram

et de désinformation en ligne. Du Poutine dans le texte. Il n'a pourtant rien fait, foi de Kremlin. Réputée « incorruptible », Maia Sandu déteste les tricheurs. Comme ministre de l'Éducation il y a dix ans, elle avait fait installer des caméras dans les centres d'examen.

Intimidation

Bruxelles, we have a problem. L'Europe dénonce, elle aussi, « un contexte d'interférence et d'intimidation sans précédent ». Cela fera une belle jambe à Poutine. Maia Sandu est déjà attendue au second tour de la présidentielle par le candidat socialiste pro-russe. Ce n'est pas gagné. Elle a l'habitude. En 2016, elle avait perdu de peu. En 2020, elle ne l'avait emporté que grâce, déjà, au soutien des Moldaves de l'étranger. La roulette russe, c'est toujours incertain.

Lire nos informations Page 6



Les Echos SOCIÉTÉS

SCRUTIN // Les prochaines élections syndicales dans les TPE se déroulent du 25 novembre au 9 décembre 2024. C'est aussi l'affaire des employeurs.

Elections syndicales dans les TPE : un enjeu aussi pour les employeurs

Valérie Talmon

De nouvelles élections en 2024 ? Si elles passent sous les radars de l'actualité politique, elles n'en sont pas moins importantes sur le plan économique : il s'agit en effet des élections syndicales au sein des TPE. Elles se déroulent tous les 4 ans, et auront lieu cette année du 25 novembre au 9 décembre.

Elles concernent les salariés de TPE qui n'ont pas de délégués syndicaux ni de CSE (Comité social et économique) au sein de leur entreprise. Ainsi, près de 5 millions de salariés des petites entreprises (moins de 11 salariés) et d'employés à domicile sont appelés à s'exprimer pour désigner les syndicats qui les représenteront.

Une participation très faible

Ces élections syndicales permettent donc aux différents syndicats de salariés de mesurer leurs forces dans environ un million d'entreprises. Les résultats déterminent l'audience des organisations syndicales et influencent leur représentativité au niveau national et au sein des branches professionnelles. Une mesure cruciale car ces organisations syndicales négocient les conventions et accords collectifs, désignent les conseillers aux prud'hommes, etc.



Le vote s'effectue en ligne ou par correspondance. Il faut une dizaine de jours pour le dépouillement complet. La publication des résultats est annoncée pour le 19 décembre 2024.

Photo Shutterstock

Malgré cela, le taux de participation à ce scrutin est traditionnellement très faible : lors des dernières élections de 2021, seuls 265.000 salariés y ont pris part, soit un taux de participation de 5,44 % !

L'enjeu est aussi notable côté employeurs. Ainsi, comme le souligne Michel Picon, président de l'Union des entreprises de proximité (U2P), « plus la participation à ces élections sera importante, plus la dynamique globale de la représentation des TPE sera importante, avec un dialogue social de qualité et prenant en compte les intérêts de nos salariés. » Le syndicat patronal déplore que les

négociations et plus globalement le droit du travail soit « beaucoup trop organisé en fonction des attentes des salariés des seules grandes entreprises. Tant que les négociations seront entre les mains de leurs représentants, les spécificités des entreprises de proximité à taille humaine ne pourront être prises en compte que de manière marginale, voire à contre-courant de leurs intérêts ». D'où son souhait d'un taux de participation plus élevé.

Face aux enjeux, tant du côté patronal que syndical, la bonne tenue de ces élections s'avère capitale. Les employeurs sont largement impliqués dans leur bon dérou-

lement. Ce scrutin, organisé en application de l'article L. 2122-10-1 du Code du travail, commence par la constitution de la liste électorale. Le ministère du Travail exploite les informations issues des déclarations sociales de 2023, que les employeurs vérifient et éventuellement mettent à jour.

Entreprises de moins de 11 salariés ou employés à domicile
Sont concernés tous les salariés de TPE qui, au mois de décembre 2023, étaient employés d'une entreprise de moins de

11 salariés ou employés à domicile, en CDI, CDD ou en contrat d'apprentissage, âgés de 16 ans révolus à l'ouverture du vote, et ce, quelle que soit leur nationalité. Les salariés concernés pouvaient également vérifier leur inscription avant le 27 septembre.

Pour inciter au vote, l'employeur peut communiquer auprès de ses salariés. Mais attention, avec une stricte obligation de neutralité, car la propagande électorale est interdite à l'employeur. Le ministère du Travail propose en ligne, sur travail-emploi.gouv.fr, un kit de communication comprenant des plaquettes de présentation, des articles, des campagnes de communication à destination des réseaux sociaux, etc.

Enfin, lors du vote, l'employeur doit laisser aux salariés le temps nécessaire pour voter, sur le lieu de travail, en toute confidentialité. Le vote s'effectue en ligne ou par correspondance. Si le vote a lieu pendant les horaires de travail, ce temps est considéré comme temps de travail et payé à l'échéance normale. Toutefois, l'employeur n'a pas l'obligation de mettre à la disposition du salarié le matériel informatique permettant le vote électronique. Le vote s'effectue alors par voie postale. Après le vote, il faut une dizaine de jours pour le dépouillement complet. La publication des résultats est annoncée pour le 19 décembre 2024. ■

« Plus la participation à ces élections sera importante, plus la dynamique globale de la représentation des TPE sera importante, avec un dialogue social de qualité. »

MICHEL PICON
président de l'Union des entreprises de proximité (U2P)

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

75 • PARIS

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

ALP01068703

ACDN

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 61 rue de Lyon 75012 PARIS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CAMBREMER du 11 octobre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : **ACDN**

Siège social : 61 Rue de Lyon 75012 PARIS

Objet social : Vente en ligne de produits alimentaires italiens, épicerie, art de la table et décoration italienne

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Carlo AGNONA, demeurant 7 rue du Commerce 14340 CAMBREMER

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de PARIS.

Pour avis

La Gérance

ALP01068115

Aux termes d'un ASSP en date du 15/10/2024, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **AMB LOGISTICS**

Objet social : Transport routier de marchandises au moyen de véhicule motorisé dont le poids total autorisé en charge est inférieur à trois tonnes et demie.

Siège social : 24 RUE ROBERT-HOUDIN, 75011 PARIS

Capital : 10 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS PARIS

Président : Monsieur TOUNKARA ALI, demeurant 24 RUE ROBERT-HOUDIN, 75011 PARIS

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

TOUNKARA ALI

ALP01069180

Par ASSP en date du 30/09/2024 il a été constituée une SCI dénommée :

NEW ORLEANS SAINTS

Siège social : 11 RUE DU PETIT PONT 75005 PARIS Capital : 1000 € Objet social : L'acquisition, la gestion et l'administration des biens immobiliers Gérance : M TAYEB Seghilani, demeurant 27 Avenue de Paris 94800 VILLEJUIF Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

ALP01069357

Par ASSP en date du 14/10/2024 il a été constituée une SCI dénommée :

TD INVMT

Siège social : 84 avenue Jean Jaurès 75019 PARIS Capital : 200 € Objet social : Acquisition et gestion de biens privés Gérance : M Tricou David demeurant 84 avenue Jean Jaurès 75019 PARIS ; M Falorni Remy demeurant 84 avenue Jean Jaurès 75019 PARIS Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

MODIFICATIONS

ALP01048081

HOME BATIMENT

S.A.S.U au capital de 7 700 euros
Siège social 08 rue de Trétaigne 75018 PARIS

R.C.S PARIS 479 895 559

Par L'AGE du 11 09 2024 il a été décidé le transfert du siège social au 115 rue de l'Abbé Groult 75015 PARIS modification au RCS de PARIS

ALP01052294

Cette annonce paraît pour les départements "Seine-Saint-Denis" et "Paris".

AURORE CHARTIER SAS sasu au capital de 1000 euros sis 100 Rue Jeanne Horner 93170 Bagnole rcs 844080473. L'AGE du 20 09 2024 à décidé de transférer le siège social au 61 Rue de Lyon 75012 Paris Radiation au rcs Bobigny immatriculation au rcs Paris

ALP01053254

Cette annonce paraît pour les départements "Seine-Saint-Denis" et "Paris".

J TRANSPORT sasu au capital de 1000 euros sis 5 Rue Voltaire 93120 La Courneuve rcs 837657485. L'AGE du 23 09 2024 à décidé de transférer le siège social au 58 rue de Monceau CS 48756 75380 Paris Cedex 08. Etendre l'objet social de la société par Location de véhicules sans chauffeur. Vente et achat de véhicule. Conciergerie, Conseil et consulting. Augmenter le capital social pour le porter de 1000 à 20000 Euros. Changer la raison sociale par : BLACK BARON. Radiation au rcs Bobigny immatriculation au rcs Paris

ALP01067841

BE EXPERTISE

SARL au capital de 7500 €

Siège social :

119 rue manin 75019 Paris

788 739 688 RCS de Paris

L'AGE du 01/09/2024 a décidé de transférer le siège social 18 rue de Lunéville 75019 Paris, à compter du 01/09/2024.

Mention au RCS de Paris



A vos côtés pour publier vos annonces légales



ESTELLE & PIERRE

Experts-Comptables associés

"Simple, rapide, avec un service client toujours réactif, JAL-Pro nous facilite au quotidien la publication de nos annonces légales."

Découvrez notre service



JAL-Pro, notre solution sur mesure pour les professionnels du Chiffre et du Droit

- Attestation de parution immédiate gratuite
- Couverture nationale
- Service client dédié

Un service proposé par

Les Echos
Le Parisien
SERVICES

ALP01068125
RÀ BÂTIMENT
EURL au capital de 100 €
Siège social : 13 RUE LA BOETIE, MBE 212 75008 PARIS
RCS PARIS 930 843 586
En date du 08/10/2024, le gérant a décidé de modifier l'objet social à compter du 08/10/2024.
Ancien objet social : Le nettoyage courant, non spécialisé, de tous types de bâtiments.
Nouvel objet social : Activité 1 : le nettoyage courant, non spécialisé, de tous types de bâtiments.
Activité 2 : Travaux de plâtrerie, menuiserie, peinture, vitrerie, revêtement.
Activité 3 : Travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation.
L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
Modification au RCS PARIS.
Bryan Moriconi Toro

ALP01067785
Cette annonce paraît pour les départements "Hauts-de-Seine" et "Paris".
MAGIC ZEN BIEN ETRE
SAS au capital de 1000€ Siège social : 5 RUE FOUQUET 92110 CLICHY RCS NANTERRE 930310313 Par décision de l'associé Unique du 08/10/2024, il a été décidé de transférer le siège social au 15 rue du Colonel Moll 75017 PARIS . Radiation au RCS de NANTERRE et immatriculation au RCS de PARIS. il a été décidé de transformer la société en société à responsabilité limitée sans la création d'un être moral nouveau à compter du 08/10/2024. La dénomination de la société, son capital, son siège, sa durée, son objet et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Gérance : Mme DIAWARA TOURNOUX Anne demeurant 5B RUE FOUQUET 92110 CLICHY.Les statuts ont été modifiés en conséquence

ALP01051150
Cette annonce paraît pour les départements "Hauts-de-Seine" et "Paris".
SAS CV HOLDING sasu au capital de 1000 euros sis 1 B Rue Casteja 92100 Boulogne-Billancourt rcs 911409613. L'AGE du 20 09 2024 à décidé de transférer le siège social au 58 rue de Monceau CS 48756 75380 Paris Cedex 08. D'étendre l'objet social par : La prestation de services de conseil et de management de transition, incluant la gestion temporaire de direction générale, financière, administrative ou opérationnelle a destination des entreprises. Radiation au rcs Nanterre immatriculation au rcs Paris.

ALP01067744
UKIO FRANCE
SAS au capital de 10000€ Siège social : 22 BOULEVARD DE SEBASTOPOLE 75004 PARIS RCS PARIS 920663572
Par décision de l'associé Unique du 27/08/2024, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 10000 à 101000€ à compter du 27/08/2024. Modification au RCS de PARIS.

ALP01056552
FLATLOOKER
Société par actions simplifiée au capital de 38.110€
Siège social : 9 rue des Colonnes - 75002 Paris
822 249 595 RCS Paris
Aux termes du PV des décisions unanimes des associés en date du 17/09/2024, les associés ont décidé de modifier la dénomination sociale qui sera désormais : Manda (ex-Flatlooker).
Les statuts sont modifiés en conséquence. Pour avis.

ALP01069269
LE TROISIEME POLE
SARL au capital de 16 500 €
Siège social : PARIS (75011) 15 rue de la Fontaine Au Roi 432 432 185 RCS PARIS
AGM du 31.05.2024: Augmentation du capital d'une somme de 513 500 € pour le porter à 530 000 €. Puis, réduction de capital d'une somme de 519 400 € ramenant le capital à la somme de 10 600 €. Modifications corrélatives des statuts.

ALP01068158
SIVILLON
Société civile au capital de 150 €
Siège social : 2 square Raynouard 75016 PARIS
RCS PARIS 531 664 795
L'assemblée générale mixte du 27/09/2024 a décidé à compter du 27/09/2024 de :
- Nommer en qualité de gérante Madame BOUSQUET LAMBERT Sixtine, demeurant 2 square Raynouard, 75016 PARIS.
- Procéder à l'extension de l'objet social en ajoutant à l'article 2 les activités suivantes : Gestion patrimoniale en France et à l'étranger. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. Le reste est sans changement.
Modification au RCS PARIS
La gérance

ALP01069196
Cette annonce paraît pour les départements "Hauts-de-Seine" et "Paris".
SPI CONSEIL
SAS au capital de 45 000 €
Siège social : 109 bis route de la Reine 92100 Boulogne-Billancourt
505 329 391 RCS NANTERRE
Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 10/10/2024, il a été
Décidé de nommer en qualité de Président, Mr. Malcolm VINCENT demeurant 23 rue Poussin 75016 Paris, en remplacement de Mr. Dominique MORINEAU,
Pris acte de la fin des fonctions de directeur général de Mr. Patrick JACQ,
Décidé de transférer le siège social au 5-7 rue de Monttessuy 75007 Paris,
La société sera re-immatriculée au RCS de Paris.

ALP01056974
Cette annonce paraît pour les départements "Val-de-Marne" et "Paris".
MD ROCKET, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1000 euros, Siège social : 32 DOM DE CHATEAU GAILLARD 94700 MAISONS-ALFORT, 900 127 663 RCS CRETEIL. D'une décision de l'associée unique du 31 mars 2024, il résulte que le siège social a été transféré au 8 bis rue Abel 75012 PARIS à compter du 31 mars 2024. La présidente : Madame Maëva DOSIMONT, demeurant 32 DOM DE CHATEAU GAILLARD 94700 MAISONSALFORT. En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de CRETEIL fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de PARIS. Modification des statuts en conséquence. Mention aux RCS de CRETEIL et de PARIS

ALP01069677
Cette annonce paraît pour les départements "Essonne" et "Paris".
SAS RVB, SAS au capital de 500 €. Siège social : 77 AV DE PARIS 91800 BRUNOY 829042696 RCS EVRY. Le 14/05/2024, les associés ont décidé de transférer le siège social au 149 Avenue du Maine 75014 Paris à compter du 05/06/2024; pris acte de la démission en date du 10/06/2024 de Hervé Cuffez, ancien Directeur Général; Radiation au RCS de EVRY. Inscription au RCS de PARIS

ALP01070459
AFFINE STUDIO
Société par Actions Simplifiée
Au capital social de 1 000 €
Siège social : 84 rue de Cléry
75002 PARIS
921 198 396 RCS Paris
Le 25 septembre 2024, par Assemblée Générale Extraordinaire, il a été pris acte :
- de la démission de la directrice générale Mme MELAIMI Lisa compter du 25 septembre 2024.
- de transférer le siège social de la société au 8 avenue Reine Astrid 06400 CANNES .
Et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts
La suite sans changement.
Mention sera faite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris.

ALP01069677

ALP01069676
SOFRA
SA au capital de 26.225.189 €
Siège social : Boîte numéro 3 27 rue du Général Foy 75008 PARIS
RCS PARIS 324803915
Par Assemblée Générale Extraordinaire du 15/10/2024, les associés ont :
- décidé et réalisé une première augmentation de capital social de 615.034 € par incorporation de sommes prélevées sur le report à nouveau pour le porter à 26.840.223 €; et
- décidé et réalisé une seconde augmentation de capital social de 2.840.908,50 € pour le porter à 29.681.131,50 € par compensation avec une créance liquide et exigible sur la société.
En conséquence, l'article 6 des statuts a été modifié. Modification au RCS de PARIS.

ALP01069631
SEMAPHORE
Société Civile Immobilière au capital social de 4 180 000 € ramené à 2 508 000 €
Siège social : 12 rue des Peupliers à (75013) PARIS
RCS PARIS 531 504 827
REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL
Suivant Assemblée Générale Mixte du 14 février 2024, le capital social a été réduit d'un montant de 1 672 000€, pour le ramener de 4 180 000€ à 2 508 000 €, par voie de diminution de la valeur nominale des parts sociales d'une somme de 40 €, laquelle a été ramené de 100 € à 60 €.
Pour avis
La Gérance

ALP01068370
Cette annonce paraît pour les départements "Essonne" et "Paris".
GOM - ALEX TRANSPORTS, SASU au capital de 4000€ Siège social : 3 RUE AMBROISE CROIZAT 91700 FLEURY-MEROGIS 893610675 RCS EVRY Le 23/08/2024, l'associé unique a: décidé de transférer le siège social au 78 AVENUE DES CHAMPS ELYSEES - BU-REAU 326 75008 PARIS à compter du 21/08/2024; pris acte de la démission en date du 27/08/2024 de ANANI ALEX GOMEZ, ancien Président; en remplacement, décidé de nommer Président YAWO PIERRE ALAIN GUEDOU, 5 RUE DU CHATEAU D'EAU 91330 RIS ORANGIS; Radiation au RCS de EVRY Inscription au RCS de PARIS

ALP01070124
CAPRA BUILD
SAS au capital de 1000 € Siège social : 2 RUE BRUNESAU 75013 PARIS Modification au RCS de PARIS 933853764
Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 14/10/2024, il a été décidé de modifier l'objet social comme suit : Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment Code NAF : 43.99C à compter du 14/10/2024. Modification au RCS de PARIS.

DIVERS
ALP01067735
Vuvei Ventures
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €
Siège social : 229 rue Saint-Honoré 75001 Paris
911 864 817 R.C.S. Paris
Les associés de la société Vuvei Ventures, société par actions simplifiée, au capital de 1.000,00 euros, dont le siège social est situé au 229 rue Saint-Honoré, 75001 Paris (France), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 911 864 817 ont décidé, par décisions unanimes des associés en date du 14 octobre 2024, conformément à l'article L. 225-204 du Code de commerce, de procéder à une réduction de capital non motivée par des pertes d'une valeur de 298,31 euros par voie d'achat par la Société d'un montant maximum de 29.831 de ses propres actions pour un montant total 298,31 euros, soit un prix de 0,01 centime par action (la " Réduction de Capital "), et ont conféré tous pouvoirs au président de la Société (le " Président ") à l'effet de réaliser la Réduction de Capital, sous condition suspensive de l'expiration sans opposition du délai d'oppo-

sition prévu par les articles L. 225-205 et R. 225-152 du Code de commerce ou, en cas d'opposition, du rejet sans condition de la ou des oppositions par le Tribunal de commerce de Paris ou, en l'absence d'un rejet, de la constitution de garanties suffisantes ou du remboursement des créances conformément au jugement du Tribunal de commerce de Paris statuant sur ces oppositions (la "Condition Suspensive").

Le présent avis d'offre vous est ainsi adressé conformément aux dispositions des articles R. 225-153 et R. 225-154 du Code de commerce (l' " Avis d'Offre "), afin de vous informer des conditions et modalités de l'offre d'achat décidée par les associés.

En tant qu'associé de la Société, il vous est proposé de céder à la Société tout ou partie des actions que vous détenez pendant une période de vingt (20) jours à compter de la date des présentes, à hauteur de 29.831 actions dans le cadre de la Réduction de Capital, sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive.

Il est précisé que le prix d'achat des actions de la Société a été fixé selon les termes suivants :

- dans le cadre de la Réduction de Capital, le prix d'achat des 29.831 actions de la Société a été fixé au prix global de 298,31 euros, soit un prix de 0,01 centime par action, et sera payé intégralement en numéraire par la Société à la date à laquelle le Président constatera la réalisation de la Condition Suspensive et la réalisation consécutive de la Réduction de Capital;

- étant précisé toutefois qu'en application de l'article R. 225-155 du Code de commerce, dans le cas où le nombre des actions dont l'achat aurait été demandé par les Associés serait supérieur au nombre d'actions dont l'achat est offert, aux termes de l'Avis d'Offre, le Président céderait à une réduction de la demande d'achat au prorata de leur participation dans le capital de la Société, et à l'inverse, au cas où le nombre d'actions dont l'achat aurait été demandé par les Associés serait inférieur au nombre d'actions dont l'achat est proposé par la Société, le capital social ne serait réduit que de la valeur nominale des seules actions dont l'achat est demandé par les Associés dans leur demande d'achat.

Dans ce contexte, et si cette proposition vous intéresse, veuillez déposer votre demande de cession de tout ou partie de vos actions au siège social de la Société ou de l'adresser par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social de la Société au plus tard à l'expiration de la période de vingt (20) jours à compter des présentes, en indiquant :

- votre identité complète;
- le nombre d'actions de la Société dont vous êtes titulaire;
- le nombre d'actions de la Société que vous proposez à la vente; et
- les coordonnées du compte sur lequel la Société devra procéder au paiement du prix d'achat des actions.

AVIS DIVERS
CESSATIONS DE GARANTIE
ALP01067642
AVIS
Suite à la cessation des activités de la SAS FORPAT (ex FORTIM PATRIMOINE), les garanties financières visées par la loi du 02/01/1970 et ses textes subséquents, dont bénéficie la SAS FORPAT (ex FORTIM PATRIMOINE) immatriculée sous le numéro RCS 892 955 931, dont le siège social est situé 2, Rue Godot de Mauroy - 75009 PARIS pour ses activités de Transactions immobilière, Gestion Immobilière et Syndic de Copropriété, accordées par le GROUPEMENT FRANÇAIS DE CAUTION - Société d'Assurances Mutuelles à Cotisations Variables - Siren N° 333 384 832 dont le siège social est situé à Le Karélian - 7, Chemin de la Dhuy - 38240 MEYLAN
prendront fin, TROIS JOURS FRANCS, après la publication du présent avis, conformément aux articles 22-1, 44 et 45 du décret du 20 juillet 1972 (modifié).
En conséquence, les créances, s'il en existe, nées antérieurement à la date de cessation de garantie devront être déclarées dans les trois mois à compter du présent avis, au Siège Social du GROUPEMENT FRANÇAIS DE CAUTION - Le Karélian - 7 chemin de la Dhuy - 38240 MEYLAN.

DIVERS
MODIFICATIONS PERSONNES PHYSIQUES
ALP01067749
Monsieur ABDESLAM Francis Hubert né le 14/06/1963 à 99 ORAN demeurant 43 Rue de Fécamp, 75015 PARIS agissant en son nom personnel dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de FLEURET OU ROSEFIELD.

78 · YVELINES
SOCIETES
CONSTITUTIONS
ALP01069460
A.P. INGENIERIE Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros Siège social : 24 allée Louis Caramiaux, 78570 Andresy AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Andresy du 1 ^{er} Octobre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : A.P. INGENIERIE Siège : 24 allée Louis Caramiaux, 78570 Andresy Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 1 000 euros Objet : Services d'ingénierie et services de conseils techniques et financiers ; Accompagnements aux entreprises, et représentation de sociétés étrangères et françaises ;Apporteurs d'affaires ; Commerce de gros. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Philippe AGIDE, demeurant 24 allée Louis Caramiaux, 78570 Andresy La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Versailles. Pour avis

ALP01069960
Avis
ICARE-ACCESS
Société à responsabilité limitée au capital de 15.000 €
Siège social : 32 Avenue du Grand Parc 78450 VILLEPREUX
909 784 944 RCS VERSAILLES
Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 15 octobre 2024, il a été décidé : CAPITAL : réduction de 6.000 € pour le porter de 15.000 € à 9.000 € au moyen de l'annulation et du remboursement de 400 parts sociales de 15 € nominal chacune
Prise d'effet : 15 octobre 2024
L'inscription modificative interviendra auprès du RCS VERSAILLES
Pour avis.

ALP01070445
PAPAGAYO COMMUNICATION
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 21 avenue de Saint Germain,
78600 MAISONS LAFFITTE
831 286 505 RCS VERSAILLES
En date du 15/03/2024, l'AGE de la SAS PAPAGAYO COMMUNICATION a décidé de transférer le siège social du 21 avenue de Saint Germain, 78600 MAISONS LAFFITTE au 59 rue de Pologne 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

ALP01050593
Cette annonce paraît pour les départements "Hauts-de-Seine" et "Yvelines".
TRANSFERT DE SIEGE
AMRIM , SASU au capital de 1 000,00 €, 14 RUE MAURICE ARNOUX - 92120 MONTROUGE. Président Mohamed Mehdi AMRI, demeurant 9 AVENUE DES ETATS UNIS - 78000 VERSAILLES. RCS n° 898 117 213 NANTERRE. La décision de l'associé unique du 12/09/2024 a transféré le siège - établissement principal au 9 AVENUE DES ETATS UNIS - 78000 VERSAILLES . La société sera radiée du RCS de NANTERRE et immatriculée au RCS de VERSAILLES .

MODIFICATIONS
ALP01067843
LG.2R
SARL au capital de 10000 €
Siège social :
Résidence La GARENNE A BREFAUT - Bat A2 -Esc 3 78190 Trappes
843 238 015 RCS de Versailles
L'AGE du 14/10/2024 a décidé de :
- Nommer Gérant M. ADILA ROCHDI, demeurant 01 Av MARCEAU 78190 Trappes, en remplacement de M. MAZOUZA Lakhdar, à compter du 14/10/2024.
- Transférer le siège social 01 Av MARCEAU 78190 Trappes, à compter du.
Mention au RCS de Versailles

Les Échos Sociétés
Directeur Délégué : Laurent LEBRUN
Par arrêté des préfets des départements concernés, Les Échos est habilité à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de Paris (75) , Yvelines (78) , Essonne (91) , Hauts-de-Seine (92) , Seine-Saint-Denis (93) , Val-de-Marne (94) , Val-d'Oise (95) et Rhône (69) . Le site LesEchos.fr est habilité dans ces mêmes départements, ainsi que dans les suivants : Côte-d'Or (21) , Doubs (25) , Gard (30) , Maine-et-Loire (49) , Morbihan (56) , Bas-Rhin (57) , Haut- Rhin (68) , Saône-et-Loire (71) , Vendée (85) .
COMMENT PUBLIER VOS ANNONCES
Annonces et formalités légales Service clients : 01 44 88 42 00 jal-pro@annonces-legales.fr

TARIFS HT 2024 et MODALITÉS DE PUBLICATION (Arrêté du 14 décembre 2023)		
ANNONCES DE MODIFICATIONS MULTIPLES D'UNE SOCIÉTÉ (tarifs au caractère)		
Le tarif d'une annonce légale publiée pour plusieurs événements est obtenu en multipliant le nombre total de caractères qu'elle comporte, espaces inclus et à l'exclusion de tout élément de présentation, par le tarif du caractère fixé à l'article 2. Le tarif ainsi obtenu est arrondi au centime d'euro le plus proche.		
0,183 € : 21 Côte-d'Or / 25 Doubs / 30 Gard / 49 Maine-et-Loire / 56 Morbihan / 67 Bas-Rhin / 68 Haut-Rhin / 71 Saône-et-Loire / 85 Vendée. 0,189 € : 69 Rhône. 0,221 € : 78 Yvelines / 91 Essonne / 95 Val-d'Oise. 0,232 € : 75 Paris / 92 Hauts-de-Seine / 93 Seine-Saint-Denis / 94 Val-de-Marne.		
ANNONCES DE MODIFICATION UNIQUE D'UNE SOCIÉTÉ (tarifs forfaitaires)		
Modification	Dpts des annexes I à VI	Dpts de l'annexe VII
• Transfert de siège social • Changement de dirigeant/s • Commissaire aux comptes (nomination et cessation)	106 €	123 €
• Modification du capital • Changement d'activité ou d'objet	132 €	153 €
• Modification de la dénomination • Modification de la forme juridique • Mouvement d'associés • Cessions de parts	193 €	223 €

ANNONCES DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ (tarifs forfaitaires)		
Arrêté du 14 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales		
Forme juridique	Dpts annexes I à VI	Dpts annexe VII
SASU	138 €	162€
SAS	193 €	226 €
EURL	121 €	143 €
SARL	144 €	168 €
SCI	185 €	217 €
Société civile	216 €	255 €
SA	387 €	453 €
SNC	214 €	252 €

ANNONCES DE DISSOLUTION, LIQUIDATION, PROCÉDURES COLLECTIVES ET CHANGEMENT DE NOM PATRONYMIQUE (tarifs forfaitaires)		
Arrêté du 14 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.		
DISSOLUTION ANTICIPÉE NOMINATION DES LIQUIDATEURS	Dpts annexe I-VI : 149 €	Dpts annexe VII : 175 €
CLÔTURE DE LA LIQUIDATION	Dpts annexe I-VI : 108 €	Dpts annexe VII : 125 €
OUVERTURE DU JUGEMENT DE PROCÉDURE COLLECTIVE	Dpts annexe I-VI : 64 €	Dpts annexe VII : 75 €
CLÔTURE DE JUGEMENT DE PROCÉDURE COLLECTIVE	Dpts annexe I-VI : 35 €	Dpts annexe VII : 41 €
CHANGEMENT DE NOM PATRONYMIQUE	Tous dpts : 56 €	

ALP01059622

La Jonchère
EURL au capital de 165 000 €
siège social : 18 avenue de la Jonchère
Centre Commercial Elysée Village 78170
LA CELLE-SAINT CLOUD
848 174 926 RCS VERSAILLES.

Aux termes des décisions de l'associé unique du 02/10/2024, Mme Stéphanie DOILLON a présenté sa démission de ses fonctions de gérant avec effet au 02/10/2024.

Pour avis

VENTE DE FONDS - GERANCE

UNIQUE GERANCE

ALP01069654

FIDUCIAL SOFIRAL
ASOCIATE

Rue du Cardinal Richaud, 33000
BORDEAUX

SGH VEIGA
Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros
Siège social: ZAC du Bourg 14 avenue de Voluceau
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT
932 919 871 RCS PARIS

Aux termes d'un acte sous seing privé signé électroniquement en date du 08/10/2024, la société TANDEM SAS, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 9 boulevard Romain Rolland, 75014 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 908 119 746, a confié à la société SGH VEIGA, société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros, dont le siège social est situé ZAC du Bourg, 14 avenue de Voluceau, 78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT, la gestion à titre de gérance-mandat du fonds de commerce d'hôtellerie situé 44 avenue Dutartre, 78150 LE CHESNAY, connu sous l'enseigne B&B HOTELS, conclu pour une durée indéterminée à compter du 07/10/2024. Le mandant reste propriétaire du fonds et supporte les risques d'exploitation. Pour unique avis, le gérant mandataire.

91 • ESSONNE

SOCIETES

CONSTITUTIONS

ALP01068612

Par acte authentique en date du 14/10/2024, il a été constitué une SASU dénommée :

INNOCRAFT TECHNOLOGIES

Siège social : Chez Fahd Mestini, 8 rue de l'église 91430 VAUHALLAN **Capital :** 250 € **Objet social :** Conseil en systèmes et logiciels informatiques. o Prestation de service en informatique, ingénierie et conseil. o La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées. o La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. o La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. **Président :** M MRANI YOUNES demeurant Chez Fahd Mestini, 8 rue de l'église 91430 VAUHALLAN élu pour une durée de 99 ans. **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de EVRY.

MODIFICATIONS

ALP01069089

IDE@L CONCEPT
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 12 rue de la Tour de Pocancy
91510 JANVILLE SUR JUINE
904 174 273 RCS EVRY
COURCOURONNES

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 16.10.2024, l'Associée Unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités d'agence immobilière et activités annexes, courtage en travaux et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Mention au RCS d'EVRY COURCOURONNES.

SOCIETE DE DIFFUSION IMMOBILIERES ET COMMERCIALES "SODIC"

ALP01067995

EURL au capital de 22867.35 € **Siège social :** 16 rue des Charbonniers 91370 VERRIERES-LE-BUISSON RCS EVRY 312212889

Par décision de l'associé Unique du 28/06/2024, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société malgré les pertes constatées, en application de l'art. L223-42 du Code de commerce à compter du 28/06/2024 Modification au RCS de EVRY.

ALP01048787

Cette annonce paraît pour les départements "Hauts-de-Seine" et "Essonne".

TRANSFERT DE SIEGE
APPSOUD TECHNOLOGIE, SASU au capital de 1 000,00 €, 25 RUE HENRI CHAPRON - 92600 ASNIERES-SUR-SEINE. Président **Massoudou DIALLO**, demeurant au 18 CHEMIN DE LA POSTE - 91630 MAROLLES-EN-HUREPOIX. RCS n°919 985 747 NANTERRE. La décision de l'associé unique du 09/09/2024 a transféré le siège - établissement principal au 18 CHEMIN DE LA POSTE - 91630 MAROLLES-EN-HUREPOIX. La société sera radiée du RCS de NANTERRE et immatriculée au RCS d'EVRY.

DIVERS

ALP01069744

Rectificatif à l'annonce réf ALP000114385 parue dans Les Echos, le 09/10/2024 concernant la société MFCN HOLDING, lire il a été constitué une SPFPL-SAS à capital fixe en lieu et place de il a été constitué une SAS à capital fixe.

92 • HAUTS-DE-SEINE

SOCIETES

CONSTITUTIONS

ALP01066183

Par acte sous seing privé en date du 14/10/2024 à GARCHES (92), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile
DENOMINATION : CK FUTURE
SIEGE SOCIAL : 2, rue du Regard - 92380 GARCHES

OBJET PRINCIPAL : L'acquisition, la construction, la détention, la propriété, l'administration et la gestion, par tous moyens directs ou indirects, de tous droits et biens immobiliers. L'acquisition, la détention, la propriété, l'administration et la gestion, par tous moyens directs ou indirects, de tous droits et biens mobiliers. Toutes activités de conseils aux entreprises filiales, l'animation, la fourniture de toutes prestations de services spécifiques administratifs, juridiques, financiers, immobiliers ou autres. L'animation du groupe de sociétés dans lesquelles elle pourrait détenir des intérêts par la participation à la définition et à la conduite de leur politique ainsi que leur contrôle, la régularisation de tous emprunts auprès de toute banque, ainsi que toute garanties.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1 €
APPORTS EN NATURE : 1 960 004 €

CAPITAL : 1 960 005 € divisé en 1 960 005 parts de 1 € de valeur nominale chacune.

GÉRANCE : Monsieur Sven KNOCHÉ, domicilié 19, rue Civiale - 92380 GARCHES.

Madame Caroline KNOCHÉ, domiciliée Kornmarkt 9 - D-60311 FRANCFORT-SUR-LE-MAIN (Allemagne).

AGRÈMENT EN CAS DE CESSIION : Les parts sociales sont librement cessibles en pleine propriété, en usufruit ou en nue-propriété entre associés au sens des présents statuts, ainsi qu'entre le cédant et ses descendants. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec un agrément donné dans les conditions ci-dessous.

IMMATRICULATION : au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre.

ALP01068609

Par ASSP en date du 16/10/2024 il a été constitué une SCI dénommée :

SCI SUFFA

Siège social : 8 rue victor hugo 92270 BOIS-COLOMBES **Capital :** 100 € **Objet social :** Transactions Immobilières **Gérance :** Mme GUERNOUN NADIA demeurant 7 AVENUE DE L'EUROPE 92270 BOIS-COLOMBES; M ANOUAR AYOUB demeurant 8 RUE VICTOR HUGO 92270 BOIS-COLOMBES **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.

ALP01066376

Par acte sous seing privé en date du 14/10/2024 à GARCHES (92), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile
DENOMINATION : MK FUTURE
SIEGE SOCIAL : 2, rue du Regard - 92380 GARCHES

OBJET PRINCIPAL : L'acquisition, la construction, la détention, la propriété, l'administration et la gestion, par tous moyens directs ou indirects, de tous droits et biens immobiliers. L'acquisition, la détention, la propriété, l'administration et la gestion, par tous moyens directs ou indirects, de tous droits et biens mobiliers. Toutes activités de conseils aux entreprises filiales, l'animation, la fourniture de toutes prestations de services spécifiques administratifs, juridiques, financiers, immobiliers ou autres. L'animation du groupe de sociétés dans lesquelles elle pourrait détenir des intérêts par la participation à la définition et à la conduite de leur politique ainsi que leur contrôle, la régularisation de tous emprunts auprès de toute banque ainsi que toutes garanties.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1 €
APPORTS EN NATURE : 1 960 004 €

CAPITAL : 1 960 005 € divisé en 1 960 005 parts de 1 € de valeur nominale chacune.
GÉRANCE : Monsieur Sven KNOCHÉ, domicilié 19, rue Civiale - 92380 GARCHES.

Madame Marie KNOCHÉ, domiciliée Vibelier Strasse 34 - D-60313 FRANCFORT-SUR-LE-MAIN (Allemagne).

AGRÈMENT EN CAS DE CESSIION : Les parts sociales sont librement cessibles en pleine propriété, en usufruit ou en nue-propriété entre associés au sens des présents statuts, ainsi qu'entre le cédant et ses descendants. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec un agrément donné dans les conditions ci-dessous.

IMMATRICULATION : au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre.

ALP01067766

Par ASSP en date du 15/10/2024, il a été constitué une SASU dénommée :

MIDLER

Siège social : 32 rue de Paris 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT **Capital :** 10000 € **Objet social :** à titre principal de détenir des actions, bons de souscription d'actions ou tous autres instruments financiers émis par des sociétés cotées ou non cotées; plus généralement d'investir par la détention et la prise de participation directe et indirecte par tous moyen, notamment par voie de création, d'apport, de souscription, d'achat d'actions négociables ou non sur des marchés financiers réglementés, d'achat de parts sociales, de fusions, dans le capital de sociétés, groupements ou entités juridiques de tout type, françaises ou étrangères, d'achat et de vente de produits financiers négociables sur des marchés financiers réglementés liés ou non à des sous-jacents représentant l'évolution de la valeur de sociétés, d'achat et de vente de tous produits financiers négociables de gré à gré; à titre accessoire de conseiller et assister toute entreprise dans la définition et la mise en place de sa stratégie, notamment de veille concurrentielle; et incidemment de procéder à toute opération de quelque nature qu'elle soit, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout objet similaire ou connexe, dès lors que cette opération est susceptible de favoriser la réalisation de son objet. **Président :** M DUPLANT THIBAUT demeurant 50 rue Henri Barbusse 92190 MEUDON **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.

ALP01066427

Par acte sous seing privé en date du 14/10/2024 à GARCHES (92), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile
DENOMINATION : PK FUTURE
SIEGE SOCIAL : 2, rue du Regard - 92380 GARCHES

OBJET PRINCIPAL : L'acquisition, la construction, la détention, la propriété, l'administration et la gestion, par tous moyens directs ou indirects, de tous droits et biens immobiliers. L'acquisition, la détention, la propriété, l'administration et la gestion, par tous moyens directs ou indirects, de tous droits et biens mobiliers. Toutes activités de conseils aux entreprises filiales, l'animation, la fourniture de toutes prestations de services spécifiques administratifs, juridiques, financiers, immobiliers ou autres. L'animation du groupe de sociétés dans lesquelles elle pourrait détenir des intérêts par la participation à la définition et à la conduite de leur politique ainsi que leur contrôle, la régularisation de tous emprunts auprès de toute banque ainsi que toutes garanties.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1 €
APPORTS EN NATURE : 1 960 004 €

CAPITAL : 1 960 005 € divisé en 1 960 005 parts de 1 € de valeur nominale chacune.
GÉRANCE : Monsieur Pierre KNOCHÉ, domicilié 19, rue Civiale - 92380 GARCHES.

Actus franciliennes

75 PARIS PRÉSENTATION DU STATUT SCIC

Jeudi 31 octobre, de 9h30 à 11h30, l'Union Régionale des SCOP/SCIC tient une réunion à Paris (XIII^e) sur les caractéristiques du statut de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). Elle permettra de connaître les spécificités du statut, ainsi que les services et outils financiers du mouvement coopératif. Plus d'informations sur : <https://cutt.ly/beSFymv9>

78 YVELINES ATELIERS SALVETERRA / PROGRAMME DE NOVEMBRE

En novembre, les ateliers de l'association Salvetera porteront le vendredi 8 sur la définition d'une offre, le mercredi 13 sur le rendez-vous d'affaires, le vendredi 15 sur la prospection commerciale, vendredi 22 sur la vente et le mardi 26 sur la gestion et le cadre juridique. Avant ces ateliers une soirée des créateurs aura lieu le mardi 5. Plus d'informations sur : <https://bit.ly/rdrvsvlveterra>

91 ESSONNE AMÉNAGER SON POINT DE VENTE / ATELIER

Lundi 4 novembre, de 10h à



ENVOYEZ VOS ACTUS FRANCIENNES À COLLIVIER@LESECHOS.FR

AGRÈMENT EN CAS DE CESSIION : Les parts sociales sont librement cessibles en pleine propriété, en usufruit ou en nue-propriété entre associés au sens des présents statuts, ainsi qu'entre le cédant et ses descendants. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec un agrément donné dans les conditions ci-dessous.

IMMATRICULATION : au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre.

MODIFICATIONS

ALP01049117

Cette annonce paraît pour les départements "Seine-Saint-Denis" et "Hauts-de-Seine".

ACCESS-NETWORK
SAS au capital de 3 000 €
4 Avenue Laurent Cely 92600 Asnières-Sur-Seine

883 912 123 R.C.S. Nanterre
AIT OUMGHAR Karim, Président
19 Avenue Jean Jaurès 93450 L'Île-Saint-Denis

Par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18.07.2024

Il a été pris acte de :

Transférer le siège-établissement principal au 27 Boulevard Louise Michel 92230 Gennevilliers,

Changer l'activité par : « **Conseil en systèmes et logiciels informatiques** » ; **Services de réparation, maintenance et vente de matériels et logiciels informatiques.** « **Services en téléphonie** » ; **Réparation, installation et vente d'équipements de téléphonie.** « **Solution en sécurité** » ; **Installation, maintenance et vente de systèmes de sécurité, y compris vidéosurveillance et alarmes.** « **Réparation et vente de trottinettes électroniques et vélos électriques** » ; **Service de réparation, maintenance et vente de trottinettes et vélos électriques.**

Statuts modifiés.

ALP01069090

THE FAMILY CONSULTING GROUP
SAS au capital de 40 000 €
Siège social : 42 rue Voltaire 92800 PUTEAUX
RCS NANTERRE 921 961 132
L'assemblée générale extraordinaire du 26/01/2024 a décidé à compter du 26/01/2024 de :

12h, la CCI de l'Essonne propose un atelier gratuit sur l'aménagement du point de vente. Il rappellera les règles en matière d'aménagement d'un commerce et de sa vitrine, ainsi que les erreurs à éviter. Des exemples seront présentés. Plus d'informations sur : <https://cutt.ly/eSFmkTo>

92 HAUTS-DE-SEINE 3È ÉDITION DE L'APPEL À PROJETS PROGR'ESS

Le Département des Hauts-de-Seine lance la troisième édition de son appel à projets Progr'ESS autour de l'inclusion et des loisirs au service du vivre ensemble. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 31 décembre. Les projets sélectionnés recevront jusqu'à 15 000 € de subventions, bénéficieront de l'accompagnement et d'un suivi individualisé par France Active Métropole et par l'équipe Progr'ESS du Département. Plus d'informations sur : <https://cutt.ly/veS3zPUK>

93 SEINE-SAINT-DENIS MARDI DE LA CRÉATION / RÉUNIONS À LA CMA

Les prochaines réunions « Mardi de la création » de la CMA de Bobigny auront lieu les 29 octobre et 5 novembre. Gratuites, ces réunions en présentiel délivrent des informations sur la création

ou la reprise d'une entreprise artisanale. Plus d'informations sur : <https://bit.ly/mardi93cma>

94 VAL-DE-MARNE CRÉER OU REPRENDRE UNE ACTIVITÉ / ATELIER

Mercredi 6 novembre, de 13h45 à 15h30, la Cité des métiers de Choisy-le-Roi propose un atelier gratuit pour les porteurs de projet. Il sera composé d'entretiens individuels et d'ateliers collectifs. Organisé en partenariat avec la Mission Locale d'Ivry Vitry, cet atelier aura lieu à la Cité des métiers. Plus d'informations sur : <https://cutt.ly/deS7Nr7A>

95 VAL-D'OISE FEMMES ENTREPRENEURES / TABLES RONDES

Jeudi 7 novembre, de 11h à 14h, la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine organise deux tables rondes sur l'entrepreneuriat féminin. Elles auront lieu à la Pépinière d'entreprises de Bezons (accès gratuit sur inscription). La première portera sur les clés du succès et l'accompagnement sur mesure pour les femmes entrepreneurs. La seconde aura pour thème les réseaux au féminin, force collective pour entreprendre. Plus d'informations sur : <https://cutt.ly/BeS5rhRC>

ALP01069352

TAXI STYLE

SAS au capital de 2000 € **Siège social :** 18 CHEMIN DES MONTQUARTIERS 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX RCS NANTERRE 849250188

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 08/07/2024, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société malgré les pertes constatées, en application de l'art. L223-42 du Code de commerce à compter du 08/07/2024 Modification au RCS de NANTERRE.

ALP01057093

Cette annonce paraît pour les départements "Seine-Saint-Denis" et "Hauts-de-Seine".

HUPPE sas au capital de 800 euros sis 16 Rue de Lisbonne 93110 Rosny-sous-Bois rcs 909673774. L'AGE du 17 09 2024 a décidé de transférer le siège social au 99 Avenue Achille Peretti 92200 Neuilly-sur-Seine. Changer l'objet social par E-Commerce de détails de meubles. E-Commerce de détail d'autres équipements du foyer. Radiation au rcs Bobigny immatriculation au rcs Nanterre.

ALP01065471

Cette annonce paraît pour les départements "Paris" et "Hauts-de-Seine".

EGLE THERAPEUTICS
SAS au capital de 47.943,40 €
Siège social : Pépinière Paris Santé Cochin 29 rue du Faubourg Saint-Jacques 75014 Paris
RCS Paris 881 373 765

Par décisions du 07/10/2024, il a été décidé de transférer le siège social au 5 rue Gärtenad Lapostol 92150 Suresnes avec effet au 23/09/2024. Président : ViaNova, Société de droit étranger située Rue du Chêne au Corbeau 54 Lasne Belgique, enregistrée sous le numéro 0565.990.842. Radiation au RCS de Paris et immatriculation au RCS de Nanterre.

ALP01060898

SECOND RELAIS
SAS au capital de 22.000 €
Siège social : 104 rue Jules Guesde
Levallois-Perret 92300
RCS de Nanterre n° 953 143 435
Le 4/10/2024, le siège social a été transféré du 104 rue Jules Guesde à Le-

vallois-Perret (92300) au 44 boulevard Alexandre III à Cannes (06400).

Radiation au RCS de NANTERRE immatriculation au RCS de CANNES

DIVERS

MODIFICATIONS PERSONNES PHYSIQUES

ALP01068805

OFFICE NOTARIAL DE LA MADELEINE
210 rue du Général de Gaulle 59110 LA MADELEINE

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Nicolas DIRADOURIAN, Notaire à LA MADELEINE(59110), 210 rue du Général de Gaulle, le 9 octobre 2024, a été reçu l'aménagement de régime matrimonial de Monsieur Burghard Friedrich ROTHERMUND et Madame Patricia Andrée Lucette Marcelle BLANCHE, demeurant ensemble à VAUCRESSON (92420) 13 avenue Clarisse. à la mairie de BOULOGNE-BILLANCOURT (92100), le 25 octobre 1986 initialement sous le régime de la séparation de biens pure et simple et actuellement sous le régime de la communauté universelle, suivant changement de régime matrimonial reçu par Maître Nicolas DIRADOURIAN, notaire soussigné, le 19 octobre 2019. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification depuis. Modifications opérées en cas de décès: faculté de préciput, dispense de récompenses et de créances entre époux. Les oppositions à ce changement seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial de Maître DIRADOURIAN où domicile a été élu à cet effet.

93 • SEINE-SAINT-DENIS

SOCIETES

CONSTITUTIONS

ALP01069351

Par ASSP en date du 30/09/2024 il a été constitué une SCI dénommée:

JHSVN

Siège social: 1, rue Jean Coquelin 93100 MONTREUIL **Capital:** 5000€ **Objet social:** L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. **Gérance:** M STEVIC Nebojsa demeurant 1, rue Jean Coquelin 93100 MONTREUIL **Durée:** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BOBIGNY.

ALP01068872

Par ASSP en date du 16/10/2024, il a été constituée une SASU dénommée:

CONSTRUIRE

Siège social: 10 rue Frédéric Passy 93330 NEUILLY-SUR-MARNE **Capital:** 2000€ **Objet social:** Tous travaux de rénovation intérieure et extérieure. **Président:** M ACEVEDO TORO Ruben Dario demeurant 10 rue Frédéric Passy 93330 NEUILLY-SUR-MARNE élu pour une durée illimitée **Durée:** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BOBIGNY.

MODIFICATIONS

ALP01069128

Cette annonce paraît pour les départements "Hauts-de-Seine" et "Seine-Saint-Denis".

LIVE SECURE

SASU au capital de 8.000€

Siège social : 37 Boulevard Pierre de Coubertin
92700 COLOMBES
883 479 479 RCS NANTERRE

Suivant AGE en date du 18/09/2024, il a été décidé de transférer le siège social au 278 rue de Rosny - 93100 MONTREUIL, et ce, à compter du 1^{er} octobre 2024. **Président:** Monsieur Ahmed OULD AHMED demeurant 37 Boulevard Pierre de Coubertin - 92700 COLOMBES. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera radiée du RCS de NANTERRE et immatriculée au RCS de BOBIGNY.

ALP01061309

Cette annonce paraît pour les départements "Paris" et "Seine-Saint-Denis".

SHEBELLE

SARL au capital de 3000 EUROS

Siège social : 121 rue d'Aboukir

75002 PARIS

809 423 270 RCS PARIS

LES ECHOS SOCIÉTÉS

Suivant PV de l'AGE en date du 01/04/2024, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social au 55 rue Maurice Bernard 93700 DRANCY, et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts, et ce à compter du 01/04/2024,

Radiation au RCS de PARIS immatriculation au RCS de BOBIGNY
POUR AVIS-LA PRESIDENCE

ALP01064812

Cette annonce paraît pour les départements "Val-de-Marne" et "Seine-Saint-Denis".

DS VALOROUS

SASU au capital de 5.000€

Siège social : 29 avenue Laplace 94110 ARCUEIL

RCS 930 623 525 CRETEIL

L'associé unique, en date du 09/10/2024, a décidé de transférer le siège social au 9 rue Danielle Casanova 93300 AUBERVILLIERS, à compter du 09/10/2024.

Gérant: Mme DIABY Djeneba, 29 avenue Laplace 94110 ARCUEIL

Radiation du RCS de CRETEIL et immatriculation au RCS de BOBIGNY

ALP01054793

BARRAEG

SARL au capital de 5000€

Siège social: 33 avenue des Princes

93460 GOURNAY SUR MARNE

RCS BOBIGNY 847591179

L'AGE 16/09/2024, en application des dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société malgré les pertes de la moitié des capitaux L'associée unique a décidé de procéder à une réinjection de fonds de 17 665€ pour couvrir les pertes et cela ne conduit pas à une augmentation du capital social, qui reste à 5 000€.

Notification au RCS de BOBIGNY

ALP01048374

Cette annonce paraît pour les départements "Paris" et "Seine-Saint-Denis".

INTERLUDE, EURL au capital de 100€

Siège social: 37 Boulevard Henri IV 75004 Paris 908508344 RCS PARIS

Le 24/07/2024, l'associé unique a: décidé de transférer le siège social au 26 AVENUE KLEBER 93600 AULNAY-SOUS-BOIS à compter du 19/08/2024;

Radiation au RCS de PARIS

Inscription au RCS de BOBIGNY

94 • VAL-DE-MARNE

SOCIETES

CONSTITUTIONS

ALP01069799

Par ASSP en date du 18/10/2024 il a été constitué une EURL dénommée:

GABRIEL CONSULTING & EXPERTISE

Siège social: 30B rue des Blondeaux 94240 L'HAY-LES-ROSES **Capital:** 5000€ **Objet social:** La société a pour objet: - l'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au Tableau de l'Ordre des experts-comptables; - l'exercice de la profession de commissaire aux comptes, dès son inscription sur la liste des commissaires aux comptes. Elle peut réaliser toutes opérations qui se rapportent à cet objet social et qui sont compatibles avec celui-ci, dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires. Elle peut notamment détenir des participations dans des entreprises de toute nature sous le contrôle du conseil régional de l'Ordre dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'Ordre des experts-comptables. **Gérance:** Mme Elise GABRIEL demeurant 30B rue des Blondeaux 94240 L'HAY-LES-ROSES **Durée:** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CRÉTEIL.

ALP01069517

Par ASSP en date du 17/10/2024, il a été constitué une SARL dénommée:

LE TEMPLE

Siège social: 56 bis Quai d'Artois 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE **Capital:** 100€ **Objet social:** La location de biens et droits immobiliers meublés ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question; Toute acquisition, apport, échange, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, vente ou location indirecte de biens et droits immobiliers permettant de remplir cet objet; Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet et susceptibles d'en favoriser le développement. **Gérance:** M Joël MOLLO demeurant 56 bis Quai d'Artois 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE **Durée:** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CRÉTEIL.

ALP01068151

Aux termes d'un ASSP en date du 16/07/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MAIL CARS

Objet social : Achat et vente de véhicules automobiles neufs ou d'occasion à destination des professionnels et des particuliers. Location de véhicules automobiles à destination des professionnels et des particuliers.

Siège social : 9 allée du Mail, 94400 VITRY SUR SEINE

Capital : 500 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS CRETEIL

Président : Monsieur DOUCOURE ALHADJI, demeurant 9 allée du Mail, 94400 VITRY SUR SEINE

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

DOUCOURE ALHADJI

ALP01066838

Aux termes d'un ASSP en date du 11/10/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : VANESSA

Objet social : Toutes études et prestations de services, de conseil et d'assistance commerciale, technique, financière, administrative, organisationnelle, de système d'information ou autres,

Siège social : 11 Avenue Fayolle, 94300 VINCENNES

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS CRETEIL

Président : Monsieur BROCHE Eric, demeurant 11 Avenue Fayolle, 94300 VINCENNES

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, chaque action donne droit à une voix.

Clause d'agrément : Société unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement.

ALP01068550

Par ASSP en date du 26/09/2024, il a été constituée une SASU dénommée:

GO CHAUFFEUR

Siège social : 7 Rue des basses blanches 94400 VITRY-SUR-SEINE **Capital:** 1000€ **Objet social:** Exploitant de Véhicule de Transport de personnes avec chauffeur **Président:** M BEN AMMAR SAMI demeurant 7 RUE DES BASSES BLANCHES 94400 VITRY-SUR-SEINE élu pour une durée de illimité ans. **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote:** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément:** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société. **Durée:** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CRÉTEIL.

ALP01068358

Par ASSP en date du 02/10/2024, il a été constituée une SAS dénommée:

PURE VISION

Siège social: 108 Bd d'Alsace Lorraine 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE **Capital:** 1000€ **Objet social:** l'exercice de la profession de médecin spécialiste qualifié en Ophtalmologie **Président:** M Mazroui Elias demeurant Rue Roger Salengro 93330 NEUILLY-SUR-MARNE élu **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote:** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément:** Les actions sont librement cessible ou les actions sont cessible avec l'accord du président de la société aux tiers **Durée:** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CRÉTEIL.

MODIFICATIONS

ALP01050086

Cette annonce paraît pour les départements "Essonne" et "Val-de-Marne".

SCI MSIRDA, SCI au capital de 1000€

Siège social: 17 AVENUE DE LA BELLE AIMEE 91390 MORSANG-SUR-ORGE 978723237 RCS EVRY

Le 16/09/2024, les associés ont: décidé de transférer le siège social au 2 Rue Marc Sangnier 94230 Cachan à compter du 16/09/2024;

Radiation au RCS de EVRY

Inscription au RCS de CRETEIL

ALP01069086

Cette annonce paraît pour les départements "Paris" et "Val-de-Marne".

FFI, SASU au capital de 1000€

Siège social: 52 Boulevard de Charonne 75020 Paris 820985133 RCS PARIS

Le 27/08/2024, l'associé unique a: décidé de transférer le siège social au 18 avenue du docteur Faugerou 94170 LE PERREUX SUR MARNE à compter du 26/09/2024;

Radiation au RCS de PARIS

Inscription au RCS de CRETEIL

ALP01060736

ELITE CARE STUDIO

SASU au capital de 1 000€

Siège social: 45 rue de Villeneuve, Parc ICADE - Immeuble Panama

Rungis 94150

RCS CRETEIL 352 914 477

Par l'AGE du 04/10/2024, il a été décidé d'ajouter à l'objet social de la société l'activité suivante: Prestations esthétique (soins du visage, épilation, soins du corps), cosmétique, parfumerie.

Notification au RCS de CRETEL

ALP01070104

Cette annonce paraît pour les départements "Paris" et "Val-de-Marne".

MINAS, EURL au capital de 1000€

Siège social: 101 AV DU GENERAL LECLERC 75014 PARIS 14 809556400 RCS PARIS

Le 12/07/2024, l'associé unique a: décidé de transférer le siège social au 40 Rue Maurice Berteaux 94200 Ivry-sur-Seine à compter du 12/07/2024;

Radiation au RCS de PARIS

Inscription au RCS de CRETEIL

DISSOLUTIONS

ALP01070180

IMMOSTUDIO

SAS au capital de 1000€ **Siège social:** 45 RUE JEAN D'ESTIENNE D'ORVES 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE RCS CRETEIL 953959251

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 19/10/2024, il a été décidée la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 19/10/2024, il a été nommé liquidateur(s) M Guilhat Anthony demeurant au 45 Rue Jean d'Estienne d'Orves 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention en sera faite au RCS de CRÉTEIL.

DIVERS

MODIFICATIONS PERSONNES PHYSIQUES

ALP01070039

Extrait du jugement du 16 mai 2024 de la 1ERE CHAMBRE - Secteur 2 du Tribunal judiciaire de Créteil. RG n° 21/03605

Vu la requête du 7 mai 2021 de M. Nagib TRABELSI, qui sollicite de ce tribunal que soit déclarée l'absence de Mme Affef TRABELSI, née le 15 août 1976 à Paris 12ème, sans domicile connu, sa soeur;

Vu l'avis favorable du ministère public à l'audience;

Au vu des éléments produits, il convient de constater qu'un délai de plus de vingt ans s'est écoulé depuis la disparition de Mme Affef TRABELSI en 1999 et de faire droit à la demande de déclaration d'absence.

PAR CES MOTIFS,

Le tribunal statuant en chambre du conseil, en matière gracieuse, par jugement susceptible d'appel, Déclare l'absence de Mme Affef TRABELSI, née le 15 août 1976 à Paris 12ème, sans domicile connu.

95 • VAL-D'OISE

SOCIETES

CONSTITUTIONS

ALP01067985

Par ASSP en date du 30/09/2024 il a été constitué une SCI dénommée:

SCI OSWALD

Siège social: 44, rue de l'Isle Adam 95260 MOURS **Capital:** 100€ **Objet social:** L'administration et la gestion par location ou tout autre moyen de tous biens immobiliers, parts de sociétés civiles immobilières, détenues en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit. **Gérance:** M uzan olivier demeurant 24, rue de vaux 95620 PARMAIN **Cession de parts sociales:** Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale. **Durée:** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PONTOISE.

ALP01066419

Aux termes d'un ASSP en date du 14/10/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GOODWILL SERVICES

Objet social : La Société a pour objet, en France et dans tous pays sous réserve des autorisations

administratives nécessaires et dans les limites de la réglementation en vigueur :

- Voiture de transport avec chauffeur (VTC);
- Commerce d'automobile tout type de véhicules neufs ou occasions;
- Achat ou location de véhicules automobiles, neufs ou d'occasion;
- La création, l'acquisition, la cession, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce se rapportant à l'activité de la société;
- Et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tous objets similaires ou connexes de nature à favoriser l'extension ou le développement de la société.

Siège social : 29 rue Soeur Azélie, 95170 DEUIL LA BARRE

Capital : 100 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS PONTOISE

Président : Monsieur KAMDEM KAMDEM Marius Willy, demeurant 29 rue Soeur Azélie, 95170 DEUIL LA BARRE

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société.

KAMDEM KAMDEM Marius Willy

MODIFICATIONS

ALP01069807

KAZACAR

SASU au capital de 50€ **Siège social:** 5 RUE DES ETANNETS ETG 1 G 95300 PONTOISE Modification au RCS de PONTOISE 929612901

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 14/10/2024, il a été décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes: - Convoyage de véhicule léger sans véhicule propre.; - Exploitation de véhicules de transport avec chauffeur; - Achat/vente et location de véhicules neufs ou d'occasions en France et à l'étranger. Modification au RCS de PONTOISE.

ALP01053154

Cette annonce paraît pour les départements "Seine-Saint-Denis" et "Val-d'Oise".

10 MAIL MENDES FRANCE sci au capital de 1000 euros sis 1 Rue Henri Clause, 93000 Bobigny rcs 534693817. L'AGE du 17 08 2024 a décidé de transférer le siège social au 24 rue de Gisors 95300 Pontoise. Nommer en qualité de Gérante BORGES DA VEIGA MONICA HELENA, demeurant au 7 Impasse du Bocqueteau 95800 Cergy, en remplacement de Ouiza OULD AHMED, à compter du 17 08 2024. Radiation au rcs Bobigny immatriculation au rcs Pontoise

ALP01069024

Cette annonce paraît pour les départements "Yvelines" et "Val-d'Oise".

DIGISSEY SERVICES, SASU au capital de 1000€

Siège social: 98 AVENUE MARCELLE 78740 VAUX-SUR-SEINE 893314088 RCS VERSAILLES

Le 02/10/2024, l'associé unique a: décidé de transférer le siège social au 19 rue du mont la ville 95760 VALMONDOIS à compter du 13